L'ANNÉE 1817

PÉRONNE — IMPRIMERIE EUG. CRÉTY
24, GRANDE PLACE, 24

L'ANNÉE 1817

PAR

EDMOND BIRÉ



PARIS
HONORÉ CHAMPION, LIBRAIRE
9, QUAI VOLTAIRE 9

1895

PRÉFACE

Vous venez de parcourir votre journal, et, le déposant sur votre table, vous vous êtes écrié : « Allons, il n'y a rien encore aujourd'hui ! » Si pourtant, à ce moment, quelqu'un venait vous dire : « Mon ami, vous avez tort ; ce numéro, qui vous paraît si insignifiant, renferme au contraire des choses du plus haut intérêt. Ce petit fait, qui n'a nulle importance à vos yeux, est le point de départ d'un grand événement. Ce nom, qui ne vous dit rien, sera un jour célèbre. Tenez, voici la liste des élèves couronnés hier au concours général des collèges de Paris. Eh bien ! celui-ci, le second prix de dissertation latine, sera dans quelques années un grand poète ; celui-là, le premier prix de version grecque, sera un grand historien ; cet autre, qui n'a décroché qu'un troisième accessit, écrira des romans dont toute une génération fera ses délices et que vous-même placerez sur un des rayons préférés de votre bibliothèque. Tenez encore. Voici les noms des jeunes gens qui viennent d'être reçus à Saint-Cyr. — Que m'importe ? dites-vous, je n'en connais

pas un ! — Sans doute, vous n'en connaissez pas un seul aujourd'hui ; mais il en est plusieurs que vous prononcerez un jour avec reconnaissance, avec orgueil. Retenez bien celui-là : c'est le nom du général qui gagnera notre première victoire. Voici celui qui portera le dernier coup à l'ennemi enfin abattu. Celui-là — saluez, mon ami, — celui-là rendra à la France l'Alsace et la Lorraine ! »

Si l'ami, qui vous dirait ces choses, avait autorité pour vous les dire ; s'il était vraiment doué du don de seconde vue et que vous n'en pussiez douter ; et si, d'aventure, il arrivait chez vous chaque matin en même temps que votre journal, et qu'il voulût bien le commenter de la sorte, éclairant le fait d'aujourd'hui par le fait de demain, projetant sur chaque nom, sur chaque détail, une lumière prophétique, quel intérêt ne prendraient pas, à vos yeux, ces journaux, objet de votre dédain, ces feuilles que vous tenez en si petite estime,

Des spectacles d'hier affiches déchirées !

Eh bien ! pour trouver dans la lecture des journaux cet intérêt puissant, merveilleux, à nul autre pareil, pas n'est besoin de chercher autour de vous — vous ne le trouveriez pas — un ami qui soit « sorcier » ; il suffit de lire, au lieu des journaux du matin, les journaux d'autrefois, — les vieux journaux. *Pour ma part, je ne sais pas de lecture plus récréante et plus instructive, mieux faite pour satisfaire la curiosité, pour procurer en même temps à*

l'esprit ce repos, cette sérénité mélancolique qui sort des choses du passé, douce comme le parfum qui s'exhale des fleurs le soir, après les feux du jour.

Il y a plusieurs années, je trouvais dans la succession d'un vieil oncle toute une collection de journaux du temps de la Restauration. Il y avait là le Journal des Débats *et la* Quotidienne, *le* Constitutionnel *et la* Gazette de France, *le* Conservateur *et la* Minerve, *le* Défenseur *et le* Drapeau blanc. *Mes cohéritiers m'abandonnèrent volontiers ce lot, que le notaire, homme d'esprit, avait inventorié sous ce titre :* meubles meublants. *Les journaux de ce temps-là, du reste, étaient tout petits et je réussis à les caser. J'y jetai d'abord les yeux assez distraitement ; un peu plus tard, j'en vins à les feuilleter avec quelque suite, puis enfin à les lire sans presque en rien passer. Un bonheur n'arrive jamais seul : rien de plus vrai que ce commun proverbe. Et en effet, à mesure que j'avançais dans la lecture de mes vieux journaux, je me déshabituais peu à peu, presque à mon insu, de celle des journaux du jour, si bien qu'il m'arriva une fois de passer tout mon été sans en lire un seul. Je crois bien n'avoir jamais passé un été aussi agréable.*

Un jour — il y a déjà longtemps de cela — comme j'achevais de lire mes *journaux de* 1817, *je voulus relire à la suite, dans le premier volume des* Misérables *de Victor Hugo, le chapitre intitulé l'*Année 1817. *Ce chapitre a la prétention d'être une page d'histoire. L'auteur y multiplie les faits, les anecdotes, les détails, affirmant*

qu'ils sont tous d'une exactitude absolue. La vérité est qu'ils sont tous ou presque tous inexacts. Il y avait dans ces pages presque autant d'erreurs que de mots. Relever ces erreurs pouvait n'être pas inutile. Je le pensai du moins. De là le volume qu'on va lire, et dont je publie aujourd'hui une nouvelle édition. C'est d'ailleurs bien moins une réfutation des pages du grand poète qu'une peinture anecdotique de l'époque de la Restauration, et en particulier de l'année 1817. *Le chapitre de Victor Hugo n'est ici qu'un* clou *auquel j'ai accroché mon esquisse.*

L'occasion m'a paru bonne pour réunir les menus faits que j'avais recueillis un à un à travers les journaux du temps. Je n'étais qu'un pauvre glaneur, mais j'avais pourtant sous la main un nombre considérable d'épis, que les Historiens avaient négligé de ramasser. J'ai fait mes gerbes, et comme, pour les lier, il me fallait un fil, je l'ai emprunté à Victor Hugo.

Ce sont donc surtout des petits faits, de menus détails, que le lecteur va trouver ici. Je ne m'en exagère pas l'importance. Si la poussière que soulèvent autour d'eux les grands événements ne doit pas nous cacher certains détails caractéristiques, les petits faits, à leur tour, ne doivent pas nous faire perdre de vue les lignes principales de l'histoire. J'estime cependant qu'ils ont leur utilité, et que cette utilité parfois ne laisse pas d'être assez grande.

Le comte Molé, dans une conversation qui nous a été conservée par Alexis de Tocqueville, a dit un jour que la lecture d'aucun ouvrage sur la Révolution ne lui avait

*jamais donné l'idée de la vérité ni pu concorder avec ses propres souvenirs, et qu'on apprendrait beaucoup mieux à la connaître en parcourant les petits écrits du temps ; que la période du Directoire par exemple, celle qui lui était la plus présente, n'avait été peinte sous ses vraies couleurs par aucun de nos historiens, et que le seul livre dans lequel elle fût vivante était un ouvrage anecdotique, l'*Atelier de David, *par Delécluze* [1].

Faire pour la Restauration ce que ce bon Delécluze — sans le savoir, je le crois bien, — a fait pour le Directoire, mon ambition ne va pas au delà.

Le Pouliguen, 4 *avril* 1894.

---

[1] *Mélanges* d'Alexis de Tocqueville, page 195. — Le livre auquel M. Molé faisait allusion, a paru en 1854, sous ce titre : *Louis David et son temps*, par L. E.-J. Delécluze.

L'ANNÉE 1817

CHAPITRE I

La vingt-deuxième année du règne de Louis XVIII et l'Ode a Louis XVII. — *Le baron Bignon, M. Thiers et Cesare Cantu — Le pont d'Iéna et le pont d'Austerlitz. L'auteur de tous les mots de la Restauration. — Louis XVIII paré des plumes de Beugnot*, Fable en prose. *Mémoires* du chancelier Pasquier et du prince de Talleyrand. — *L'arrêté du* 4 *avril* 1814 *et ses auteurs. — Les* Mémoires *de M. Fleury de Chaboulon et les* Lettres champenoises.

I

« 1817 est l'année que Louis XVIII, avec un certain
» aplomb royal qui ne manquait pas de fierté, quali-
» fiait la vingt-deuxième de son règne [1] ». Victor Hugo a eu la main heureuse pour commencer : le premier grief qu'il relève contre la Restauration est un de ceux

[1] *Les Misérables*, première partie. Livre III, chapitre I.

qui ont été le plus souvent réédités par l'opposition de quinze ans. Vainement un écrivain franchement libéral, M. Comte, avait établi, dès le mois de juillet 1814, dans le second numéro du *Censeur*, que la date donnée par Louis XVIII à son règne ne blessait en rien les droits et les intérêts légitimes de la nation. Vainement un bonapartiste avéré, le baron Bignon, avait dit dans son *Exposé comparatif*, publié en décembre 1814 : « Fille du temps, la légitimité ne s'établit véritablement que par la durée. D'après ce principe, si Napoléon a été, pendant son règne, l'administrateur, le régent légal de la France, il n'en était pas encore le souverain légitime. Le souverain légitime en était toujours un Bourbon, et c'est d'après ce principe que Louis XVIII place AVEC RAISON la date du commencement de son règne au jour où lui échurent ses droits héréditaires [1] ». Les ennemis des Bourbons n'en affectèrent pas moins de voir dans cette date une menace et une insulte ; elle fut, de leur part, l'objet d'incessantes moqueries plus ou moins piquantes dont la phrase des *Misérables* n'est que l'écho posthume.

Le crime de Louis XVIII est-il si grand, et devait-il ne dater son règne que du jour où il aurait prêté serment à la Constitution votée par le Sénat, reconnaissant ainsi qu'il tenait sa couronne, non de ses droits et du principe monarchique, mais du prince de Talleyrand et de M. Lambrechts ?

[1] *Exposé comparatif de l'état financier, militaire, politique et moral de la France et des principales puissances de l'Europe*, par le baron Bignon.

Parmi ceux qui critiquent sa conduite en cetto circonstance, beaucoup peut-être ignorent qu'ils ne font que suivre l'opinion du czar Alexandre.

Le 1er mai 1814, Alexandre se rendit au devant de Louis XVIII jusqu'à Compiègne, dans le but d'obtenir de lui une ahésion entière aux actes du Sénat. L'entretien dura près d'une heure. L'empereur de Russie représenta au roi de France qu'il n'affaiblirait point son titre en consentant à tenir sa couronne des mains des représentants du pays. « Ils demandent, dit-il en terminant, que vous datiez votre règne du jour où ils vous auront proclamé roi des Français. Cette complaisance leur suffit. »

Louis XVIII répondit :

« Sire, il m'est pénible de ne pouvoir accueillir que par un refus la première demande qui m'est faite par Votre Majesté ; mais l'honneur de ma maison et le mien me défendent impérieusement de céder à ce vœu du Sénat. Les membres de ce Sénat n'ont, à aucun titre, le droit de disposer de la couronne de France, et ce n'est point à moi qu'ils l'auraient offerte, s'ils avaient été réellement les maîtres de la décerner selon leur bon plaisir. Le droit, que l'esprit religieux de nos père a nommé divin, n'est que la conséquence naturelle de la loi du pays. Cette loi, qui a déjà donné à la monarchie française plus de huit cents ans d'une glorieuse existence, veut que, pour le bien général de la société, et non dans un intérêt individuel, la royauté se perpétue dans une famille comme un héritage, sans qu'il soit permis à aucun de ses membres d'aliéner la moindre partie de ce dépôt sacré. C'est en vertu de cette loi que je suis roi de France depuis la mort de Louis XVII. Si mon droit au trône n'était pas tout entier dans cette loi, quel serait mon titre pour y prétendre ? hors de ce droit, que suis-je ? Un vieillard infirme, un malheureux proscrit, réduit à mendier, loin de sa patrie, un asile et du pain. Tel j'étais encore il y a peu de

jours ; mais ce vieillard, ce proscrit était le roi de France. Ce titre seul a suffi pour que la nation entière, éclairée enfin sur ses véritables intérêts, le rappelât avec amour au trône de ses pères. Je reviens à sa voix ; mais je reviens roi de France... [1] »

[1] *Seize ans sous les Bourbons*, par Edouard Mennechet, I, p. 117 et s. — Dans son *Histoire du Gouvernement parlementaire en France*, M. Duvergier de Hauranne conteste l'authenticité de la conversation entre Alexandre et Louis XVIII. « Quelques historiens, dit-il, t. II, p. 129, ont supposé entre les deux princes une conversation *impossible*, et que des contemporains bien instruits, M. de Vitrolles notamment, déclarent inexacte de tout point. » M. de Vitrolles n'était pas à Compiègne le 1er mai 1814, et il avoue, dans ses *Mémoires*, que MONSIEUR ne lui dit rien de ce qui s'y passa : son témoignage est donc ici de peu de valeur. M. Duvergier de Hauranne reconnaît d'ailleurs, à la page 130, qu'il y a eu une conversation entre les deux souverains ; et si ce fait est certain, comme il l'est en effet, celle que rapporte M. Mennechet cesse d'être *impossible*. A-t-elle porté sur les points indiqués par l'auteur de *Seize ans sous les Bourbons* ? C'est ce qu'il est bien difficile de contester, en présence du témoignage de M. de Lafayette, lequel raconte, au tome V de ses *Mémoires*, que l'empereur Alexandre lui disait un mois après, dans le salon de Mme de Staël : « Que voulez-vous que je fasse ? Je voulais que, au lieu de donner eux-mêmes une Constitution, les Bourbons en reçussent une de la nation, et j'étais allé à Compiègne avec l'espoir d'obtenir du roi qu'il renoncerait à ses dix-neuf ans de règne et autres prétentions de ce genre ; la députation du Corps législatif y était avant moi, pour le reconnaître sans conditions. Contre le roi et le Corps législatif réunis, j'étais impuissant. » La réalité de la conversation et son objet sont donc établis ; restent les termes. Ceux que rapporte M. Mennechet présentent tous les caractères de la vraisemblance : « En effet, dit M. Alfred Nettement (*Histoire de la Restauration*, t. I, p. 315), l'empereur Alexandre dut dire ce qu'il y avait de plus propre à décider Louis XVIII à accepter la Constitution du Sénat, et Louis XVIII dut motiver son refus de manière à le justifier. Il est remarquable que les idées d'Alexandre dans cette conversation sont analogues à celles qu'il avait développées devant M. de Vitrolles, quand il s'agissait de décider le comte d'Artois à accepter la Constitution. » Ajoutons que M. Mennechet s'exprime ainsi, avant de reproduire la conversation de Louis XVIII et

Sans doute, le mieux eût été pour Louis XVIII de dater la Charte constitutionnelle de la dix-neuvième année de son avénement et de la première de son règne, ce qui aurait fait disparaître la principale objection de l'empereur Alexandre sur l'impossibilité de changer l'histoire ; mais cependant, une fois cette réserve faite, comment ne pas reconnaître que la réponse du Roi était pleine de noblesse et en même temps de vérité ? Il n'avait point d'autre titre, en effet, pour occuper le trône, que d'être le descendant de Louis XIV, le frère de Louis XVI, le successeur de Louis XVII. — Le successeur de Louis XVII, ai-je dit ; Louis XVII avait-il donc régné ? Y avait-il eu, entre le 21 janvier 1793 et le 8 juin 1795, un jour, une heure, où l'orphelin du Temple avait porté la couronne et le sceptre ? Non. Mais alors pourquoi l'appeler Louis XVII ? Pourquoi lui décerner ce titre royal auquel il n'a aucun droit, pas plus que Louis XVIII à ces dix-neuf années de règne que lui marchandait le Sénat ? Soyez logique et conséquent avec votre système ; effacez de notre poésie ces beaux vers :

d'Alexandre : « L'entretien a duré près d'une heure. Je n'ai point la prétention d'en savoir tous les détails. Mais un homme que le Roi honorait à juste titre de sa confiance, et pour qui cette entrevue n'a eu rien de secret, a bien voulu m'initier dans la confidence qu'on lui a faite à cet égard. » Les relations personnelles de M. Édouard Mennechet avec M. de Blacas et avec le duc de Duras, premier gentilhomme de la Chambre, dont il fut le secrétaire et l'ami, et son titre de lecteur du Roi, sous Louis XVIII et sous Charles X, donnent, dans cette circonstance, à sa parole, une autorité qui, rapprochée des observations et des faits qui précèdent, ne nous permet pas de nous ranger à l'opinion de M. Duvergier de Hauranne.

On entendit des voix qui disaient dans la nue :
— « Jeune ange, Dieu sourit à ta gloire ingénue ;
» Viens, rentre dans ses bras pour ne plus en sortir ;
» Et vous, qui du Très-Haut racontez les louanges,
» Séraphins, Prophètes, Archanges,
» Courbez-vous, *c'est un Roi* ; chantez, c'est un martyr ! »

Effacez toute cette ode admirable et jusqu'à son titre : *Louis XVII !* Le vieux Conventionnel que Victor Hugo a mis en scène, au livre I des *Misérables*, appelle par trois fois le fils de Louis XVI Louis XVII. Si les Jacobins les plus endurcis ne croyaient pas pouvoir se dispenser d'accepter cette fiction monarchique, Louis XVIII était peut-être excusable de ne pas la rejeter et de tenir pour fondamentale l'antique maxime qui avait garanti, pendant tant de siècles, le repos et la grandeur de la France : *Le Roi est mort ! Vive le Roi !*

Cette maxime venait, il est vrai, d'avoir contre elle, durant vingt années, les faits les plus prodigieux de l'histoire, les événements les plus terribles, les plus sanglants et les plus glorieux. Louis XVIII entendait-il donc les nier et les considérer comme non avenus ? En aucune façon, et tous ses actes témoignent que, s'il était l'homme de la tradition, il était aussi l'homme de son temps. Que l'on compare sa conduite en 1814 avec celle de Napoléon en 1815 : Louis XVIII, conservant le Corps législatif et presque tous les fonctionnaires du régime déchu ; demandant à ceux qui l'engageaient à rétablir l'ordre ancien, où étaient les éléments des États généraux : le clergé, la noblesse, le tiers-état ; où étaient les priviléges des provinces ; où étaient les

parlements, et comment on s'y prendrait pour leur rendre la vie [1] ; faisant enfin aux idées nouvelles, dans la Charte et dans son gouvernement, une place aussi large que légitime, et reconnaissant avant toute chose les droits publics des Français [2] ; — Napoléon, déclarant, dans sa proclamation du 1er mars 1815, que *tout ce qui avait été fait* depuis la rentrée des Bourbons *était illégitime* ; décrétant, le 13 mars, à Lyon, que « toutes les promotions faites dans la Légion d'honneur par tout autre grand-maître que lui, et tous brevets signés par d'autres personnes que le comte Lacépède, grand chancelier *inamovible* de la Légion d'honneur, étaient nuls et non avenus ; » rétablissant, malgré tous ses conseillers, l'odieuse peine de la confiscation abolie en 1814 ; ne consentant à donner un acte constitutionnel qu'autant qu'il serait une simple addition aux Constitutions impériales. « Napoléon, dit M. Duvergier de Hauranne, n'admettait pas qu'un autre

[1] Duvergier de Hauranne, II, 130

[2] Le premier chapitre de la *Charte de* 1814 est consacré aux *Droits publics des Français*. M. le comte Beugnot, l'un des commissaires chargés par le Roi de préparer la rédaction de la Charte, fait à cette occasion, dans ses *Mémoires* (II, p. 165), la remarque suivante : « Il avait paru dans l'ordre des idées et des convenances de commencer par définir les droits des Français avant que de s'occuper de la forme du gouvernement, parce que ces droits en étaient indépendants. On n'a pas aperçu tout ce qu'il y avait de sérieux et même de libéral dans la distribution des chapitres de cet acte important ; on n'y voit pas figurer de déclaration des droits de l'homme, parce qu'une pareille déclation n'était autre chose qu'un appel à la révolte, auquel la France avait trop souvent répondu, mais les droits des Français y sont avant tout reconnus et déclarés. »

eût été le souverain légitime de la France, et il prétendait avoir régné pendant ses onze mois de séjour à l'île d'Elbe [1]. » C'est ce que reconnaît le secrétaire de son cabinet et son confident pendant la tragédie des Cent-Jours, M. Fleury de Chaboulon, qui dit, au tome II de ses *Mémoires* : « Napoléon fut encore déterminé (à l'Acte additionnel) par une autre considération : il regardait les Constitutions de l'Empire comme les titres de propriété de sa couronne, et il aurait craint, en les annulant, d'opérer une espèce de novation, qui lui aurait donné l'air de recommencer un nouveau règne. Car Napoléon, après avoir voué au ridicule les prétentions du « roi d'Hartwell, » était enclin lui-même à se persuader que son règne n'avait point été interrompu par son séjour à l'île d'Elbe. [2] »

Napoléon avait cependant, le 11 Avril 1814, renoncé solennellement au trône pour lui et ses héritiers. Louis XVIII, au contraire, avait toujours conservé intact le principe dont il était le représentant, et l'on connaît sa réponse au président de la régence de Varsovie, M. Meyer, que le cabinet de Berlin, sur les instances du premier Consul, avait chargé de lui faire la proposition de transiger sur ses droits :

« ..... J'ignore quels sont les desseins de Dieu sur ma race et sur moi ; mais je connais les obligations qu'il m'a imposées par le rang où il lui a plu de me faire naître. Chrétien, je remplirai

[1] *Op. cit.*, p. 501.

[2] *Mémoires pour servir à l'histoire de Napoléon en* 1815, par M. Fleury de Chaboulon, ex-secrétaire de l'empereur Napoléon et de son cabinet. Londres, 1820, II, 45.

ces obligations jusqu'à mon dernier soupir ; fils de saint Louis, je saurai, à son exemple, me respecter jusque dans les fers ; successeur de François Ier, je veux du moins pouvoir dire comme lui : *Nous avons tout perdu, hors l'honneur !* [1] »

Que le sentiment de son droit, qui animait à un si haut degré Louis XVIII et qui ne l'abandonna pas, pendant vingt-cinq ans d'exil, l'ait suivi sur le trône,

[1] L'entrevue entre Louis XVIII et l'envoyé prussien eut lieu à Varsovie le 26 Février 1803. Le roi remit le surlendemain, par écrit, à M. Meyer, la réponse qu'il lui avait adressée d'abord verbalement, et, le 2 Mars, il écrivit à Monsieur, comte d'Artois, alors en Angleterre, ce qui venait de se passer, et lui manda d'en donner connaissance aux princes de son sang qui se trouvaient sur le territoire de la Grande-Bretagne. Monsieur rassembla les princes, qui tous adhérèrent à la réponse du Roi par un acte daté de Wansted-House, résidence du prince de Condé, le 23 Avril, et signé par le comte d'Artois, le duc de Berry, le duc d'Orléans, le prince de Condé et le duc de Bourbon. Le duc d'Enghien, qui était en Allemagne, envoya son adhésion particulière. L'effet produit en Europe fut considérable, et tous les historiens, à l'exception d'un seul que nous nommerons tout à l'heure, l'ont reconnu. Tous ont proclamé que la réponse de Louis XVIII était pleine de noblesse. « Cette lettre, dit M. Bignon, qui, dans son *Histoire de France depuis le* 18 *brumaire*, écrite pour obéir à une des dernières volontés de l'Empereur, n'a pas consacré à cet épisode moins de treize pages (t. III, pp. 278-291), cette lettre porte un grand caractère, celui du courage supérieur à l'infortune. » Napoléon lui-même avoue que « cette belle lettre de Louis XVIII, à laquelle adhérèrent avec éclat tous les membres de sa famille, fut fort admirée. » (*Mémorial de Saint-Hélène*, 28 Octobre 1815.) Il s'est cependant trouvé un historien, M. Thiers, qui n'a pas cru devoir accorder une ligne à cet incident : omission étrange au premier abord, mais qui s'explique très bien, pour peu que l'on y réfléchisse. Un roi fugitif, sans soldats, sans ressources, osant parler de haut à un conquérant auquel rien ne résiste, à un tout-puissant qui a la France dans sa main et l'Europe à ses pieds ; cette scène où la victoire, désertant les gros bataillons, passe du côté du plus faible, n'était pas pour trouver place dans l'œuvre que l'illustre historien de l'Italie, Cesare Cantu, a si bien définie : *L'inesorablie*

on ne peut ni s'en étonner, ni surtout s'en plaindre, lorsqu'on voit comment, appuyé sur ce sentiment qui se confondait dans sa pensée avec celui de la grandeur française, il a su montrer, dans ses rapports avec les rois coalisés, au milieu des circonstances les plus malheureuses, ce que c'était qu'un roi de France. Ainsi, en 1814, un jour qu'il était sur le balcon des Tuileries avec les souverains étrangers pour voir défiler les troupes, il fit placer un fauteuil pour lui et des chaises pour eux. Une autre fois, donnant à dîner à l'empereur de Russie, à l'empereur d'Autriche et au roi de Prusse, il passa le premier pour se mettre à table [1]. « Louis XVIII, dit M. Beugnot, gardait toute la dignité du trône parmi cette cohue de souverains qui se trouvaient alors à Paris, et tous escortés de soldats par milliers, et quoique lui-même fût désarmé et à peu près impotent, il était si rempli de la supériorité du roi de France sur les autres rois, qu'il était parvenu à les en persuader eux-mêmes [2]. » Notre dignité nationale, affligée par tant de désastres, ne se trouvait-elle pas relevée et consolée par cette attitude d'un monarque qui savait encore, dans sa capitale envahie, imposer aux chefs de la coalition européenne et maintenir la prééminence de la maison de France ? et dans cette façon de traiter des vainqueurs, n'y

panegirico di Napoleone e della forza, che or publica M. Thiers col titolo di Histoire du Consulat et de l'Empire. (*Storia di cento anni*, II, 129.)

[1] *Mémoires du duc de Raguse*, VII, 48.

[2] *Mémoires du comte Beugnot*, II, 131.

avait-il pas, en effet, *un certain aplomb royal qui ne manquait point de fierté ?*

II

Si une fierté vraiment royale, si la sagesse et la modération, l'esprit et le bon sens étaient les principales qualités de Louis XVIII, l'énergie ne lui faisait pas non plus défaut, et il en donna plus d'une preuve. Victor Hugo va me fournir l'occasion d'en rappeler une.

« On pouvait, écrit-il, distinguer encore à sa blancheur, sous la troisième arche du Pont d'Iéna, la pierre neuve avec laquelle, deux ans auparavant, on avait bouché le trou de mine pratiqué par Blücher pour faire sauter le pont. »

Le vendredi 7 juillet 1815, les Prussiens étaient entrés à Paris par les barrières de l'Ecole Militaire et de Grenelle, le Champ-de-Mars et le *Pont d'Iéna.* Blücher éleva aussitôt la prétention de détruire ce monument, se flattant sans doute d'abolir avec lui le souvenir de la défaite de 1806. Dès le samedi 8, il fit tarauder trois des piles du pont pour y ménager des fougasses. C'était précisément le jour où Louis XVIII rentrait à Paris. A peine informé de ce qui se passait, le Roi écrivit une lettre de protestation ; il y déclarait, en terminant, que, si l'on persistait dans une détermination à laquelle il ne pouvait s'opposer par la force, il était résolu à aller se placer de sa personne sur le pont menacé. Lorsque les souverains coalisés arrivèrent, deux jours après, dans la capitale, le 10 juillet au soir,

2

le roi de Prusse comprit qu'il était impossible de pousser les choses plus avant, et Blücher dut renoncer à mettre son projet à exécution.

M. Duvergier de Hauranne conteste l'authenticité de la lettre de Louis XVIII, et il s'appuie pour cela sur les *Mémoires du comte Beugnot*, encore inédits à l'époque où écrivait M. Duvergier de Hauranne, mais publiés depuis, en 1866 [1].

D'après M. Beugnot, M. de Talleyrand et lui obtinrent du Roi qu'il signât une ordonnance changeant le nom du pont et lui imposant celui de *Pont des Invalides*. C'était le 9 juillet. L'ordonnance à peine signée, Talleyrand le presse de la porter à Blücher. « Annoncez-vous, lui dit-il, de la part du Roi de France et comme son ministre : Dites les choses les plus fortes sur le chagrin qu'il éprouve. » — « Voulez-vous que je dise que le Roi va se faire porter de sa personne sur le pont, pour sauter de compagnie, si le maréchal ne se rend pas ? » — « Non, pas précisément ; on ne nous croit pas faits pour un tel héroïsme ; mais quelque chose de bon et de fort ; vous entendez bien, quelque chose de fort. »

M. Beugnot court à l'hôtel du maréchal, lui arrache l'ordre de mettre fin aux opérations commencées, suit

[1] Edouard Fournier, dans son savant et curieux volume, l'*Esprit dans l'histoire*, p. 424, adopte également le récit de Beugnot. « On n'avait pas attendu, dit-il, l'agonie de Louis XVIII pour lui *prêter* de l'esprit et du courage. Ce qu'il passe pour avoir dit à propos du pont d'Iéna, que Blücher voulait faire sauter, est une invention du comte Beugnot, qui l'avoue dans ses *Mémoires*. »

l'officier qui en était porteur, ne quitte la place qu'après avoir vu les ouvriers se retirer avec leurs outils, et revient auprès de Talleyrand rendre compte de sa mission.

« Puisque les choses se sont passées de la sorte, dit le prince, on pourrait tirer parti de votre idée de ce matin, que le Roi avait menacé de se faire porter sur le pont pour sauter de compagnie. Il y a là matière à un bon article de journal. Arrangez cela. » — « Je l'arrangeai, en effet, continue M. Beugnot ; l'article parut dans les feuilles du surlendemain. » Et il termine en disant : « Louis XVIII dut être bien effrayé d'un pareil coup de tête de sa part ; mais ensuite il en accepta de bonne grâce la renommée. Je l'ai entendu complimenter de cet admirable trait de courage et il répondait avec une assurance parfaite. [1] »

Je n'hésite pas à décliner, pour plusieurs motifs, l'autorité de ce témoignage.

Le fait qu'il tendrait à infirmer est attesté par tous les contemporains. — En second lieu, le très spirituel M. Beugnot avait une petite manie contre laquelle il importe de se tenir en garde : il voulait être l'auteur de tous les mots historiques de l'époque. Si nous en croyons ses *Mémoires*, ce n'est pas le comte d'Artois, c'est lui qui a dit en 1814 : *Rien n'est changé en France, il n'y a qu'un Français de plus.* Ce n'est pas M. de Lally-Tolendal, c'est lui qui a fait mettre sur le piédestal de la statue de Henri IV cette inscription : *Ludovico reduce*

[1] *Mémoires du comte Beugnot*, T. II, p. 311-313.

Henricus redivivus. Il fallait bien dès lors que le billet sur le pont d'Iéna fût, non pas de Louis XVIII, mais du comte Beugnot.

Malheureusement, son récit est en contradiction formelle avec les dates les plus précises et les faits les plus constants.

Selon lui, ce serait le jour même où fut signée l'ordonnance qui changeait le nom du pont d'Iéna, c'est-à-dire le 9 juillet, que les travaux entrepris pour faire sauter le pont auraient cessé, grâce à son intervention personnelle auprès du généralissime prussien. Mais, s'il en est ainsi, comment expliquer que le duc de Wellington qui, dès le 9 au matin, averti par les ministres du Roi, s'était rendu chez Blücher pour appuyer leurs réclamations, ait été obligé de lui écrire, le soir même, la lettre suivante :

« La destruction du pont d'Iéna est au dernier point désagréable au Roi et à la population et deviendra l'occasion de troubles dans la ville... Je prendrai la liberté de vous faire observer que sa destruction immédiate ne saurait se concilier avec la promesse faite aux commissaires de l'armée française pendant la négociation de la convention, qu'il en serait référé aux souverains alliés qui prononceraient sur le sort des monuments et des musées ; je demande qu'il soit sursis à l'exécution des ordres donnés pour la destruction du pont jusqu'à l'arrivée des souverains ; ils décideront. [1] »

Le 10 juillet, le généralissime anglais renouvelle par deux fois ses instances écrites, dans la matinée et

[1] *Letters and dispatches of the duke of Wellington,* T. XII. — Voy. aussi *Journal des Débats* du 13 juillet 1815.

dans l'après-midi ; il se plaint que le génie prussien continue ses préparatifs [1] : c'est donc que la veille les choses ne s'étaient point passées comme le raconte M. Beugnot.

Mais voici qui est plus décisif encore. Si son récit est vrai, si les choses se sont passées comme il le dit, on doit retrouver dans les journaux du 11 juillet l'article rédigé par lui sur le conseil de Talleyrand et mettant dans la bouche de Louis XVIII la menace de se porter de sa personne sur le pont pour sauter de compagnie. Que cet article ait paru, M. Duvergier de Hauranne le tient pour constant. « L'article du journal fut fait, dit-il, et Louis XVIII, bien qu'un peu surpris du trait d'héroïsme qu'on lui prêtait, en accepta de bonne grâce la renommée [2]. » L'éminent historien a eu tort de s'en rapporter aux *Mémoires* de M. Beugnot. Ni dans les journaux du 11 juillet, ni dans ceux des jours qui précèdent ou qui suivent, on ne rencontre le fameux article, lequel n'a jamais existé.

Le spirituel auteur des *Mémoires* s'est calomnié en se déclarant l'auteur de tous les mots de la Restauration :

> Beugnot se trompe : il n'est pas si coupable.

Son récit et la revendication à laquelle il sert de base une fois écartés, force est bien de restituer le *mot* du pont d'Iéna à son véritable auteur et de rendre à Louis XVIII ce qui appartient à Louis XVIII.

[1] *Ibidem.*

[2] Duvergier de Hauranne, T. III, p. 189.

Depuis le moment où j'ai écrit et fait imprimer, pour la première fois, les pages qui précèdent, les *Mémoires* du prince de Talleyrand ont paru, ainsi que ceux du chancelier Pasquier. Si quelques doutes avaient pu subsister encore, ces deux publications les auraient entièrement levés.

Voici le témoignage de M. Pasquier, mêlé de très près, on le sait, à tous les événements de cette époque :

« A l'extrémité de Paris, le beau pont récemment construit en face de l'Ecole militaire était menacé d'une prochaine destruction. Il avait le tort de s'appeler *pont d'Iéna*, de consacrer ainsi la mémoire d'une des plus mémorables défaites de l'armée prussienne. Déjà la mine était creusée sous deux de ses piles ; il devait être renversé le lendemain, lorsque Louis XVIII autorisa M. de Talleyrand à déclarer qu'il irait de sa personne se placer au-dessus de cette mine ; qu'on pourrait ainsi, si on le jugeait à propos, le faire sauter avec le pont [1]. »

Le prince de Talleyrand dit, de son côté : « A peine arrivés à Paris, nous ne rencontrâmes que des difficultés. Nous eûmes d'abord à lutter contre les violences et les déprédations des Prussiens, qui, pleins d'une vieille fureur, qu'ils n'avaient pu assouvir l'année précédente, se dédommagèrent de la contrainte dans laquelle on les avait tenus. Nous ne pûmes préserver beaucoup de dépôts qu'ils pillèrent, mais nous sauvâmes le pont d'Iéna qu'ils voulaient détruire à cause de son nom. *Une lettre admirable du Roi nous le conserva* [2] ». Et ici M. de Talleyrand donne le texte de cette lettre,

[1] *Mémoires du chancelier Pasquier*, t. III, p. 344.

[2] *Mémoires du prince de Talleyrand*, t. III, p. 235.

qui fut écrite dans la soirée même du samedi 8 juillet, jour de la rentrée du Roi. En voici les termes exacts :

« J'apprends dans l'instant que les Prussiens ont miné le pont d'Iéna et que vraisemblablement ils veulent le faire sauter cette nuit même. Le duc d'Otrante dit au général Maison de l'empêcher par tous les moyens. Mais vous savez bien qu'il n'en a aucun ; faites tout ce qui est en votre pouvoir, soit par vous-même, soit par le duc, [1] soit par lord Castlereagh, etc. *Quant à moi, s'il le faut, je me porterai sur le pont, on me fera sauter, si l'on veut.*

« J'ai été fort content des deux lords pour la contribution.

« *Samedi à dix heures.*

« *LOUIS.*

« *A mon cousin le Prince de Talleyrand.* [2] »

A côté de la lettre du Roi au prince de Talleyrand, relative au pont d'Iéna, il convient de placer un autre document qui, de même que cette lettre, n'a vu le jour que dans ces dernières années. Au mois de février 1877 a eu lieu, par les soins de M. Etienne Charavay, la vente d'une importante collection d'autographes, celle de M. Benjamin Fillon. L'une des pièces principales était l'original d'une protestation du roi Louis XVIII, en date du 21 juillet 1815, contre les

[1] Le duc de Wellington.

[2] Le fac-similé de cette lettre a été reproduit au tome I des *Mémoires*, à la suite de la Préface de M. le duc de Broglie, qui l'accompagne de cette note : « La pièce autographe dont nous donnons ci-contre le fac-similé se trouve dans les papiers de M. de Talleyrand qui avait mis d'autant plus de soin à la conserver que ce trait généreux de Louis XVIII, déjà rapporté dans les écrits du temps, a été souvent contesté. »

violences exercées en France par les Alliés. En voici le texte :

« La conduite des armées alliées réduirait incessamment mon peuple à s'armer en masse contre elles, à l'exemple des Espagnols. *Plus jeune, je me mettrais à leur tête,* mais si l'âge et les infirmités ne le permettent, du moins je ne veux pas sembler conniver aux violences dont je gémis. Je suis résolu, si je ne puis obtenir justice, à me retirer de mon Royaume et à demander asyle au roi d'Espagne. Si ceux qui, même après la capture de l'homme (ici une rature : le Roi avait d'abord écrit : *de celui*) auquel seul ils avaient déclaré la guerre, continuent de traiter mes sujets en ennemis, et qui doivent, par conséquent, me regarder comme tel, veulent attenter à ma liberté, ils en sont les maîtres ; j'aime mieux être dans une prison qu'aux Tuileries, témoin passif du malheur de mes enfants. — *Signé* Louis [1] »

Se peut-il lire une page plus indignée, plus émue, plus généreuse et, pour tout dire d'un mot, plus royale ?

III

« Le pont d'Austerlitz, continue Victor Hugo, abdiquait et s'intitulait pont du Jardin du Roi, double énigme qui déguisait à la fois le pont d'Austerlitz et le Jardin des Plantes. »

Il n'y avait là aucune énigme et aucun déguisement. Le nom de *Jardin du Roi*, sous lequel le Jardin des Plantes avait été connu pendant plus d'un siècle et demi, depuis sa création, en 1626, jusqu'en 1793,

[1] *Inventaire des Autographes et Documents historiques composant la collection de M. Benjamin Fillon*, par M. Étienne Charavay, archiviste-paléographe, deuxième série.

était familier en 1815 à tous ceux dont l'enfance avait précédé l'époque de la Terreur.

Ce titre n'était point, au reste, un titre usurpé. C'est le roi Louis XIII qui établit à ses frais le Jardin Botanique. De vastes développements y furent apportés sous Louis XIV, qui institua des cours publics de botanique, de chimie, d'anatomie et de chirurgie. Mais l'importance sans rivale de ce magnifique établissement date surtout des règnes de Louis XV et Louis XVI. Tandis que Laurent de Jussieu y professait la botanique, Buffon, qui en fut le directeur pendant près de cinquante ans, de 1739 à 1788, en doublait l'étendue et augmentait considérablement les collections d'histoire naturelle, placées sous la surveillance de Daubenton.

La Convention ne pouvait s'accommoder du titre de *Jardin du Roi* ; elle le supprima en 1793, et cela était assez naturel, on doit l'avouer ; il ne l'était pas moins que ce nom, aboli avec la royauté, reparût avec elle, et l'on ne saurait accepter comme fondé le reproche adressé à Louis XVIII par Victor Hugo, surtout si l'on réfléchit que Louis XVIII n'a point substitué le nom de Jardin du Roi à celui de *Jardin des Plantes*, changeant ainsi une appellation devenue populaire.

Sous la République et sous l'Empire, l'ancien *Jardin Royal* n'a jamais eu d'autre désignation officielle que celle de *Muséum d'histoire naturelle* [1], désignation

[1] Voir *le Muséum d'histoire naturelle*, par Ch. Rohault de Fleury. Paris 1841.

renouvelée des Grecs et que le peuple, guidé par son bon sens, a toujours refusé d'accepter. C'est ce nom pseudo-français de *Muséum* et ce nom seul que la Restauration a effacé pour mettre à sa place celui de *Jardin du Roi*, si bien justifié par l'origine de cet établissement et par toute son histoire.

L'origine du pont d'Austerlitz, commencé sous le Consulat et terminé en 1806, exigeait au contraire qu'on lui conservât ce nom ; je suis le premier à le reconnaître. Aussi la première Restauration n'avait-elle pas songé à le lui enlever. Louis XVIII dut se résigner à le faire après les Cent-Jours et la seconde invasion : le 9 juillet 1815, ainsi que nous avons eu occasion de le rappeler tout à l'heure, dans l'espoir de prévenir la destruction du pont d'Iéna en donnant une satisfaction aux susceptibilités de l'armée prussienne et de l'armée russe, campées dans Paris, il signa une ordonnance aux termes de laquelle le pont d'Iéna devait prendre le nom de pont des Invalides et le pont d'Austerlitz celui de pont du Jardin du Roi.

Victor Hugo est donc dans l'erreur lorsqu'il met ce dernier changement de nom au compte de l'année 1817, et cette petite rectification a son importance : prise en 1817, une semblable mesure eût été un acte de mesquine vengeance ; prise en 1815, elle n'a été et on n'y peut voir qu'un acte impérieusement commandé par la situation désastreuse que les Cent-Jours avaient léguée à la seconde Restauration.

Ce qui prouve bien que le gouvernement royal n'était point animé, en pareille matière, de sentiments

étroits et jaloux, c'est qu'il a respecté, autant que cela était possible, les noms des places et des rues créées sous la République, le Consulat et l'Empire. Sur un plan de Paris, qui porte précisément la date de 1817, je trouve la place et la rue de Rivoli, les rues de Castiglione, d'Erfurt, de Fleurus, de Lubeck, de Mondovi, de Mont-Thabor, du Pont-de-Lodi, d'Ulm. Les rues destinées à rappeler, non plus des victoires, mais la mémoire d'un certain nombre de généraux des armées de la République et de l'empire, avaient également conservé leurs noms. Je citerai les rues Cafarelli, Desaix, Duphot, Kléber, Lacuée, Richepanse. Enfin, à côté même du ci-devant pont d'Austérlitz, entre ce pont et le Jardin du Roi, je rencontre la place Walubert : Walubert était un officier mort glorieusement à Austerlitz [1].

Les souvenirs de cette victoire n'étaient point pour offusquer les Bourbons, qui étaient eux-mêmes, ce semble, d'assez bonne maison militaire ; et puisque Victor Hugo recueillait, dans son livre, les petits faits de l'année 1817, il aurait pu admettre le suivant : Le tableau de Gérard représentant *l'Entrée de Henri IV à Paris* eut les honneurs du Salon de peinture de 1817. Quelques jours avant qu'il ne fût exposé, *Monsieur*, frère du Roi, alla le voir dans l'atelier du grand artiste, et, après avoir exprimé à Gérard toute sa satisfaction, il ajouta : « Vous avez déjà accoutumé la France à des chefs-d'œuvre dont il serait injuste de la priver.

[1] Voy. *Dictionnaire des rues de Paris*, par J. de Latynna, 1817.

J'espère bien que votre bataille d'Austerlitz reparaîtra un jour. Ce tableau nous appartient à plus d'un titre : le souvenir d'une victoire française et un bel ouvrage sont deux choses bonnes à conserver [1]. »

IV

Les princes qui parlaient de la sorte n'étaient point des iconoclastes, et je ne crois pas qu'il faille attacher beaucoup d'importance au nouveau reproche que leur adresse Victor Hugo : « On grattait les N au Louvre. »

La Restauration ne pouvait pas plus conserver les insignes et les chiffres placés par Napoléon sur tous les murs du Louvre, dans les endroits les plus apparents [2], que la République n'avait pu conserver les emblêmes de la royauté et l'Empire ceux de la République [3]. Il y aurait même lieu de s'étonner que l'on eût attendu trois ans pour cela ; aussi n'en fut-il rien et doit-on reporter à l'année 1814 le fait dont parle ici Victor Hugo : il eut lieu, non en vertu d'un ordre de Louis XVIII, mais en exécution d'un arrêté rendu par le gouvernement provisoire, le 4 avril 1814, un mois avant la rentrée du Roi, et ainsi conçu : « Tous les emblêmes, chiffres et armoiries qui ont caractérisé le gouvernement de Bonaparte seront supprimés et effacés partout où ils pourront exister. »

Des cinq membres qui signèrent cet arrêté, un seul, l'abbé de Montesquiou, était royaliste ; les autres

[1] *Journal des Débats*, 20 juillet 1817. — *Le Conservateur*, I, 360.
[2] Dulaure, *Histoire de Paris*, t. VI, 432.
[3] *Id.*, VI, 463.

étaient des serviteurs du gouvernement impérial : deux, le comte de Jaucourt et le comte de Beurnonville, siégeaient depuis dix années sur les bancs du Sénat ; un troisième, le prince de Bénévent, était vice-grand électeur ; le quatrième, Joseph de Dalberg, membre du Conseil d'Etat et duc par la grâce de Napoléon, qui lui avait constitué une dotation de quatre millions, était le mari de l'une des dames du palais de l'Impératrice.

Mais si les bonapartistes de la veille témoignaient un si grand empressement à effacer jusqu'au dernier vestige de la domination qu'ils avaient encensée, le gouvernement de Louis XVIII ne montra pas tant de hâte d'en finir, et il exécuta très-mollement le décret du 4 avril 1814. J'en trouve la preuve dans la conversation que Napoléon eut avec le secrétaire de son cabinet, Fleury de Chaboulon, le 10 mars 1815, le soir même de son arrivée à Lyon :

« Qu'a-t-on fait des Tuileries ? — *On n'y a rien changé, Sire, on n'a même point encore ôté les aigles.* — (En riant). Ils ont dû trouver que je les avais bien fait arranger. — Je le présume, Sire : on a dit que le comte d'Artois, aussitôt son arrivée, avait été parcourir les appartements et qu'il ne se lassait point de les admirer. — Je le crois bien. Qu'ont-ils fait de mes tableaux ? — On en a fait enlever quelques-uns, mais celui de la bataille d'Austerlitz est encore dans la salle du Conseil. — Et le spectacle ? — On n'y a point touché [1]. »

Le décret du gouvernement provisoire en 1814 continua à rester à peu près lettre morte, même après les événements de 1815, ainsi que l'attestent les récri-

[1] *Mémoires* de Fleury de Chaboulon, I, 206.

minations que faisaient entendre, plusieurs années après, certaines feuilles ultra-royalistes, les *Lettres champenoises* [1], par exemple, qui, dans un article du mois d'octobre 1820, signalaient l'existence, sur un grand nombre de nos monuments, des emblèmes de l'Empire. « Ici, s'écriait l'auteur, c'est l'aigle de Bonaparte qui arrête mes pas à la porte du Louvre. Pour qu'on puisse le voir à toutes les heures du jour, cette porte *triomphale* est constamment fermée ; on dirait qu'elle ne doit s'ouvrir que pour celui dont elle porte les armes... « Cet aigle est un chef-d'œuvre, me dit un homme à grandes moustaches et en habit bourgeois ; ce serait dommage de le détruire. » Misérable subterfuge ! A qui fera-t-on accroire que c'est par amour pour les arts que l'on conserve les *aigles* du Louvre (car l'intérieur en recèle une fourmilière) ? Sont-ce des chefs-d'œuvre aussi que l'on voit au-dessus de la fontaine de la rue du Regard et sur celle de la rue des Vieilles-Tuileries ? Ils sont hideux, ils sont mal faits, et cependant on les conserve aussi religieusement que les aigles en bronze qui se trouvent au Louvre ! »

Le rédacteur des *Lettres champenoises* ne parle pas d'autres aigles que le gouvernement royal avait eu le bon esprit de conserver également, ceux de la colonne Vendôme, à laquelle un grand poëte, en 1827, sous le roi Charles X, disait dans une ode demeurée célèbre :

Les Bourbons ont toujours adopté des victoires.

[1] Rédigées par Mély-Janin, Laurentie, de Feletz, de Valori, etc.

Nos Roi t'ont défendu d'un ennemi tremblant,
O trophée ! A leurs pieds tes palmes se déposent ;
    Et si tes quatre aigles reposent,
    C'est à l'ombre du drapeau blanc ! [1]

Au mouvement de ces vers, à leur sonorité et à leur éclat, on a reconnu Victor Hugo.

---

[1] *Odes et Ballades*, livre III.

CHAPITRE II

Un vers d'Alfred de Musset. — Bordeaux au 12 mars 1814. Trois pairs de France : le comte Lynch, le baron Portal... et le vicomte Hugo. Ce qui se passa le 8 octobre 1820 au nº 16 de la grande rue Taranne. — L'École de Marine d'Angoulême. De quelques-uns des grands-amiraux de France, et en particulier de Joachim Murat. — Le duc d'Angoulême et le général Debelle. — La guerre d'Espagne. — Chateaubriand et Canning. Robert Peel et M. Guizot. M. Saint-Marc Girardin et Benjamin Constant.

I

Le lecteur trouve sans doute que nous n'avançons guère, et je crois l'entendre qui me crie :

Si nous allons ainsi, nous n'arriverons pas.

Je ne saurais pourtant lui promettre de marcher beaucoup plus vite. Ceci n'est point un livre, une œuvre didactique, composée d'après toutes les règles de l'art et dans laquelle les proportions soient exactement gardées : c'est une causerie, un peu longue, je l'avoue ; une sorte de promenade, à travers champs, dans le passé. Aussi bien, il a été entendu, au moment du départ, que nous ne suivrions point le grand chemin battu où passe l'Histoire en son carosse, et d'où sont bannis le buisson d'aubépine, le liseron et l'églantier.

Nous nous sommes engagés dans les sentiers de traverse où l'herbe pousse, où fleurit l'anecdote, où les petits détails nous arrêtent à chaque pas, et, qui sait? peut-être qu'arrivés au terme du voyage, nous connaîtrons mieux le pays que si nous avions pris la route royale.

Je dis *royale* et je dis bien, puisque nous sommes en 1817.

« 1817, c'était le temps candide, — je cite Victor Hugo, — où le comte Lynch siégeait tous les dimanches comme marguillier au banc d'œuvre de Saint-Germain-des-Prés en habit de pair de France, avec son cordon rouge et son long nez, et cette majesté de profil particulière à un homme qui a fait une action d'éclat. L'action d'éclat commise par M. Lynch était ceci : avoir, étant maire de Bordeaux, le 12 mars 1814, donné la ville un peu trop tôt à M. le duc d'Angoulême. De là sa pairie. »

Ce n'était point M. Lynch qui avait donné au duc d'Angoulême la ville de Bordeaux ; la ville s'était donnée elle-même, ainsi que le reconnaissent tous les historiens.

« Lord Wellington, dit M. Thiers, détacha de Mont-de-Marsan le maréchal Beresford avec une colonne de troupes anglaises et portugaises, et celui-ci trouvant Bordeaux sans défense y entra le 12 mars. Le général et le préfet, qui avaient tout au plus 1,200 hommes, se retirèrent sur la Dordogne, et les royalistes de Bordeaux, secondés par les commerçants impatients d'obtenir l'ouverture des mers, demandèrent à grands cris le rétablissement des Bourbons. Le duc d'Angoulême accourut alors et on proclama la restauration de l'ancienne dynastie... Le maire de Bordeaux, le comte Lynch, se mettant à la tête du mouvement, fit une proclamation dans laquelle il annonçait le rétablissement des Bourbons [1]. »

[1] *Histoire du Consulat et de l'Empire*, XVII, 520.

M. Thiers parle des commerçants qui secondaient les royalistes ; mais à Bordeaux, les commerçants, n'était-ce pas à peu près tout le monde ? Si l'association royaliste à laquelle étaient affiliés MM. de Taffard Saint-Germain, Queyriaux, de Mondenard, Marmajoux, de Puységur, se recrutait surtout dans les rangs de la noblesse, la bourgeoisie, frappée dans ses intérêts, écrasée sous le poids de cinq récoltes restées sans écoulement [1], avait été vivement froissée par le traitement infligé, le 1er janvier 1814, à l'éloquent et courageux député de la Gironde, M. Lainé. D'un autre côté, les souffrances du peuple étaient profondes, intolérables, par suite de la ruine complète du commerce maritime. Dans une telle situation, il importait assez peu que le maire de la ville fût favorable ou hostile aux Bourbons. Lorsqu'on apprit dans l'après-midi du 12 mars, l'arrivée du duc d'Angoulême, l'élan fut aussi général que spontané. La population toute entière se précipita à sa rencontre. On s'embrassait, on pleurait, on se jetait à genoux. Le ciel retentissait d'acclamations enthousiastes. La joie tenait du délire. M. Lynch sans doute était là, avec ses adjoints, en grand uniforme, au milieu des flots du peuple, mais il ne les avait pas plus amenés aux pieds du Prince que la barque pavoisée qui aborde au rivage ne conduit les flots de l'Océan.

L'action *commise* par M. Lynch n'eut donc pas autant d'importance que le suppose M. Hugo, et il ne parut point à Louis XVIII qu'elle méritât la pairie. Quand la

[1] *Mémoires du comte Beugnot*, II, 100.

première restauration tomba, M. le comte Lynch ne faisait point partie de la Chambre des Pairs.

Il n'était encore que maire de Bordeaux, et avait à ce titre, le 5 mars 1815, reçu le duc et la duchesse d'Angoulême, qui venaient célébrer l'anniversaire du 12 mars.

Au milieu des fêtes, un courrier arriva de Paris avec cette nouvelle : « Bonaparte est débarqué en France. » Le duc d'Angoulême partit dans la nuit pour Marseille. Madame demeura à Bordeaux. Elle ne s'en éloigna que le 1er avril, après avoir fait d'héroïques mais inutiles efforts pour rallier à la cause du Roi les troupes formant la garnison de la ville. Le comte Lynch, qui ne l'avait pas abandonnée pendant ces jours difficiles, quitta Bordeaux avec elle et l'accompagna à Pauillac, où elle devait s'embarquer. Le 3 avril, il prit place sur la chaloupe qui la conduisit au bâtiment anglais destiné à la transporter des rives de France sur les côtes d'Espagne. Quelques instants après, il montait lui-même à bord d'un autre navire et faisait voile pour l'Angleterre. Son exil devait durer cent jours.

A la seconde Restauration, il ne se pouvait guère que Louis XVIII mît en oubli le dévouement du comte Lynch pendant la crise terrible que l'on venait de traverser ; Napoléon, d'ailleurs, ne l'avait-il pas lui-même désigné aux faveurs du Roi par son décret du 12 mars 1815, portant que « *les sieurs Lynch*, de la Rochejaquelein, de Vitrolles et autres, dont tous les biens meubles et immeubles étaient préventivement séquestrés, seraient traduits devant les tribunaux pour

y être jugés conformément aux lois et subir, en cas de condamnation, les peines édictées au Code pénal ? » — Par ordonnance royale, du 17 septembre 1815, *le sieur Lynch* fut nommé pair de France, bien moins, comme le prouve la date même de cette ordonnance, pour sa conduite en 1814 que pour celle qu'il avait tenue durant l'interrègne.

Dans les derniers jours de 1813, Napoléon avait envoyé à Bordeaux, en qualité de commissaire extraordinaire, pour maintenir dans cette ville, troublée par les revers du maréchal Soult, l'autorité du gouvernement impérial, un des membres de son Conseil d'Etat, M. Portal. Ce dernier remplit de son mieux sa mission, et s'efforça de prévenir l'entrée du duc d'Angoulême et la proclamation des Bourbons. « Portal, dit le plus récent de ses biographes, M. Levot, ne s'attendait pas que sa conduite en cette occasion l'eût mis en faveur auprès du nouveau gouvernement : c'est pourtant ce qui eut lieu. Louis XVIII le replaça, comme maître des requêtes au Conseil d'État... En 1815, la première ordonnance que le Roi signa à son retour fut celle qui l'appela à faire partie d'une Commission chargée de pourvoir au service des armées alliées [1] ». Nommé Directeur supérieur des Colonies, il devint, en 1818, Ministre de la Marine, et en 1821, Ministre d'Etat et Pair de France. La Restauration traitait encore mieux M. Portal, qui avait essayé de fermer au duc d'Angou-

[1] *Les Gloires maritimes de la France,* par P. Levot, conservateur de la bibliothèque du port de Brest, p. 411. — Paris, 1886.

lême les portes de Bordeaux, que M. Lynch, qui les lui avait ouvertes.

Le comte Lynch mourut le 15 août 1835. Je me suis laissé raconter par un de ses compatriotes, quelque peu gascon par conséquent, que certain dimanche (c'était le dimanche, 8 octobre 1820, si je suis bien renseigné), comme il revenait de Saint-Germain-des-Prés et rentrait à son logis, au N° 16 de la grande rue Taranne, il trouva sur sa table une *Ode sur la naissance du duc de Bordeaux*, avec un hommage de l'auteur. Bien qu'il fût classique et grand admirateur de l'abbé Delille, il la lut avec un vif plaisir, et l'on m'assure même qu'arrivé à ces vers :

Guerriers, peuples, chantez ; Bordeaux, lève ta tête,
Cité qui, la première, aux jours de la conquête,
Rendue aux fleurs de lys, as proclamé ta foi !

il les relut avec enthousiasme ; sa poitrine battit sous son cordon rouge ; les narines de son long nez se dilatèrent, et, jetant les yeux, au bas de la pièce, sur le nom de l'auteur : *Victor-Marie Hugo*, il s'écria : « Ce jeune homme ira loin ! ». Le comte Lynch prévoyait-il en ce moment que ce jeune homme s'asseoirait un jour dans son fauteuil de pair de France ?

II

Si le comte Lynch n'a reçu de l'auteur des *Misérables* qu'un seul coup de crayon, le duc d'Angoulême n'en a point été quitte à si bon marché : Victor Hugo est

revenu à la charge contre lui en maint endroit de son livre, et notamment dans ce passage : « Une ordonnance royale érigeait Angoulême en école de marine, car, le duc d'Angoulême étant grand amiral, il était évident que la ville d'Angoulême avait de droit toutes les qualités d'un port de mer, sans quoi le principe monarchique eût été entamé. »

Une ordonnance royale érigeait Angoulême en école de marine... A quelle date ? En 1817, évidemment, puisque ces lignes sont extraites du chapitre consacré à l'énumération des crimes, fautes et bévues de *l'année* 1817. Eh bien ! ici encore il y a une erreur.

L'ordonnance qui a créé un collège royal de marine à Angoulême est du 31 janvier 1816.

« Nous avons considéré, disait le Roi dans son préambule, que l'éducation première des jeunes gens qui se vouent au métier de la mer doit tendre à développer par degrés leur intelligence, éclairer leur jugement et diriger leurs études vers les connaissances dont ils doivent faire un jour l'application ; qu'après avoir été préparés par une théorie spéciale, il importe de les façonner de bonne heure à la discipline, aux difficultés, aux fatigues et aux dangers de leur noble profession ; que l'instruction pratique doit être combinée de manière à leur fournir de nombreux termes de comparaison, en leur faisant successivement parcourir de nouveaux parages, et à hâter leur expérience, soit par l'exécution et le commandement alternatifs de toutes les manœuvres, soit par l'observation et l'analyse de toutes les opérations mécaniques qui sont pratiquées dans les divers ateliers de nos arsenaux ; qu'enfin ce n'est que par la réunion de ces soins, de ces efforts et de ces travaux, que les élèves de la marine peuvent se distinguer sur nos vaisseaux et nos flottes, et soutenir dignement l'honneur du pavillon français. »

En vue d'obtenir ces résultats, l'ordonnance du 31 janvier 1816 décida que les jeunes gens destinés à la marine militaire recevraient une éducation théorique et pratique, — la première, dans un établissement spécial fondé à Angoulême sous le titre de *Collège royal de la marine ;* la seconde, dans les ports et sur des *corvettes d'instruction*, armées à cet effet.

Après avoir terminé au *Collège royal* leur éducation théorique, les jeunes gens étaient dirigés, avec le titre d'*élèves de la marine de seconde classe*, sur le port de Rochefort, où ils étaient embarqués à bord des corvettes d'instruction. Ils devaient faire sur ces bâtiments deux campagnes, dites *campagnes d'instruction*, chacune de la durée d'environ dix mois.

Les élèves qui subissaient avec honneur l'examen placé à la fin de la seconde campagne, étaient nommés *élèves de la marine de première classe*, répartis dans les ports de Brest, Toulon et Rochefort, et embarqués sur les bâtiments de guerre de l'Etat. Lorsqu'ils réunissaient trois années de navigation aux deux campagnes d'instruction qu'ils avaient faites en qualité d'élèves de deuxième classe, ils pouvaient être promus au grade d'enseigne de vaisseau.

Telle est l'économie générale de l'ordonnance du 31 janvier, qui n'a pas moins de 106 articles ; ils témoignent d'un désir ardent de bien faire et montrent que Louis XVIII et ses conseillers comprenaient à merveille l'importance, pour les élèves de la marine, de recevoir une forte instruction pratique. Sur ces 106 articles, 30 seulement sont consacrés à l'éducation

théorique et au collège d'Angoulême ; 69 ont en vue d'assurer l'éducation pratique. — Dans ces conditions, le choix de la ville d'Angoulême comme siège du collège où l'éducation théorique serait distribuée n'avait rien d'extraordinaire, et on comprend très bien que l'on ait préféré au mouvement et au bruit de nos ports une ville de l'intérieur, dont le calme était plus favorable aux études, située d'ailleurs sur le bord d'une rivière capable de recevoir un petit bâtiment, et à proximité du port militaire de Rochefort. N'en déplaise à Victor Hugo, l'auteur de l'ordonnance de 1816 n'a donc point pris le *Pirée pour un nom d'homme* ni Angoulême pour un port de mer. Il s'est borné à suivre les errements du règne de Louis XVI, qui en 1786, c'est-à-dire à l'époque où la marine française atteignait son apogée, créa deux collèges de marine à Vannes et à *Alais* [1]. Il me semble que, comme port de mer, Angoulême vaut bien Alais.

Un dernier mot sur le collège d'Angoulême.

Sous l'Empire, on ne pouvait être admis dans les écoles spéciales de Brest et de Toulon que par décret et suivant le bon plaisir du Prince [2]. La Restauration au contraire institua le concours pour la nomination des élèves au collège royal de la marine [3], et lors de l'établissement à Brest, au mois de mai 1826, du vaisseau-école l'*Orion*, remplacé en 1840 par le *Borda*,

[1] *Histoire de Brest*, par Levot, II.

[2] Article 3 du décret du 27 septembre 1810, relatif à l'organisation des écoles de marine de Brest et de Toulon.

[3] Ordonnance du 22 janvier 1824.

les admissions furent également subordonnées à la loi du concours.

III

L'ordonnance du 31 janvier 1816 présentait donc de sérieux avantages ; et de même le titre de *grand-amiral* porté par le Dauphin n'avait rien de ridicule.

Ce titre se rattache aux jours les plus glorieux de notre marine. C'est Colbert, le véritable fondateur de la puissance navale de la France, ce ministre incomparable qui, menant de front l'Administration des Finances, de l'Industrie, du Commerce et de la Marine, éleva tout, marine, commerce, industrie, finances, à un degré de prospérité inouï ; qui dans l'espace de quelques années (1663-1683), ramina nos colonies jusque-là languissantes, replaça la marine sur un pied formidable, substitua, pour recruter le personnel de l'armée de mer, le système des classes au régime violent et arbitraire de la presse, fit exécuter à Dunkerque par Vauban des travaux immenses, agrandit et transforma les ports de Brest et de Toulon, créa de toutes pièces celui de Rochefort, institua l'école des gardes-marine, établit la Caisse des invalides, fit publier en 1681 l'ordonnance de la Marine dont les dispositions sont encore aujourd'hui en vigueur, prépara le Code des armées navales promulgué en 1689 sous le ministère de son fils Seignelay et resté la principale base de notre législation maritime ; c'est ce grand homme qui fit revivre en 1669 la charge

d'*Amiral de France*, supprimée en 1626 par le cardinal de Richelieu.

Réservée, comme distinction honorifique, aux enfants de France et remplie tour à tour par le comte de Vermandois, le comte de Toulouse, le duc de Penthièvre et le duc d'Angoulême, cette haute dignité ne paraît point avoir nui au développement de la marine française. Le maréchalat du comte de Vermandois (1669-1683) et celui du comte de Toulouse (1683-1737) correspondent à l'une des périodes les plus éclatantes de nos annales maritimes, à celle où nos escadres étaient commandées par les d'Estrées, les Forbin, les Jean-Bart, les Duguay-Trouin, les Tourville et les Duquesne, — Tourville et Duquesne, les deux plus grands hommes de mer que la France ait eus. Le comte de Toulouse lui-même, qui battit les flottes anglaise et hollandaise en plus d'une rencontre et notamment, le 24 août 1704, à la hauteur de Velez-Malaga, mérite d'occuper dans cette pléïade de marins illustres une place honorable. C'était un vaillant cœur dont le duc de Saint-Simon, si impitoyable, dans ses *Mémoires*, à l'endroit des princes légitimés, a dit « qu'il était l'honneur, la vertu, la droiture, l'équité même. »

Son fils, Jean-Louis-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, lui succéda dans sa charge d'amiral et la conserva jusqu'au jour où elle fut supprimée par le décret du 1er mai 1791. On sait que la marine française retrouva sous Louis XVI, avec d'Estaing, de Vaudreuil, de Grasse, du Couédic et surtout le bailli de Suffren, les beaux jours de Louis XIV. Vaincue par

nos marins, l'Angleterre dut signer le traité de Versailles (3 septembre 1783), qui assurait l'indépendance des Etats-Unis et consacrait l'ascendant et la prépondérance de la France en Europe. Louis XVI profita de cette paix glorieuse pour faire préparer sur nos chantiers et dans nos ports un immense mobilier naval. Lorsque la Révolution éclata, brisant du même coup le sceptre et le bâton d'amiral entre les mains de Louis XVI et du duc de Penthièvre, les deux hommes les plus vertueux du royaume, elle trouva nos arsenaux pleins et nos flottes, aussi nombreuses qu'aguerries, promenant sur toutes les mers le pavillon de la France.

En 1814, quand la dignité de grand-amiral fut conférée au duc d'Angoulème, les choses étaient bien changées. La République et surtout l'Empire avaient perdu, en entreprises mal conçues et mal exécutées, quarante-trois vaisseaux de guerre, quatre-vingt-deux frégates, soixante-seize corvettes et soixante-deux avisos. « Les circonstances étaient on ne peut plus difficiles, dit M. Levot dans son livre sur les *Gloires maritimes de la France* ; une marine mutilée, une dotation annuelle évidemment insuffisante, un matériel en mauvais état, tout semblait présager que c'en était fait pour jamais de notre puissance navale [1]. » Grâce aux efforts de la Restauration et des ministres de la marine qu'elle appela dans ses conseils, grâce surtout au baron Portal (1818-1821), au comte de Chabrol (1824-1828) et au baron d'Haussez (1829-1830), la France

[1] P, 411.

redevint une puissance militaire de premier ordre. Le baron Portal obtint des deux Chambres que le chiffre de la dotation de la marine fût mis en rapport avec les nécessités du service : ce chiffre fut porté pour l'exercice 1822 à 65 millions. « Libéral autant qu'éclairé, il s'attacha à faire disparaître l'antagonisme existant entre l'ancienne et la nouvelle marine. Ne tenant compte que du mérite et non des opinions politiques, il n'avait qu'un mobile, l'intérêt du pays [1]. » M. de Chabrol marqua les quatre années de son passage au ministère par la création du conseil d'amirauté, le rétablissement des préfectures maritimes, l'organisation des équipages de ligne, l'institution d'une école d'application, la conservation des vaisseaux au moyen de couvertures mobiles, l'application aux Colonies de la législation française, enfin la reprise des grands travaux et des constructions navales qui permirent d'accélérer les armements nécessités par les expéditions de Grèce et d'Algérie [2]. Lorsque cette dernière expédition fut résolue, tous les hommes de l'art demandaient huit mois pour les préparatifs ; le baron d'Haussez les organisa, en moins de trois mois, avec autant d'intelligence que de vigueur, et, le 5 mai 1830, le duc d'Angoulême put passer à Toulon la revue de la flotte prête à mettre à la voile. Elle s'élevait à 675 bâtiments de guerre et du commerce, et ne comptait pas moins de 11 vaisseaux, 24 frégates et 70 navires

[1] Levot, *op. cit.*, p. 411-412.
[2] *Op, cit.,* p, 82.

de guerre de moindre force. Le spectacle que présentait la rade était magnifique. Les navires de guerre et les bâtiments de transport, entre lesquels circulaient des milliers de barques, occupaient le centre du tableau, dont le cadre était formé par les collines que couvrait une innombrable population. Tous les navires étaient pavoisés ; les équipages, montés dans les vergues et dans les hunes, faisaient retentir l'air des cris de : *Vive le Roi*[1] ! Journée de soleil et de fête à la veille des jours de deuil, dernier rayon à l'heure où les ombres du soir vont envahir le ciel, dernier sourire de la fortune à cette Maison de Bourbon qui avait trouvé la France épuisée, appauvrie, écrasée sous le poids d'inénarrables désastres, et qui allait la laisser libre, prospère et forte, avec des finances admirables, et une flotte superbe ; — qui l'avait trouvée vaincue, humiliée, foulée aux pieds par quatre cent mille envahisseurs, et qui allait lui léguer la plus pure et la plus belle de toutes les conquêtes, accomplie sous les yeux et malgré les menaces de l'Angleterre frémissante !

On le voit, sous Charles X et sous Louis XVIII, comme sous Louis XIV et sous Louis XVI, qu'il ait été porté par le comte de Vermandois ou le comte de Toulouse, par le duc de Penthièvre ou le duc d'Angoulême, auquel les juges les plus sévères ne pourront pas refuser ce témoignage qu'il était, lui aussi, « l'honneur, la vertu, la droiture, l'équité même, » le titre

[1] Alfred Nettement, *Histoire de la conquête d'Alger*, p ·281.

de grand-amiral se rattache aux meilleurs et aux plus glorieux souvenirs de notre marine.

En conférant ainsi une haute dignité, purement honorifique d'ailleurs, à des membres de la Maison Royale, l'ancienne monarchie qui a créé la France, la Restauration, qui l'a sauvée, n'avaient d'autre but que de s'unir plus étroitement à la nation, de mieux identifier leurs destinées avec la sienne. La fierté démocratique de l'auteur des *Misérables* refuse de se placer à ce point de vue. Soit. Mais alors il me permettra de lui faire observer que, s'il est choquant de voir un homme qui n'a jamais été marin devenir grand-amiral, c'est surtout au lendemain d'une révolution faite au nom de l'égalité et sous un gouvernement qui a la prétention de consacrer ce principe et d'en assurer le maintien. Eh bien ! c'est là justement le spectacle qui nous a été donné par l'Empereur Napoléon Ier, ce *Soleil* dont Victor Hugo est le *Memnon* [1], cette idole à laquelle il a dressé *un temple* [2], ce demi-dieu qui n'a pas été vaincu par les rois de l'Europe coalisés et par leurs généraux, Wellington et Blücher, mais par Dieu lui-même, seul rival digne de lui [3].

A peine monté sur le trône, il rétablit la charge de grand-amiral, et il en investit un officier de cavalerie,

[1] Napoléon, Soleil dont je suis le Memnon.
(*Odes et Ballades*).

[2] A l'Empereur tombé dressant dans l'ombre un temple.
(*Feuilles d'automme*).

[3] « Napoléon avait été dénoncé dans l'infini et sa chute était décidée : *Il gênait Dieu.* » (*Les Misérables*, p. 183).

l'époux de sa sœur Caroline, Joachim Murat. Le 12 pluviôse an XIII (1er février 1805), il adressait au Sénat conservateur le Message suivant :

« Sénateurs,

« Nous avons nommé *grand-amiral de l'Empire* notre beau-frère le maréchal Murat. Nous avons voulu non seulement reconnaître les services qu'il a rendus à la patrie, et l'attachement particulier qu'il a montré à notre personne dans toutes les circonstances de sa vie, mais rendre aussi ce qui est dû à l'éclat et à la dignité de notre couronne, en élevant au rang de prince une personne qui nous est de si près attachée par lés liens du sang.

« Au palais des Tuileries, le 12 pluviôse an 13.
Signé : *NAPOLÉON*. [1] »

Murat, devenu roi de Naples, conserva la dignité de *grand-amiral* [2]. Il était encore maréchal de France et grand-amiral lorsqu'il signa, le 8 janvier 1814, avec les puissances coalisées un traité d'alliance offensive et défensive et prit l'engagement de tenir en campagne un corps effectif de trente mille hommes destinés à opérer contre son bienfaiteur et contre son pays. S'il avait eu une marine, la France aurait vu les vaisseaux de son grand-amiral bloquer nos ports, de concert avec la flotte anglaise, pendant que ses troupes combattaient les nôtres, de concert avec les soldats autrichiens.

En même temps qu'il rétablissait la dignité de grand-amiral, Napoléon faisait revivre celle de conné-

[1] *Journal de Paris*, nº du 3 février 1805.
[2] Voir l'*Almanach impérial*.

table, éteinte depuis 1627. Et quel était celui de ses compagnons de victoire qu'il appelait à l'honneur de recevoir cette redoutable et invincible épée que les Gaucher de Châtillon, les Montmorency, les Olivier de Clisson, les Arthur de Richemont, les Lesdiguières avaient si glorieusement portée ? Etait-ce Masséna, ou Soult, ou Davout, ou Ney, le brave des braves ? Non, il choisit le grand-connétable, comme le grand-amiral, dans sa famille, et il remit l'épée de Duguesclin aux mains pacifiques de son frère Louis, dont M. Thiers a dit qu'il était *brave, mais point militaire*. Louis Bonaparte du moins ne devait pas, aux jours des revers, la tourner contre la France.

IV

Le nom du duc d'Angoulême reviendra encore plus d'une fois sous la plume de Victor Hugo, qui semble avoir voué une inimitié particulière à ce prince honnête, courageux, modeste, sincèrement libéral. Citons, dès ici, un fait qui le concerne et qui, par sa date, appartient à l'année 1817.

Le général Debelle, après être allé, le 6 mars 1815, offrir ses services au gouvernement royal et avoir demandé à marcher contre Napoléon, qui se dirigeait en ce moment sur Grenoble, avait tout à coup, changeant de résolution, accepté de l'Empereur le commandement du département de la Drôme, et s'était trouvé, le 30 mars, à une lieue de Valence, en présence du petit corps d'armée du duc d'Angoulême. A

la suite d'un engagement assez vif, il avait dû évacuer la ville et se replier derrière l'Isère.

Un an plus tard, le 22 mars 1816, malgré l'éloquente défense d'un avocat royaliste, M. Berryer fils, il était condamné à mort par un conseil de guerre. Le duc d'Angoulême devança près de son oncle toutes les sollicitations. Lorsque le garde des sceaux vint prendre les ordres du Roi : « Je n'ai pas besoin de rapport, dit Louis XVIII, mon neveu demande la grâce du général Debelle. Je l'accorde : tout est dit. » La peine de mort fut commuée en une détention de dix années dans la citadelle de Besançon ; au mois d'août 1817, grâce entière était accordée au général, toujours sur la demande du duc d'Angoulême.

Ces faits sont connus. Ce qui l'est moins, c'est que le prince, pendant tout le temps de la captivité du général Debelle, lui fit une pension sur sa cassette pour l'indemniser de la perte momentanée de ses appointements [1].

Si la générosité du duc d'Angoulême était sans bornes, la charité de sa digne compagne, de la fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette, était inépuisable et singulièrement ingénieuse. J'emprunte à une des intéressantes *Lettres sur la Restauration*, de M. Édouard Mennechet, les détails qui suivent et qui portent la date du 1er septembre 1817 :

« La princesse a demandé qu'on lui envoyât tous les jours, de chaque administration, les cachets de cire des lettres qui y

[1] Voir *Journal des Débats*, 1er septembre 1817.

4

arrivent. Elle s'occupe elle-même, avec ses dames, à en détacher le papier ; et du produit de la vente de cette cire, elle trouve le secret de vêtir et de nourrir cinq nombreuses familles. L'histoire dédaignerait de pareils détails ; je les recueille avec bonheur. En vous les donnant, je commets peut-être une indiscrétion, je trahis des secrets de charité dont jamais sans doute il ne sera question dans aucun livre... [1] »

Comme on le pense bien, c'est surtout la guerre d'Espagne que Victor Hugo ne pardonne pas au duc d'Angoulême. Jean Valjean, le héros des *Misérables*, s'évade du bagne de Toulon. Cet événement ayant eu lieu, paraît-il, en 1823, et 1823 étant l'année de la guerre d'Espagne, Victor Hugo en profite pour se livrer à une violente sortie contre cette guerre et pour dire son fait, une fois de plus, à ce malheureux duc d'Angoulême :

« Cette guerre, écrit-il, contenait beaucoup d'événements dans un seul, et force singularités. Une grosse affaire de famille pour la maison de Bourbon ; la branche de France secourant et protégeant la branche de Madrid, c'est-à-dire faisant acte d'aînesse ; un retour apparent à nos traditions nationales, compliqué de *servitude* et de *sujétion* aux cabinets du Nord ; M. le duc d'Angoulême, surnommé par les feuilles libérales *le héros d'Andujar*, comprimant, dans une attitude triomphale un peu contrariée par son air paisible, le vieux terrorisme fort réel du Saint-Office aux prises avec le terrorisme chimérique des libéraux ; les sans-culottes ressuscités au grand effroi des douairières sous le nom de *descamisados* ; le monarchisme faisant obstacle au progrès qualifié anarchie..... ; l'esprit de liberté et de nouveauté mis à la raison par les baïonnettes ; les principes matés à coups de

[1] *Lettres sur la Restauration*, par *Ed. Mennechet*, *Secrétaire de la chambre et lecteur des rois Louis XVIII et Charles X*, *Tome II*, *p.* 76.

canon ; la France défaisant par ses armes ce qu'elle avait fait par son esprit ; du reste, les chefs ennemis vendus, les soldats hésitant, les villes assiégées par des millions ; point de périls militaires et pourtant des explosions possibles, comme dans toute mine surprise et envahie ; peu de sang versé, peu d'honneur conquis, de la honte pour quelques-uns, de la gloire pour personne : telle fut cette guerre faite par des princes qui descendaient de Louis XIV et conduite par des généraux qui sortaient de Napoléon..... Quelques faits d'armes furent sérieux ; la prise du Trocadéro, entre autres, fut une belle action militaire ; mais en somme, nous le répétons, les trompettes de cette guerre rendent un son fêlé, l'ensemble fut suspect.... ; il parut évident que certains officiers espagnols, chargés de la résistance, cédaient trop aisément, l'idée de corruption se dégagea de la victoire ; il sembla qu'on avait plutôt gagné les généraux que les batailles, et le soldat vainqueur rentra humilié. Guerre diminuante en effet, où l'on put lire *Banque de France* dans les plis du drapeau... C'est l'humeur de la France d'aimer encore mieux avoir devant elle Rostopchine que Ballesteros. Quant aux Bourbons, la guerre de 1823 leur fut fatale. Ils la prirent pour un succès... [1] »

La guerre d'Espagne ne fut pas un acte de *servitude et de sujétion vis-à-vis des cabinets du Nord* : tous les faits et tous les documents diplomatiques s'accordent pour l'établir.

Lorsque M. de Montmorency, ministre des affaires étrangères, se rendit au congrès de Vérone, il était porteur d'instructions positives, qui contenaient ces propres mots : « La France étant la seule puissance qui doive agir par ses troupes, elle sera seule juge de

[1] *Les Misérables*, 2e partie, Livre II, chapitre III. — Voir, dans les *Odes et Ballades*, l'*Ode* enthousiaste de Victor Hugo sur *la Guerre d'Espagne* :

Oh ! que la Royauté, puissante et vénérable... .

cette nécessité. Les plénipotentiaires ne doivent pas consentir à ce que le congrès prescrive la conduite de la France à l'égard de l'Espagne. » Entraîné par la générosité et l'élévation de ses sentiments, qui revêtaient parfois une teinte de mysticisme, à embrasser une politique où l'initiative particulière de chaque nation s'effacerait devant les décisions générales prises en commun par une sorte de directoire des grandes puissances, chargé de faire prévaloir partout les intérêts du droit et de l'humanité, le loyal et chevaleresque Mathieu de Montmorency avait été conduit à demander que la Russie, l'Autriche, la Prusse et la France adressassent à l'Espagne une dernière signification, après laquelle les ambassadeurs seraient retirés. Mais M. de Villèle se prononça contre cette action collective dans le conseil des ministres qui fut tenu aux Tuileries, le 25 janvier 1822. Il revendiqua pour la France le droit d'intervenir *seule*. Louis XVIII se rangea à son avis, et déclara « que la France était vis-à-vis de l'Espagne dans une position spéciale ; que, pour elle, rappeler l'ambassadeur, c'était trop ou trop peu ; » puis il ajouta : « Louis XIV a détruit les Pyrénées, je ne les laisserai pas relever ; il a placé ma maison sur le trône d'Espagne, je ne l'en laisserai pas tomber ; mon ambassadeur ne doit quitter Madrid que le jour où cent mille Français s'avanceront pour le remplacer. » Parler ainsi, c'était séparer l'action de la France de celle des autres puissances ; M. Duvergier de Hauranne n'hésite pas à le reconnaître [1]. C'était

[1] Tome VII, p. 218. — Voir, sur le congrès de Vérone et la

désavouer M. de Montmorency ; il remit aussitôt son portefeuille. Il avait voulu faire de la question d'Espagne *une question européenne* ; avec Chateaubriand, son successeur, elle devint une *question française*.

Aussi le chef du cabinet anglais, Canning, s'en montra-t-il profondément irrité. Son hostilité n'arrêta point le gouvernement de Louis XVIII. « Tenez le ton haut avec les ministres anglais, » écrivait Chateaubriand, le 16 janvier 1823, à M. de Marcellus, représentant de la France à Londres. « Dites et répétez à M. Canning, lui écrivait-il encore dans une dépêche en date du 28 janvier, que nous voulons la paix comme lui, et que l'Angleterre peut l'obtenir avant l'ouverture de la campagne, si elle veut tenir le même langage que nous et demander la liberté du roi. Mais ajoutez bien que notre parti est pris, et que rien ne nous fera reculer. » Et, le 13 Mars 1823 : « Canning m'en veut de n'avoir pas précipité la France aux genoux de l'Angleterre. Il ne peut pas guerroyer, il n'en a aucune raison plausible, il le sent et il est piqué de s'être si fort avancé. Mais, guerre ou non, la France fera ce qu'elle doit faire, ou je ne serai plus ministre... » Et en *post-scriptum* : « Donnez des fêtes, et ripostez ferme à M. Canning. » Le 17 Avril : « L'Angleterre sent que cette guerre nous rend notre influence sur l'Espagne et nous replace à notre rang en Europe ; elle doit être irritée et malveillante. L'amour-propre de M. Canning

guerre d'Espagne, le beau récit de M. Alfred Nettement, *Histoire de la Restauration*, t. VI, liv. XII, XIII et XIV.

est compromis : de là sa violence et son humeur..... Je vous recommande de vous montrer désormais froid et réservé avec M. Canning..... Soyez poli, mais causez peu ; et qu'il s'aperçoive, à votre manière, que le gouvernement français connaît sa force et défend sa dignité [1]. »

Ces extraits font assez voir que l'honneur de la France était entre bonnes mains, et ce qu'il faut penser de ces gros mots de *servitude* et de *sujétion* employés par Victor Hugo. M. Saint-Marc Girardin a, sur ce point, très bien démêlé et très bien rendu la vérité, dans un article publié par le *Journal des Débats*, en 1838 :

« Non, dit-il, le congrès de Vérone n'a pas imposé à la France l'obligation de faire la guerre à la révolution espagnole. L'Europe s'accommodait de notre impuissance de 1815. Sans doute, la révolution d'Espagne l'inquiétait ; mais la résurrection politique et militaire de la France, qui était une des conséquences de la guerre d'Espagne, si cette guerre réussissait, inquiétait l'Europe bien plus encore que la propagande espagnole... Voilà ce que démêla M. de Chateaubriand, et voilà pourquoi il déclare hautement que la guerre d'Espagne a été un acte de hardiesse plutôt qu'un acte de soumission et d'obéissance, mais il vit en même temps que l'Europe continentale ne pouvait pas nous défendre de faire cette guerre, et qu'elle devait même nous y soutenir en apparence de ses vœux, forcée qu'elle était à cela par ses principes et ses opinions monarchiques [2]. »

L'expédition fut-elle sans gloire ? Se borna-t-on à

[1] *Politique de la France sous la Restauration*, par M. de Marcellus, pp. 123, 128, 169, 201.

[2] *Essais de morale et de littérature*, par M. Saint-Marc Girardin, t. II.

gagner les généraux, à assiéger les villes avec des millions ? Le soldat rentra-t-il humilié, et fut-on condamné à lire sur notre drapeau ces mots : Banque de France ?

Il y a beaucoup à rabattre de ces exagérations de langage. La défection de quelques-uns des chefs attachés aux Cortès fut adroitement préparée, et un habile emploi de fonds abrégea la durée de la guerre ; mais en faisant marcher de front les négociations secrètes et les combats à ciel ouvert, en donnant cette destination à l'argent, que l'on peut appeler, en plus d'un sens, le *nerf de la guerre*, la Restauration ne faisait que suivre les traditions de Bonaparte lui-même, à l'époque la plus glorieuse de sa carrière.

Au mois de Juin 1798, Bonaparte, en route pour l'Égypte, et arrêté devant la capitale de l'île de Malte, se ménagea des intelligences dans la place, par l'entremise de Poussielgue, et gagna le grand-maître de l'Ordre, le comte de Hompesch, qui, après un simulacre de résistance, lui livra la ville de la Valette en échange d'une pension de 300,000 francs [1] (24 prairial an VI — 12 Juin 1798).

En 1823, l'argent de la France ne servit pas seulement à acheter la défection de quelques chefs et à abréger la lutte, il servit surtout à rendre moins lourdes pour la population les charges de la guerre, et M. de Villèle répondant, le 28 Juin 1824, à un discours du général Foy, dans la discussion sur les

[1] *Histoire de Napoléon Ier*, par Lanfrey, I, 368.

comptes de la campagne d'Espagne, put dire à la Chambre des députés :

« Messieurs, les trente années de guerre dont on nous parle n'offrent pas d'exemple d'une pareille campagne ; ces trente années de guerre ont été faites aux dépens des pays qu'on parcourait. Le succès de la campagne d'Espagne dépendait de la discipline de l'armée, et, par conséquent, de la fourniture exacte de tout ce qui pouvait être nécessaire au soldat. On s'est récrié sur ce que des marchés avaient été passés pour le chauffage de l'armée. Vous voyez par là jusqu'à quel point a été poussée la discipline, et que ce n'est pas, comme dans les guerres précédentes, avec les meubles des habitants que nos troupes préparaient leurs repas, mais avec du bois acheté dans le pays. En un mot, le système de la campagne a été tel, que les Français ont été en Espagne des auxiliaires payant tout, n'imposant rien, ne prenant rien... [1]. »

Cette façon nouvelle de faire la guerre en vaut bien une autre, n'en déplaise à Victor Hugo qui, en sa qualité d'ancien président du congrès de la paix, raffole des grands coups d'épée, des mêlées sanglantes, des escadrons qui se heurtent, des soldats qui tombent sur les sillons, fauchés comme des épis mûrs.

A ce dernier point de vue d'ailleurs, l'expédition d'Espagne présente un assez joli contingent de batailles et de sièges, de morts et de blessés, et elle n'est point tant à dédaigner : Victor Hugo aurait pu s'en convaincre en relisant les deux volumes publiés en 1824 par son frère Abel, sous ce titre : *Histoire de la campagne d'Espagne en* 1823, *dédiée au roi* [2].

[1] *Moniteur*, 1824, p. 875.

[2] *Histoire de la campagne d'Espagne en* 1823, dédiée au Roi,

Abel Hugo sans doute était un fervent royaliste ; mais ici le langage des plus fervents *libéraux* ne différait pas d'avec le sien. Benjamin Constant et le général Foy, parlant au nom de l'opposition, ont jugé en ces termes la guerre d'Espagne :

« Loin de contester ce que notre honorable collègue (M. de Martignac) a dit sur le passé, *j'aime à reconnaître avec lui que l'ensemble de cette expédition mémorable a été glorieux pour notre armée*, et je dirai que cette gloire est d'autant plus belle qu'elle ne se compose pas seulement de succès militaires. La générosité française animant jusqu'à nos simples soldats a travaillé toujours et heureusement réussi quelquefois à faire prévaloir l'humanité contre la vengeance, la pitié contre la fureur et à protéger l'ennemi désarmé contre l'auxiliaire aigri par de longs revers. » Ainsi s'exprima Benjamin Constant à la tribune de la Chambre des députés, dans la séance du 28 juin 1824. Le général Foy, dans la même séance, ajouta ces paroles : « La rapidité des opérations en Espagne et la plénitude du succès militaire ont trompé les prévisions de ceux qui ne voulaient pas la guerre et ont surpassé les espérances de ceux qui l'avaient appelée de leurs vœux. »

En demandant aux Chambres, au mois de février 1823,

par Abel Hugo, ancien officier d'Etat-major, membre de plusieurs sociétés savantes et littéraires. Ornée de 22 gravures par Couché fils, graveur du cabinet de feu S. A. R. le duc de Berri. 2 vol. in-8.

de voter la loi relative à l'emprunt de cent millions, pour les frais de la guerre, Chateaubriand n'avait pas caché qu'elle avait pour objet, plus encore que la libération de l'Espagne, l'émancipation de la France :

« N'oublions pas, Messieurs, disait-il, que si la guerre avec l'Espagne a, comme toute guerre, ses inconvénients et ses périls, elle aura eu pour nous cependant un immense avantage : elle nous aura créé une armée, elle nous aura fait remonter à notre rang militaire parmi les nations ; elle aura décidé notre émancipation et rétabli notre indépendance. Il manquait peut-être encore quelque chose à la réconciliation complète des Français ; elle s'achèvera sous la tente. Les compagnons d'armes sont bientôt amis, et tous leurs souvenirs se perdent dans la pensée d'une commune gloire... Le roi, avec une généreuse confiance, a remis la garde du drapeau blanc à des capitaines qui ont fait triompher d'autres couleurs [1] ; ils lui rapprendront le chemin de la victoire ; il n'a jamais oublié celui de l'honneur [2]. »

Les espérances de Chateaubriand et de ses collègues ne furent pas déçues. M. Guizot, un des adversaires de l'expédition, a écrit, au tome I de ses *Mémoires* : « Comme coup de main de dynastie et de parti, la guerre d'Espagne réussit pleinement. Les prédictions sinistres de ses adversaires furent démenties et les espérances de ses fauteurs dépassées. Mises en même temps à l'épreuve, la fidélité de l'armée et l'impuissance des conspirateurs réfugiés au dehors éclatèrent à la fois. L'expédition fut facile quoique non sans gloire.

[1] Le maréchal Moncey ; les généraux Molitor, Lauriston, Guilleminot, Curial, etc.

[2] *Œuvres complètes de Chateaubriand*, t. XXIII, p. 390.

Le duc d'Angoulême s'y fit honneur. La prospérité et la tranquillité de la France n'en reçurent aucune atteinte [1]. »

Sir Robert Peel, membre du cabinet anglais, appréciait ainsi, dans une conversation avec M. de Marcellus, les résultats de la campagnes : « La Providence est pour vous, vous aviez raison... Vous avez conquis une influence réelle sur le continent ; une armée fidèle ; des finances florissantes ; un héritier de la couronne, qui s'est acquis autant de gloire par son courage que par sa modération [2]. »

Ces éloges, adressés au duc d'Angoulême par M. Guizot et par Robert Peel, pèseront peut-être plus que les épigrammes de Victor Hugo ; il plaisante agréablement le *héros d'Andujar* et son air paisible... Mais ignore-t-il donc que cet *air paisible* ne l'empêchait pas d'être toujours au premier rang, parce qu'*il avait*, disait-il, *la vue basse* ? Un jour, au bombardement de Cadix, — et j'emprunte cet épisode à M. Abel Hugo, — le prince, en visitant la tranchée, s'arrêta quelque temps à la dernière batterie élevée à 260 toises du fort d'Urratia. L'ennemi s'en aperçut et fit feu sur ce point ; un boulet traversa l'épaulement au-dessus de la tête du duc d'Angoulême et le couvrit de sable. Les généraux et les officiers qui l'entouraient lui témoignèrent leur inquiétude : — Monseigneur, s'écria l'un d'eux, si Votre Altesse royale avait été atteinte... —

[1] Guizot, *Mémoires*, I, 258.

[2] *Politique de la Restauration*, par M. de Marcellus, 274.

Je serais mort en bonne compagnie, répondit le prince avec calme, et se tournant vers sa suite : *Allons, Messieurs*, et il continua l'examen des travaux [1].

Mais ce qu'il faut priser, chez le duc d'Angoulême, bien plus haut que sa bravoure, — que serait un prince qui manquerait de courage ? — c'est sa loyauté, sa modération et son esprit libéral.

« Tout ce qu'il lui était possible de faire pour modérer la réaction royaliste, le duc d'Angoulême le fit, dit M. Duvergier de Hauranne, et le souvenir d'Andujar lui faisant craindre que sa modération ne fût pas approuvée à Paris, il pria les ministres, s'ils jugeaient qu'il dût tenir une autre conduite, d'en charger un autre [2]. »

Complétons ce jugement par celui d'un écrivain moins suspect encore que M. Duvergier de Hauranne :

« Le duc d'Angoulême, comme s'il ne se fût occupé toute sa vie que d'opérations militaires, montra autant de sagesse dans les mesures à prendre pour assurer le succès, qu'il fit paraître de courage dans leur exécution ; il étonna les vieux guerriers par la justesse des observations et du coup d'œil. Affable avec les soldats, il avait un moyen sûr de s'en faire adorer, c'était de marcher à leur tête dans le danger ; aussi retrouva-t-il dans une armée toute neuve le dévouement, l'impétuosité, la brillante bravoure de l'ancienne... Humain envers les vaincus, il se les attachait par ses bienfaits, et ceux qui se proposaient de lui résister cédaient autant à l'ascendant de son caractère qu'à la force de ses armes. Le prince voulait délivrer Ferdinand VII du joug des Cortès ; mais il ne tarda pas à s'apercevoir qu'il ne triomphait que pour une faction et qu'une nouvelle tyrannie

[1] Abel Hugo, II, 249.

[2] *Histoire du Gouvernement parlementaire*, VII, 467.

allait peser sur l'Espagne ; il rendit alors la fameuse ordonnance d'Andujar, qui traçait au gouvernement espagnol la seule route du bonheur. Sa voix ne fut pas entendue. Il parla le même langage au port Sainte-Marie avec aussi peu de succès ; et le roi d'Espagne était libre alors. Le duc d'Angoulême quitta l'Espagne avec le chagrin de n'avoir pas fait tout le bien qu'il avait en vue, et la crainte de voir des maux d'une autre espèce remplacer ceux qu'il avait dissipés. L'expérience a prouvé que le prince savait juger les hommes et les choses, et ce qui se passa en Espagne depuis cette époque fit regretter que ses conseils n'aient pas été suivis. La France a revu avec enthousiasme le pacificateur de l'Espagne... Depuis ce moment le nom du duc d'Angoulême se rattache à tout ce qui se fait de grand et de beau en France. On a publié qu'il n'était pas étranger à la reconnaissance de l'indépendance d'Haïti ; l'on assure aussi qu'il a repoussé les attaques dirigées contre la liberté de la presse et qu'on lui doit la conservation de ce dernier asile des libertés publiques. Ce prince est président du Conseil des prisons, qui lui doivent déjà de notables améliorations, et il protège la plupart des institutions philanthropiques... »

Qui a tracé ce portrait du dernier dauphin de France ? la *Biographie des Contemporains*, dirigée par Alphonse Rabbe, celui-là même à qui Victor Hugo a adressé ces vers :

. . . . O Rabbe, ô mon ami,
Sévère historien dans la tombe endormi !...
... O noble ami, pareil aux hommes d'autrefois,
Il manque parmi nous ta voix, ta forte voix,
Pleine de l'équité qui gonflait ta poitrine ;
Il nous manque ta main qui grave et qui burine... [1]

[1] *Chants du crépuscule*, XIX, *à Alphonse Rabbe*, septembre 1835.

CHAPITRE III

L'Armée en 1817. Le maréchal Gouvion Saint-Cyr et la loi sur le recrutement. — De l'uniforme que portait le sous-lieutenant Alfred de Vigny. — Les musiciens du Champ-de Mai. Par qui furent payés les violons des Cent-Jonrs? — Les Traités de 1815 *et la maxime* Suum cuique. — *Le duc de Richelieu, M. de Vaulabelle et le général Foy.*

I

La guerre d'Espagne nous a éloignés de l'année 1817. Nous y revenons, sans pour cela quitter l'armée. « L'armée française, dit Victor Hugo, était vêtue de blanc, à l'autrichienne ; les régiments s'appelaient légions ; au lieu de chiffres, ils portaient les noms des départements. »

La Restauration a eu un tort vis-à-vis de l'armée et un tort grave : elle lui a enlevé le drapeau tricolore. Le drapeau blanc, je le sais, avait abrité sous ses plis glorieux le passé de la France. Mais si noble, si pur et si français que fût le drapeau blanc, convenait-il de le substituer, en 1814, au drapeau tricolore et d'arracher ce dernier aux soldats héroïques qui l'avaient porté dans toutes les capitales de l'Europe, et dont il était, au milieu des désastres de la patrie, la consolation et l'orgueil ? Je ne lé pense pas, et j'estime que le

drapeau tricolore, illustré par nos victoires, était devenu sacré par nos revers. Si Louis XVIII l'avait adopté, il eût enlevé à Napoléon son plus redoutable point d'appui et peut-être eût-il rendu impossible le retour de l'île d'Elbe.

Il est juste de remarquer que les Bourbons, lorsqu'ils commirent la faute que nous leur reprochons ici, eurent pour complice l'immensé majorité de la France. Pendant les quelques journées qui s'écoulèrent entre l'arrivée du comte d'Artois à Paris et celle de Louis XVIII, la question du drapeau fut vivement débattue dans les conseils du gouvernement provisoire. Sur les représentations réitérées du duc de Raguse, on prépara une note pour le *Moniteur* afin d'avertir le public que, le gouvernement impérial étant définitivement tombé, la cocarde blanche cessait d'être un signe nécessaire aux partisans du rétablissement de l'ancienne dysnatie et que les couleurs tricolores reprenaient tous leurs droits. Cette note fut retirée [1], non seulement parce que le comte d'Artois insista pour qu'il n'y fût pas donné suite, mais aussi, il faut le dire, parce qu'on ne crut pas pouvoir se dispenser de donner satisfaction à l'opinion publique, tellement surexcitée contre le gouvernement déchu que le drapeau tricolore ne trouvait pas grâce devant elle, et qu'un homme de la Révolution, destiné à devenir bientôt l'un des chefs du libéralisme, Benjamin

[1] Voir *Histoire de la Restauration*, par A. Nettement I, 283, et *Mémoires du duc Raguse*, VIII, 10.

Constant, ne craignait pas d'adjurer les Bourbons « de ne point faire l'immoral abandon de l'oriflamme de leurs pères pour prendre un drapeau tout sanglant de crimes et dépouillé de l'auréole du succès [1]. »

En reprenant le drapeau blanc, les Bourbons comprirent d'ailleurs que c'était pour eux un devoir d'honorer l'armée et de s'appuyer sur ses plus glorieux représentants. Le 12 avril 1814, le jour de l'entrée du comte d'Artois à Paris, le prince, s'adressant aux maréchaux, — Ney, Marmont, Moncey, Sérurier, Kellermann, — et aux officiers généraux qui s'étaient rendus au devant de lui, leur dit avec cette grâce parfaite dont il avait le secret : « Tout ce qui a été fait pour la France n'a jamais été étranger au Roi ; à ce titre, le Roi revendique tous vos exploits. »

Quelques jours plus tard, le 25 avril, les maréchaux étant allés, avec un nombreux état-major, au devant de Louis XVIII, à Compiègne, Berthier, prince de Neufchâtel, porta la parole au nom de ses collègues. Le Roi répondit quelques mots simples, dignes, pleins d'estime pour l'armée. Lorsqu'on lui eut présenté successivement tous les maréchaux, il fit un effort pour se lever, malgré la goutte dont il souffrait en ce moment ; quelques serviteurs s'approchèrnnt pour lui offrir le secours de leurs bras. Les repoussant aussitôt du geste et saisissant les bras des deux maréchaux qui étaient à ses côtés : « C'est sur vous, dit-il, Messieurs les maré-

[1] *De l'Esprit de conquête et de révolution,* par Benjamin Constant. Edition d'avril 1814.

chaux, que je veux toujours m'appuyer. Je suis heureux de me trouver au milieu de vous... heureux et fier, continua-t-il avec un accent plus élevé. Approchez, entourez moi. Vous avez toujours été de bons Français. J'espère que la France n'aura plus besoin de votre épée ; si jamais, ce que Dieu ne veuille, on nous forçait à la tirer, tout goutteux que je suis, je marcherais avec vous. » Au dîner, le Roi fit asseoir les maréchaux à sa table et but à l'armée française : « C'est boire, ajouta-t-il, à la gloire et à l'honneur. »

Les actes répondirent aux paroles. Une ordonnance du 6 mai 1814 constitua un conseil de guerre chargé d'étudier les changements à introduire dans l'organisation de l'armée. Voici quelle en fut la composition : les maréchaux Ney, Augereau, Macdonald, les généraux Dupont, Compans et Curial pour l'infanterie ; les généraux Latour-Maubourg et Préval pour la cavalerie ; le général Léry pour le génie ; les généraux Sorbier et Évain pour l'artillerie ; le général Kellermann pour la garde ; le commissaire ordonnateur Marchand pour l'administration de la guerre ; le général Félix, inspecteur aux revues, pour l'administration militaire. Les membres de ce conseil appartenaient donc tous à l'armée impériale. Les réformes opérées, dans le détail desquelles nous n'avons point à entrer ici, furent exemptes de tout esprit de réaction, Si l'effectif des troupes subit une réduction considérable, — il fut ramené au chiffre de 223,312 hommes et de 32,164 chevaux, — et si plus de 13,000 officiers furent mis à la demi-solde, ces mesures étaient commandées par la

situation de la France et de l'Europe. Elles étaient la conséquence forcée de la substitution de l'état de paix à l'état de guerre. Pour montrer combien la première Restauration était éloignée de nourrir contre les soldats de l'Empire des sentiments hostiles, il suffira de rappeler qu'une ordonnance royale, en date du 12 mai 1814, maintint l'infanterie et la cavalerie de la Vieille Garde avec son ancienne organisation. Les officiers conservèrent le rang du grade supérieur et en portèrent les marques distinctives, ce qui n'avait pas lieu sous Napoléon ; les sous officiers, brigadiers et caporaux continuèrent à porter les marques de leurs grades.

En réalité, l'armée impériale, réduite sans doute sur une très large échelle, avait été cependant conservée par la première Restauration. Il était impossible qu'elle le fût après les Cent-Jours. La révolution du 20 mars n'avait-elle pas été son œuvre ? N'avait-elle pas presque partout abandonné la cause des Bourbons et mis en oubli les serments qu'elle leur avait si récemment prêtés ? Au mois de juillet 1815, quelques jours seulement avant la rentrée du roi à Paris, n'avait-elle pas protesté contre son retour ? La réorganisation complète de l'armée, encore bien qu'elle dût entraîner d'immenses inconvénients, était, il faut le reconnaître, une des nécessités de la seconde Restauration.

Le 8 juillet, Louis XVIII appela au ministère de la guerre le maréchal Gouvion Saint-Cyr, « capitaine habile, profond dans ses combinaisons, et le premier des militaires de son temps pour la guerre méthodique[1]. »

[1] *Histoire du Consultat et de l'Empire*, IX, 484.

— « On a toujours cité, écrivait Armand Carrel en 1829, on a toujours cité M. le maréchal Saint-Cyr comme l'un des hommes qui, par la simplicité des mœurs, l'indépendance des sentiments, rappelaient le mieux ces guerriers patriotes, à la façon de Kléber et de Desaix... Sa vie est une des plus belles vies de nos annales modernes. A côté de ces gloires que la mort décerne, il y en a une autre pour ceux qui vivent longtemps : c'est de vivre purement [1]. » Un autre adversaire de la Restauration, le général Lamarque, a fait ainsi le portrait du ministre de Louis XVIII : « Sacrifiant tout à la patrie qu'il regardait comme une seconde mère, il ne combattit que pour elle : dédaignant les richesses, le plus grand héritage qu'il laisse à son fils est le trésor de son nom... Sa probité, sa bonne foi conquéraient l'estime de ses ennemis [2]. »

Tel est l'homme qui accepta la délicate mission de reconstituer, au lendemain de Waterloo, un état militaire proportionné aux ressources du pays et en harmonie avec les principes de la Charte. L'armée de la Loire venait d'être licenciée ; la conscription était abolie. Gouvion Saint-Cyr proposa au Roi la création des légions départementales. Voici quelles étaient les bases de cette organisation nouvelle, consacrée par les ordonnances des 16 juillet et 3 août 1815 :

Les militaires des régiments licenciés devaient se réunir à bref delai au chef-lieu du département dans

[1] *Revue française*, n° 12, p. 109.
[2] *Moniteur* du 8 avril 1830.

lequel ils étaient nés et former une légion comprenant les trois armes principales, pour que le fantassin, le cavalier et l'artilleur y trouvassent leur place. Trop incompétent en ces matières pour oser formuler nous-même un jugement, nous rappellerons celui d'un homme spécial, M. le baron Gay de Vernon :

« La formation des légions départementales était une institution d'une politique profonde et promptement exécutable ; elle inquiéta les alliés... L'esprit de corps, toujours utile même dans ses préjugés, se serait promptement développé au sein des légions, à cause de l'esprit de province qui est ardent, expansif et se rapporte directement à l'amour de la patrie, comme l'unité au nombre. La population militaire de chaque département aurait eu son point de ralliement, son centre de mouvement et d'organisation, et si nous supposons que, dans ces terribles conjonctures, la France, réduite aux dernières extrémités, se fût soulevée, les légions auraient été les têtes de colonne des 500,000 gardes nationaux mobilisés [1]. »

Ce nom de *légion*, je le sais, importune Victor Hugo. Et pourquoi ? Est-ce que par hasard il lui trouverait une couleur réactionnaire, une teinte monarchique ? Mais, sans parler de la République romaine qui avait des légions et point de régiments, la République française ne considérait point cette expression comme entachée de royalisme. L'Assemblée législative avait décrété, le 27 avril 1792, la formation de six légions sous les dénominations de 1re, 2e, 3e, 4e, 5e et 6e. Les 8 et 16 septembre de la même année, elle avait créé la légion du Midi et celle des Pyrénées. La Convention

[1] *Vie du maréchal Gouvion Saint-Cyr*, par le baron Gay de Vernon, page 397.

suivit cet exemple. Le 10 décembre 1792, le jour même où elle rendait son décret sur la police de la salle des séances pendant la discussion relative au jugement de Louis XVI, elle décida l'organisation de la légion des Ardennes. De nouvelles légions furent levées en 1793, celle des Montagnes au mois de février, et celle du Nord au mois de juillet.

Le nom de *légion* réveillait donc avant tout des souvenirs républicains, et s'il avait été adopté en 1815, c'est parce que l'on avait besoin d'une expression plus large, plus compréhensive que celle de *régiment*, pour désigner une institution différente. Chaque légion devait avoir deux bataillons d'infanterie de ligne, un bataillon de chasseurs à pied, trois cadres de compagnie formant le dépôt, une compagnie d'éclaireurs et une compagnie d'artillerie [1] : le nom de régiment, qui s'applique à un ensemble d'une complète homogénéité, ne pouvait pas convenir à un corps composé d'éléments aussi divers.

Ce serait, du reste, une erreur de croire, comme le passage des *Misérables* cité plus haut tendrait à le faire supposer, qu'en 1817 tous *les régimens s'appelaient légions*. Les ordonnances des 16 juillet et 3 août 1815, qui remplaçaient les régiments d'infanterie par les légions départementales, conservaient 47 régiments de cavalerie, 12 d'artillerie et 3 du génie.

La Restauration n'avait garde de proscrire les *régiments* ; elle n'aurait pu le faire sans rompre avec

[1] Ordonnance du 3 août 1815, titre I, article 4.

ces traditions de l'ancienne monarchie qu'elle entendait renouer. Avant 1789, en effet, il n'existait pas de légions d'infanterie ; il n'y avait que des régiments. Ce sont des régiments que Condé, Turenne, Catinat, le maréchal de Luxembourg menaient à la victoire. Ils s'appelaient régiment de Picardie ou de Navarre, d'Aunis ou de Champagne, d'Auvergne ou de Poitou ; et certes, ils avaient le droit de porter avec quelque fierté le nom de nos provinces, car ils avaient, serviteurs héroïques de la politique de Richelieu, de Mazarin et de Louis XIV, donné à la France, en moins d'un demi-siècle, l'Artois, le Roussillon, la Franche-Comté, la Flandre et l'Alsace.

Tous ces régiments, à l'exception du *régiment du Roi* et de *Royal-Roussillon*, portaient l'habit blanc, et si Louis XVIII exigea que cet habit fût repris par l'infanterie, c'est parce qu'il voulait faire revivre les souvenirs de notre ancienne armée, et non, comme l'insinue Victor Hugo, parce qu'il désirait modeler l'uniforme de ses troupes sur celui des troupes autrichiennes. La couleur blanche était si bien une couleur nationale, qu'elle était réservée aux soldats français. Aucun des régiments étrangers au service de la France, avant 1791, ne la portait [1]. — Les régiments Irlandais, Écossais et Suisses avaient l'habit rouge, le régiment Royal-Italien l'habit brun, et les régiments allemands l'habit bleu [2].

[1] V. Sicard, *Histoire des institutions militaires des Français*, II, 213, 219 et suiv.

[2] On ne lira pas sans intérêt, au sujet des *régiments allemands* incorporés dans les rangs de l'armée française, les détails qui

Lorsque les légions départementales étaient vêtues de blanc, elles étaient donc vêtues à la française et non à l'autrichienne. L'uniforme, au surplus, ne fait pas le soldat. Les habits étaient blancs à Rocroy, à Lens, à Fribourg, à la Marsaille, à Denain, à Fontenoy ; ils étaient bleus à Fleurus, à Zurich, à Hohenlinden, à Marengo, à Austerlitz. Blancs ou bleus, ils étaient

suivent et que nous empruntons à l'ouvrage de M. Théophile Lavallée sur *les Frontières de la France* : « Mazarin avait déjà formé avec les trois électeurs ecclésiastiques de Mayence, Trèves et Cologne, ainsi qu'avec les maisons de Bavière, Hesse et Brunswick, une ligue dite du Rhin, qui mettait toutes ces principautés dans la dépendance et à la solde du roi de France. L'armée de cette ligue, forte ordinairement de trente mille hommes, s'appelait : *Armée de Sa Majesté très-chrétienne et des princes ses alliés*. Louis XIV continua et compléta ce système de fédération, dont il garda soigneusement le protectorat : il y associa l'évêque de Liége, le duc de Deux-Ponts , etc ; ces princes s'appelaient eux-mêmes les *Allemands de la France*. Ils avaient concédé au roi, leur voisin, le droit d'occuper leur territoire, surtout en temps de guerre, de garnir de troupes leurs forteresses, enfin d'y lever, de la même façon qu'en Suisse, de nombreux soldats qu'eux-mêmes s'honoraient de commander. Louis XIV eut ainsi continuellement, dans ses armées, jusqu'à douze régiments d'infanterie et six de cavalerie, composés d'Allemands, commandés par des princes rapprochés du Rhin, et qui prirent la plus grande part à toutes nos guerres, même en Allemagne. Louis XV suivit cet exemple, et, sous son règne, le nombre des régiments allemands s'éleva jusqu'à vingt-cinq. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, la rive du Rhin était donc une autre Alsace, sous le rapport militaire. — Louis XVI pratiqua la même politique ; il assura les frontières du royaume, plus habilement que jamais, par une ceinture d'Etats alliés ou neutres qui nous servaient pour ainsi dire de tampon contre le choc de l'Allemagne, et c'est ainsi que se préparait pour un avenir peu éloigné une réunion plus complète. » — M. Jules Favre n'avait-il pas raison, dans son discours sur *les Affaires d'Allemagne* (2 mars 1866), de rendre hommage à la politique de l'ancienne monarchie et de dire : « La France doit, dans ces questions comme dans toutes les autres, s'interroger elle-même et consulter son histoire. »

également *usés par la victoire*, ils recouvraient les premiers soldats du monde.

Ceci dit, je ne fais aucune difficulté de reconnaître que l'emploi de la couleur blanche, pour le fond de l'habit militaire, avait des inconvénients. Aussi l'habit bleu fut-il rétabli par l'ordonnance du 27 octobre 1820 pour les corps d'infanterie de ligne et d'infanterie légère. Il n'avait pas besoin de l'être pour le reste de l'armée et particulièrement pour l'infanterie de la garde royale. En 1817, Alfred de Vigny était sous-lieutenant du 5e régiment de la garde : il portait l'habit bleu de roi, les pattes de parements et retroussis rose foncé, les boutons et le pantalon blancs [1]. — De même que la garde royale, l'artillerie, le génie et la cavalerie n'avaient jamais eu l'habit blanc, à l'exception des carabiniers de *Monsieur* [2]. Il est donc inexact d'écrire que l'*armée était vêtue de blanc* ; cela n'était vrai que de l'infanterie des légions départementales.

Quant à la substitution du nom des départements aux numéros qui, depuis le 1er janvier 1791, désignaient les corps d'infanterie, à ces chiffres que Napoléon avait su, pendant vingt ans, grouper avec un art si merveilleux et qui avaient pris entre ses mains une si prodigieuse valeur, cette mesure était une conséquence logique de la réorganisation de l'armée au mois de juillet 1815. Il était naturel, au moment où l'on créait des légions départementales, de distinguer

[1] *Annuaire militaire de* 1817, p. 106.

[2] Sicard, *op. cit.*, III, p. 50.

chacune d'elle par le nom du département où elle se recrutait. On rattachait ainsi plus étroitement le soldat à son pays natal ; si loin qu'il fût de ses foyers, il avait toujours, dans les plis du drapeau l'ombre de la France, et dans le nom de sa légion l'ombre de la chaumière où il était né.

Ces nouvelles dénominations tenaient si bien au système légionnaire, que nous avons vu la Convention elle-même, lorsqu'elle levait des légions, les désigner, non par des chiffres, mais par des noms de départements et créer la *légion des Ardennes* et celle du *Nord.* Quand il arrive à la Restauration d'imiter la Convention nationale, je m'étonne que Victor Hugo lui en sache si peu de gré.

Au mois d'octobre 1820, l'organisation de 1815 qui, dans les idées mêmes de son auteur, le maréchal Gouvion Saint-Cyr, était essentiellement transitoire, fut supprimée. Les régiments furent rétablis et les noms des départements furent remplacés par des numéros.

Résumons ces explications peut-être trop longues. Ni la cavalerie, ni l'artillerie ni le génie, ni la garde royale, n'avaient l'habit blanc en 1817 ; seules, les légions d'infanterie le portaient, et encore, parmi elles, quelques-unes ne l'avaient pas. L'habit de la *légion Corse*, par exemple, était de drap brun [1]. — En revêtant l'habit blanc, nos légions départementales n'adoptaient point l'uniforme autrichien, elles repre-

[1] Ordonnance du 15 septembre 1815, art. 4.

naient une couleur nationale, vraiment française, associée aux souvenirs les plus glorieux de notre ancienne armée. — Il y avait 47 régiments de cavalerie, 12 d'artillerie, 3 du génie. Tous les régiments ne s'appelaient donc pas légions.

Bien loin d'être hostile à l'armée, de vouloir la désorganiser, la rendre ridicule, le gouvernement de Louis XVIII a présenté aux Chambres le 20 novembre 1817, cette belle loi sur le recrutement, dont les principales dispositions sont restées en vigueur pendant plus d'un demi-siècle : loi profondément libérale, qui offrait des garanties à tous, aux familles, dont les enfants ne pouvaient plus désormais être exposés à des appels indéfinis, aux jeunes gens, dont elle fixait la situation d'une manière absolue, aux soldats et aux officiers, dont les droits étaient protégés contre les abus de la faveur. Cette loi, à laquelle le nom de l'illustre Gouvion Saint-Cyr demeure attaché, a bien mérité du pays : elle lui a donné une armée nouvelle digne de ses aînées ; elle a même rendu impossible le retour des calamités qui avaient, sous l'Empire, rendu si justement odieux le nom de *conscription*, ces fils de veuves, ces aînés d'orphelins obligés de partir, les colonnes mobiles parcourant les provinces pour saisir les réfractaires, les pères et les mères dépouillés et jetés en prison pour n'avoir pas livré leurs enfants, tout cet ensemble de punitions et de mesures arbitraires qui, appliquées par Napoléon avec une impitoyable rigueur, avaient fini par épuiser le sang de la France

et par la jeter, en 1815, brisée, abattue, défaite, aux pieds de l'Europe victorieuse.

II

1815 ! cette date fatale se retrouve à chaque instant sous notre plume. En vain nous voudrions rester en 1817 ; il nous faut toujours revenir à cette époque désastreuse, dont les conséquences ont pesé de tout leur poids sur la Restauration, qu'elles devaient finir par écraser. Ni l'intelligence de Louis XVIII et l'honnêteté de Charles X, ni le talent, l'éloquence et la probité de leurs ministres, ni les écrivains comme Chateaubriand, les orateurs comme de Serre, les financiers comme Villèle, ni la Grèce délivrée, Alger conquis et la piraterie détruite, ni l'éclat d'une véritable renaissance politique et littéraire, ni la religion, ni la liberté n'ont pu triompher des obstacles et des périls de tout genre qu'avait laissés derrière elle l'aventure des Cent-Jours. Après plus d'un demi-siècle, les blessures que reçut alors la liberté politique ne sont pas encore cicatrisées. Comment s'étonner qu'au lendemain même des événements de 1815, leur contre-coup se fît aussi vivement ressentir et que leur ombre vienne attrister ces pages consacrées à l'année 1817 ?

En cette année 1817, on rencontrait à chaque instant, dans l'ordre moral et dans l'ordre des faits, les traces des Cent-Jours, comme on se heurtait dans le Champ de Mars aux débris du Champ de Mai.

« Dans les contre-allées du Champ de Mars, dit Victor Hugo, on apercevait de gros cylindres de bois, gisant sous la pluie, pourrissant dans l'herbe, peints en bleu avec des traces d'aigles et d'abeilles dédorées. C'étaient les colonnes qui, deux ans auparavant, avaient soutenu l'Estrade de l'Empereur au Champ de Mai. Elles étaient noircies çà et là de la brûlure du bivouac des Autrichiens baraqués près du Gros-Caillou. Deux ou trois de ces colonnes avaient disparu dans les feux de ces bivouacs et avaient chauffé les larges mains des Kaiserlicks. Le Champ de Mai avait eu cela de remarquable qu'il avait été tenu au mois de juin et au Champ de Mars. »

C'est le 1er juin en effet qu'avait eu lieu la cérémonie du Champ de Mai. L'estrade dont parle Victor Hugo et que les journaux de l'époque comparaient au *scenium* des théâtres antiques [1], était adossée au grand balcon de l'Ecole militaire. Napoléon y avait paru, au milieu d'un cortège de chambellans, de pages, de hérauts d'armes, vêtu d'une tunique et d'un manteau de velours nacarat. Ses frères Joseph, Lucien et Jérôme étaient à ses côtés, portant une tunique et un manteau de velours blanc brodé en or : costumes de parade qui n'étaient guère de mise en ce moment formidable où l'Europe frémissante et en armes était à nos portes ! Scène théâtrale qui formait avec les réalités tragiques de la situation un singulier et déplorable contraste !

L'estrade du Champ de Mars avait été échaufaudée à la hate pour ne durer qu'un jour. Elle dura plus longtemps que l'Empire. Les musiciens du Champ de Mai, n'ayant pas reçu du gouvernement impérial le salaire qui leur était dû pour l'exécution d'un

[1] *Journal de l'Empire*, du 25 mai 1815.

Te Deum et de divers autres morceaux, eurent l'idée de le demander à la Restauration. Louis XVIII acquitta la dette de Napoléon et paya les violons des Cent-Jours, non sans soulever, je dois le dire, de la part de plusieurs royalistes et en particulier de Chateaubriand, d'assez vives réclamations. « Ce n'était pas la peine, écrivait ce dernier dans le *Conservateur* à la date du 9 janvier 1819, ce n'était la peine d'avoir des millions en caisse au mois de mars 1815 pour être obligés de payer en 1818 l'arriéré dû aux musiciens du Champ de Mai. »

Plût au ciel que le second Empire n'eût pas légué à la seconde Restauration de plus lourdes charges ! Hélas ! il laissait la France sans argent et sans crédit [1], avec un arriéré considérable à combler, des indemnités de guerre énormes à payer, et cent cinquante mille étrangers à entretenir, pendant plusieurs années, sur son territoire déjà épuisé par les réquisitions de 1813 et de 1814. Puisqu'on oublie ces choses, il faut bien les rappeler ; puisque Victor Hugo fait un grief à la Restauration de ce qu'*il y avait encore des Prussiens en France en* 1817, il faut bien lui redire que ces Prussiens y avaient été amenés par Napoléon et qu'ils y étaient en vertu des traités de 1815, de ces traités dont M. Thiers n'a point parlé, dans son *Histoire du Consulat et de l'Empire*, oubliant ou plutôt ne voulant pas voir qu'ils étaient le complément nécessaire et la moralité

[1] La rente 5 pour cent était à 56 francs.

même de son livre. En fermant son vingtième volume, le lecteur ignore l'immensité des sacrifices auxquels ont abouti en fin de compte tant de *victoires* et de *conquêtes ;* il ignore toute l'étendue des plaies ouvertes au flanc de la France par ces combats que l'auteur a décrits avec tant de détails, tant de soin et d'amour. Il ne sait pas (et je demande alors à quoi lui a servi la lecture du plus long de tous les ouvrages écrits dans notre langue), il ne sait pas au juste ce que coûtent ces victoires éclatantes, où le vulgaire ébloui n'aperçoit que des drapeaux flottant au vent, des fanfares et des lauriers.

« Tout est consommé, écrivait le duc de Richelieu à l'un de ses amis, le 20 novembre 1815 ; j'ai apposé plus mort que vif mon nom à ce fatal traité. J'avais juré de ne pas le faire, et je l'avais dit au Roi : ce malheureux prince m'a conjuré en fondant en larmes de ne pas l'abandonner, et, dès ce moment, je n'ai pas hésité. J'ai la confiance de croire que sur ce point personne n'aurait fait mieux que moi, et la France expirante sous le poids qui l'accable réclamait impérieusement une prompte délivrance [1]. »

A partir de ce jour néfaste, le duc de Richelieu n'eut rien de plus à cœur que de faire cesser l'occupation étrangère. Aux termes de l'article 5 du traité du 20 novembre, les puissances alliées pouvaient laisser 150,000 hommes en France pendant cinq ans ; dès le 11 février 1817, il put annoncer à la Chambre des députés que l'armée d'occupation allait être diminuée

[1] Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire*, III, 252.

d'un cinquième et nos finances libérées des charges que ce cinquième eût exigées. Il restait encore 120,000 étrangers, des Anglais. des Russes, des Autrichiens et des Prussiens, ces derniers sous le commandement du général baron de Ziethen, qui avait son quartier-général à Sedan. La libération complète du territoire fut obtenue l'année suivante. L'article 1er de la Convention d'Aix-la-Chapelle (9 octobre 1818) stipula que « les troupes composant l'armée d'occupation seraient retirées de France le 30 novembre 1818, ou plus tôt si faire se pouvait. » — Comme le traité du 20 novembre 1815, la Convention d'Aix-la-Chapelle porte le nom de Richelieu. Il avait été à la peine, il était juste qu'il fût aussi à l'honneur.

La part de l'Empire et celle de la Restauration sont bien nettement tranchées : au premier appartient tout entière la responsabilité de l'occupation de notre territoire par 150,000 Anglais, Prussiens, Autrichiens et Russes, occupation fixée à cinq ans par le traité de Paris. A la Restauration la France doit d'avoir vu bientôt réduite de 30,000 hommes le chiffre des armées étrangères et avancer de deux ans le terme de l'occupation. Et cependant combien ont pris texte des *traités de* 1815 pour attaquer le gouvernement royal, à peu près comme ces blessés qui, au lieu d'accuser l'auteur de leur mal, réservent leurs reproches pour le médecin qui a su hâter le moment de leur guérison !

Si nous ouvrons, par exemple, l'*Histoire des deux Restaurations* par M. de Vaulabelle, nous voyons que, tout en déplorant les traités de 1815, il n'a garde d'en indi-

quer le véritable auteur, et qu'il s'efforce de les représenter, non comme le résultat de l'ambition déréglée de Napoléon, mais comme le *fruit de la pusillanimité crédule des classes supérieures de la nation* et du pouvoir qui avait succédé à l'Empire [1]. Le général Foy était plus équitable quand il déclarait à la tribune de la Chambre des députés, dans la session de 1820, que Louis XVIII avait *deux fois délivré la France de l'étranger* [2].

---

[1] Tome III, p. 493.
[2] Séance du 12 mars 1820. *Discours du général Foy*, I, 48.

CHAPITRE IV

La Magistrature. — L'affaire Dautun et l'affaire Serres de Saint-Clair. — Le procès Fualdès. Joubert, le prince de Talleyrand et M. de Bonald. — Les PATRIOTES DE 1816. Me Mauguin, Merlin de Douai. — *La* CONSPIRATION DU BORD DE L'EAU. Berryer journaliste. — *Le* TÉLÉGRAPHE, satire par V.-M. Hugo. Me Persil et Me Dupin aîné. Canaris et Bavoux.

I

Cedant Arma Togæ. Notre précédent chapitre était consacré à l'armée ; nous nous occuperons dans celui-ci de la justice et de la magistrature.

« En cette année 1817, dit Victor Hugo, l'émotion parisienne la plus récente était le crime de Dautun, qui avait jeté la tête de son frère dans le bassin du Marché-aux-Fleurs. »

Qui ne croirait, d'après cela, que le crime de Dautun appartient aux derniers mois de l'année 1816 ? Il remonte cependant beaucoup plus haut. C'est le 9 novembre 1814 que des bateliers trouvèrent dans la Seine, au bas de l'escalier du quai Desaix — et non dans le bassin du Marché-aux-Fleurs, — un lourd paquet renfermant une tête humaine. Le tronc du cadavre fut découvert, quelques jours après, le long des planches qui entouraient alors la colonnade, les jardins et les

constructions inachevées du Louvre. Le reste de ces misérables débris, deux cuisses et deux jambes, furent trouvés dans la soirée, près de l'un des fossés de la place Louis XV [1].

On exposa pendant plusieurs jours dans une des salles de la Morgue le buste de la victime, modelé en plâtre, et plus d'un mois s'était déjà écoulé quand ses traits furent enfin reconnus pour ceux d'un sieur Auguste Dautun, ancien receveur de l'enregistrement à Bruxelles. L'assassin ne fut arrêté que le 16 décembre 1814 : c'était le frère même d'Auguste, Charles Dautun, ex-lieutenant au 4e régiment d'infanterie légère, mis en demi-solde par la Restauration. L'instruction révéla que, le 19 juillet 1814, il avait commis un crime presque aussi abominable que celui du 9 novembre : il avait égorgé une de ses parentes, une vieille dame qui vivait seule dans un petit appartement de la rue Grange-Batelière, N° 7, la femme du docteur Vaumes, son oncle et son tuteur. Le vol avait été le mobile de ce double assassinat. Charles Dautun couronna cette série de crimes par une odieuse lâcheté : il essaya d'en faire retomber le poids sur la tête de l'un de ses cousins, Claude Girouard, dont l'innocence fut constatée.

Traduit devant la cour d'assises de la Seine le 23 février 1815 et défendu par Me Dumolard, Charles Dautun fut condamné à la peine de mort. On lit, sous la date du 20 mars, dans le *Journal des Débats* rede-

[1] *Journal des Débats*, novembre 1814.

venu, le matin même, *Journal de l'Empire* : « La cour de Cassation ayant rejeté le pourvoi de Dautun, il devait être exécuté aujourd'hui ; mais il paraît que son exécution est différée. » Elle le fut de huit jours seulement et eut lieu le 28 mars.

Un autre procès, celui du capitaine Serres de Saint-Clair, l'assassin de *la Belle Hollandaise* [1] (janvier-mai 1815), produisit une impression beaucoup plus vive, due en grande partie au talent du défenseur qui, âgé de vingt-cinq ans à peine, révéla dans cette cause une sensibilité profonde, une admirable éloquence. M. Berryer fils — c'était le nom du jeune avocat — sauva la tête de son client. Saint-Clair fut condamné par le Conseil de guerre de Paris, le 17 mai 1815, aux travaux forcés à perpétuité, avec dégradation. Le chef de bataillon rapporteur alla lire au condamné son jugement. Rentré au conseil, il requit qu'en exécution de l'arrêté du 24 ventôse an 12, on fît venir le condamné pour lui signifier qu'il ne faisait plus partie de la Légion d'honneur, et lui en ôter la décoration. Saint-Clair fut ramené dans la salle. « Condamné, lui dit le président, vous avez manqué à l'honneur, vous ne faites plus partie de la Légion. » — « Non, s'écria le condamné, je n'ai pas manqué à l'honneur, je suis innocent. » En même temps, il tira rapidement un poignard de sa

[1] Cornélie Kaersmakers, assassinée dans d'étranges circonstances, le 14 novembre 1814. Balzac l'a mise en scène sous le nom de Sarah van Gobseck dans plusieurs de ses romans (*Gobseck. — César Birotteau. — Les Marana. — Splendeurs et Misères des courtisanes. — Le Député d'Arcis.*)

poche et s'en frappa à plusieurs reprises. « Mes amis, dit-il aux soldats, achevez-moi ; le moindre coup suffira. » Au moment d'être mis en voiture, il demanda son défenseur. Le jeune Berryer se présenta aussitôt. Saint-Clair l'embrassa : « Je vous remercie, lui dit-il, de tous vos efforts pour sauver un innocent. » Ce furent les dernières paroles qu'on put entendre [1]. — Les blessures de Saint-Clair ne furent pas mortelles ; mais quelques mois plus tard, dans la prison, il parvint à se procurer du charbon et périt asphyxié. Jusqu'au dernier moment, il protesta de son innocence [2].

Si dramatiques qu'en eussent été les péripéties, le procès de Saint-Clair ne saurait prétendre — et encore bien moins celui de Dautun — à être considéré comme « l'émotion parisienne la plus récente en l'année 1817. » Autrement, on serait amené à conclure que Paris avait vu *sans émotion* tous ces événements prodigieux et terribles qui prennent place entre le mois de novembre 1814, — date des deux grands crimes que nous venons de rappeler, — et le mois de janvier 1817 : le 20 mars, le Champ de Mai, le retour de Napoléon après Waterloo, sa seconde abdication, les étrangers campés pour la seconde fois sur les places et dans les rues de la capitale, le procès et l'exécution du maréchal Ney !

La vérité est que le flux et le reflux de tous ces événements, de tant de catastrophes et de tragédies, avaient entièrement effacé la mémoire du crime de

[1] Le *Journal des Débats* et le *Constitutionnel*, de mai 1815.

[2] *Œuvres de Berryer ; Plaidoyers*, t. I, p. 64.

Charles Dautun. Ajoutons qu'en 1817, l'attention de Paris, comme celle du reste de la France, était concentrée tout entière sur la ville de Rodez, où l'on jugeait les assassins de M. Fualdès [1]. Jamais procès criminel ne passionna aussi vivement l'opinion publique. Les moindres rumeurs venues du chef-lieu de l'Aveyron étaient avidement recueillies, et les esprits les plus froids suivaient avec une ardente curiosité les péripéties de cette sinistre affaire [2]. Le jour où le courrier porta à Paris le plaidoyer de M. Romiguières pour l'accusé Bastide, M. de Talleyrand se le fit lire trois fois. Les délicats eux-mêmes payaient, comme les autres, leur tribut à la contagion :

Ils n'en mouraient pas tous, mais tous étaient frappés.

[1] « Tout le monde s'entretenait alors du crime commis le 19 mars 1817 dans une petite ville du Midi, à Rodez, dont les détails étranges, mêlés de mélodrame et de roman, avaient fortement saisi toutes les imaginations : je veux parler de l'assassinat de Fualdès, ancien magistrat, égorgé par d'autres bourgeois mêlés à des gens du peuple. Ce forfait avait été inspiré par des motifs d'intérêt privé. » *Histoire de la Restauration*, par M. L. de Viel-Castel, VI, 54.

[2] Elle fut jugée, une première fois, aux assises de l'Aveyron (août-septembre 1817), et une seconde fois aux assises d'Albi, sur la cassassion pour vice de forme de l'arrêt de Rodez (avril-mai 1818). Il y eut une troisième affaire, jugée également à Albi (décembre 1818 — janvier 1819), dans laquelle figuraient trois personnes accusées de complicité dans l'assassinat de Fualdès : Constant, ancien commissaire de police à Rodez ; Vence, notaire à Utournet, beau-frère de Bastide et de Jausion ; Bessière-Veyrac, notaire à Casaubes, neveu de Bastide. Tous trois furent acquittés, après une longue délibération du jury. Cette troisième affaire, beaucoup moins connue que les deux autres et pourtant fort intéressante, est fidèlement analysée dans un excellent travail de M. Léon de la Sicotière sur *Charlotte Corday et Fualdès*. (*Revue des Questions historiques*, janvier 1867.)

Joubert, par exemple, ce penseur ingénieux, qui n'avait de goût que pour ce qui était *exquis* et auquel devaient répugner, ce semble, les émotions brutales de la cour d'assises, écrivait à son ami Clausel de Coussergues, le 20 septembre 1817 :

« Il y a un événement qui est l'objet de mes réflexions, le jour, la nuit, et à toute heure, événement qui s'est passé dans votre pays : c'est l'assassinat de Fualdès.

« Voilà, certes, un crime bien conditionné, un crime tout entier, avec toutes ses dimensions et toutes ses difformités, un crime horrible, et par cela même un beau crime, car il est propre à dégoûter de tous les autres. Rien n'est d'un effet utile, en ce genre, comme une longue histoire et des circonstances qui s'accrochent l'une à l'autre dans la mémoire, et s'y attachent de manière à l'occuper tout entière et à effrayer, pour des années, l'imagination même des scélérats les plus froids, les plus durs et les plus grossiers. Or, trouvez-moi dans les causes célèbres un forfait qui ait, autant que celui-là, ce mérite et ces caractères.

« Un caractère et un mérite qui sont encore particuliers à cette effroyable monstruosité, c'est d'être née de cette obscure débauche et de cette obscure usure bourgeoises, les pires des débauches et des usures, qui avaient presque échappé jusqu'ici à l'horreur publique, mais qui enfin ont montré leurs fruits !

« Vous comprenez d'avance à quel point il doit m'importer de posséder, dans toute leur fidélité et dans toute leur intégrité, les pièces d'un procès, je dirais presque les actes d'un drame dont l'effet théâtral me paraît devoir être si salutaire et la moralité si neuve [1]. »

Joubert voyait juste : l'assassinat Fualdès est resté sans rival dans les annales du crime. L'affaire de Rodez, malgré une terrible concurrence, s'élève autant au-dessus de toutes les autres *causes célèbres* que

[1] *Pensées, essais, maximes et correspondance de M. Joubert*, II, 437.

Bastide élevait sa tête au-dessus de celle de Jausion,

> Bastide le gigantesque
> Moins deux pouces ayant six pieds [1].

Victor Hugo serait donc impardonnable de n'avoir rien dit de l'affaire Fualdès dans son chapitre sur *l'année* 1817, s'il n'avait une bonne excuse à faire valoir : il croit que cette affaire remonte à l'année 1816. Je lis en effet à la page 334 des *Misérables,* dans le chapitre intitulé : *Un ancien Salon* et consacré à tourner en ridicule ces pauvres royalistes : « Dans l'affaire Fualdès, qui est de cette époque, 1816, on prenait parti pour Bastide et Jausion, parce que Fualdès était « bonapartiste.[2] » — Accusation sans fondement. Par qui fut défendu Bastide ? par M. Romiguières, de Toulouse, un des principaux chefs de l'opinion révolutionnaire et bonapartiste dans le Midi. Par qui furent condamnés Bastide et Jausion ? par un jury qui rendit son verdict *à l'unanimité* et dont presque tous les membres étaient maires, chevaliers de Saint-Louis ou fonctionnaires publics. Les écrivains les plus ardents du parti royaliste ultra publiaient, à cette époque, sous ce titre : *Biographie des hommes vivants*, un recueil où les idées, les passions, les préjugés, les affections et les haines de ce parti se montrent à découvert. Le tome IV renferme une biographie de Mme *Manzon* [3] où le crime de Rodez

[1] *Véritable complainte* arrivée de Toulouse, au sujet du *crime* affreux commis à Rhodès sur la personne de l'infortuné *Fualdès*, par *Bastide, Jausion* et complices.

[2] *Les Misérables*, édition illustrée, en un volume.

[3] L'usage a prévalu d'écrire *Manson*. La véritable orthographe

et ses auteurs sont flétris avec indignation. J'ai cité tout à l'heure la lettre de Joubert, lequel n'était guère moins *ultra* que ses amis Chateaubriand et Clausel de Coussergues, et on a vu s'il gardait beaucoup de ménagements pour les assassins. M. de Bonald ne leur était pas plus favorable. Il écrivait à Joseph de Maistre, le 30 mars 1819 :

« C'est un peu tard vous parler de l'horrible affaire Fualdès... Tous étaient républicains, patriotes, fédérés, et tout ce que vous voudrez, et Fualdès plus que tout. Mais ce n'est qu'entre complices qu'on se punit, et cet assassinat avait l'air d'une *sentence*... Les coupables ont emporté leurs secrets avec eux et sont morts en renégats... Cette madame Manson était un mince sujet que personne ne voyait. Je connais son père à qui j'ai vendu une terre et ne la connais pas, elle. Il n'y a pas dans tout cela une personne estimable. La bonne société ne les voyait pas, quoiqu'ils appartinssent tous à la bonne bourgeoisie [1]. »

A Rodez, dans l'Aveyron, où la famille de Bastide et celle de Jausion avaient des relations assez étendues, il était naturel qu'ils trouvassent, en dehors même de leurs parents et de leurs amis, des partisans et des soutiens. A Paris, il n'y avait qu'une voix contre eux ; les avis se partageaient seulement à l'endroit de Mme Manson, dont les demi-aveux, les évanouissements, les réticences et les contradictions tenaient en suspens l'Europe entière. « Paris, dit la *Biographie des contem-*

du nom était *Manzon*. — Mme Clarisse Manson, fille de l'un des juges du Tribunal civil, cachée en habits d'homme dans un cabinet de la maison Bancal, avait assisté à l'égorgement de Fualdès.

[1] *Lettres et opuscules inédits de J. de Maistre*, I, 556.

porains, ne perdait de vue ni Mme Manson, ni les accusés, ni M. Clémandot [1] : c'était tout comme au temps de la querelle des *Gluckistes* et des *Piccinistes*, chacun prenait parti : il y eut des *Mansonistes* et des *Clémandotistes* ; une lettre que Mlle Pierret [2] adressa au *Sténographe parisien* [3] pour lui dire qu'elle n'était jamais entrée dans la maison Bancal, fit naître une troisième espèce de dissidents que l'on appelait les *Pierretistes* [4]. » S'il y avait eu une quatrième espèce de dissidents, les tenants de Jausion et de Bastide, et que les royalistes eussent patronné ces singuliers clients, le rédacteur de la *Biographie des contemporains* n'eût pas manqué de le faire observer, lui qui n'a pas craint

[1] M. Clémandot, aide de camp du général de Vautré qui commandait le département de l'Aveyron, avait reçu de Mme Manson des confidences qu'il crut devoir divulguer. (Voir *Biographie des contemporains*, sous la direction d'Alphonse Rabbe, II, p. 1004.)

[2] Le rédacteur des *Mémoires de Mme Manson* insinuait que la dame au voile noir, qui s'était trouvée sur le théâtre du crime, pouvait bien être une demoiselle Rose Pierret, fille d'un ancien officier d'artillerie devenu percepteur dans un village du Rouergue.

[3] *Le Sténographe parisien* n'était autre que Henri de Latouche, le même à qui nous devons la publication des *Poésies* d'André Chénier (1819). Henri de Latouche, qui était toujours à la piste de la circonstance, fit le voyage, prépara, dans une série de programmes adressés à Paris, la mise en scène du procès, dont il publia le compte rendu par livraisons, et rédigea, sur quelques notes informes, les *Mémoires de Mme Manson*, ornés d'un *fac-simile* de l'écriture de l'héroïne et d'un portrait, quelque peu menteur, dans lequel un gracieux et spirituel dessinateur, Desenne, montrait Clarisse sous des traits qui n'étaient pas sans agrément. La spéculation fut heureuse et permit à Latouche d'acquérir une petite maison à Aulnay et de signer, non plus *le Sténographe parisien*, mais *l'Ermite de la Vallée-aux-Loups*.

[4] *Biographie des Contemporains*, vo Clémandot, II, p. 1004.

d'imprimer que « le crime de Rodez avait été un nouvel essai de l'odieuse politique des réacteurs, » de faire planer sur le gouvernement de la Restauration les soupçons les plus odieux et les plus ridicules, et d'écrire à l'appui de sa thèse : « Quatre mois s'étaient écoulés depuis le meurtre de Fualdès et aucune poursuite n'avait eu lieu, » alors qu'il savait à merveille, puisqu'il avait sous les yeux les deux volumes du *procès Fualdès* [1], que, dès le 22 mars 1817, trois jours après le meurtre, des mandats d'amener avaient été décernés contre Bancal, sa femme, sa fille Madeleine, et Colard ; que Bousquier avait été arrêté le 24 mars ; Bach et Bastide, le 25 ; Jausion, le 27 ; Missonnier, le 28 ; Mme Jausion et Mme Galtier, le 9 avril.

S'il faut tout dire cependant, les ultras pourraient bien avoir quelque chose à se reprocher dans l'affaire Fualdès, et de bons juges les soupçonnent véhémentement d'avoir trempé dans la fameuse *Complainte, arrivée de Toulouse:* morceau rare et fait de main d'ouvrier, qui n'a rien perdu, après plus d'un demi-siècle, de sa fraîcheur et de son éclat, tandis que toutes celles qui lui ont succédé ont vécu ce que vivent les complaintes, l'espace d'une session ! Quel en est l'auteur ? Suivant M. du Mersan [2], elle serait l'œuvre de Catalan, « dentiste et homme d'esprit, » auquel les amateurs du genre doivent celle de l'empoisonneur Trumeau,

Épicier, droguiste et barbare. .

[1] *Histoire et procès complet des assassins de M. Fualdès,* par le Sténographe parisien. Paris, 2 vol. in-8.

[2] *Recueil des chants et chansons populaires de la France.*

Mais d'après les commentateurs les plus récents et les plus autorisés, la *Complainte de Fualdès* doit être attribuée à la collaboration de Francis d'Allarde [1], Saintine, Merle et... Berryer. Encore bien qu'un seul d'entre eux soit devenu académicien, ils n'en avaient pas moins, à eux quatre, de l'esprit comme quarante.

II

Si Victor Hugo ne parle pas, dans son chapitre sur *l'année* 1817, de l'affaire Fualdès, le grand événement judiciaire de cette année, il s'occupe en revanche du procès de Pleignier et de Carbonneau, qui est de 1816. « La légitimité, dit-il, venait de s'affirmer en coupant le poing, puis la tête à Pleignier, à Carbonneau et à Tolleron. » Il s'agit ici du procès des *patriotes de* 1816.

Le 27 juin 1816, vingt-six accusés, parmi lesquels on remarquait, à côté d'un chef de bataillon et de deux autres officiers en non-activité, un sieur Gonneau, ancien magistrat, qui avait siégé à la chambre des représentants des Cent-Jours, comparurent devant la cour d'assises de la Seine, présidée par M. Romain Desèze.

Il fut établi, aux débats, que Pleignier, Carbonneau

[1] Le baron d'Allarde, né à Besançon, émigra, pendant la Révolution, en Amérique, où il prit le nom de *Francis* et, de retour en France, fit jouer, sous ce nom, plus de 200 pièces qu'il composa, soit seul, soit en collaboration avec Désaugiers, Moreau, Alissan de Chazet, etc., et dont la plupart obtinrent un succès populaire, notamment les *Cris de Paris*, les *Chevilles de Maître Adam*, le *Fille mal gardée*, etc.

et Tolleron s'étaient entendus pour former une affiliation hostile aux Bourbons. Le signe de reconnaissance était une carte portant, avec un triangle qui rappelait la République, ces trois mots : *Union, Honneur*, *Patrie.* Des milliers de personnes avaient reçu ces cartes, et la Société, dans une proclamation qui fit partie des pièces du procès, se montrait menaçante et parlait avec confiance de ses moyens d'action, affirmant qu'elle avait des complices jusque dans les plus hautes sphères du gouvernement.

Les accusés avaient levé le plan des Tuileries ; dans un conciliabule, tenu le 26 avril 1816, on avait examiné les moyens de s'emparer du château. La proposition de le faire sauter ayant été mise en avant, elle réunit tous les suffrages ; il fut décidé que l'attaque aurait lieu le plus tôt possible, la nuit, et qu'elle commencerait par l'explosion d'une mine pratiquée sous le palais, dans l'aqueduc qui aboutit au bas du Pont-Royal. Cet aqueduc se prolongeant sous la terrasse du jardin, à une très-petite distance du château et dans une ligne parallèle à la façade principale, l'effet de la mine paraissait devoir être infaillible. — Le soir même, deux des conjurés allèrent reconnaître l'état des lieux, et constatèrent que la grille de l'aqueduc où la poudre devait être introduite serait facilement forcée.

La culpabilité des principaux accusés était si peu contestable que l'avocat de Pleignier, Me Mauguin, la reconnut lui-même et supplia le jury, non d'acquitter son client, mais de lui infliger la peine de la déportation, supplice mille fois plus affreux, selon lui, que la mort

elle-même. « Vous serez sévères, disait-il, mais vous serez justes ; contents d'appliquer la loi, vous n'irez pas plus loin qu'elle... Que *le criminel* mais malheureux Pleignier aille gémir sur ses projets, loin du sol qui l'a vu naître ! Il est assez à plaindre, celui que sa patrie abandonne, celui surtout qu'elle relègue au-delà des mers, sous le ciel brûlant des tropiques... Fatale existence, plus cruelle cent fois que la mort même ! Pleignier ne vous la demande pas, Messieurs ; c'est une femme jeune encore, ce sont des enfants en bas âge qui vous la demandent pour lui [1]. »

Un certain nombre d'accusés, et parmi eux Gonneau, l'ex-membre de la chambre des Cent-Jours, essayèrent de se sauver en prétendant n'être entrés dans le complot qu'avec l'intention de le dénoncer.

Il y eut sept acquittements ; seize accusés furent condamnés, soit à la déportation, soit à la réclusion ; les trois chefs du complot, Pleignier, Tolleron et Carbonneau, déclarés coupables du crime de lèse-majesté, furent condamnés à la peine des parricides.

Sans doute, ce verdict est sévère, et nous sommes tentés de le trouver impitoyable. Il faut cependant tenir compte, pour l'apprécier, de plus d'une circonstance.

L'instruction fut longue et consciencieuse ; commencée le 27 avril, elle dura près de deux mois. Les accusés ne furent pas renvoyés devant des juges spéciaux, devant une cour prévôtale ; on les traduisit devant un

[1] *Moniteur* du 7 juillet 1816.

jury. Les débats ne remplirent pas moins de onze audiences, du 27 juin au 7 juillet ; non-seulement ils furent publics, mais tous les journaux en donnèrent la reproduction, et le *Moniteur* lui-même publia les plaidoiries des défenseurs. Le gouvernement pouvait-il faire davantage ? Quant au verdict du jury et à l'arrêt de la Cour, ils s'expliquent par les faits de la cause et par les sombres appréhensions du moment. A une époque où les esprits les plus modérés étaient persuadés que le 20 mars et les effroyables malheurs qu il avait entraînés à sa suite étaient le résultat d'une conjuration, comment les hommes appelés à rendre la justice, magistrats et jurés, auraient-ils pu considérer avec sang-froid et traiter avec indulgence les conspirateurs qui, à leurs yeux, menaçaient le pays du retour des horribles désastres sous le poids desquels il était encore écrasé ? Nous ne cesserons de le redire, parce que c'est là pour nous le grand enseignement qui ressort de ces temps agités : la responsabilité des condamnations souvent trop rigoureusee qui signalèrent l'année 1816 doit remonter avant tout aux événements de 1815 et à leurs auteurs. Dans cette seule année 1816, il ne faut pas le perdre de vue, la justice dut poursuivre sept conspirations, dont plusieurs étaient d'une extrême gravité : les conspirations de l'Ain, — de Grenoble, — de Bordeaux, — de Dijon, — de Lyon, — de Vincennes, et enfin celle des *Patriotes*. Si l'on veut être équitable, on reconnaîtra qu'il était impossible aux jurés de se soustraire à l'influence d'une situation aussi menaçante, et de se réfugier dans une sphère idéale où, sans souci

du présent, sans souvenir du passé et sans prévision de l'avenir, ils auraient amnistié tous les coupables.

Pendant toute la durée du procès, l'accusé principal, Pleignier, ne cessa de demander à parler au Roi, disant qu il avait à lui révéler des secrets d'où dépendait le salut de l État. En vain le chancelier de France, M. Dambray, s'efforça, une fois l'arrêt rendu, d'obtenir sa confiance en lui faisant espérer sa grâce ; Pleignier se renferma constamment dans la même réponse : *Je veux parler au Roi et je sauverai la France.* Louis XVIII, après quelques hésitations, prit le parti de ne pas accueillir la demande du condamné, craignant peut-être que des révélations n'amenassent la découverte de quelques grands coupables [1].

Le 27 juillet 1816, Pleignier, Carbonneau et Tolleron furent conduits à l'échafaud, couverts d'un voile noir, et leur poing tomba sous le tranchant du couteau avant leur tête. *La légitimité venait de s'affirmer*, dit à cette occasion Victor Hugo. Ce n'est pas la légitimité qui s'affirma ce jour-là sur la place de Grève, c'est la législation criminelle de l'Empire, c'est le *Code pénal* de 1810, rédigé sous les auspices de Napoléon ; ce sont les articles 13, 86 et 89 du Code impérial, dont

[1] *Lettres sur la Restauration*, par Ed. Mennechet, IV, 351. — Le chancelier Pasquier (*Mémoires*, IV, 102) dit que la conspiration des *Patriotes de* 1816 fut révélée par un sieur Declerq, vieux jacobin, ancien membre du Conseil des Cinq-Cents. « Le nom de ce révélateur, ajoute-il, n'a été connu que d'un petit nombre de personnes. » C'est par erreur que M. Pasquier écrit que « Pleignier, Carbonneau et Tolleron furent condamnés, *dans le mois de mai*, à la peine des parricides. » La condamnation est du 7 juillet 1816.

application fut faite aux conspirateurs de 1816. En voici le texte :

« Art. 89 : Il y a *complot* dès que la résolution d'agir est concertée et arrêtée entre deux conspirateurs ou un plus grand nombre, quoiqu'il n'y ait pas eu d'attentat.

» Art. 86 : L'attentat ou *complot* contre la vie ou contre la personne de l'*Empereur* est crime de lèse-majesté ; ce crime est puni comme *parricide* et emporte de plus la confiscation des biens.

» Art. 13 : Le coupable condamné à mort pour parricide sera conduit sur le lieu de l'exécution, en chemise, nus pied et la tête couverte d'un voile noir. Il sera exposé sur l'échafaud pendant qu'un huissier fera au peuple lecture de l'arrêt de condamnation ; il aura ensuite le poing droit coupé et sera immédiatement exécuté à mort. »

Ce n'est pas sous la Restauration c'est sous l'Empire qu'un membre du conseil d'Etat, le procureur-général impérial près la Cour de cassation, écrivait ce qui suit, dans un livre qui faisait alors autorité :

« .... Quiconque oserait attenter à la personne sacrée du légitime souverain, commettrait celui de tous les crimes qui a le plus d'étendue dans ses effets, et qui, par conséquent, doit être le plus sévèrement puni. D'un côté, comme le coupable jette le trouble dans l'État, il est juste que jamais l'État ne lui serve d'asile. C'est un monstre qui n'a plus de patrie, contre qui tous les souverains doivent s'armer et pour qui l'univers entier ne doit plus être qu'un précipice. D'un autre côté, comme le souverain, en tant que souverain, ne meurt jamais et qu'il n'y a point de prescription contre lui, il est naturel que les coupables des crimes de lèse-majesté trouvent en lui un éternel vengeur. Ce sont là les causes de l'imprescriptibilité de ce crime. [1] »

[1] *Répertoire universel et raisonné de jurisprudance*, par Merlin. V° *Prescription*. — Edition de 1808.

Le légiste qui écrivait cela en 1808 était un ancien conventionnel, un régicide, l'auteur de la *loi des Suspects*, du 17 septembre 1793 : il s'appelait Merlin de Douai.

III

Sous prétexte de nous entretenir des petits faits de 1817, Victor Hugo a parlé de procès qui se rapportent aux années 1814, 1815 et 1816. Il va parler maintenant, toujours en les attribuant à l'année 1817, de quelques autres procès qui appartiennent à 1818, 1819 et 1820.

Commencons par l'affaire dite *la Conspiration du bord de l'eau*, qui est de 1818. « MM. Canuel, O'Mahony et de Chappedelaine esquissaient, un peu approuvés de Monsieur, ce qui devait être plus tard la Conspiration du bord de l'eau. » — Victor Hugo tranche ici une question singulièrement délicate : la Conspiration du bord de l'eau a-t-elle réellement existé ? C'est un des points les plus obscurs de l'histoire de la Restauration : essayons de démêler la vérité au milieu des affirmations contradictoires des partis.

Les premiers mois de l'année 1818 nous montrent la fortune de M. Decazes à son apogée.

La faveur dont il jouissait auprès du Roi, son habileté à manier les hommes, sa présence d'esprit dans les discussions des Chambres faisaient de lui, encore bien que le duc de Richelieu eût le titre de président du Conseil, le véritable chef du cabinet. Veuf depuis quelques années, il était à la veille de contracter une seconde union qui paraissait devoir consolider encore

sa grande position. Son mariage avec la fille du marquis de Sainte-Aulaire allait resserrer ses liens avec le parti libéral, en même temps qu'il allait le faire entrer dans les rangs de la plus haute aristocratie : Mlle de Sainte-Aulaire était, par sa mère, nièce d'une duchesse de Nassau et d'une duchesse de Brunswick ; et, sur la demande de cette dernière, chaleureusement appuyée par Louis XVIII, qui appelait M. Decazes son *ami*, son *enfant*, le roi de Danemark avait consenti à assurer aux futurs époux le duché de Glücksberg, le seul titre ducal qui existât en ce pays en dehors de la famille royale.

Mais plus le jeune ministre voyait sa faveur et sa situation grandir, plus ses adversaires, et au premier rang figuraient les hommes de la droite, redoublaient d'efforts pour arriver à le renverser. La lutte était ardente, passionnée ; elle prenait de jour en jour un caractère plus violent.

Les choses étaient en cet état, lorsque, le 2 juillet 1818, on apprit tout à coup que MM. de Chappedelaine, de Rieux-Songy, de Romilly et de Joannis, officiers royalistes en non-activité, venaient d'être arrêtés et mis au secret le plus rigoureux. Un mandat d'amener fut également lancé contre le baron Canuel, lieutenant-général des armées du Roi, inspecteur-général d'infanterie, qui ne fut pas trouvé à son domicile, mais qui fit déclarer que, le jour où l'affaire viendrait à l'audience, il serait à sa place, à côté de ses coaccusés. [1]

[1] « La maison de Berryer était prédestinée à recevoir en tout

L'émotion fut grande, à Paris et dans la France entière ; de vagues et effrayantes rumeurs circulaient : on affirmait qu'une vaste conspiration, dont l'objet était de faire descendre Louis XVIII du trône et d'y placer *Monsieur*, avait été découverte. Dans le plan de ses auteurs, heureusement déjoué, elle devait éclater le mercredi 24 juin, au lever du conseil du Roi, à Saint-Cloud ; les ministres devaient être arrêtés par un détachement de grenadiers de La Rochejaquelein. Une partie du 3e régiment des gardes, commandé par le colonel Bertier de Sauvigny, et une partie du 2e régiment suisse devaient être placées en échelon sur la route de Vincennes à Saint-Cloud. Environ 3,000 hommes, composés de gardes du corps vendéen et royal-volontaire, devaient s'assembler à la même heure sur la place du Carrousel, d'où, au premier ordre, ils se seraient rendus chez les fonctionnaires publics, désignés d'avance, et les eussent arrêtés. Si Louis XVIII refusait d'appeler au ministère les chefs de la droite, MM. de Chateaubriand, de Villèle, de la Bourdonnaye, de Fitz-James, les généraux Donnadieu et Canuel, etc., sa résistance devait être le signal de sa mort et Monsieur devait être proclamé Roi. — On ajoutait que le complot avait été arrêté dans des réunions tenues chez M. de Chappedelaine, maréchal

temps les proscrits. Canuel s'y réfugia. Il se tint caché dans cet asile sûr, tout en faisant annoncer que lorsqu'on appellerait son procès contre ses diffamateurs, il se présenterait devant la justice. Au jour fixé, le 21 Juillet 1818, le général Canuel, assisté de Berryer, parut, en effet, à l'audience. » Charles de Lacombe, *Vie de Berryer*, t. I, p. 174.

de camp, et que les conspirateurs avaient choisi pour but habituel de leurs promenades la terrasse du bord de l'eau du jardin des Tuileries.

L'instruction se poursuivit pendant plusieurs mois. Le 7 octobre 1818, M. de Chappedelaine et M. de Joannis furent mis en liberté, en même temps que le général Canuel, qui s'était constitué prisonnier ; M. de Rieux-Songy et M. de Romilly étaient renvoyés devant la Chambre d'accusation de la Cour royale sous la prévention *d'avoir participé à un complot formé à Paris, aux mois de mai et de juin, pour attenter à la personne du Roi, détruire ou changer le gouvernement, exciter les citoyens à s'armer contre l'autorité royale*, ou, tout au moins, de n'avoir pas révélé ce complot dont ils avaient eu connaissance. Le 17 octobre, M. de Chauvigny de Blot, cité comme témoin, fut compris dans la même poursuite ; mais, le 4 novembre, la Cour royale mit les trois accusés hors de cause : elle déclara qu'il n'y avait point de charges suffisantes, non-seulement pour condamner les prévenus, mais même pour les mettre en accusation. Le renvoi devant la Chambre des mises en accusation avait bien été adopté par la Chambre du Conseil de première instance, mais dans ce cas il suffit de la voix d'un seul juge, même celle du juge instructeur, pour que la prévention soit prononcée. (Art. 133 du Code d'instruction criminelle.)

J'emprunte cette remarque à un intéressant article du *Conservateur* sur la *Conspiration royaliste*, signé Berryer fils, avocat [1].

[1] Au mois de janvier 1840, une comédie de Mme Emile de

Ainsi vidé, devant la Cour de Paris, par une ordonnance de non-lieu, le procès est toujours pendant devant le tribunal de l'histoire. Mais, si je ne m'abuse, la solution ne saurait être douteuse. Une conclusion ressort invinciblement des faits : il est impossible d'admettre comme réelle et certaine la Conspiration du bord de l'eau.

Girardin, l'*Ecole des journalistes*, donna naissance à une polémique, dans laquelle M. Jules Janin prit en main la défense de la presse. A son étincelante plaidoirie M. Granier de Cassagnac répliqua par un réquisitoire très vif et très éloquent, mais inexact en quelques points. M. Janin avait invoqué, dans les *Débats*, à l'appui de sa thèse, les noms de Mirabeau, Barnave, Lameth, Chateaubriand, le général Foy, Benjamin Constant, M Guizot, M. Barrot, M. Mauguin, M. *Berryer*. « Si vous me permettez d'examiner avec vous votre liste, répondait M. Granier de Cassagnac, nous en retrancherons d'abord M. Barrot, M. Mauguin et M. Berryer. Ce sont des avocats qu'au Palais on révère ; mais vous êtes plus heureux que moi, si vous avez rencontré de leur écriture quelque part. Vous rendriez même un très grand service à l'Académie, qui veut nommer M. Berryer, si vous pouviez déterrer n'importe où quinze lignes de son style. » *Œuvres littéraires de Granier de Cassagnac*, p. 34. *Le Conservateur* renferme deux articles importants de M. Berryer ; le premier, dont nous parlons dans le texte, est intitulé : *Conspiration royaliste*, et se trouve au tome I, pp. 309-321 ; le second, qui a pour titre : *Sur les œuvres inédites d'Omer et Denis Talon, avocats-généraux au parlement de Paris*, parut en tête de la dernière livraison du *Conservateur*, t. VI, pp. 577-582. D'après le savant M. Quérard (*Littérature française contemporaine*, I, 374), « M. Berryer a écrit dans plusieurs journaux, organes de son parti. » — Dans son journal le *Conservateur littéraire* (t. III, p. 138), Victor Hugo, à l'occasion, d'un *Mémoire* de Berryer *pour le vicomte Donnadieu, lieutenant général des armées du Roi*, rend hommage « au talent d'écrivain qui perce à chaque instant dans l'ouvrage de M. Berryer ». — Voir dans la *Vie de Berryer*, par Charles de Lacombe, t. I, pp. 300-305, deux magnifiques articles de Berryer sur les *Libertés gallicanes*, publiés dans la *Quotidienne* des 13 et 16 Décembre 1825.

Les partisans de M. Decazes eux-mêmes le reconnaissent. M. Duvergier de Hauranne, qui a eu entre les mains tous les papiers politiques de l'ancien favori du roi Louis XVIII, se borne à dire que le dossier dont il a reçu communication établit, « *sinon la réalité*, du moins la probabilité du complot [1]. » C'est encore aller beaucoup trop loin. Non, des royalistes aussi sincères, aussi ardents et aussi dévoués que MM. de Chappedelaine, de la Rochejaquelein, Bertier de Sauvigny et leurs prétendus complices, n'ont pas accepté, pour se défaire d'un ministre, l'éventualité d'un régicide ; mais peut-on admettre, d'un autre côté, que tout cela ait été une pure affaire de police ?

La vérité est entre ces deux extrêmes. L'irritation des ultra-royalistes était assez vive pour qu'il leur échappât des propos inconsidérés et coupables, de nature à provoquer les légitimes appréhensions du ministère, et on ne saurait blâmer M. Decazes des mesures rigoureuses que, dans l'intérêt de l'ordre public, il crut devoir adopter ; mais il n'y eut rien de plus que des propos, des vœux et des espérances, et si peu compatibles qu'ils fussent avec l'ordre de choses existant, on ne saurait y voir les preuves ni même les indices d'une conspiration véritable [2].

Si nous revenons maintenant au texte de Victor Hugo, nous y trouvons plusieurs inexactitudes à relever.

[1] *Histoire du gouvernement parlementaire*, IV. 410.

[2] Cf. Alfred Nettement, *Histoire de la Restauration*, t. I, p. 427 et suivantes, et le Chancelier Pasquier. *Mémoires*, t. IV, p. 241 à 253.

Et d'abord Victor Hugo tient le complot pour constant ; nous savons maintenant ce qu'il faut penser de cette affirmation.

Il lui donne pour chefs MM. Canuel, de Chappedelaine et O'Mahony. — Ce dernier ne figure dans aucun des articles de journaux qui s'occupèrent de cette affaire, et, ce qui est plus décisif, dans aucune des pièces de l'instruction : il n'est désigné nulle part comme ayant été mêlé au complot de près ou de loin.

Monsieur, comte d'Artois, a-t-il approuvé, en admettant pour un instant leur existence, les projets du général Canuel et de M. de Chappelaine ? « Aucun des dénonciateurs, a dit un historien peu suspect, M. de Viel-Castel, n'accusait *Monsieur* de complicité dans le projet qui tendait à faire passer, d'une manière plus ou moins directe, le pouvoir entre ses mains. Suivant un des témoins, les conspirateurs avaient même quelque inquiétude qu'il ne voulût pas en accepter les conséquences, mais on espérait que, comme le Roi, il céderait à la terreur et à la nécessité [1]. » Victor Hugo ne veut pas en savoir si long ; en 1824, il décernait au comte d'Artois le titre de *roi chevalier* [2] ; en 1864, il le représente prêtant les mains à un complot, dirigé contre la vie de son frère !

Enfin, l'auteur des *Misérables* place en 1817 l'origine de la *Conspiration du bord de l'eau*. On a vu, par le texte même de l'ordonnance de la Chambre du conseil,

[1] *Histoire de la Restauration*, VII, pp. 50 et suiv.

[2] *Odes et Ballades*, les *Funérailles de Louis XVIII*, septembre 1824.

que l'instruction ne la fait remonter qu'au *mois de mai* 1818.

Et de quatre ! Quatre erreurs en trois lignes, c'est beaucoup, même pour Victor Hugo, et il est d'autant moins excusable de les avoir commises que, dans sa jeunesse, il lui fut donné de suivre de très près tous les épisodes de cette affaire, qui lui inspira quelques-uns de ses premiers vers.

Dans une satire sur le *Télégraphe*, publiée au mois d'octobre 1819 et qui n'a été reproduite dans aucun de ses recueils, il prenait hautement parti contre l'existence de la Conspiration. Passant en revue tous les méfaits du Télégraphe, cette Renommée aux cent bras, il écrivait :

> D'autres fois tu répands chez vingt peuples surpris
> Qu'une sombre terreur agite nos esprits,
> Qu'il se trame un complot, que les guerres civiles
> Vont ravager nos champs et désoler nos villes,
> *Et qu'un témoin trop sûr a vu près du château*
> *Trois généraux* ultra *causer au bord de l'eau* [1].

[1] Le *Télégraphe*, satire, par M. Hugo, Paris, 1819, chez Delaunay. Une feuille in-8, avec cette épigraphe : *Ici des machines qui parlent, là des bêtes qu'on adore* (Voltaire). Cette pièce n'a jamais été réimprimée ; M. Victor Hugo n'y fait allusion dans aucun de ses ouvrages ; pas un de ses nombreux biographes n'en parle ; ni Quérard (la *France littéraire*. IV, v° Victor Hugo), ni MM. Louandre et Bourquelot (la *Littérature française contemporaine*, IV, v° V. Hugo) ne l'indiquent dans leurs recueils spéciaux. Seul, le *Journal de la librairie* (année 1819, n° 3662) en fait mention, mais comme d'une publication anonyme. M[me] Victor Hugo, dans ses *Mémoires* (*V. Hugo raconté par un témoin de sa vie*, t. I), en rappelle quelques vers, mais sans dire d'où ils sont tirés. J'en ai donné le texte à peu près complet dans mon volume sur *Victor Hugo avant* 1830, pages 146 à 152.

Il est revenu sur ce point dans une autre satire, également remarquable, publiée par le *Conservateur littéraire* (décembre 1819) sous ce titre : *Dialogue entre un adepte et un enrôleur politique.* Il s'élève contre l'emprisonnement de MM. de Chappedelaine, de Songy, de Romilly et de Joannis, repousse les soupçons que l'on a voulu faire peser sur eux, et s'écrie :

.... Si, dans mes vieux jours, comme un vil condamné,
Au fond d'un noir cachot je me voyais traîné ;
Sous le harnois guerrier si ma tête blanchie
D'un indigne soupçon n'était point affranchie ;
Si j'étais accusé, sans même être entendu,
D'avoir trahi ce Roi que j'aurais défendu,
Montrant mon corps brisé, mes cicatrices vaines,
Et ce reste de sang, déjà froid dans mes veines,
J'irais dire à mon Roi, s'il voulait l'épuiser :
« Sire, il est tout à vous, vous le pouvez verser [1]. »

IV

« Bavoux était révolutionnaire ; » ou, en d'autres termes, « 1817 était l'année où M. Nicolas Bavoux était considéré comme un révolutionnaire. » Victor Hugo nous fait descendre, ici, non plus seulement à 1818, mais à 1819.

Juge suppléant au tribunal civil de la Seine, et professeur suppléant à la Faculté de Droit, M. Bavoux

[1] *Le Conservateur littéraire*, 1re livraison. — Sur le *Conservateur littéraire*, voyez ci-dessous notre chapitre IX.

était, à ce double titre, doublement inconnu en 1817. En 1819, il fut chargé d'occuper momentanément la chaire laissée vacante par le décès de M. Pigeau, et de faire le cours de procédure civile et de législation criminelle. Il commença ses leçons le 22 juin, et, dans une série de discours déclamatoires, peignit à ses jeunes auditeurs la législation qu'il avait mission de leur enseigner, comme absurde, inique et cruelle. Un pareil enseignement ne pouvait manquer de produire une vive agitation au sein de la jeunesse des Écoles, à laquelle se mêlèrent bientôt une foule d'auditeurs inaccoutumés, attirés par le scandale. Faible d'abord, l'orage grandit à la seconde leçon et devint une tempête à la troisième, le 26 juin. A la quatrième, le 29, le tumulte fut tel que le doyen, M. Delvincourt, dut intervenir pour rétablir l'ordre. Il s'adressa aux élèves et au professeur, lui représentant que l'on se battait jusque sous sa chaire. « Cela m'est égal, » répondit M. Bavoux. M. Delvincourt n'ayant pu alors s'empêcher de lui dire qu'il parlait et agissait comme un séditieux, le professeur traita le doyen de *brigand :* si l'ombre de Pigeau hantait encore la salle, elle dut frémir d'horreur et s'enfuir en poussant un long gémissement. Le surlendemain, 1er juillet, M. Bavoux était suspendu de ses fonctions par la Commission de l'instruction publique, qui, le soir du même jour, à la suite des désordres graves qui avaient éclaté à l'École de Droit, était obligée d'en ordonner la clôture provisoire.

Le 31 juillet 1819, M. Bavoux comparut devant la

Cour d'assises de la Seine sous la prévention d'avoir provoqué, par des discours tenus dans des lieux publics, à la désobéissance aux lois ; il était assisté par Mes Persil et Dupin aîné. Le siège du ministère public était occupé par un jeune substitut, M. de Vatimesnil [1]. « Les étudiants qui étaient favorables à M. Bavoux, dit M. de Viel-Castel, s'empressèrent de venir témoigner devant la justice, tandis que les autres préféraient naturellement s'abstenir, et le ministère public eut assez de modération et de sagesse pour ne pas les provoquer à rompre le silence [2]. » Voici comment le même historien apprécie le discours de Me Dupin : « Ce dernier, dans un plaidoyer très sophistique et rempli de ces lieux communs d'un faux libéralisme qui trouvaient alors tant de faveur, s'efforça de justifier M. Bavoux par l'exemple de tous les publicistes qui avaient critiqué avec plus ou moins de sévérité les lois en vigueur pour en demander le redressement : comme si l'on pouvait mettre sur la même ligne l'œuvre d'un professeur enseignant officiellement les lois à de très jeunes gens et celle d'un écrivain, d'un philosophe recherchant en particulier et sous sa propre responsabilité les moyens de les améliorer ! » — Les plaidoyers de MM. Dupin et Persil, qui furent publiés par tous les journaux, le *Moniteur* en tête, sont curieux à relire aujourd'hui, surtout en un point. M. Bavoux

[1] La *Biographie générale* de Didot (article *Bavoux*, t. IV, p. 851 dit à tort que les fonctions d'accusateur étaient remplies par M. Bellart.

[2] *Histoire de la Restauration*, VII, 533.

n'avait pu attaquer le Code de 1810 sans attaquer le gouvernement impérial et il avait résumé son opinion en ces mots : « Le Code pénal de 1810 a été façonné par un tyran et au profit de la tyrannie. » M. Persil soutint que cette phrase ne pouvait être coupable puisqu'en effet *Bonaparte* était un *tyran* et que son gouvernement était *tyrannique*. De son côté, M. Dupin s'écria : « Ferait-on donc un crime à M. Bavoux d'avoir parlé contre le despotisme impérial ? Peut-être en viendra-t-on là ; peut-être dans six mois on sera traduit aux assises pour avoir dit du mal de Buonaparte ! »

M. Bavoux fut déclaré non coupable. On l'applaudit, on l'entoure ; ses amis le pressent dans leurs bras, les jeunes gens veulent serrer ses mains glorieuses. A la fois héros et victime, il réunit sur son front la double palme du martyre et de la victoire ; il passe sans transition de l'obscurité la plus profonde à la popularité la plus éclatante. Si quelques notes discordantes se font entendre, ne sait-il pas qu'elles sont l'accompagnement obligé du triomphe ? Avec quel dédain superbe, avec quelle pitié souveraine il aura lu ces vers, signés d'un nom ignoré, — V.-M. Hugo :

> . . . Gaîment je siffle, affrontant leur colère,
> Royer à la tribune et Bavoux dans sa chaire ! [1]

Peut-être aura-t-il souri à cette prédiction de Chateaubriand dans sa *Lettre sur Paris*, du 7 août 1819 : « M. Bavoux aura beau se démener, *il restera inconnu ;*

[1] *Le Télégraphe*. Voy. ci-dessus la note de la page 104.

il a fait du bruit pendant une heure et déjà tout est fini : le scandale est la renommée des hommes médiocres [1]. » L'avenir a donné raison au grand polémiste. Lorsque M. Bavoux est mort, le 23 janvier 1848, conseiller à la Cour des Comptes [2], la génération nouvelle ne le connaissait plus, et Dieu sait si depuis cette époque l'oubli qui s'était déjà fait autour de lui est devenu épais et profond ! C'est le Destin. Quel lecteur de Victor Hugo n'entend pas quelquefois chanter dans sa mémoire ce vers des *Chants du Crépuscule :*

Canaris, Canaris, nous t'avons oublié ?

Et pourtant Canaris était un héros et son nom aux syllabes harmonieuses et sonores semblait devoir longtemps

Voltiger, nom ailé, sur les lèvres des hommes.

Comment s'étonner que même aventure soit arrivée à M. Nicolas Bavoux, qui n'était point un héros et dont le nom aux syllables lourdes et sourdes devait lasser bien vite les échos de la Renommée :

Bavoux, Bavoux, Bavoux, nous t'avons oublié !

[1] Le *Conservateur,* IV, p. 287.

[2] Nommé préfet de police le 29 juillet 1830 et remplacé dès le 1er août par M. Girod (de l'Ain), il avait été appelé le 23 août aux fonctions de conseiller-maître à la Cour des Comptes qu'il conserva jusqu'à l'époqne de sa mort. C'est par erreur que M de Viel-Castel (VII, 534) dit que « la révolution de 1830 le porta à la préfecture de police, puis à la Cour de Cassation. »

CHAPITRE V

La Conspiration militaire du Bazar. — *Le colonel Fabvier et les* Orientales. — *Cugnet de Montarlot.* L'Épingle noire *et la* Société du lion dormant. — *Me Mocquard.* — *L'abbé de Pradt, Paul-Louis Courier, Me Berville.* — *M. Bellart et le parquet du tribunal de la Seine en 1817. M. de Broë. M. de Vatimesnil. Marchangy.* — *Henri Lacordaire, Bérard des Glajeux, Jules Gossin, Debelleyme, Tocqueville et Gustave de Ravignan.*

I

Continuons à suivre Victor Hugo sur le terrain judiciaire, au risque de nous éloigner de plus en plus de *l'année* 1817.

Parlant des complots qu'elle a vu naître, il nous montre « Delaverderie s'abouchant avec Trogoff. »

Delaverderie et Trogoff n'ont jamais figuré que dans une seule conspiration, celle du 19 *août* 1820. Elle avait pour chefs le capitaine Nantil, de la légion de la Meurthe, le chef de bataillon Bérard, de la légion des Côtes-du-Nord, le capitaine Dumoulin, ex-officier d'ordonnance de Napoléon, Maziau, ex-colonel des chasseurs de la garde impériale, et M. Rey (de Grenoble) qui, après avoir été affilié aux sociétés secrètes et activement mêlé aux complots tramés contre la Restauration, a siégé, sous le gouvernement de Juillet, comme magistrat à la cour royale de Grenoble.

Plusieurs officiers à demi-solde, les généraux Pajol, Bachelu, Eugène Merlin, Moransin et Laffitte, les colonels Ordener, Combe, Caron, Ferrari, le commandant Brice, initiés à la conjuration, se tenaient prêts à prendre la direction militaire du mouvement, dont la direction politique devait appartenir à MM. de Lafayette, Manuel, Voyer-d'Argenson, de Corcelles et Mérilhou.

Voici quel était le plan des conjurés : la légion de la Meurthe, casernée rue Poissonnière, devait sortir de Paris pendant la nuit et s'emparer de Vincennes, où des intelligences avaient été préparées. Pour complaire au général Lafayette, toujours désireux de mettre la garde nationale en scène, on avait décidé qu'un certain nombre d'étudiants, revêtus de l'uniforme de la garde nationale, occuperaient, sous les ordres du chef de bataillon Bérard, le jardin Beaumarchais, d'où ils domineraient la ligne des boulevards, tandis que la première légion du Nord, conduite par l'un de ses officiers, le capitaine Dequevauvilliers, s'établirait en avant de l'Hôtel-de-Ville et commanderait les quais des deux côtés. Ces positions une fois prises, les organisateurs de la conspiration espéraient que les ouvriers des faubourgs Saint-Marceau et Saint-Antoine se lèveraient en masse et, réunis aux troupes, marcheraient sur les Tuileries.

La date de l'insurrection, d'abord fixée au 10 août 1820, fut ensuite reportée au 19 ; l'explosion devait avoir lieu dans la nuit du 19 au 20. Mais le gouvernement était averti, et, dans la soirée du 19 août, il fit

procéder à l'arrestation des officiers et sous-officiers qui avaient trempé dans l'affaire.

De ce nombre étaient Trogoff et Delaverderie, le premier capitaine adjudant-major et le second lieutenant dans le deuxième régiment d'infanterie de la garde royale en garnison a Saint-Denis et à Vincennes. A quelle époque s'étaient-ils *abouchés* ensemble ? C'est un point que nous pouvons préciser avec certitude, à l'aide des déclarations mêmes des deux principaux intéressés qui firent l'un et l'autre, dans leurs interrogatoires et devant la Cour des Pairs, les aveux les plus complets.

Delaverderie reconnut qu'il avait été mis dans la confidence du complot, au commencement du mois d'août 1820, par Lavocat, sous-lieutenant en demi-solde, et Lacombe, garde du corps dn roi, et qu'après y avoir adhéré, il avait engagé Trogoff à suivre son exemple. Ce dernier raconta, de son côté, que « Delaverderie étant allé le voir à Vincennes vers le 12 août (1820), l'entraîna dans le bois et lui révéla l'existence d'une vaste conspiration dont le but était de renverser le gouvernement établi et de proclamer Napoléon II. On avait le projet de s'emparer de Vincennes... On y formerait un gouvernement provisoire avec des gens de lettres pour rédiger des proclamations : on marcherait de là sur Paris... Trogoff consentit à entrer en communication avec Nantil, qui lui confirma dans un premier entretien tout ce que lui avait appris Delaverderie, en y joignant toutefois le nom des généraux qui devaient être à leur tête. Il lui parla

aussi d'un mouvement qui devait avoir lieu à Brest, à Béfort, à Metz, à Hesdin et à Grenoble, et d'un autre mouvement qui devait avoir éclaté déjà à Vitry... Il pressa Trogoff de livrer Vincennes et annonça le projet de marcher lui-même sur le château avec 1.500 hommes... Il eurent peu de jours après un autre entretien du même genre et un troisième enfin le 19 août... On avait promis à Trogoff le grade de colonel et on lui avait donné mille francs [1]. »

C'est donc en 1820, et non en 1817, que « Delaverderie s'est abouché avec Trogoff. » Victor Hugo est revenu sur cette affaire dans les *Travailleurs de la Mer*. « A Londres, dit-il, le procès Thistlewood, à Paris, le *procès Trogoff*, ramifié en Belgique, en Suisse et en Italie, avaient multiplié les motifs d'inquiétude et de disparition et augmenté cette profonde déroute souterraine [2]. »

Le procès auquel Trogoff a été mêlé n'est connu que sous le nom de *Conspiration du* 19 *août* ou de *Conspiration militaire du Bazar*, parce que les principaux conjurés se réunissaient au *Bazar français*, établissement commercial situé rue Cadet, qui avait pour administrateur le colonel à demi-solde Sauset et pour employés d'anciens officiers des armées impériales. On ne saurait à aucun titre lui donner le nom d'un homme qui n'a joué dans le complot que le rôle de comparse,

[1] *Déclaration de l'accusé Trogoff devant la Commission de la Cour des Pairs.* — *Moniteur* du 10 mai 1821.

[2] Tome I, 218.

qui n'y est entré qu'alors que tout était prêt et deux jours seulement après celui qui avait été primitivement fixé pour l'explosion ; qui, pendant le cours de l'instruction et des débats, confessa sa faute, dénonça ses complices, et, au lieu de tenir tête à ses juges, sollicita humblement leur clémence ; qui, dans la classification des prévenus, telle qu'elle résulte de l'acte d'accusation, n'occupe que le treizième rang, après Delaverderie placé au douzième ; que l'avocat-général, M. de Vatimesnil, signala, non comme l'un des chefs de la conspiration, mais comme l'un de ses membres les moins dangereux, et que la Haute-Cour enfin ne condamna qu'à une peine correctionnelle.

« En ce qui concerne *Trogoff*, dit l'arrêt rendu le 16 juillet 1821, Delamotte, Robert, Gaillard et Loritz, attendu qu'il résulte de l'instruction et des débats que, s'il n'est pas suffisamment prouvé qu'il se soient rendus coupables de l'un des crimes prévus par les articles 87 et 90 du Code pénal, ils sont convaincus d'avoir eu connaissance de complots formés ou de crimes projetés contre la sûreté intérieure de l'Etat, autres toutefois que le crime de lèse-majesté, de n'en avoir pas fait la déclaration et de n'avoir pas révélé au gouvernement, ou aux autorités administratives de police judiciaire, les circonstances qui en sont venues à leur connaissance, dans les vingt-quatre heures qui ont suivi ladite connaissance. »

Ainsi, il ne fut pas même prouvé — c'est l'arrêt qui le déclare — que Trogoff eût participé au complot ; des nombreux historiens de la Restauration, il n'en est pas un seul qui ait cru devoir faire mention de lui, et il a fallu, pour l'exhumer de l'oubli, un caprice de Victor Hugo : car déguiser la conspiration

du 19 août 1820 sous le nom de *procès Trogoff*, c'est à peu près comme si l'on désignait la conspiration de Saumur, qui avait pour chef le général Berton, sous le nom de *procès Normandin* ; le procès d'Avril 1834 où figuraient Godefroy Cavaignac, Armand Marrast, Guinard, Kersausie, Albert, Recurt, Étienne Arago, Caussidière, Marc Dufraisse, etc., sous le nom de *procès Margot*; et l'insurrection des 12 et 13 Mai 1839, dirigée par Blanqui, Martin Bernard et Barbès, sous le nom de *procès Bonnet* ; ou encore, pour évoquer des souvenirs moins sinistres, c'est à peu près comme si, modifiant les titres des drames de Victor Hugo et mettant en vedette les personnages les plus insignifiants, on disait *Don Matias* au lieu de dire *Hernani*, *Dame Rose* au lieu de *Marion de Lorme*, et *Gudiel* au lieu de *Ruy-Blas*.

Victor Hugo n'est pas mieux inspiré lorsqu'il parle des ramifications que le *procès Trogoff* avait en Belgique, en Suisse et en Italie. Si elles eussent existé, on en trouverait la trace dans le discours du procureur général, M. de Peyronnet [1], qui n'eût pas manqué de les signaler à l'attention de la Cour des pairs, et qui ne se fût pas borné à dire : « Tout semble annoncer un vaste complot militaire dont les profondes racines

[1] Le procureur général près la Cour de Paris était à cette époque M. Bellart. Mais, par ordonnance royale du 21 Février 1821, M. de Peyronnet, procureur général près la Cour de Rouen, avait été délégué pour remplir les fonctions du procureur général près la Cour des Pairs. Il était assisté de MM. de Vatimesnil, Mars et Gossin, faisant les fonctions de sùbstituts.

sont à Paris et dont les *ramifications* s'étendent sur plusieurs autres points du royaume ; » et plus loin : « Les conspirateurs ne s'étaient pas contentés de séduire une partie de la garnison de Paris. Leurs émissaires étaient répandus sur tous les points de la France. » Des mouvements avaient été préparés à Cambrai, La Fère, Amiens, Épinal, Vitry, Nantes et Rennes, Béfort, Lyon et Grenoble. Là s'arrêtaient les ramifications du complot ; elles ne s'étendaient ni en Suisse, ni en Italie, ni en Belgique.

Pour être concentrée en France, la conspiration du 19 août n'en était pas moins redoutable : elle avait des intelligences dans un grand nombre de régiments ; elle pouvait compter sur l'épée du colonel Fabvier, un des hommes les plus énergiques de ce temps, et sur plusieurs généraux de l'ancienne armée ; M. Voyer-d'Argenson mettait à sa disposition des sommes considérables et Lafayette mettait à son service sa popularité sans rivale.

Il n'est pas douteux que le gouvernement de la Restauration n'ait été alors sérieusemest menacé, et il ne sera peut-être pas sans intérêt de constater avec quelle indulgente modération il a répondu à ces attaques coupables.

Averti dès le 15 Août 1820 par des révélations complètes et précises faites au lieutenant-colonel de la légion du Nord, M. Mounier, parent du directeur général de la police, et au maréchal Marmont, major-général de service, le ministère avait le choix entre deux partis : attendre sous les armes, afin de s'emparer

des chefs parlementaires qui, se couvrant à la Chambre du masque de la légalité, désavouaient à la face du pays ces conspirations qu'ils dirigeaient dans l'ombre ; — ou prévenir l'explosion du complot en arrêtant ceux des conspirateurs que leurs imprudences avaient personnellement compromis. Le duc de Richelieu et ses collègues adoptèrent ce dernier parti, pensant qu'il valait mieux s'exposer à laisser échapper des coupables que de multiplier le nombre des victimes.

Tous les prévenus arrêtés le 19 Août et pendant les jours qui suivirent appartenaient à l'armée et pouvaient dès lors être traduits devant les conseils de guerre : c'était les envoyer à une mort certaine. Le gouvernement déféra l'affaire, dès le 21 Août, à la Cour des pairs, assurant par là aux accusés le bénéfice d'une instruction à longue échéance et mettant de leur côté le temps, le plus précieux des auxiliaires lorsqu'il s'agit de procès politiques.

L'instruction ne dura pas moins de neuf mois. Les débats, conduits avec une rare impartialité par le chancelier Dambray, commencèrent le 7 Mai 1821 ; ils se prolongèrent jusqu'au 28 Juin. Au banc de la défense étaient assis vingt-huit avocats : Hennequin, Odilon Barot, Barthe, Dupin jeune, Berville, Guillemin, Coffinières, Target, Parquin, Persil, Dequevauvilliers, Beugnot fils, Chaix-d'Est-Ange, etc. M. Parquin plaidait pour Delaverderie et M. Guillemin pour Trogoff. L'arrêt fut rendu dans l'audience du 16 Juillet. La Haute-Cour, épuisant à dessein sa sévérité sur les absents, condamna trois contumaces, Nantil, Rey et

Lavocat, à la peine de mort; trois autres prévenus à cinq ans de prison, trois autres à des peines moindres et relaxa le reste.

L'histoire contemporaine n'offre pas, il faut le dire, un second exemple d'une conspiration aussi menaçante, ayant des ramifications aussi nombreuses, des chefs ou des complices aussi dangereux, traitée avec une indulgence aussi excessive. On sait comment la Restauration en fut récompensée et si les coupables se firent faute de tourner contre elle sa clémence. « Puisqu'elle a encouru les inconvénients politiques, attachés à sa résolution, il est juste, dit M. Alfred Nettement, qu'elle ait devant l'histoire le bénéfice moral de son humanité [1]. »

II

Le Colonel Fabvier, nous venons de le voir, avait été mêlé à la *Conspiration du Bazar*. Rien ne serait donc plus exact que cette phrase de Victor Hugo : *Fabvier était factieux*, si elle s'appliquait à l'année 1820 ; elle ne l'est pas, appliquée à *l'année* 1817.

A cette époque, le colonel Fabvier remplissait les fonctions de chef de l'état-major du duc de Raguse, et il l'accompagna à ce titre, au mois de septembre 1817, lorsque le maréchal fut envoyé à Lyon, comme lieutenant du Roi dans les 7e et 19e divisions militaires,

[1] *Histoire de la Restauration*, v. 468. — Sur la *Conspiration du* 19 *Août*, voir aussi les *Mémoires du Chancelier Pasquier*, t. IV, pp. 440-462.

pour rechercher les moyens de mettre un terme à la crise politique qui tourmentait les départements de l'Est et qui avait donné lieu, au mois de juin précédent, à des mouvements insurrectionnels d'une haute gravité.

Le duc de Raguse rentra à Paris le 8 novembre 1817. « A mon retour, dit-il au tome VII de ses *Mémoires*, page 250, on me fit ministre d'État pour faire un acte public d'approbation de ma conduite... Le Roi m'accueillit aussi bien que je pouvais le désirer et m'exprima sa satisfaction. » Le jour même de son arrivée, la Chambre des pairs, dont la session venait de s'ouvrir, l'avait choisi pour un de ses secrétaires, et le lendemain, 9 novembre, il avait repris son service auprès du Roi.

Si telle était la faveur dont jouissait le duc de Raguse, Fabvier, son premier aide de camp, qui ne l'avait pas quitté depuis les événements de 1814, y participait dans une certaine mesure. Il faisait partie de l'état-major de la Garde royale, et rien n'autorise à croire qu'à cette date il conspirât contre Louis XVIII, au mépris de son serment : tout au contraire repousse cette supposition.

Il n'entra dans les voies d'une opposition factieuse qu'en 1819. Il avait publié en 1818 un écrit intitulé : *Lyon en* 1817, principalement dirigé contre le général Canuel ; le 28 avril 1819, la Cour royale de Paris le déclara coupable de calomnie, le condamna à 3,000 francs de dommages-intérêts au profit du général Canuel, et autorisa ce dernier à faire afficher l'arrêt

au nombre de cent exemplaires. A la suite de cet arrêt, le colonel Fabvier fut mis à la réforme et quelque temps après en disponibilité. C'est le ressentiment provoqué chez lui par cette mesure qui le jeta dans les rangs des ennemis des Bourbons [1].

A partir de ce moment, il ne négligea rien pour travailler l'esprit des troupes et s'y créer des intelligences. Il servit d'intermédiaire, dans la conspiration du 19 août, entre les conjurés de l'armée et les membres du comité directeur, et en particulier les députés qui en faisaient partie, MM. de Lafayette, Voyer-d'Argenson, de Corcelles, de Chauvelin et Manuel. Le magistrat chargé d'instruire l'affaire devant la Cour des pairs, M. Jacquinot de Pampelune, persuadé qu'un supplément d'instruction conduirait à la mise en accusation du colonel et de M. de Lafayette et de ses complices, insista pour l'obtenir, mais il ne fut pas suivi dans cette voie par la majorité de la Cour des pairs, d'accord sur ce point avec la majorité du cabinet et spécialement avec le duc de Richelieu. Le colonel Fabvier comparut seulement comme témoin dans les débats du procès.

Nous le retrouvons dans tous les complots tramés, de 1820 à 1822, contre les princes qu'il avait servis et dont la générosité l'avait épargné ; M. de Vaulabelle, dont le livre mérite de faire autorité en un seul point, celui qui a trait au carbonarisme et aux conspirations, nous le montre *prêt à toute lutte contre le gouvernement*

[1] *Mémoires du duc de Raguse*, VII, 410.

royal, mettant son expérience et son épée au service de tous les mouvements organisés pour renverser les Bourbons [1].

A la fin de 1822, il passa en Angleterre, puis de là en Portugal, en Espagne et bientôt après en Grèce :

> En Grèce ! en Grèce ! Adieu, vous tous : il faut partir [2].

Sur ce nouveau théâtre, il déploya pour la cause de l'indépendance une activité, une intelligence et une bravoure admirables, rachetant ainsi par un héroïsme de six années, de 1823 à 1829, le tort d'avoir été un *factieux*.... en 1820, en 1821 et en 1822, et méritant de voir son nom inscrit par le poëte, dans un livre qui ne périra pas :

> Commande-nous, Fabvier. . . . .
> Parmi les Grecs nouveaux ombre d'un vieux Romain,
> Simple et brave soldat, qui dans ta rude main
> D'un peuple as pris les destinées ! [3]

III

Que le lecteur veuille bien prendre patience : tous nos procès seront bientôt finis,

> Et nous n'en avons plus que deux ou trois petits.

« La justice, dit Victor Hugo, appelait à sa barre un homme

[1] *Histoire des deux Restaurations*, VI, 12.
[2] Les *Orientales*, IV.
[3] *Ibidem.*

qui, en voyant entrer le comte d'Artois à Notre-Dame, avait dit tout haut : *Sapristi ! je regrette le temps où je voyais Bonaparte et Talma entrer bras dessus, bras dessous au Bal-Sauvage.* Propos séditieux. Six mois de prison. »

L'auteur des *Misérables* serait peut-être assez embarrassé s'il lui fallait citer, d'une manière précise et saisissable, la date de ce jugement. Aussi n'insisterons-nous pas ; nous nous bornerons à rappeler une anecdote qui montrera que, sous Louis XVIII, les auteurs de cris séditieux en étaient quelquefois quittes pour moins de six mois de prison,

Il traversait un jour la ville de Saint-Denis. Tandis que la foule qui se pressait autour de sa voiture faisait retentir l'air des cris de : *Vive le Roi* ! un individu, qui portait un morceau de charcuterie, s'avisa de crier : *Vive le cochon* ! Informé le lendemain de cet incident par le ministre de la justice, qui lui annonça que le coupable, arrêté sur le champ, allait être traduit devant les tribunaux, Louis XVIII donna l'ordre de le faire relâcher, et s'adressant à son garde des sceaux : « Comment, monsieur, s'écria-t-il, vous n'avez pas à l'instant destitué ce magistrat assez stupide pour supposer et donner à penser qu'un cri de *Vive le cochon* ! proféré sur mon passage, pouvait s'adresser à moi ? [1] »

Jusqu'ici, nous avons constaté que Victor Hugo place en 1817 des procès qui ont eu lieu en 1816 ou en 1818, en 1819 ou en 1820, ou qui même n'ont jamais eu lieu du tout. Le lecteur n'apprendra donc pas sans

[1] Théodore Muret, l'*Histoire par le théâtre* II, 123.

étonnement que deux des affaires dont il parle dans ce même chapitre appartiennent réellement à l'année 1817. « L'Épingle noire, nous dit-il, complotait de son côté, » — et quelques lignes plus bas : « On prenait parti pour ou contre Cugnet de Montarlot. »

Les membres de la société secrète de l'*Épingle noire*, qui prenaient le titre de *Francs amis de la patrie*, avaient adopté pour signe de ralliement une épingle d'or attachée sur la poitrine et dont la tête figurait ordinairement une mouche noire.

« Cette société, dit M. de Viel-Castel, était un centre de réunion pour des militaires de l'ancienne armée, mécontents de leur situation actuelle... On y apportait toutes les nouvelles vraies ou fausses qui, en faisant croire au peu de solidité du gouvernement, étaient de nature à flatter les passions et les espérances des ennemis des Bourbons ; on y lisait des lettres venues de l'étranger ou des départements et conçues dans le même sens ; on y faisait circuler des écrits séditieux imprimés en Belgique. Les membres prêtaient un serment par lequel ils s'engageaient à délivrer la France du joug qui l'opprimait, à employer tous leurs efforts pour propager les principes qui les animaient, à ne rien dévoiler de ce qu'ils auraient entendu, quelle que fût la situation où ils pourraient se trouver placés, et se dévouaient à la mort pour le cas où ils auraient la lâcheté de trahir ce serment. On dit qu'ils avaient essayé de se mettre en relation avec les *Patriotes de* 1816 [1]. »

L'instruction du procès dura près d'une année, du mois d'octobre 1816 au mois de septembre 1817, et se termina par le renvoi, devant la Cour d'assises de

[1] *Histoire de la Restauration*, VI 168. — Sur la société de l'*Épingle noire*, voy. les *Mémoires du chancelier Pasquier*, t. IV, p. 104 et suiv.

Paris, de dix accusés qui, à l'exception de deux, Duclos et Crouzet, ex-membres de la Chambre des Cent-Jours, étaient tous des officiers à demi-solde ou d'anciens employés de l'administration militaire. Parmi les défenseurs figuraient au premier rang MM. Mauguin, Mérilhou et Mocquart, qui depuis..., mais alors il était *libéral*. Me Mocquart se montra le plus véhément de tous. « La défense fut très vive, dit M. de Viel-Castel... L'un des avocats se permit même de qualifier très sévèrement certaines dispositions du Code pénal, relatives aux crimes politiques, et de les comparer aux lois de Tibère [1]. » Les débats occupèrent six audiences, dn 29 septembre au 5 octobre, et tous les journaux en rendirent compte avec détail. Sur une observation du président, faisant remarquer à Me Mauguin que certaines réflexions qu'il venait de présenter seraient mieux à leur place devant le conseil de l'ordre des avocats : « Je le dis, reprit Me Mauguin, pour que les journaux le répètent. » — La réponse du jury ayant été négative sur tous les points, les accusés furent mis immédiatement en liberté. Ainsi, longue et consciencieuse instruction, jugement par jurés, liberté complète laissée à la défense, reproduction des débats par les journaux, toutes les garanties dont la justice peut entourer un prévenu furent accordées aux membres de la société de l'*Épingle noire*. Aussi bien, puisque cette affaire eut un heureux dénouement, dont je suis tout disposé, ainsi que le lecteur sans doute, à

[1] *Histoire de la Restauration*, VI, 160.

me réjouir, qu'il me soit permis de dire que, sous le gouvernement dont les *Francs amis de la patrie* désiraient si ardemment le retour, il leur eût été peut-être moins facile de tirer leur *épingle* du jeu.

Ce fut aussi par un acquittement que se termina le procès de la *Société du lion dormant*, dans lequel se trouva impliqué Cugnet de Montarlot, l'une des figures les plus curieuses, l'une des existences les plus agitées des premières années de ce siècle. Sous-officier dans le 2e régiment de chasseurs à cheval, il se signala en 1800, à la bataille de Siénne, par un rare trait d'intrépidité : il se lança seul sur une pièce de canon, tua le canonnier qni allait y mettre le feu, et, en rejoignant son corps, fit prisonniers trois cavaliers napolitains. En 1813, avec cent hommes excédés de fatigue, il sauva un convoi de quarante-cinq voitures de vivres attaqué par une troupe de cosaques trois fois plus nombreuse. La paix le jeta dans la carrière des complots : poursuivi en 1817 comme conspirateur, en 1819 comme gérant du *Nouvel homme gris*, en 1820 comme auteur d'une brochure publiée quelques jours après l'assassinat du duc de Berri, et en 1821 comme affilié à la *Conspiration de l'Est*, il passa à cette époque en Espagne où, sous le nom de Don Carlos de Malsot, il conspira contre Ferdinand VII comme il l'avait fait contre Louis XVIII. Au mois d'août 1824, à la tête d'une petite troupe d'Espagnols constitutionnels, il s'empara de la forteresse de Tarifa, sur la côte d'Afrique ; mais, délogé de cette retraite par les troupes françaises, il tomba entra les mains des Espagnols royalistes, fut

condamné à mort par une commission militaire et fusillé à Almeria, en Andalousie, le 24 août 1824. Il était né à Rioze (Haute-Saône), le 3 juillet 1778 [1].

Dans cette vie aventureuse, il n'y eut qu'une journée de bruit et d'éclat, il n'y eut qu'un moment où l'*on prit parti pour ou contre Cugnet de Montarlot ;* ce fut au mois de juillet 1819.

« En 1819, où la *liberté illimitée de la presse* vit naître une foule de pamphlets plus virulents les uns que les autres, — ce sont des écrivains hostiles aux Bourbons, les rédacteurs de la *Biographie des contemporains* qui s'expriment ainsi, — le *Nouvel homme gris*, devenu plus tard le *Libéral*, rédigé par Brissot-Thivart, avait pour éditeur responsable Montarlot. Ce journal, sous ce dernier titre, ayant inséré, à l'occasion d'un individu tué par un soldat de la garde suisse, un article où l'on disait que le *suisside* pourrait bien devenir le mot d'ordre universel des habitants de Paris, Montarlot fut arrêté comme éditeur responsable, traduit devant la Cour d'assises de la Seine et acquitté par le jury. »

Cet incident donna lieu, dans la presse, principalement entre le *Conservateur* et la *Minerve*, aux discussions les plus ardentes, et j'en retrouve l'écho dans la satire sur le *Télégraphe :*

> Au cou de Rodilard j'attache le grelot,
> Et du bonnet d'Hébert je coiffe Montarlot [2] ;

il arracha, pour un instant, Cugnet de Montarlot à son obscurité, ce que n'avait pu faire, au mois de juillet

[1] Voy. *Biographie des contemporains*, II, 1145.
[2] Le *Télégraphe*, par V.- M. Hugo, 1819.

1817, le procès des *Chevaliers du lion dormant*, lequel ne passionna aucunement l'opinion.

Les *Chevaliers du lion dormant* étaient accusés d'avoir formé une société secrète de plus de vingt personnes se réunissant à certains jours afin de s'occuper d'objets politiques, et dans le sein de laquelle s'étaient produites des provocations dirigées contre la sûreté de l'État. Cugnet de Montarlot n'était point le chef de l'association ; ce titre appartenait au Sr Holleville ; les autres prévenus étaient les Srs Saugé, Baurain, Malaquin, Canar, Normand, Millard et Vigorre.

Ils comparurent le 19 Juillet devant le tribunal correctionnel de la Seine, assistés de Me Berryer père, défenseur de Holleville, et de Mes Thévenin, Charrier et Goyer-Duplessis. Les journaux ne rendent qu'un compte très sommaire des débats ; ce qui prouve que le public y prenait peu d'intérêt. En ce qui touche Cugnet de Montarlot, ils se bornèrent à mentionner son nom en l'estropiant. Le *Journal des Débats* l'appelait Cagnet de Montarlot, et le *Constitutionnel*, *Cugner* de Montarlot, ou bien Cugnet de *Montarleau* [1].

M. de Vatimesnil occupait le parquet. Avec une impartialité digne de son talent, le jeune substitut, après avoir exposé, dans son réquisitoire, les moyens de l'accusation, s'attacha à mettre en lumière tous ceux qui militaient en faveur des prévenus. Il déclara en terminant que le système de la défense pouvait

[1] *Constitutionnel*, 12 juin et 27 juillet 1817. — *Journal des Débats*, 20 juillet 1817.

balancer avec succès le système de la poursuite, surtout en un point, celui de savoir si l'association avait des jours de réunion certains et marqués, et il s'en rapporta à la prudence du tribunal [1]. Les juges constatèrent que la *Société du lion dormant* n'était pas autorisée et qu'on y avait prononcé des discours séditieux ; ils n'hésitèrent pas cependant à renvoyer de la plainte tous les accusés, estimant qu'il ne résultait pas des débats preuve suffisante que les réunions eussent lieu à des *jours* marqués.

Cette décision du tribunal de la Seine avait une haute importance : il en résultait que les associations non autorisées ne pouvaient être atteintes, du moment que leurs membres ne se réunissaient pas à des jours marqués d'avance, et rien n'était plus facile que de se mettre, de ce côté, en règle avec la loi. La liberté d'association était donc complète. Avec quelle persévérance et quelle ardeur les ennemis du gouvernement des Bourbons s'en servirent contre lui, l'histoire est là qui l'atteste ; elle témoigne aussi que la Restauration, assaillie par des adversaires implacables, entourée d'un réseau de sociétés secrètes, menacée par des complots sans cesse renaissants, ne songea pas à restreindre la liberté d'association, malgré le coupable abus qui en était fait. Dans son *Histoire du gouvernement parlementaire*, à l'occasion de l'affaire de La Rochelle (août 1822), M. Duvergier de Hauranne reconnaît qu'*aucune loi*

[1] Voy. le réquisitoire de M. de Vatimesnil, dans le *Journal des Débats* du 27 juillet 1817.

pénale n'atteignait alors les sociétés secrètes, et que des accusés de complots pouvaient avouer sans danger qu'ils avaient été affiliés à la Charbonnerie [1]. Certes, devant l'explosion presque simultanée des complots de Béfort, de Saumur, de Nantes, de Joigny, de Saint-Malo, de Brest, de Strasbourg, de La Rochelle, M. de Villèle pouvait se croire en droit de demander aux Chambres le changement d'une législation dont on faisait contre le gouvernement un si redoutable usage : il ne voulut pas y toucher, donnant par là une preuve éclatante de la sincérité de ses déclarations, dans une discussion récente, lorsqu'il avait dit : « Le gouvernement n'est nullement disposé à donner aux ennemis du Roi la satisfaction de croire que, pour préserver l'État de leurs complots, il soit nécessaire de sacrifier les libertés publiques [2]. »

C'est seulement en 1834 qu'une loi, votée par les Chambres issues de la révolution de Juillet, déclara les dispositions de l'article 291 du Code pénal applicables aux associations de plus de vingt personnes, alors même qu'elles seraient partagées en sections d'un nombre moindre et qu'elles ne se réuniraient pas tous les jours ou à des jours marqués [3]. Cette loi, du moins, n'apportait aucune entrave à la formation des associations ou comités formés en matière électorale ; depuis le décret du 25 mars 1852, ces associations ou comités ont été

[1] *Histoire du gouvernement parlementaire*, VII, 103.
[2] V. Duvergier de Hauranne, VI, 584.
[3] Loi du 10 avril 1834, art. I.

considérés comme tombant sous l'application de la loi du 10 avril 1834. (Arrêt de la Cour de Cassation du 4 février 1865).

Sous la Restauration, au contraire, le respect du droit d'association était poussé à ce point qu'un publiciste pouvait impunément demander si « les sociétés secrètes étaient autre chose qu'une défense contre la pression des pouvoirs absolus égarés dans leur marche. » L'article où M. de Pradt avait écrit cette phrase parut dans le *Constitutionnel*, sous ce titre : *Mon Congrès*, le 13 octobre 1822, au moment où le carbonarisme, par ses manœuvres souterraines, s'efforçait de saper la monarchie. Déférés à la justice, l'abbé de Pradt et le gérant du journal ne comparurent pas. Me Dupin aîné, avocat de l'ancien *aumônier du dieu Mars*, se présenta seul devant le tribunal de police correctionnelle, à l'audience du 27 novembre, et fit connaître que son client demandait un délai, mais un délai si long qu'il n'osait l'articuler ; car il faudrait, ajoutait-il, que le tribunal fît comme l'Aréopage, qui remit à cent ans une cause dans laquelle il voyait des inconvénients à prononcer. Cela dit, l'affaire ayant été retenue, Me Dupin se retira, et les juges, après avoir entendu le réquisitoire du ministère public, acquittèrent d'office les deux prévenus.

La veille, 26 novembre 1822, un autre écrivain, Paul-Louis Courier, avait également eu sujet de constater la mansuétude des tribunaux en matière de presse. Poursuivi à l'occasion de sa *Pétition à la Cham-*

bre des députés pour des villageois qu'on empêche de danser, il fit valoir, par l'organe de son défenseur, Me Berville, des moyens préjudiciels qui ne furent pas admis, et, comme M. de Pradt, il refusa de se défendre au fond. Les magistrats, jugeant par défaut, déclarèrent que la brochure incriminée, encore bien qu'elle renfermât plusieurs passages très-répréhensibles, ne constituait pas cependant les délits prévus par la loi du 25 mars 1822.

« Singulier contraste ! dit un ancien membre de nos assemblées législalives, M. de Larcy ; voilà des écrivains qui avaient le droit de se défendre et qui n'en usaient pas ; les juges plaidaient eux-mêmes leur cause et les déclaraient innocents. La presse a rencontré depuis une juridiction bien différente, qui n'admet d'explications ni avant ni après la sentence, et devant laquelle l'accusé est nécessairement condamné par défaut et sans appel : la justice sans doute n'était pas toujours aussi débonnaire ; mais il suffit qu'on puisse citer de pareils exemples pour en conclure qu'ils appartiennent à un temps déjà bien loin de nous [1]. ».

Mais me voilà moi-même bien loin de mon point de départ : le nom et le procès de Paul-Louis Courier vont me servir de transition pour revenir à *l'année* 1817 et au chapitre de Victor Hugo où je lis : « C'était l'année... où M. Bellart était éloquent officiellement. On voyait germer à son ombre ce futur avocat-général de Broë, promis aux sarcasmes de Paul-Louis Courier. »

[1] *Gazette de France*, du 16 novembre 1865.

IV

Nommé procureur général près la Cour royale de Paris le 14 août 1815, M. Bellart a porté la parole dans le procès du maréchal Ney. Pendant dix ans, de 1815 à 1826, on l'a vu sur la brêche, au premier rang, repoussant avec énergie les attaques dirigées par les factions contre la monarchie : de là l'impopularité attachée à son nom par les écrivains du parti révolutionnaire ; de là l'injustice des appréciations portées sur son caractère et sur son talent.

Si c'était ici le lieu, j'aimerais à montrer que M. Bellart fut un homme de bien, un grand magistrat et un orateur éloquent [1] ; mais je dois m'attacher uniquement à ce dernier point, Victor Hugo n'ayant contesté que celui-là.

Énergique, abondant, impétueux, quelquefois irrégulier, mais plein de verve et d'éclat, Bellart était bien un orateur, dans le vrai sens du mot. « A l'audience, d'après le témoignage de l'un de ses émules, il ne laissait point respirer ; il terrassait ; tout, jusqu'à son désordre, allait au but et l'atteignait [2]. » Il possédait au plus haut degré cette faculté de l'improvisation, faute de laquelle, — Victor Hugo le sait bien, — on est parfois réduit à demander vingt-quatre heures pour préparer et manquer sa réplique.

Les preuves du talent extraordinaire de Bellart

[1] Voir la *Notice historique sur N.-F. Bellart* par M. Billecocq, avocat, Paris, 1827. Un volume in-8. Brière, éditeur.

[2] Billecocq, *op. cit.*, p. 103.

comme improvisateur abondent. Je n'en veux rappeler qu'une seule. Au lendemain du 13 vendémiaire, le général Menou, qui avait commandé, lors de cette journée, l'armée des sections de Paris, fut accusé de conspiration et traduit devant un conseil de guerre. Les débats étaient terminés et déjà les membres du conseil se levaient pour délibérer, lorsque le général fit remarquer qu'il n'avait point de défenseur ; le président lui demanda s'il avait fait un choix, et, sur sa réponse négative, désigna d'office le *citoyen Bellart*. Il était minuit ; Bellart, réveillé par une ordonnance, arriva et dit que, n'ayant point assisté au procès, ne connaissant ni l'accusé, ni la prévention, une heure de conférence avec le général lui était absolument nécessaire. L'audience fut suspendue, et lorsqu'on la reprit, Bellart parla pendant plusieurs heures avec une énergie et une éloquence admirables : le général Menou fut acquitté.

Il fut plus remarquable encore dans la défense d'Adélaïde de Cicé, accusée de complicité dans la conspiration de la Machine infernale (3 nivôse an IX-24 décembre 1800). « Trente ans sont écoulés, écrivait, en 1833, M. Roger, de l'Académie française, et cette séance m'est aussi présente que si j'en avais été témoin hier. Je vois encore les juges émus, l'auditoire attendri et jusqu'aux vieux gendarmes, oubliant la consigne, laissant tomber le fusil de leurs mains pour essuyer leurs yeux mouillés de larmes [1]. »

[1] *Œuvres choisies de M. Roger, de l'Académie française*,

Bellart avait déjà obtenu, quelques années auparavant, en 1792, un plus beau et plus difficile triomphe : il venait de défendre Mme de Rohan devant le tribunal du 17 août. Pendant que les juges délibéraient, un homme se précipite au milieu du cercle formé autour de Bellart, et, tout baigné de pleurs, dans un transport d'admiration et de sensibilité, s'écrie : « Quels monstres, s'ils la condamnent ! » C'était Fouquier-Tinville, ancien procureur au Châtelet, qui allait devenir accusateur public près le tribunal révolutionnaire et qui était alors l'un des trois directeurs des jurés du tribunal criminel du 17 août. Telle était d'ailleurs la puissance oratoire de Bellart et le caractère entraînant de son éloquence que, dans le cours de sa carrière d'avocat, il prêta son ministère à vingt-trois accusés de crimes capitaux et sauva la vie de tous.

Le procureur-général fut à la hauteur de l'avocat. Ses mercuriales sont d'un magistrat et d'un écrivain, et je crois que si Victor Hugo avait entendu, le 4 novembre 1817, son discours sur *la bonne foi*, il aurait été frappé de la noblesse des pensées de l'orateur et

publiées par M. Ch. Nodier, 1835, I, p. 284, préface de l'*Avocat*. M. Roger parle un peu plus loin d'une visite qu'il fit à Bellart en 1805 : « Quand j'arrivai chez lui, dit-il, le salon était rempli de monde. A voir cette foule de clients qui venaient le cousulter, on pouvait croire que Bellart amassait une grande fortune ; mais tous ceux qui l'ont connu savent avec quel noble désintéressement il a parcouru sa carrière et dans quelle médiocrité il a terminé son honorable vie. Ne demandant jamais, même aux riches, le prix de son travail, il se montrait satisfait de leurs offres les plus modestes et ne refusait que les offres trop généreuses. Quant aux pauvres, il n'acceptait jamais rien d'eux et le plus souvent il les aidait de sa bourse. »

de l'éclat de son style. Certes, je me garderai bien d'aller aussi loin que le *Journal des Débats*, écrivant en 1827, à l'occasion de la publication des *Œuvres de Bellart* [1] : « Il ne manque aux œuvres oratoires de ce grand magistrat que la sanction des siècles pour que ses plaidoyers et ses mémoires soient cités et conservés comme modèles, à l'égal des discours de Cicéron et de Démosthènes. » Ne prononçons ces noms redoutables que lorsque nous avons à parler des Mirabeau, des de Serre, des Guizot ou des Berryer ; mais ne méconnaissons pas l'éloquence élevée, sincère, vraie, d'un homme tel que Bellart, et disons que ses plaidoiries et ses mémoires ne sont pas indignes de prendre place à côté de ceux de Gerbier, et ses mercuriales un peu au-dessous de celles de d'Aguesseau.

J'ajouterai que, fils d'un charron, il n'oublia jamais, au milieu des succès et des grandeurs, son humble origine, et qu'il la rappelait avec autant d'esprit que de bonne grâce à ceux qui avaient moins de mémoire que lui. A certain biographe qui lui avait demandé des renseignements sur ses *ancêtres*, il répondait, le 23 juin 1823 :

« Hélas ! Monsieur, vous faites trop d'honneur à ma famille. Elle n'a pas d'armoiries ! Je suis le premier des miens à qui le Roi ait daigné en accorder, et j'ai supplié Sa Majesté de permettre qu'à côté de la fleur de lys dont elle m'honorait, je plaçasse la coignée de mon père, qui était charron. Il n'y a pas en France, ni peut-être au monde, de famille plus roturière que

[1] *Œuvres de N.-F. Bellart,* six volumes in-8, 1827. Brière, éditeur, Paris.

la mienne. Je ne connais, dans aucune de mes deux lignes, mes bisaïeuls. Mes aïeuls, dans chacune des deux, étaient de bons et honnêtes fermiers, au delà desquels je ne trouve plus rien... Je ne vous en remercie pas moins de votre obligeance, Monsieur, et de tout ce que vous voulez bien me dire de flatteur. Je révère certainement la noblesse acquise au prix des services rendus à son roi, à son pays. Je serais très fier d'être un Montmorency, un Crillon, un Duguesclin ; mais puisque la fortune ne m'avait pas réservé cette gloire, je ne veux usurper ni celle-là, ni aucune autre analogue. Je me tiens à mon lot, content d'avoir été du moins un homme d'honneur, un homme de bien et peut-être quelquefois un citoyen utile [1]. »

Victor Hugo était dans le même cas que Bellart, au point de vue des origines, mais sa conduite ne fut pas précisément la même. Son grand-père paternel, Joseph Hugo, n'était pas charron, mais menuisier, ce qui se ressemble beaucoup. Seulement, de ce brave homme de menuisier, qui avait pourtant été couronné à Nancy, dans une fête civique, le 10 floréal an v, [2] le grand poète ne parlait jamais. Aux biographes qui lui demandaient des renseignements sur ses *ancêtres*, il répondait invariablement : « Je suis né d'une vieille famille lorraine anoblie dès 1531 en la personne de Georges Hugo, capitaine des gardes du duc de Lorraine. [3] » Il portait bravement les armes de cette « vieille famille », à laquelle il était parfaitement

[1] *Œuvres de Bellart*, vi, 164.

[2] *Histoire de Nancy*, par Jean Gayon, page 353. — 1846.

[3] Voir, au tome II de *Victor Hugo après* 1830, pages 234 et suivantes, les Notes autobiographiques rédigées par Victor Hugo, en réponse à la demande de renseignements que lui avait adressée un rédacteur de l'*Oracle européen*. — Sur les *Ancêtres de Victor Hugo*, voir le chapitre I de *Victor Hugo avant* 1830.

étranger : *d'azur au chef d'argent, chargé de deux merlettes de sable*. C'était affaire à ce pauvre Bellart de mettre dans ses armoiries la coignée de son père : Victor Hugo était trop bon démocrate pour mettre un rabot dans les siennes. Il n'a cessé de dire, au contraire :

Cachez-moi ce *rabot* que je ne saurais voir.

V

Après le procureur général Bellart, ses substituts. « On voyait germer à son ombre ce futur avocat général de Broë, promis aux sarcasmes de Paul-Louis Courier. »

M. de Broë était, en 1817, substitut du tribunal de première instance de la Seine. Substitut du parquet de la Cour royale depuis le 6 août 1818, il porta la parole contre Paul-Louis Courier, le 28 août 1821, dans le procès qui lui fut intenté pour son admirable et odieux pamphlet sur la *Souscription de Chambord*, et obtint du jury un verdict de culpabilité. La Cour condamna Courier à deux mois de prison. Certes, la peine était légère et peu en rapport, on doit le reconnaître, avec l'extrême gravité du délit : cette condamnation fut cependant pour *le Vigneron de la Chavonnière* l'occasion d'un nouvel écrit dans lequel, sous ce titre : *Procès de Paul-Louis Courier* (1821), il rendait compte des débats à sa façon et criblait de ses sarcasmes l'infortuné substitut : il appelait cela son *Jean de Broë* [1]. Passions

[1] « A peine à Sainte-Pélagie, raconte M. Sainte-Beuve, il y

d'une autre époque, luttes d'un autre âge, sur lesquelles nous pouvons porter aujourd'hui un froid et calme jugement. L'écrivain et le magistrat, Paul-Louis Courier et M. de Broë, sont morts depuis longtemps, le premier, misérablement, au coin d'un bois, assassiné par ses domestiques[1], appelant en vain à son aide la

reçut visites et félicitations plus qu'il n'en voulait. « Tout le monde est pour moi, écrivait-il avec une sorte d'épanouissement ; je peux dire que je suis bien avec le public. L'homme qui a fait de jolies chansons (Béranger) disait l'autre jour : *A la place de M. Courier, je ne donnerais pas ces deux mois de prison pour cent mille francs.* » C'était l'âge d'or de l'incarcération politique. » (*Causeries du lundi*, VI, 287.) « Sois tranquille sur mon compte, écrivait encore Paul-Louis à sa femme, je suis aussi bien qu'on peut être en prison ; bien logé, bien nourri, du monde quand j'en veux et des gens fort aimables, logement sain, air excellent. » Une autre *victime* de la Restauration, Béranger, condamné à trois mois de prison pour la publication de son second recueil, nous a laissé, dans sa *Biographie*, les détails suivants sur son *carcere duro* : « Je passai fort gaiement mes trois mois de détention à Sainte-Pélagie.... J'avais à Sainte-Pélagie une chambre bien chaude, saine et suffisamment meublée, tandis que je sortais d'un gîte dégarni de meubles, exposé à tous les inconvénients du froid et du dégel, sans poêle ni cheminée..... Certes, je devais me trouver bien mieux à Sainte-Pélagie. Aussi je m'écriais quelquefois : La prison va me gâter ! » Ajoutez à cela les flacons de Romanée et de Chambertin qu'adressaient au pauvre prisonnier ses admirateurs bourguignons, et les bourriches garnies d'excellent gibier que lui expédiaient les *joyeux chasseurs d'Ille-et-Vilaine.* Pauvres chasseurs d'Ille-et-Vilaine ! Le poëte répondit à leur aimable envoi par une de ses plus mauvaises chansons.

[1] « Les cagots me tueront, » avait écrit Paul-Louis dans sa *Gazette de village.* Il fut assassiné, dans sa forêt de Larçay, le 10 avril 1825. Les « cagots » n'étaient pour rien dans l'affaire. Le crime avait été prémédité et exécuté par Louis Frémont, son garde, et par deux de ses domestiques, les frères Dubois, lesquels étaient, tous les deux, les amants de M[me] Courier. Voir, dans le *Figaro* des 15, 22, 29 août et 5 septembre 1894, l'*Assassinat de P.-L. Courier,* par L. Desternes et G. Galland.

justice qu'il avait insultée ; le second, presqu'au milieu du sanctuaire même de la justice qu'il avait bien et consciencieusement servie, subitement enlevé à l'affection de ses collègues de la Cour suprême, qu'il honorait par ses talents et par ses vertus. Voici comment un de ses adversaires politiques a parlé de M. de Broë, dans les jours qui suivirent sa mort :

« M. de Broë, qui avait accueilli avec enthousiasme le retour des Bourbons, les servit avec un zèle qui était dans son caractère et une ardeur qui était dans ses opinions. Si, parmi les orateurs du parquet, on en trouva quelques-uns plus faciles et plus brillants, il ne fut donné à personne d'avoir plus d'autorité que lui : doué d'une parole grave et d'une figure grave, procédant avec lenteur, mais avec méthode, plein de tenue et de dignité, il semblait tout à fait propre aux fonctions qu'il remplissait, et pouvait même quelquefois rappeler les magistrats parlementaires qui luttèrent jadis avec sévérité, mais sans passion, contre le torrent des idées nouvelles. On trouve son nom inscrit à chaque page dans cette histoire déjà si loin de nous ; il est sur la brèche plus qu'aucun autre, plus que MM. de Vatimesnil et Marchangy eux-mêmes ; jamais il ne faiblit ; son talent, solide et complet, apte à la discussion dogmatique, était de ceux qu'on ne craignait pas d'user, en s'en servant dans toutes les rencontres. Ce fut lui qui, malgré M. Berville, fit condamner Courier à propos du *Simple discours sur Chambord*.... La part ainsi faite dans M. de Broë à l'homme politique, qui ne sut pas toujours se tenir en garde contre lui-même dans la défense des opinions qu'il avait embrassées, il faudrait faire la part du magistrat, et cette part serait belle, car il est peu d'hommes qui apportèrent autant de conscience et de lumières dans l'accomplissement des devoirs qui leur furent imposés. Il avait conquis, par les rares qualités qui le distinguaient, une influence incontestable au sein de la Cour de Cassation, où ses rapports étaient cités comme des travaux complets sur les questions qu'il avait à traiter... Son esprit était orné, sans apprêts ; tout, chez M. de Broë, attestait

les travaux auxquels il se livrait sans relâche [1]. » — « L'avocat général de Broë, a dit de son côté M. Philippe Dupin, était un magistrat instruit, éloquent, modéré, qualité qui parfois ne donne que plus de force à la voix d'un accusateur. »

Que sont les *sarcasmes* de Paul-Louis devant de tels éloges, inspirés à des adversaires honorables par une noble impartialité ?

Je l'avoue, je ne me sens pas le courage de clore ce chapitre sur la Justice en 1817 sans consacrer encore quelques lignes à ces substituts du tribunal de la Seine, à ces collègues de M. de Broë, qui, comme lui, *germaient à l'ombre de Bellart*, troupe vaillante et forte, riche de talent, de zèle, de vertu, d'éloquence et d'honneur, telle, je n'hésite pas à le dire, que la Cour de Paris n'en a jamais présenté de pareille à aucune autre époque.

Au premier rang brillait Marchangy, remarquable, dans les affaires civiles, par l'habileté de l'exposition, le bel ordre des preuves, la hauteur des vues, l'élégance de la forme, et, dans les procès criminels, par l'énergie de ses convictions, la fermeté de son attitude et l'éclat de son langage. Son réquisitoire dans l'affaire de La Rochelle, où les mystères du *Carbonarisme* étaient pour la première fois surpris et dévoilés, restera, suivant l'expression de M. Laurentie, comme l'un des grands monuments de la justice criminelle en France [2].

[1] L'*Histoire à l'audience*, par O. Pinard, p. 75.

[2] *Histoire de France*, par M. Laurentie, VIII, p. 181. — Sur le talent de parole de Marchangy et son extraordinaire faculté d'improvisation, voyez les *Souvenirs du Cte Alexandre* de *Puymaigre*, p. 258 et suivantes.

Le meilleur lieutenant de Bellart était, avec Marchangy, M. de Vatimesnil. A peine âgé de vingt-sept ans, se distinguait par la maturité précoce de ses rares qulités, par une science profonde du droit, une argumentation méthodique, claire, pressante, une parole facile, pénétrante, fortement accentuée. « Vous avait fait oublier votre jeunesse par vos talents, » lui disait M. de Sèze, lorsqu'il fut installé comme avocat général à la Cour de Cassation, le 18 août 1824. Orateur, jurisconsulte, membre de nos assemblées délibérantes, son nom demeurera à jamais inséparable des luttes judiciaires de la Restauration, des mémorables combats pour la revendication de la liberté religieuse et de la liberté d'enseignement (1844-1850), et de la loi sur l'assistance judiciaire, dont il fut, à l'Assemblée législative, le véritable auteur (7 décembre 1850-22 janvier 1851).

Derrière ces deux chefs et leur digne compagnon, M. de Broë, venaient Bourguignon, ami de Millevoye, qui portait dans la culture des lettres la légèreté d'un homme d'esprit, et dans l'exercice du ministère public les scrupules d'un homme de bien [1] ; — Delamalle, fils du célèbre avocat, magistrat disert, couronné en 1820 par l'Académie française pour son discours sur

[1] Berryer père a dit de lui, dans ses *Souvenirs* (t. I. p, 327) : « Bourguignon, fils du criminaliste de ce nom, ex-président de la Cour criminelle de Paris... Bourguignon fils, cet être si parfait au moral et au physique, si admirable à l'audience dans ses fonctions du ministère public, si inopinément ravi à l'admiration et à l'amitié de tous, par une mort précoce. »

l'éloquence du barreau et de la tribune ; — Mars, auteur estimé d'un cours de droit criminel, esprit libéral, dont la modération rehaussait la fermeté et dont la modestie rehaussait le mérite... [1] Tels étaient, en 1817, et pour le tribunal de première instance seulement, les substituts de M. Bellart. Le parquet de la Restauration se maintint toujours à cette hauteur, et il convient d'en reporter l'honneur à l'époque même dont nous cherchons à faire revivre quelques traits, époque de vie et de luttes, où l'attaque était ardente et la défense énergique, où l'éloquence coulait à pleins bords, où elle était partout, à la tribune de la Chambre des députés et à celle de la Chambre des pairs, sur le siège du ministère public et à la barre, illustrée par Bonnet, Delacroix-Frainville, Tripier, Chauveau-Lagarde, Delamalle, Hennequin, Persil, Billecocq, Gairal, Barthe, Mérilhou, Mauguin, Berville, Chaix-d'Est-Ange, les deux Dupin, les deux Berryer, et, pour un jour seulement, Lacordaire [2] ; il convient aussi de reporter le mérite des choix qui jetèrent tant d'éclat sur le parquet de la Seine aux gardes des sceaux, MM.

[1] Voy. *Biographie des Contemporains*, par Rabbe et Boisjolin.

[2] Henri Lacordaire, avocat stagiaire au barreau de Paris (1822-1824) débuta à la Cour royale avec un rare succès. « Ces premiers essais, dit l'un de ses biographes, le R. P. Chocarne (I, 49), le font remarquer. Ses amis l'encouragent, et M. Berryer lui prédit qu'il peut se placer au premier rang du barreau, s'il évite l'abus de sa facilité de parole. C'est après une de ses plaidoiries que M. le premier président Séguier fit de lui cet éloge qui ressemble à une prophétie : « Messieurs, dit-il, ce n'est pas Patru, c'est Bossuet. » Le jeune orateur habitait alors, rue Mont-Thabor, une petite chambre sous le toit. Il entra à Saint-Sulpice le 12 mai 1824.

Dambray, Barbé-Marbois, Pasquier, de Serre, de Peyronnet, Portalis et Chantelauze, qui tinrent toujours la main à ce que la faveur n'usurpât jamais la place due au talent. Plus encore que les gardes des sceaux, M. Bellart contribua à ce résultat. Précisément en notre année 1817, il conçut et fit adopter un plan d'avancement graduel. Il l'appliqua, tant qu'il fût à la tête du parquet, sans acception de nom et de crédit. Nul ne pouvait être avocat général à Paris sans avoir été successivement substitut d'arrondissement, substitut de chef-lieu de département, procureur du roi d'arrondissement, procureur du roi de chef-lieu, substitut du procureur général [1]. Cette règle fut suivie jusqu'en 1830 avec une impartialité telle que, dix ans après, un auteur peu suspect, que j'ai déjà cité, M. Pinard, écrivait, à propos d'Alexis de Tocqueville, juge-auditeur au tribunal de Versailles lors de la révolution de Juillet : « Sans cette Révolution, M. de Tocqueville aurait été à son tour, non pas avant, ce qu'il faut dire à l'honneur de la Restauration, avocat du Roi à Paris [2]. »

A défaut du nom de Tocqueville, que la chute de la Restauration ne permit pas au parquet de la Seine d'inscrire sur sa liste, combien d'autres noms, purs et honorés, vinrent s'ajouter à ceux que nous avons rappelés plus haut : Debelleyme, procureur du roi à Paris en 1828, élevé, le 13 Août 1829, à la présidence

[1] Voir la lettre de Bellart à M. le Chancelier, le 13 janvier 1817, *Œuvres*, VI, p. 80 et suiv.

[2] *L'Histoire à l'audience*, p. 78.

du tribunal de première instance, qui devint, entre ses mains, une véritable puissance ; Bérard des Glajeux [1], Gossin [2] et Gustave de Ravignan, qui réalisèrent tous les trois ce type du magistrat chrétien, l'une des plus nobles images de la vertu sur la terre. Gustave de Ravignan nous appartient, puisque c'est en 1817 qu'il entra dans la magistrature. Que le lecteur nous pardonne si nous nous arrêtons un instant devant cette sainte et admirable figure.

Au mois d'Avril 1817, deux places de conseiller-auditeur étaient vacantes à la Cour royale de Paris. Les conseillers avaient le droit de présenter pour chaque place trois candidats, parmi lesquels le Roi choisissait. Porté, mais non pas en première ligne, sur la double liste dressée par les membres de la Cour, Gustave de Ravignan fut nommé par le Roi, mais accueilli très froidement par les anciens. « Un jour,

[1] Voy. sur M. Bérard des Glajeux, ancien avocat général à la Cour royale de Paris, démissionnaire en 1830, ancien membre du Conseil de tutelle de M. le comte de Chambord, président ou membre du Bureau d'assistance judiciaire, de l'œuvre de la Propagation de la Foi, de l'œuvre de Secours aux prisonniers pour dettes, de l'Association charitable des écoles du septième arrondissement, de plusieurs autres institutions pieuses et bienfaisantes, les belles pages publiées par M. H. de Lacombe, dans le *Correspondant* du 25 Octobre 1865, sous ce titre : *Un Magistrat chrétien.*.

[2] M. Jules Gossin, substitut du procureur du roi en 1820 et du procureur général en 1822, vice-président du tribunal de la Seine et conseiller à la Cour royale en 1826, donna sa démission en 1830 et devint le conseiller des pauvres. Son nom modeste est impérissable : c'est celui du fondateur de la *Société de Saint-François Régis* et du second président général de la *Société de Saint-Vincent de Paul.*

en l'absence des avocats, une affaire civile fort ingrate est mise inopinément en délibéré. « Qui veut se charger du rapport ? » demande M. Séguier. Puis tout à coup, non sans quelque malice, s'adressant au plus jeune auditeur : « Eh bien ! voyons une fois ce que sait faire ce jeune homme, que nous ne connaissons pas encore ; » et les pièces lui sont remises. Au jour marqué, le rapport le plus logique et le plus lucide fut lu devant la Cour avec une facilité d'élocution, une limpidité de voix, une fermeté d'articulation, une gravité et une noblesse qui annonçaient un orateur. Tous les conseillers se regardaient avec étonnement : un homme venait de se révéler [1]. »

M. Bellart appela le jeune auditeur, par une distinction jusque-là sans exemple, au service des assises ; Gustave de Ravignan fut, dès le début, à la hauteur de cette tâche importante, et le 31 août 1821 notamment, au lendemain de sa nomination comme substitut du procureur du roi, il se signala dans une affaire de presse, celle de Cauchois-Lemaire, par un réquisitoire intrépide, énergique, éloquent, qui semblait le désigner aux plus hautes fonctions du parquet, aux dignités les plus élevées de la magistrature. [2] Cauchois-Lemaire et

[1] *Vie du R. P. Xavier de Ravignan*, par le P. de Ponlevoy, I, 40.

[2] G. de Ravignan avait pour adversaire Me Chaix-d'Est-Ange. — C'est par erreur que M. Poujoulat (le *Père de Ravignan, sa vie et ses œuvres*, p. 55) dit, après avoir parlé du réquisitoire dans l'affaire Cauchois-Lemaire : « Peu de jours après, G. de Ravignan était appelé à une place de substitut du procureur du roi près le tribunal de première instance de Paris. » Sa nomi-

Ravignan, quel abîme sépare aujourd'hui ces deux noms, alors rapprochés par le hasard des événements et dont le plus célèbre, en 1821, n'était pas celui que la postérité a déjà consacré ! Quelques mois après ce procès retentissant, au printemps de 1823, G. de Ravignan s'arrachait à sa famille et à ses amis, léguait sa robe rouge à M. Jules Gossin, bien digne de recueillir cet héritage, et allait s'ensevelir dans la Solitude d'Issy, presque en même temps que M. Dupanloup.

« Je m'en souviens encore, — nous empruntons à l'illustre évêque d'Orléans le récit de cette scène grave et charmante, — j'étais jeune alors, j'avais vingt ans, je venais de me dévouer au Seigneur. Lorsque je vis arriver dans le séminaire que j'habitais ce jeune magistrat, si grave, si doux et si ferme, je fus saisi et invinciblement attiré... et je n'oublierai jamais cette parole, cet accent qui retentissent encore dans mon âme... C'était un dimanche ; à l'heure de notre récréation, nous vîmes arriver de Paris de jeunes magistrats, des jurisconsultes, des avocats déjà célèbres [1] ; ils venaient réclamer, reprendre celui qu'ils croyaient avoir perdu. Tout à coup, il apparut au haut d'un petit escalier, que je vois encore, dans ce parc, au penchant de la colline, dans

nation est du 1er août 1821 ; elle a donc précédé, et non pas suivi l'affaire Cauchois-Lemaire. Voy. *Moniteur* du 5 août. Le P. de Ponlevoy, p. 52, commet la même inexactitude que M. Poujoulat : « Dans l'été de 1821, dit-il, après avoir rempli les fonctions d'avocat général dans la célèbre affaire Cauchois-Lemaire, G. de Ravignan fut nommé substitut du procureur du roi à Paris. »

[1] Parmi ces avocats se trouvait Berryer, ami intime de G. de Ravignan. « On se souvient, ajoute le P. de Ponlevoy qui nous donne ce détail, comment le débat fut tranché par cette réponse péremptoire : « C'est fini ! » Mais ce qu'on ne sait pas, sans doute, c'est que le transfuge faillit plutôt entraîner le tentateur. Bien des fois depuis, M. Berryer a regretté de n'avoir pas suivi le P. de Ravignan : « J'ai manqué mon coup, lui disait-il ; et moi aussi, je devais être prêtre. » (*A la mémoire religieuse de M. Berryer*, par le P. de Ponlevoy.)

cette charmante Solitude d'Issy, et les saluant de loin avec un sourire céleste, il leur dit : *Eh bien ! je vous ai donc plantés là ! C'est fini !* C'était tout dire dans cette aimable et vive énergie du plus familier langage [1]. »

On ne se lasserait pas de revenir ainsi sur le passé, en telle compagnie. Si force nous est de nous arrêter, ce ne sera pas du moins sans nous féliciter d'avoir pu rendre un faible mais sincère hommage à cette magistrature de la Restauration, dévouée à ses devoirs, fidèle à ses serments, dont presque tous les membres, le jour où la vieille royauté tomba, résignèrent sans hésiter leurs fonctions ; généreux sacrifice, rare et noble exemple qui honore à la fois ceux qui le donnèrent et l'opinion à laquelle ils appartenaient. Ce ne sera pas sans nous réjouir d'avoir pu, en particulier, saluer ces noms qu'entoure aujourd hui l'auréole du talent, de la conscience et de la vertu, Bellart, de Broë, Marchangy, Vatimesnil, Mars, Bourguignon, Delamalle, Gossin, Bérard des Glajeux, Ravignan, serviteurs intègres d'un gouvernement honnête, *promis aux sarcasmes* de Victor Hugo, et aux respects de l'histoire.

[1] *Œuvres oratoires de Mgr Dupanloup,* p. 61.

CHAPITRE VI

La Chambre des Deputés en 1817. — *La réunion Piet. La Villéliade et la Corbiéréide. MM. Barthélemy et Méry. — Les deux Bacot. Les trois Clausel. Mme de Staël et M. de Salaberry. —* Monseigneur Anglès *et les chansons de Béranger. — Des fonds secrets dans leurs rapports avec les hommes publics. — Le prince de Talleyrand et le baron Louis. La vieille gaieté française et l'histoire contemporaine.*

I

En ce temps-là, il n'y avait qu'un pas du Palais de Justice au Palais-Bourbon. Franchissons-le, en compagnie de Victor Hugo, et entrons à la Chambre des députés.

« En 1817, M. Piet ébauchait, rue Thérèse, n° 4, son conciliabule pour consolider la monarchie. » Puisque Victor Hugo tenait à donner le numéro de la maison de M. Piet, il aurait dû le donner exactement : l'honorable député de la Sarthe demeurait au n° 8 de la rue Thérèse [1], et non au n° 4, et ses collègues du côté droit commencèrent à se réunir dans son salon, non en 1817 seulement, mais dès 1815. Voici dans quelles circonstances.

[1] *Almanach royal* de 1817, p. 104.

La session de 1815 était à peine ouverte (7 octobre), que les membres de la Chambre introuvable avaient senti le besoin de se classer et de suivre une direction commune.

« La première idée qui vint à plusieurs d'entre eux, dit M. Duvergier de Hauranne, fut celle de se réunir, non par opinion, mais par province, et c'est ainsi que, pendant quelques semaines, on vit les députés de la province de Normandie dîner ensemble à jour fixe sous la présidence de M. de Bouville, ancien membre de l'Assemblée constituante ; mais de telles associations ne pouvaient se maintenir qu'à la condition d'être insignifiantes ; et les royalistes purs imaginèrent de se réunir un soir chez un des questeurs, M. de Puyvert, afin d'arriver à une organisation vraiment politique. Là, tant était grande l'inexpérience des royalistes, un député nouveau proposa d'élire des chefs au scrutin, et l'assemblée procédait gravement à cette opération, quand un des hommes les plus distingués de la réunion, M. de Villèle, fit remarquer que, dans un gouvernement représentatif, les chefs ne se faisaient pas au scrutin, mais à la tribune. D'un autre côté, certaines ambitions s'étaient mises à l'œuvre, et sous leur influence, on avait vu se former dix ou douze réunions auxquelles les députés étaient indistinctement convoqués et où les opinions les plus contradictoires trouvaient des défenseurs également convaincus [1]. »

Les choses ne pouvaient aller longtemps ainsi ; il était naturel que chaque opinion voulût avoir un centre commun, où l'on pût délibérer entre soi et se concerter sur la marche à suivre dans toutes les questions importantes. C'est ce qui ne tarda pas à avoir lieu, et M. Duvergier de Hauranne, si bien au courant de tous ces détails parlementaires, nous apprend que, dès le mois de novembre 1815, les députés de la droite avaient

[1] *Histoire du Gouvernement parlementaire*, III, p. 267.

adopté pour leur quartier-général le salon de M. Piet, tandis que les royalistes modérés, dont MM. Royer-Collard, de Serre et Pasquier étaient les principaux organes, avaient formé de leur côté une association qui se rassemblait rue Saint-Honoré [1]. Au mois de janvier 1816, la majorité, un moment incertaine, s'était fixée définitivement à droite. « La réunion de la rue Saint-Honoré, travaillée par des dissentiments intérieurs, s'était dissoute, et la minorité ministérielle ne recevait plus sa direction que des ministres eux-mêmes ou bien d'un petit comité où délibéraient secrètement M. Royer-Collard, M. Pasquier, M. de Serre, M. Becquey, M. Bourdeau, M. Beugnot et, plus tard, M. de Barante. La réunion de la rue Thérèse, au contraire, avait fini par rassembler toutes les fractions de la majorité ultra-royaliste, et deux hommes qui, plus tard, devaient jouer un rôle considérable, MM. de Villèle et Corbière, y exerçaient l'influence principale [2]. » Sur les quatre cents membres dont se composait la Chambre introuvable, plus de deux cents faisaient partie de la réunion Piet.

Récapitulons les trois ou quatre inexactitudes commises par Victor Hugo en moins de deux lignes.

La réunion Piet se tenait au n° 8 de la rue Thérèse, et non au n° 4.

Elle comptait au moins deux cent vingt membres, et, bien loin d'avoir les allures mystérieuses d'un *concilia-*

[1] *Op. cit.*, III, 293.
[2] *Id.*, 347.

bule, présentait ce caractère de publicité, qui est l'essence même du régime parlementaire.

Ébauchée en 1815, et non pas en 1817, elle était entièrement constituée au mois de janvier 1816.

L'ordonnance du 5 septembre, qui prononça la dissolution de la Chambre, et les élections générales d'octobre 1816, qui mirent la droite en minorité, lui portèrent un premier coup, suivi, lors des élections partielles d'octobre 1818, d'un second qui aurait pu être mortel : M. Piet ne fut pas renommé par les électeurs de la Sarthe, qui lui donnèrent pour successeur le marquis de Lafayette.

Il fut réélu en 1820 et siégea de nouveau jusqu'en 1828 au Palais-Bourbon. Les auteurs de la *Villéliade* et de la *Corbiéréide*, MM. Barthélemy et Méry, nous le montrent, au début du premier de ces poëmes, donnant à dîner aux députés du centre :

> Piet, traiteur du Sénat....

et plus loin, au chant cinquième, tirant à la cible dans la Charte constitutionnelle :

> Muni de ses bésicles,
> Piet de l'auguste cible emporte deux articles.

C'est une lecture que nous ne saurions trop recommander à tous les adversaires de la Restauration que celle de la *Corbiéréide* et de la *Villéliade ;* ils y verront qu en 1827, au moment où la *Congrégation* couvrait la France de son *colossal éteignoir*, on pouvait impuné-

ment et sans être même menacé d'une poursuite publier à quinze éditions des satires où l'on traitait les ministres de *tyrans* et de *niais* [1], où MM. de Villèle, Corbière et Peyronnet paraissent entourés de *mouchards* et de *forçats*, leurs défenseurs et leurs soutiens :

La plupart, descendus du fatal échelon,
Sous la casaque rouge ont brillé dans Toulon !

Un *chœur de Mouchards* alterne avec le *Chœur des Ministres*, — *amant alterna Camœnæ*, — et tandis que les premiers portent une rasade à l'électeur et au député royaliste, leur *camarade*, les seconds s'écrient :

Nous sommes trois contre un royaume !
Embrassons nos vieux étendards
Et levons-nous comme un seul homme :
Guerre au peuple !

Le président du Conseil, le grand financier qui a fondé sur des bases indestructibles le crédit de la France, est représenté sous les traits d'un *Sardanapale mangeant la France dans de riches banquets*, sous la figure d'un *Minotaure*,

Dont la dent terrible dévore
Et notre fortune et nos lois [2],

[1] La *Corbiéréide*, chant I.

[2] La *Villéliade*, chant I. Voy. également les autres satires de MM. Barthélemy et Méry (1827-1828) : *Rome à Paris*, poëme en IV chants ; la *Bacriade*, poëme en V chants ; la *Peyronnéide* ; *Une Soirée chez M. de Peyronnet* ; le *Congrès des Ministres* ; les *Jésuites ; Épitre à M. de Villèle ;* les *Sidiennes ;* les *Grecs ;* les *Adieux aux Ministres*. De tous ces libelles, remplis des attaques

Et l'homme auquel s'adressaient ces injures était M. de Villèle qui, appelé au mois de novembre 1820 à prendre part, comme ministre secrétaire d'État, aux délibérations du Conseil des ministres, avait mis pour condition à son acceptation qu'il ne recevrait aucun traitement.

Nommé ministre des finances, en décembre 1821, il avait droit à une somme de 25,000 francs pour frais d'installation : il la refusa.

Louis XVIII l'éleva, le 4 septembre 1822, à la dignité de président du Conseil. Un supplément de 50,000 francs de traitement annuel était attaché à ces fonctions : il le refusa.

Lorsqu'il sortit du ministère, en 1828, Charles X exigea de lui qu'il acceptât la pension de ministre d'État ; cette pension fut inscrite au grand-livre. Il s'empressa d'y renoncer aussitôt après la révolution de 1830.

Un petit fait, qui vaut bien sans doute les petits vers de MM. Barthélemy et Méry, peint mieux encore que ces actes la simplicité des mœurs de ce temps et le désintéressement modeste des hommes qui jouaient alors le principal rôle politique. Le 15 novembre 1821, à la veille d'être appelé au ministère des finances, M. de Villèle écrivait à sa femme, à Toulouse : « Vends toujours du maïs, de manière à avoir devant toi un millier de francs [1]. »

les plus passionnées, des personnalités les plus injustes, des insultes les plus grossières, aggravées encore par le talent des auteurs et leur vogue, pas un seul ne fut poursuivi.

[1] *Histoire de la Restauration*, par A. Nettement, t. v. p. 661.

M. de Villèle et ses collègues ont laissé au temps le soin de faire justice des pamphlets de MM. Barthélemy et Méry, et le temps les a cruellement vengés. Tandis que leurs noms grandissent chaque jour dans l'estime des esprits impartiaux et éclairés, on sait comment ont fini leurs insulteurs. M. Méry a expié ses satires en confectionnant des cantates : lourde expiation ! Quant à M. Barthélemy, il est devenu, aux alentours de 1832, la proie d'un *minotaure*, dont la dent terrible a dévoré et son talent et son honneur [1].

II

M. de Villèle était, avec son ami M. Corbière, le chef de l'opposition de droite à la Chambre de 1817.

« Les chefs de la droite disaient dans les conjectures graves : Il faut écrire à Bacot. » Victor Hugo, toujours préoccupé de rendre à César ce qui appartient à César, a-t-il voulu parler ici de César Bacot, ancien major de la garde impériale, qui avait pris parti pour Napoléon contre Louis XVIII au mois de mars 1815, et avait été mis à la retraite après le second retour du roi ? Evidemment non. — Reste son frère, le baron René Bacot, auditeur au Conseil d'Etat avant 1814, sous-préfet pendant la première Restauration, malade à l'époque des Cent-Jours, ce qui lui permit de quitter son poste sans donner sa démission, nommé à la préfecture de Loir-et-Cher en juillet 1815, et, au mois d'août suivant,

[1] *Biographie des hommes du jour*, par MM. Germain Sarrut et B. Saint-Edme, I. 96. — *Dictionnaire de la Conversation*, 2e *édition*.

appelé par les électeurs d'Indre-et-Loire à la Chambre introuvable. « Il y vota constamment avec la majorité, dit la *Biographie des Contemporains*, sans prendre aucune part aux discussions ; *en* 1816, *il passa à la préfecture d'Indre-et-Loire, et se conforma facilement au nouvel ordre de choses suivi à cette époque.* »

Le baron René Bacot n'avait pour lui, en 1817, ni l'autorité du talent, ni celle du caractère et de l'âge. Il n'avait que trente-six ans et n'avait pu être réélu en 1816, faute de remplir la condition d'âge exigée par la Charte et l'ordonnance du 5 septembre. — De talent, il en possédait tout juste assez pour faire son chemin et pour échanger sans bruit son habit de député contre un uniforme de préfet. — Il ne suppléait point à ce qui lui manquait sous le rapport de l'âge et du talent par la fermeté du caractère : impérialiste sous l'Empire, royaliste à la première Restauration, neutre pendant les Cent-Jours, ultra avec la majorité de la Chambre introuvable, doctrinaire avec M. Decazes, nous le retrouverions, si nous le suivions jusqu'au bout de sa carrière, ministériel avec M. de Villèle, de 1822 à 1826, *libéral* en 1827, quand la chute de M. de Villèle est inévitable et prochaine, de nouveau ministériel avec M. de Martignac, partisan de la branche cadette après le 11 août 1830, toujours au premier rang de ces *honorables*, trop vertueux, qui aiment à voir lever l'aurore... des gouvernements nouveaux.

Comment admettre que MM. de Villèle, Corbière, Chateaubriand, de Bonald, hommes déjà mûrs et déjà illustres, eussent choisi pour confident un jeune homme

sans réputation et sans mérite ; qu'engagés dans les voies d'une opposition ardente, ils eussent pris pour conseiller un fonctionnaire docile, sans principes et sans passions politiques? L'assertion de Victor Hugo n'est ni vraisemblable, ni vraie. Grâce aux consciencieuses recherches de MM. Duvergier de Hauranne, Nettement et de Viel-Castel, qui ont eu entre les mains et qui ont dépouillé avec un soin scrupuleux les papiers politiques, — mémoires, notes, correspondances intimes, — de tous les hommes d'État de la Restauration, nous connaissons aujourd'hui, dans ses plus petits détails, la chronique parlementaire de cette époque, et nous sommes, par suite, en mesure d'affirmer qu'en 1817 les chefs de la droite, dans les circonstances graves ou légères, ne se préoccupaient aucunement de M. Bacot, pas plus de René, l'ami du ministre Decazes, que de César, l'ennemi du roi Louis XVIII.

III

« Les hommes sérieux, continue Victor Hugo, se demandaient ce que ferait, dans telle ou telle occasion, M. de Trinquelague. »

Député du Gard, ancien sous-secrétaire d'État au ministère de la justice, où il avait remplacé M. Guizot (avril 1816), et où il avait eu pour successeur M. Ravez (janvier 1817), M. de Trinquelague occupait dans la Chambre une grande position. Il était un des membres les plus influents de la droite, qui le choisit pour l'un

de ses candidats, au début de la session de 1816-1817, dans le scrutin ouvert, le 9 novembre 1816, pour l'élection des cinq députés entre lesquels le roi devait choisir le président. Sur 196 votants, M. de Serre réunit 112 suffrages, M. Pasquier 101, M. Bellart 91, M. de Trinquelague 77, M. Corbière 76, M. de Bonald 74, M. de Villèle 72, M. Beugnot 70. Le choix de Louis XVIII se porta sur M. Pasquier. Ce dernier ayant été appelé, le 19 janvier 1817, au poste de garde des sceaux, la Chambre des députés dut procéder, le 22 janvier, à une seconde élection. M. de Trinquelague obtint 61 voix. M. de Serre, qui en eut 112, le même nombre qu'en 1816, succéda à M. Pasquier.

Au mois de novembre 1817, à l'ouverture de la session de 1817-1818, nouveau scrutin pour la présidence. La droite continua à voter pour M. de Trinquelague, qui recueillit 62 suffrages dans la séance du 11 novembre ; dans celle du 12, où la Chambre nomma ses quatre vice-présidents, — qui furent MM. Royer-Collard, Camille Jordan, Siméon et Beugnot, — il fut encore l'un des quatre candidats de la minorité : il eut 54 voix, comme M. Corbière ; M. de Bonald n'en obtint que 49.

A une époque où les discussions de la Chambre des députés tenaient le premier rang dans les préoccupations du pays, *les hommes sérieux* auraient pu, sans tomber dans la puérilité, se demander *ce que ferait dans telle ou telle occasion* un homme qui avait su se faire une telle place à côté des Royer-Collard, des de

Serre, des Pasquier, des Villèle et des Ravez, des Corbière, des Siméon, des Bellart, des Camille Jordan, des Beugnot et des Bonald : personne, cependant, ne se posait cette question pour M. de Trinquelague, en 1817. La lutte entre les membres du côté droit et le ministère Decazes était si ardente, que les premiers combattaient toutes les mesures du second, quelles qu'elles fussent, et il n'était pas un *homme sérieux* qui l'ignorât. Nous rappelons ce fait, sans le juger ici, nous bornant à constater que l'opposition systématique n'est point spéciale à la période qui nous occupe ; elle a existé en France de 1815 à 1848 ; elle n'a pas cessé de se pratiquer en Angleterre [1], aux États-Unis, en Belgique, partout où fonctionne véritablement le gouvernement parlementaire, et elle peut s'autoriser du témoignage de M. de Cormenin, qui s'exprime ainsi, au chapitre VIII du *Livre des Orateurs :*

« Vous dites que vous êtes indépendants et que vous ne relevez que de votre conscience. C'est fier ! c'est beau ! Mais votre prétendue conscience n'est que de l'orgueil, votre prétendue indépendance n'est que de l'anarchie. Autant de têtes, autant d'opinions ; autant de soldats, autant de capitaines. Je vois des combattants, mais point d'armée ; je vois des opposants, mais point d'opposition. *Sachez donc que toute opposition qui n'est pas systématique n'a pas de caractère, de principe, d'influence, de but ni même de nom.* Elle ne fait pas les affaires de la France, elle ne fait pas même les siennes. C'est un bariolage de couleurs

[1] Lord Castlereagh, dans la session de 1817, terminait l'un de ses discours par ces mots : « Je profite de cette occasion pour déclarer que, dans ces derniers temps, l'Angleterre a dû sa puissance et sa gloire à la division constante de cette Chambre en deux partis franchement et loyalement prononcés. »

rouges, bleues, jaunes, blanches, vertes, avec leurs teintes plus ou moins foncées. Le merveilleux tableau que cela fait ! »

IV

Sur les bancs les plus élevés de l'extrême droite, siégeait M. Clausel de Coussergues, frère de l'abbé Clausel de Montals. « M. Clausel de Montals, dit Victor Hugo, se séparait, sur divers points, de M. Clausel de Coussergues. » Encore une erreur ! L'abbé Clausel de Montals avait publié, dans les derniers mois de 1816, un livre dont le titre seul, suivant l'expression de Mgr Pie, évêque de Poitiers, renferme une grande pensée : *la Religion chrétienne prouvée par la Révolution française*. Le *Journal des Débats*, qui en rendit compte dans son numéro du 27 janvier 1817, signale l'entière communauté d'opinions qui unissait les deux frères :

« Je ne sais, dit l'auteur de l'article, si c'est la première fois que M. l'abbé Clausel de Montals fait imprimer ; son style annonce une grande habitude d'écrire et de rendre sa pensée plus forte en la resserrant. Frère de M. Clausel de Coussergues, membre de la Chambre des députés, et de M. Clausel, grand vicaire d'Amiens, résidant à Beauvais, qui prononça, devant l'assemblée électorale du département de l'Oise, un discours que tous les gens de goût conserveront, il n'a rien à envier à ses aînés. Cet accord des doctrines, cette heureuse rivalité d'amour du bien public dans une même famille, est la plus grande preuve qu'on puisse donner d'une bonne éducation ; et on doit en être fier, puisque l'honneur en appartient à ceux dont on a reçu le jour. »

Cet accord fraternel ne se démentit pas, comme l'atteste la *Biographie des Contemporains,* publiée en

1827, et qui, au mot *Clausel de Montals*, s'exprime, ainsi : « Il s'est montré constamment, dans ses sermons, le défenseur des principes religieux et politiques professés par son frère. »

Originaires de cette province de Rouergue, qui a donné à la philosophie et à la chaire chrétienne M. de Bonald et M. Frayssinous, M. Clausel de Coussergues et l'abbé Clausel de Montals étaient tous les deux des hommes de talent.

Le premier a commis une faute grave, le 14 février 1820, lorsqu'il s'est laissé égarer par l'excès de son indignation et de sa douleur au point de proposer à la Chambre des députés « de porter un acte d'accusation contre M. Decazes, ministre de l'intérieur, comme complice de l'assassinat du duc de Berri. »

Mais si cette attaque aussi injuste que passionnée, et que blâmèrent vivement les principaux membres du côté droit [1], mérita d'être jugée sévèrement, il

[1] « J'ai bien souffert dans cette séance, écrivait quelques jours après M. de Villèle : M. Clausel de Coussergues nous a mis dans une fausse position. Si l'accusation intentée par lui était soutenue par nous, cela produirait aussitôt le rappel de M. Decazes. Aussi, sommes-nous décidés à le laisser aller tout seul, puisqu'il est allé se commettre sans notre participation et même contre nos avis positifs. » *Histoire de la Restauration*, par M. A. Nettement, v. 297. M. Clausel de Coussergues ne fut cependant pas abandonné de tout le monde, et lorsqu'il publia, peu de temps après, une longue brochure contenant le développement de sa proposition, il rencontra plus d'un défenseur. J'ai sous les yeux un article dans lequel on le félicite de *ce grand acte de fermeté et de dévouement*, et qui se termine par ces paroles : « Nous réclamons l'indulgence du lecteur pour cet article, écrit malgré tant d'entraves et dicté du moins par une intention pure. Déplorant le silence obligé des feuilles royalistes, nous n'avons

faut en même temps reconnaître que M. Clausel de Coussergues, orateur énergique, vigoureux, parfois violent, était, au demeurant, le plus honnête et le meilleur des hommes. Etroitement lié avec Chateaubriand [1] et avec Joubert, il était à la fois ardent comme l'auteur de *Bonaparte et les Bourbons*, et doux comme le moraliste des *Pensées et Maximes*.

« Pardonnez-moi donc, lui écrivait ce dernier, le 10 décembre 1809, aimez-nous et soyez toujours pour nous, comme pour le reste du monde, le *doux* et *ardent* Clausel [2]. » — « Adieu, lui écrivait encore Joubert, le 20 septembre 1817, adieu, bonne âme, ange de paix, dont tant de tourbillons se jouent à rendre inutile la primitive destination. Nous aimerions mieux vous voir et vous savoir en repos qu'en mouvement, conformément à votre essence. Mais, en mouvememt comme en repos, nous vous aimerons toujours également, à cause de l'incorruptibilité de votre nature. Adieu, aimez-nous aussi et vivez longtemps [3] »

Ardent et doux, tel était aussi l'abbé Clausel de Montals ; l'éclat avec lequel il a occupé, pendant près de trente ans, le siège épiscopal de Chartres, l'énergie

pas voulu qu'un généreux défenseur des prérogatives du trône et des libertés du peuple parût au milieu de nous sans même être accueilli par une voix amie et reconnaissante. Nous lui avons rendu témoignage aussi clairement que nous l'avons pu : satisfait si, dans notre suffrage littéraire, il a su lire notre approbation politique. » L'auteur de cet article était Victor Hugo. *Conservateur littéraire*, t. III, pp. 50 et suiv.

[1] Mme de Chateaubriand l'appelait « notre meilleur ami ». — Voy. le très intéressant volume de M. l'abbé G. Pailhès, *Madame de Chateaubriand, lettres inédites à M. Clausel de Coussergues*.

[2] *Pensées, Essais, Maximes et Correspondance* de M. Joubert, T. II, p. 432.

[3] *Ibid*, T. II. p. 430.

avec laquelle, étant déjà plus que septuagénaire, il a engagé le premier, au mois de mars 1841, cette lutte en faveur de la liberté d'enseignement, cette campagne des évêques d'où est sortie la loi du 15 mars 1850, les nombreux et remarquables écrits qu'il a publiés pendant ces dix années, et qui s'élèvent au chiffre de quarante, assurent à son nom une gloire impérissable. Il revit, d'ailleurs, dans l'*Éloge funèbre* que lui a consacré l'éloquent évêque de Poitiers [1], et la postérité le retrouvera avec son courage, son esprit et sa bonté, dans ces pages d'un accent si ému et si pénétrant, comme elle retrouvera M. Clausel de Coussergues dans les lettres de Joubert.

Dans l'article du *Journal des Débats*, cité plus haut, il est question de M. Clausel, grand vicaire d'Amiens : c'était le second des trois frères. Membre du Conseil royal de l'instruction publique sous la Restauration, il a mérité que ses adversaires lui rendissent, dans la *Biographie des Contemporains*, ce témoignage : « M. l'abbé Clausel de Coussergues, qui honore le royalisme ardent qu'on lui connaît par une loyauté et une noblesse de caractère dont il a donné plusieurs preuves publiques [2]. » Il prit une part brillante aux polémiques soulevées, de 1817 à 1830, par les ouvrages de l'abbé de la Mennais, et mourut en 1835. — « Peu d'hommes, dit la *Biographie universelle* [3], ont eu plus

[1] *Discours et instructions pastorales* de Mgr Pie, évêque de Poitiers, II, pp. 615 et suiv.

[2] *Biographie des Contemporains*, t. IV, p. 556.

[3] 2e édition, 1844, t. VIII, p. 365.

d'agrément dans l'esprit. Sa conversation, étincelante et pleine de saillies, avait un agrément tout particulier ; mais ses saillies étaient tempérées par la droiture de son jugement et par ses excellentes qualités. »

Sur une tombe du cimetière de Clamecy, on lit ces mots : *Cy gît la mère des trois Dupin.* Dans le cimetière du village de Coussergues, on aurait pu graver aussi, sur le tombeau de la mère des trois hommes dont nous venons de parler, cette inscription : *Cy gît la mère des trois Clausel* ; mais il n'en est rien : cette idée n'est venue ni à l'évêque de Chartres, ni à aucun de ses frères.

V

J'ai prononcé tout à l'heure un bien gros mot : la postérité. Je ne voudrais pas répondre qu'elle prendra grand souci d'une autre victime de Victor Hugo, M. de Salaberry, député de l'extrême droite, comme M. Clausel de Coussergues : « M. de Salaberry n'était pas content... » Soit, mais l'auteur des *Misérables* se trompe encore, s'il croit que le ridicule puisse atteindre ce nom, doublement protégé par le souvenir d'une longue carrière politique, marquée au coin du désintéressement et de la fidélité, et par les témoignages de reconnaissance inscrits au frontispice de l'un des plus beaux livres de Mme de Staël.

Fils d'un président de la Chambre des comptes guillotiné en 1794, M. de Salaberry, après avoir fait successivement partie de l'armée de Condé et de l'armée

royale du Maine, sous le commandement du comte de Bourmont, rentra en 1800, lors de la pacification générale, dans sa terre de Fossé, près de Blois, où il resta jusqu'en 1814, sous la surveillance de la haute police. Pendant la première Restauration, il ne sortit point de sa retraite, et il ne reparut sur la scène politique qu'au mois de mars 1815, époque à laquelle il essaya, sous les ordres du général d'Andigné, de lutter en faveur de Louis XVIII.

De 1815 à 1830, membre de la Chambre des députés, rédacteur du premier *Conservateur* (1818-1820) et du *Conservateur de la Restauration* (1828-1829), il se signala par l'exaltation, mais en même temps par la loyauté de ses sentiments royalistes.

« Ses adversaires politiques eux-mêmes, dit la *Biographie universelle*, ont apprécié son caractère d'une si rare loyauté ; il n'y avait peut-être pas dans la Chambre un député qui ne l'écoutât, sinon avec faveur, du moins avec intérêt et plaisir, rendant justice à sa bonne foi, à l'élévation de ses vues et au piquant de son esprit... On n'a pas oublié les couplets satiriques très gais et très spirituels qu'il composa dans les différentes phases politiques que la France a eues à traverser pendant quarante ans et plus [1] ».

La *Biographie des Contemporains* dit de son côté, dans un article écrit en 1829 et dont l'hostilité n'est nullement déguisée :

« M. le comte de Salaberry, abstraction faite de ses opinions politiques, est un homme d'esprit et d'honneur : il est franc, généreux et ami à toute épreuve. Mme de Staël, qui, pendant son

[1] Supplément, t, 80.

exil, avait reçu l'hospitalité dans son château de Fossé, parle de lui en termes très honorables dans son ouvrage intitulé : *Dix années d'exil.* On attribue à cette femme célèbre un mot qui peint avec justesse M. le comte de Salaberry : « Il a, disait-elle, trop d'esprit pour sa tête. »

C'est dans la seconde partie de ses *Mémoires* que Mme de Staël parle de M. de Salaberry.

Au commencement de l'été de 1810, ayant terminé son ouvrage sur l'*Allemagne*, elle avait éprouvé le désir d'en surveiller l'impression à quarante lieues de Paris, distance qui lui était encore permise, et elle était venue s'établir près de Blois, au château de Chaumont sur-Loire.

« Ne pouvant plus, dit-elle, rester dans le château de Chaumont, dont les maîtres étaient revenus d'Amérique, j'allai m'établir dans une terre appelée Fossé, qu'un *ami généreux* [1] me prêta. Cette terre était l'habitation *d'un militaire vendéen,* qui ne soignait pas beaucoup sa demeure, mais dont la loyale bonté rendait tout facile et l'esprit original tout amusant... Le 23 septembre, je corrigeai la dernière épreuve de l'*Allemagne* ; après six ans de travail, ce m'était une vraie joie de mettre le mot *fin* à mes trois volumes. Munie d'une lettre de mon libraire, qui m'assurait que la censure avait autorisé la publication de mon ouvrage, je crus n'avoir plus rien à craindre, et je partis avec mes amis pour une terre de M. Mathieu de Montmorency, qui est à cinq lieues de Blois... Le lendemain, M. de Montmorency me remit un billet de mon fils, qui me pressait de revenir chez moi, parce que mon ouvrage éprouvait de nouvelles difficultés à la censure. Mes amis me conjuraient de partir ; je ne devinais point ce qu'ils me cachaient, et m'en tenant à la lettre de ce que m'écrivait Auguste, je passais mon temps à examiner toutes les curiosités du château, sans me douter de ce qui m'attendait. Enfin, je montai en voiture, et mon

[1] M. de Salaberry. (Note de Mme de Staël).

brave et spirituel Vendéen, que ses propres périls n'avaient jamais ému, me serra la main les larmes aux yeux : je compris alors qu'on me faisait un mystère de quelques nouvelles persécutions, et M. de Montmorency, que j'interrogeai, m'apprit que le ministre de la police avait envoyé ses agents pour mettre en pièces les dix mille exemplaires qu'on avait tirés de mon livre, et que j'avais reçu l'ordre de quitter la France sous trois jours[1]. »

L'ami de Mme de Staël, *son brave et spirituel Vendéen*, est mort le 7 janvier 1847. Il avait traversé sept ou huit gouvernements divers ; il n'avait servi qu'un seul drapeau et prêté qu'un seul serment. On peut bien ne pas suivre de tels exemples ; on ne peut pas ne point honorer ceux qui les donnent.

VI

M. de Salaberry était le beau-père de M. Delavau. « Le faubourg Saint-Germain et le pavillon Marsan souhaitaient pour préfet de police M. Delavau, à cause de sa dévotion[2] ».

J'ai eu plus d'une fois, dans ce chapitre même et dans les chapitres qui précèdent, l'occasion de dire quelle était en 1817, la situation respective des partis : M. Decazes et, avec lui, les hommes du centre gauche triomphaient ; les hommes de la droite, les *ultras*, étaient en minorité au Palais-Bourbon, et, en dehors des Chambres, ils avaient dû renoncer à toutes les fonctions publiques un peu en vue. L'automne de 1816 avait été marqué pour eux par des destitutions sans

[1] *Dix années d'exil*, 2e partie, chapitre I.

[2] Victor Hugo.

nombre et, au lendemain de l'ordonnance du 5 septembre, presque tous s'étaient vus condamnés à redire avec Millevoye, mort lui-même au mois d'août précédent :

> ... dans chaque feuille qui tombe
> Je vois un présage de mort.

Ainsi décimés, comprenant qu'ils seraient nécessairement écartés des affaires et qu'ils ne devaient prétendre à aucune influence tant que M. Decazes serait debout, toutes leurs pensées, tous leurs efforts devaient converger vers un seul but : son renversement. Jusque-là, ils ne pouvaient pas même avoir l'idée de *souhaiter* pour un des leurs un poste tel que celui de préfet de police. Aussi ne voit-on nulle part, ni dans les journaux de cette époque, ni dans les papiers politiques laissés par les hommes d'État de la Restauration et récemment publiés, que le nom de M. Delavau (et non *Delaveau*, comme l'écrit Victor Hugo) ait été mis en avant pour la préfecture de police en 1817. Travailleur modeste, magistrat voué tout entier à ses devoirs, M. Delavau, conseiller à la Cour royale de Paris, n'avait encore joué aucun rôle, il n'avait été mêlé à aucune intrigue, lorsqu'il fut nommé préfet de police, plusieurs années après, le 20 décembre 1821. — La phrase de Victor Hugo est donc en contradiction avec les dates comme avec les faits ; mais a-t-elle été écrite à autre fin que de montrer le ridicule de ces bonnes gens du faubourg Saint-Germain et de ces pauvres princes du pavillon Marsan, qui faisaient entrer en ligne de compte, dans les qualités à exiger

d'un préfet de police, cette inutilité et cette vieillerie, *la dévotion* ? Tout dévot qu'il était, M. Delavau ne laissait pas d'avoir du bon, puisque son administration a mérité que Victor Hugo lui-même lui rendît cet hommage : « Il faut se souvenir qu'à cette époque (1823), attenter à la liberté individuelle était un fait grave. Les agents craignaient de se tromper ; le préfet s'en prenait à eux ; une erreur, c'était la destitution [1] ». Y a-t-il eu beaucoup de préfets de police dont on pourrait en dire autant, et celui qui a mérité cet éloge n'était-il pas vraiment digne de remplir ces hautes et délicates fonctions sous un gouvernement honnête et libre ?

En dépit des services qu'il lui a rendus, en créant Javert, le type du *mouchard sublime*, l'auteur des *Misérables* n'est pas heureux avec la police. Je lis en effet à la page 218 :

« Dans l'après-midi de cette même journée de Noël 1823, un homme se promena assez longtemps dans la partie la plus déserte du boulevard de l'Hôpital à Paris... A cette époque, le roi Louis XVIII allait presque tous les jours à Choisy-le-Roi... Lorsqu à deux heures la voiture royale, entourée d'un escadron de gardes du corps, galonnés d'argent, déboucha sur le boulevard, après avoir tourné la Salpêtrière, le promeneur (Jean Valjean) parut surpris et presque effrayé. Il n'y avait que lui dans la contre-allée, il se rangea vivement derrière un angle du mur d'enceinte, ce qui n'empêcha pas M. le duc d'Havré, de l'apercevoir. M. le duc d'Havré, comme capitaine des gardes de service ce jour-là, était assis dans la voiture vis-à vis du Roi.

[1] Les *Misérables*, deuxième partie, livre v, chapitre x. — Sur M. Delavau, consulter l'ouvrage de M. Geoffroy de Grandmaison, *La Congrégation* (1801-1830), chapitre VIII.

Il dit à Sa Majesté : Voilà un homme d'assez mauvaise mine. Des gens de police, qui éclairaient le passage du Roi, le remarquèrent également ; l'un d'eux reçut l'ordre de le suivre. Mais l'homme s'enfonça dans les petites rues solitaires du faubourg, et comme le jour commençait à baisser, l'agent perdit sa trace, ainsi que cela est constaté par un rapport adressé le soir même *à M. le comte Anglès, ministre d'État, préfet de police* [1]. »

A cette époque (décembre 1823) *le roi Louis XVIII allait presque tous les jours à Choisy.* — Le *Moniteur* ne manquait jamais d'indiquer l'emploi de chacune des journées du roi. En s'y reportant, on voit que, pendant tout le mois de décembre 1823, Louis XVIII n'est sorti des Tuileries que six fois, les 5, 6, 15, 18, 22 et 28. Il alla, les 5, 15, 22 et 28, à Saint-Cloud, le 18, à Vincennes, et le 6 à Choisy. Pour le jour de Noël, le *Moniteur* porte cette mention : *S. M. n'est pas sortie.*

Une seconde erreur, un peu plus grave que la précédente, et qui a dû entraîner la destitution de son auteur, est celle de l'agent de police qui, le 25 décembre 1823, a adressé son rapport *à M. le comte Anglès, ministre d'État, préfet de police.* Il y avait déjà deux ans, à cette date, que M. le comte Anglès avait été remplacé à la préfecture de police par M. Delavau [2]. Béranger, qui l'a chansonné, en parle en ces termes, dans sa *Biographie* : « Un jour M. Anglès reçut un rapport où on lui faisait savoir que j'avais chanté chez M. Bérard, son ami et le mien, quelques-unes de mes

[1] *Les Misérables*, édition illustrée, en un seul volume.

[2] M. Delavau a été préfet de police de décembre 1821 à janvier 1828, époque à laquelle il eut pour successeur M. Debelleyme, procureur du roi près le tribunal de première instance de la Seine.

chansons anarchiques, comme on disait alors. Le préfet en rit beaucoup : il était du dîner. On voit que la chanson jouissait encore de certains privilèges et qu'à cette époque les préfets de police se montraient parfois gens d'esprit. »

En revenant de la rue de Jérusalem au Palais-Bourbon, nous nous arrêterons un instant, si vous le voulez bien, au ministère de l'intérieur. C'est là que se trouve la caisse des fonds secrets. Pendant toute la Restauration et presque jusqu'aux derniers jours de la monarchie de Juillet, elle a été dans les attributions de M. Rosman, chef de division, chargé de la comptabilité. M. Gérin fut, pendant le même espace de temps, caissier du ministère et investi, comme payeur, du service des fonds secrets. Ni M. Gérin ni M. Rosman n'ont écrit leurs *Mémoires*, mais on a recueilli quelques-uns de leurs souvenirs. Ils se plaisaient à rendre hommage aux députés qui ont siégé dans les chambres, de 1815 à 1830, et à leur éloignement pour le rôle de solliciteurs : « Sous la Restauration, disaient-ils, dans tous les ministères, on accourait pour voir un député, comme pour voir une chose curieuse, quand par hasard il s'en présentait un dans les bureaux [1]. »

VII

« Le prince de Talleyrand, grand chambellan, dit Victor Hugo, et l'abbé Louis, ministre désigné des

[1] *Mémoires* du Dr Véron, II, ch. 2

finances, se regardaient en riant du rire de deux augures : tous deux avaient célébré, le 14 juillet 1790, la messe de la fédération au Champ-de Mars ; Talleyrand l'avait dite comme évêque, Louis l'avait servie comme diacre [1]. » — Que le prince de Talleyrand, grand chambellan, et le baron Louis, membre de la Chambre des députés pour le département de la Meurthe, ne pussent, en 1817, se regarder sans rire, c'est là une simple supposition, et nous ne la relèverions pas, si elle ne se trouvait dans un chapitre où Victor Hugo a la prétention de n'avoir réuni que des faits certains, incontestables, et si elle n'était d'ailleurs repoussée par les plus sérieuses présomptions.

Le prince de Talleyrand et le baron Louis n'étaient point de ces hommes qui vivent dans le passé, avec leurs souvenirs ; mais de ceux au contraire qui apportent dans les luttes du présent un esprit entièrement libre, dégagé de toute réminiscence. Rien ne les gêne ; si fâcheux qu'ils soient, leurs antécédents ne les embarrassent point, et cela par une raison bien simple : ils sont les premiers à les mettre en oubli. Pour eux, ce qui n'est plus n'a jamais été. Qui songeait d'ailleurs, en 1817, au 14 juillet 1790 ? Un événement plus actuel, une question plus brûlante passionnaient

[1] D'après Sainte-Beuve (*Temps* du 12 janvier 1879), l'abbé Louis servit la messe du 14 juillet comme *sous-diacre*. Cependant tous les biographes de Talleyrand et de l'abbé Louis disent que ce dernier assista l'évêque d'Autun en qualité de *diacre*, et que les fonctions de sous-diacre furent remplies par l'abbé Desrenaudes. Victor Hugo se trouverait-il donc avoir été plus exact que Sainte-Beuve ?

alors tous les hommes politiques : quelles seraient les conséquences de l'ordonnance du 5 septembre 1816 ? Chacun prenait parti avec une égale ardeur pour ou contre cette mesure, pour ou contre le ministère.

Le grand chambellan prit rang parmi les adversaires les plus prononcés de M. Decazes. Pour bien marquer son hostilité, il ouvrit son salon, dans l'hiver de 1816 à 1817, le même jour que le ministre de la police, et M. de Villèle raconte, dans sa *Correspondance inédite*, que M. Pasquier et M. Molé, fort embarrassés de son invitation, s'en tirèrent, le premier, en prétextant une maladie, le second en partant pour la campagne [1]. M. de Talleyrand ne s'en tint pas là. Il prodiguait au favori de Louis XVIII les railleries les plus amères, les qualifications les plus injurieuses ; il témoignait l'indignation la plus vive de voir la direction des affaires de l'État remise au chef de la police. Un jour, à l'ambassade d'Angleterre, abordant M. Pasquier, qui venait d'être appelé à la présidence de la Chambre des députés, il lui dit de manière à être entendu de tout le monde . « J'espère que vous ne traînerez pas la Chambre dans les boues de la police ; » et comme M. Pasquier s'éloignait sans répondre, il le poursuivit d'autres propos non moins violents à l'adresse de M. Decazes [2].

Le baron Louis, au contraire, se montrait hautement favorable à la politique qui s'était affirmée par

[1] Alfred Nettement, IV, p. 187.

[2] L. de Viel-Castel, v. 313.

l'ordonnance du 5 septembre. Laissant le prince de Talleyrand se rapprocher des ultra-royalistes, il avait adopté les opinions du centre gauche, et bien loin de maudire le ministre de la police, il voyait en lui l'homme de la situation. Au mois de décembre 1818, il n'accepta le portefeuille des finances, en remplacement de M. Roy, qu'à la condition que M. Decazes ferait partie du nouveau cabinet. Il aurait même voulu qu'on y fît entrer un ou deux *indépendants* tels que M. Laffitte [1].

Le prince de Talleyrand et le baron Louis se trouvaient donc placés en 1817 dans des camps opposés ; et si l'on songe combien la lutte était vive de part et d'autre, à quel degré d'animation, je dirais presque de fureur, elle était arrivée, on comprendra qu'ils devaient être beaucoup moins disposés à rire entre eux des événements du passé qu'à se combattre sur le terrain du présent.

Et puis, au demeurant, pourquoi donc n'auraient-ils pu se regarder sans rire ? parce qu'ils avaient changé d'opinions et d'habit ? En France, hélas ! depuis quatre-vingts ans, nous ne rions plus pour si peu. Ah ! si tous les gens qui ont changé plusieurs fois de cocarde et crié tour à tour : *Vive le Roi ! Vive la Ligue !* ne pouvaient plus se rencontrer sans que l'hilarité les gagnât, quel épanouissement ! quelle fête ! Ce ne serait, d'un bout à l'autre de notre heureux pays, qu'un immense et perpétuel éclat de rire !

[1] L. de Viel-Castel, v. 313.

CHAPITRE VII

La Presse en 1817. *M. Villemain, directeur de la librairie. — Les origines du* CONSTITUTIONNEL. *Le plus beau jour de la vie d'Henri de Latouche. — La* MINERVE FRANÇAISE. *La* CONVERSION D'UN ROMANTIQUE. *M. Jay et M. Jouy. Le* NAIN JAUNE *et le* MIROIR. *Le* JOURNAL DES DÉBATS. *L'abbé de Féletz, Hoffman, Dussault et M. Delalot, ou A, H, Y, Z. — L'exil de Descartes. — Le peintre David et le comte Carnot. — Le maréchal Soult et l'abbé Grégoire. — Royer-Collard. — Un néologisme.*

I

« Les grands journaux étaient tout petits, Le format était restreint, mais la liberté était grande. » Faut-il attribuer ces deux lignes du chapitre sur *l'année* 1817 au désir de l'auteur d'être équitable envers la Restauration, au moins sur un point, ou ne lui auraient-elles pas plutôt été inspirées par sa passion pour l'antithèse ? Quoi qu'il en soit, Victor Hugo joue de malheur : il se décide à placer enfin une louange à côté de tant de critiques, et sa louange, comme ses critiques, porte à faux. Est-il donc écrit que l'auteur des *Misérables* ne pourra toucher à l'histoire sans se tromper ? Dans la préface des *Travailleurs de la mer*, il énumère les formes diverses què revêt la fatalité, il dénonce un triple ananké : l'ananké des dogmes ; l'ananké des

lois, l'ananké des choses. Il en oublie un quatrième, celui qui s'attache à chacune de ses phrases quand il prétend au rôle d'historien, *l'ananké de l'erreur*.

C'est une erreur en effet de prétendre que les journaux jouissaient en 1817 d'une *grande liberté*.

La Charte, dans son article 8, consacrait bien le droit pour tous les Français « de publier et de faire imprimer leurs opinions, en se conformant aux lois ; » malheureusement, les circonstances avaient jusque-là rendu impossible l'application de ce principe.

La loi du 21 octobre 1814 avait soumis à la censure préalable tout écrit qui ne dépassait pas en étendue vingt feuilles d'impression. Cette restriction générale fut levée, après la seconde Restauration, par l'ordonnance royale du 20 juillet 1815 ; mais la censure fut conservée à l'égard des journaux et des publications périodiques.

Les dispositions de la loi du 21 octobre ayant un caractère temporaire, et devant cesser d'être en vigueur à la fin de la session de 1816, un membre de la droite, M. de Castelbajac, demanda, le 2 décembre 1816, que le Roi fût supplié de faire présenter un projet de loi qui, conformément à la Charte, assurât aux Français le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions. Le Gouvernement s'empressa de déclarer que son intention était de soumettre très prochainement aux Chambres un projet destiné à remplacer la loi du 21 octobre 1814, et quelques jours après, le 7 décembre, M. Decazes, ministre de la police générale, déposa un projet de loi ainsi conçu :

« Art. 1. Les journaux et écrits périodiques ne pourront paraître qu'avec l'autorisation du Roi.

» Art. 2. La présente loi cessera d'avoir son effet le 1er janvier 1818. »

Le ministre reconnaissait, de la manière la plus explicite, dans son exposé des motifs, les principes de la liberté de la presse ; il ne lui paraissait pas cependant que le moment fût arrivé de les appliquer dans toute leur étendue, et les circonstances, on doit l'avouer, ne justifiaient que trop cette appréciation. Donner la liberté absolue de la presse à un pays encore occupé par des armées étrangères et à qui les gouvernements alliés pouvaient demander compte des provocations auxquelles elle se livrerait, ce n'eût été, suivant la très juste remarque de M. de Viel-Castel [1], ni un acte de prudence, ni un acte de dignité bien entendue.

Aussi les esprits les plus libéraux, et à leur tête Royer-Collard et Camille Jordan, prirent-ils la défense du projet ministériel, qui fut adopté, le 29 janvier 1817, par une majorité de cent vingt-huit voix contre quatre-vingt-neuf. A la Chambre des pairs, malgré l'opposition de Chateaubriand et de ses amis, le duc de Fitz-James et M. de la Ferronnays, il fut voté, dans la séance du 14 février, par cent une voix contre quarante-six.

Maintenue par la loi du 30 décembre 1817, la censure ne fut abolie qu'au mois de juin 1819, à la suite de cette discussion à jamais mémorable où le

[1] *Histoire de la Restauration*, t. v, p. 406.

talent de Royer-Collard, de Camille Jordan, de Lainé, de Pasquier, de Cuvier et surtout celui du garde des sceaux, M. de Serre, brillèrent d'un si vif éclat, et d'où sortit la législation la plus complète et la plus libérale qui ait jamais régi la presse en France.

Victor Hugo s'est donc trompé de deux ans : il a confondu 1817 avec 1819 et le régime de la liberté avec celui de la censure et de l'autorisation préalable.

Ce n'est pas qu'en 1817 la pensée fût bâillonnée comme elle l'avait été sous l'Empire, et qu'il n'y eût, sous ce rapport, un abîme entre les deux époques. — Sous Napoléon, toutes les mesures avaient été prises pour que l'opinion publique ne pût se produire sous aucune forme, même la plus insignifiante et la plus légère ; toutes les issues, par lesquelles l'idée captive aurait pu s'échapper, avaient été soigneusement fermées, et qui voudra étudier cette période de notre histoire reconnaîtra que M. de Lamartine en a porté un jugement équitable, lorsqu'il a dit :

« Napoléon maudit la pensée parlée ou écrite comme une révolte du raisonnement contre le fait. Il s'écrie : la pensée est le mal suprême, c'est elle qui fait tout le mal. Il impose le mutisme aux tribunaux, la censure aux journaux, le pilon aux livres, la terreur ou l'adulation aux écrivains. Il blasphème contre la lumière. Il ferme la bouche au moindre murmure d'une théorie. Il exile tout ce qui ne lui vend ni sa parole ni sa plume [1]. »

Un autre témoin de ces années, si éclatantes et

[1] *Histoire de la Restauration*, I, 394.

12

en même temps si sombres, M. Villemain, a pu écrire de son côté dans ses *Souvenirs contemporains* :

« Il est d'une exactitude littérale de dire que toute émission de la pensée écrite, toute mention historique, même la plus lointaine et la plus étrangère, devint une chose aventureuse et suspecte. Il n'y eut plus, dans l'ordre des idées, d'autre langue possible que le raisonnement prescrit par l'autorité ; il n'y eut plus, dans l'ordre des faits, d'autre vérité soufferte que les innombrables déclarations d'*absence* dont, après 1812, le *Moniteur* enregistrait habituellement dans ses colonnes d'annonces judiciaires le relevé funèbre »

Et si MM. de Lamartine et Villemain paraissaient suspects, on ne récusera sans doute pas le témoignage de Napoléon lui-même s'écriant, au Conseil d'État, en 1810 : « La presse est dans l'esclavage le plus absolu ; la police cartonne, supprime comme elle veut les ouvrages, et même ce n'est pas le ministre qui juge : il est obligé de s'en rapporter à ses bureaux. Rien de plus irrégulier, de plus arbitraire que ce régime [1]. »

En 1817, tout cela était bien changé : les journaux étaient censurés, mais ils s'appartenaient à eux-mêmes, ils n'étaient plus, comme à l'époque impériale, des fiefs que le ministre de la police distribuait à ses vassaux, en récompense de leurs bons et fidèles services ; quelques-uns avaient pour propriétaires et pour rédacteurs les hommes le plus notoirement hostiles au gouvernement de Louis XVIII, Etienne et Tissot, Jay et Jouy, Pagès et Dumoulin. D'un autre côté,

[1] Citation empruntée à l'auteur des *Idées napoléoniennes*, édition de 1839.

les écrits non périodiques étaient entièrement libres, et les ennemis du ministère, les *indépendants* comme les *ultras*, Benjamin Constant et Fiévée, Chateaubriand et l'abbé de Pradt, et cent autres avec eux, publiaient brochures sur brochures, pamphlets sur pamphlets. Dans cette seule année 1817, Benjamin Constant fit successivement paraître : 1° *De la doctrine politique qui peut réunir les partis en France* ; 2° *Questions sur la législation actuelle de la presse* ; 3° *Des élections prochaines* ; 4° *Annales de la session de* 1817 *à* 1818 ; 5° *Entretien d'un électeur avec lui-même* ; 6° les premières parties de la *Collection complète des ouvrages publiés sur le gouvernement représentatif et la constitution actuelle de la France*, formant une espèce de *Cours de politique constitutionnelle*. On peut juger, par cette indication des écrits d'un seul publiciste, de l'ardeur et de l'entrain de ses confrères : *ab uno disce omnes*. Un autre adversaire du gouvernement royal, l'abbé de Pradt, qui ne pardonnait pas à Louis XVIII de lui avoir enlevé les fonctions et le titre de chancelier de la Légion d'honneur, publia, en moins de douze mois, jusqu'à cinq pamphlets : 1° *Lettre d'un électeur de Paris* ; 2° *Préliminaires de la session de* 1817 ; 3° *Des progrès du gouvernement représentatif en France* ; 4° *Des colonies et de la révolution actuelle de l'Amérique* ; 5° *Les trois derniers mois de l'Amérique méridionale et du Brésil*.

M. de Jouy, qui nous a laissé, dans l'*Hermite de la Guiane*, des croquis de cette époque, d'un dessin lâché et peu correct, mais où l'on retrouve quelques-uns des

traits de l'original, nous montre, dans un chapitre intitulé : *Trève à la politique*, et qui porte la date du 26 février 1817, les brochures sortant de toutes parts et pénétrant partout.

« Il était près d'une heure, dit-il, j'allai faire une visite du matin à Mme de Florbelle ; je la trouvai avec ses deux filles assises autour d'une table ronde surchargée de brochures que je reconnus à leur forme extérieure : la politique a tout envahi, jusqu'au domaine des grâces. » — « L'année dernière, écrivait-il quelques jours plus tard, le 5 mars 1817, on lisait encore des romans : cette dernière branche de la littérature commence à se dessécher. Nous en sommes réduits aux journaux et aux pamphlets. [1] »

Comme M. de Jouy, le *Constitutionnel*, qui ne s'était pas encore fait ermite (il était jeune et superbe) se plaint, dans son numéro du 30 juin 1817, de ces innombrables auteurs de *pamphlets*, qui ne prétendent à rien moins qu'à *la direction politique de l'Europe*. De ce côté, la liberté était donc aussi grande qu'on le pouvait désirer.

La direction de la librairie était alors aux mains d'un jeune homme, passionné pour les lettres, qui lui avaient donné la célébrité à vingt-sept ans et qui allaient lui assurer bientôt la gloire, ami par raison et par goût des institutions libres et du gouvernement parlementaire, où sa place était marquée au premier rang, M. Villemain. Pendant tout le temps qu'il remplit ces délicates fonctions, son influence s'exerça presque

[1] L'*Hermite de la Guiane*, III, 281 et 296. Les chapitres qui composent ce livre parurent séparément dans le *Mercure de France* de 1816 et 1817.

toujours au profit de la liberté ; mais bien au-dessus de son influence, si puissante et si heureuse qu'elle pût être, il convient de placer celle qui se dégageait de la Constitution même, de l'ensemble des institutions et en particulier de la tribune debout et libre. M. Léon Vingtain, dans son étude sur la *Liberté de la presse*, a parfaitement mis ce point en lumière, lorsque, parlant de l'époque qui nous occupe et plus spécialement des journaux, il a dit :

« La censure pèse sur la presse, mais des assemblées libres surveillent le gouvernement, contrôlent sa marche, exercent sur la direction des affaires une influence décisive, conseillent, approuvent, répriment les agents responsables du pouvoir ; dans leurs débats publics, elles discutent les droits, défendent les intérêts, recherchent les tendances ou les besoins de la nation, et quelle que soit la législation particulière de la presse, l'heureuse influence d'une constitution libre s'étend jusqu'à elle, force à la modération, aux ménagements vis à vis d'elle ; protégée par l'ensemble des institutions politiques, elle ne peut plus perdre de terrain, elle ne peut que consolider et augmenter ses avantages, et en dépit de la censure, à cette vie qui l'entoure elle emprunte je ne sais quelle vie en quelque sorte étrangère à elle-même [1]. »

Malgré ce que ces observations ont de fondé, il n'en demeure pas moins certain que si, en 1817, la liberté des brochures était complète, il n'en allait pas de même pour les journaux ; que ces derniers restaient assujettis au régime de l'autorisation préalable et de la censure, et que, dès lors, Victor Hugo se trompe quand il nous les représente jouissant d'*une grande liberté*.

[1] Léon Vingtain, *la Liberté de la presse*, p. 43. Paris, 1860.

II

Il se trompe également lorsqu'il indique comme paraissant en 1817 la *Minerve,* le *Nain jaune*, le *Miroir* et le *Constitutionnel.* De toutes ces feuilles, le *Constitutionnel* seul existait à cette date.

Son origine remonte aux Cent-Jours, et ses deux principaux fondateurs furent Jullien de Paris et M. Antoine Jay : Jullien, l'un des agents les plus actifs du Comité de salut public et le correspondant intime de Robespierre, qui l'appelait son *bon ami*, chargé sous le Directoire de rédiger l'*Orateur plébéien*, et, sous l'Empire, attaché à la cour du vice-roi d'Italie ; M. Jay, précepteur des enfants de Fouché et son confident à l'époque où il était ministre de la police, investi plus tard de la haute amitié de Savary, et choisi par lui pour diriger le *Journal de Paris.* L'agent de Robespierre et de Saint-Just, et le collaborateur du duc d'Otrante et du duc de Rovigo, l'homme du Comité de salut public et l'homme de la police impériale se donnèrent la main, et de leur union naquit, le 1er Mai 1815, l'*Indépendant.* C'est sous ce nom que le *Constitutionnel* fit son entrée dans le monde ; le 8 août, il prit le titre de l'*Écho du soir ou l'Ami du prince*, et, le 26 du même mois, celui de *Courrier général, politique et littéraire*, qu'il échangea enfin, le 29 Octobre 1815, pour le nom désormais historique qu'il porte encore aujourd'hui.

« Le *Constitutionnel* était constitutionnel, » dit Victor Hugo, et, chose bizarre, cela est presque vrai. Ses

rédacteurs ne passaient pas, en effet, un seul jour sans célébrer la sagesse et la prévoyance de la Charte, « ce palladium de la patrie ; » ils ne négligeaient pas, à l'occasion, de protester de leur respect pour « l'autorité légitime des rois, qui est la sauvegarde des citoyens contre l'anarchie, » et pour « le principe de la légitimité qui, prévenant les révolutions et assurant la tranquillité des peuples, est une de ces lois conservatrices que la folie seule peut méconnaître ou attaquer [1]. » — En dépit de ces belles paroles, MM. Jay, Tissot, Dumoulin et leurs collaborateurs n'en aspiraient pas moins au renversement des Bourbons, qui avaient en eux des ennemis irréconciliables, et, malgré leur habileté et leur prudence, ils laissaient souvent entrevoir les sentiments bonapartistes et révolutionnaires dont ils étaient animés [2]. Leur journal avait déjà été suspendu trois fois par forme d'avertissement, lorsque, le 16 Juillet 1817, rendant compte du salon de peinture, il fit, à propos d'un dessin d'Isabey, une allusion transparente au roi de Rome :

« On remarque, disait il, parmi les plus jolis dessins de M. Isabey, la figure en pied d'un enfant qui porte dans ses deux mains un énorme paquet de *roses*. Cette association des couleurs du printemps et des grâces de l'enfance rappelle et rassemble des idées d'espérance. Au milieu du bouquet, l'auteur a jeté de jolies fleurs *bleues* : l'ensemble de cette composition est du plus riant effet. Ces fleurs se nomment en allemand *Wergiss mein nicht*, *Ne m'oubliez pas !* »

[1] Le *Constitutionnel*, 21 Juin 1817.

[2] Viel-Castel, v. 55.

L'article, signé N, était de M. Henri de Latouche, et l'on raconte que la censure ayant, la veille, biffé le passage, l'auteur était revenu dans la soirée au *Constitutionnel*, avait repris sa phrase et l'avait remise sous main, sans en rien dire [1]. Quoiqu'il en soit, l'effet produit fut considérable. A peine les portes du salon furent-elles ouvertes, que la foule se pressa autour du dessin d'Isabey. « C'est le roi de Rome ! » s'écriait-on de tous côtés ; le tumulte alla grandissant, et la police dut intervenir et faire évacuer la salle. Le lendemain, 17 Juillet, le *Constitutionnel* était supprimé, et, si nous en croyons Sainte-Beuve, M. de Latouche riait du bon tour qu'il avait joué à ses collaborateurs et se frottait les mains, déclarant sans vergogne que c'était le plus beau jour de sa vie. Mais il avait compté sans son hôte, sans le roi Louis XVIII, qui trouva la gravité de la peine peu en rapport avec la légèreté de la faute [2] ; grâce à son intervention personnelle en faveur du journal si durement frappé, celui-ci put reparaître presque aussitôt, dès le 24 juillet 1817, sous le couvert du *Journal du Commerce ;* il put retrouver, avec ses anciens abonnés, des abonnés nouveaux, consolider son succès et dire aux farouches *censeurs* qui avaient cru, en le supprimant, se défaire de lui :

Les gens que vous tuez se portent assez bien.

Le 2 Mai 1819, il reprit, pour ne plus le quitter, le titre de *Constitutionnel.*

[1] Sainte-Beuve, *Causeries du lundi,* III, 377.

[2] Hatin, *Histoire de la presse,* p. 146.

III

« La *Minerve*, continue M. Hugo, appelait Chateaubriand *Chateaubriant*. Ce T faisait beaucoup rire les bourgeois aux dépens du grand écrivain. » — En 1817, la *Minerve* n'était pas encore née, et ceux qui devaient la créer plus tard rédigeaient alors le *Mercure de France*. C'étaient Benjamin Constant, Jay, Jouy, Lacretelle aîné, « représentants non équivoques, dit M. de Viel-Castel, de cette coalition du bonapartisme et du parti révolutionnaire, qui usurpait le nom de libéralisme [1]. » Le *Mercure*, dont ils s'étaient rendus acquéreurs au mois de Janvier 1817, paraissait une fois par semaine, à des jours fixes, et se trouvait, par suite, soumis à la censure. Il s'enhardit peu à peu, et dessina bientôt nettement son opposition ; les choses durèrent ainsi jusqu'au mois de Janvier 1818, époque à laquelle le duc de Richelieu, vivement contrarié par un article relatif au Concordat, fit annuler, malgré M. Decazes, le privilège en vertu duquel ce recueil était publié.

Ses propriétaires formèrent aussitôt une nouvelle société pour la publication d'un ouvrage en quatre volumes, divisé en 52 livraisons qui, sous le titre de la *Minerve française*, devaient paraître chaque semaine, comme le *Mercure*, mais à des jours indéterminés, de telle sorte que le nouveau recueil, n'ayant plus d'une

[1] Viel-Castel, t. v, p. 56.

manière absolue la forme périodique, se trouvait soustrait à la censure. Ils firent connaître leur détermination *à Son Excellence le Ministre de la police générale*, par une lettre signée de MM. Aignan, Benjamin Constant, Évariste Dumoulin, Étienne, Jay, Jouy, Lacretelle aîné et Tissot. Cette lettre, qui porte la date du 2 Février 1818, se trouve en tête de la première livraison de la *Minerve française*, publiée quelques jours plus tard.

La *Minerve* a donc succédé, — en 1818, — au *Mercure de France*, et Alfred de Vigny s'est trompé, dans son discours de réception à l'Académie française, consacré à célébrer Étienne, le plus spirituel et le plus vif des rédacteurs de la *Minerve*, lorsqu'il a dit : « Le *Nain jaune* avait beaucoup grandi ; et, s'étant transformé en *Minerve*, il ne pouvait manquer de grandir aussi en talent et en science. » Cette erreur d'Alfred de Vigny est du reste bien légère à côté de celle qui s'est glissée dans la préface publiée, en 1849, par M. de Lamartine, en tête des *Premières Méditations :* « Le *Constitutionnel* et la *Minerve*, journaux très illibéraux en matière de sentiments et de goût, s'acharnèrent pendant sept à huit ans contre mon nom. Ils m'affublèrent d'ironies, ils m'aguerrirent aux épigrammes... » Les *Méditations* parurent au mois de Mars 1820 [1]. La cent treizième et dernière livraison

[1] Les *Méditations poétiques* firent leur apparition dans les premiers jours du mois de Mars 1820, — ô printemps de la poésie ! — sans nom d'auteur, avec un avertissement signé E. G. (Eugène Genoude). Voy. *Journal de la librairie*, année 1820, nº 882 ; Quérard, *France littéraire*, IV, 479. Sainte-Beuve (*Revue*

de la *Minerve* fut publiée au même moment, le 25 Mars 1820 ; elle est consacrée tout entière à la politique, et le nom de Lamartine n'y figure pas, non plus que dans aucune des livraisons précédentes. La vérité est que la *Minerve* qui, n'ayant vécu que deux ans et étant morte *en* 1820, aurait été assez en peine de cribler d'épigrammes, pendant sept ou huit ans, *à partir de* 1820, les œuvres et la personne de l'illustre poëte, n'a pas prononcé son nom une seule fois. — Puisque nous relevons les inexactitudes commises à l'endroit de la *Minerve française*, notons encore celle-ci, échappée à M. de Loménie dans son intéressante notice sur Benjamin Constant, page 76 : « Bientôt les brochures se succédèrent rapidement sous sa plume ; sa réputation s'accrut par sa collaboration active et puissante au journal la MINERVE, *fondé en opposition au* CONSERVATEUR. » Le contraire serait beaucoup plus près de la vérité, le *Conservateur* n'ayant été fondé qu'en Octobre 1818, neuf mois après l'apparition de la *Minerve*.

Ce dernier recueil, pendant les deux années de son existence (février 1818 à mars 1820), ne parla guère

des Deux-Mondes, t. III, 1831) dit que Victor Hugo ne connut Lamartine que *deux ans* après la publication des *Méditations*, *en* 1821 ; ce qui reporterait cet événement à l'année 1819 : erreur singulière sous la plume du savant critique et dans laquelle il est tombé plusieurs fois, dans son article de la *Revue des Deux Mondes* et sa notice de la *Biographie des Contemporains* (1831), dans ses *Portraits littéraires* (1re et 2e édition) et plus tard encore dans l'étude qu'il a consacrée à J.-J. Ampère et où il parle de « cette *mémorable année* 1819, où Lamartine se révélait par ses premières *Méditations*. » (*Revue des Deux Mondes*, 1er Septembre 1868.)

de Chateaubriand sans écrire son nom avec un T. Cela est vrai ; mais y avait-il là une plaisanterie destinée à *faire rire les bourgeois à ses dépens ?* Il est permis d'en douter, lorsqu'on voit tous les journaux du temps, même les journaux *ultras*, qui ne négligeaient aucune occasion de célébrer sa gloire, terminer toujours son nom par ce T malencontreux. Si j'ouvre les *Lettres champenoises*, recueil royaliste dont j'ai déjà parlé, et qui avait pris pour épigraphe : *Iliacos intrà muros peccatur et* ULTRA, je lis à la fin du n° VIII (août 1817) : « *P. S.* On va mettre incessamment en vente un nouvel ouvrage de M. de *Chateaubriant.* » Le *Moniteur*, le correct et infaillible *Moniteur* écrivait, lui aussi, *Chateaubriant*, et le grave journal n'entendait assurément pas provoquer les rires des *bourgeois* [1]. Il y a plus : une ordonnance royale, en date du 31 août 1817, insérée au *Bulletin des lois*, disposait dans son article 4 :

« Les lettres-patentes qui seront expédiées aux pairs de France dont les noms suivent porteront institution du titre de vicomte. En conséquence, ce titre sera et demeurera uni à la pairie dont nous les avons pourvus, et ils en jouiront, eux et leurs successeurs à ladite pairie, ainsi que des droits, honneurs et prérogatives qui y sont attachés, savoir : *le vicomte de Chateaubriant*... [2]. »

La *Minerve* de 1818 ne faisait donc que se conformer à l'orthographe universellement reçue, et ne pouvait prétendre à obtenir par là un succès d'hilarité. Celui de ses rédacteurs qui était plus spécialement chargé de combattre Chateaubriand était M. Jay, que nous

[1] Voy. *Moniteur* de 1817, pp. 352, 966, 1246.

[2] *Bulletin des lois*, 1817, p. 209.

avons déjà rencontré tout à l'heure sur notre chemin, *libéral* élevé à l'école de la police, journaliste médiocre, écrivain détestable, qui fit paraître en 1828 la *Conversion d'un romantique* [1], roman et pamphlet à l'adresse de Victor Hugo et de ses amis du *Cénacle*, de tous ces poètes mal-appris qui se permettaient de faire des vers malgré le rédacteur de l'ancienne *Minerve*, *invitâ Minervâ*. — Oh ! l'heureux temps que celui où Hugo, applaudi de Chateaubriand et de Lamartine, entouré par ce bataillon de jeunes hommes, Sainte-Beuve, Alfred de Vigny, les deux Deschamps, Vitet, Prosper Mérimée, qui s'élancaient, pleins de confiance et d'ardeur, à la conquête de l avenir, n'avait en face de lui d'autres adversaires que ces tristes demeurants d'un autre âge, ces invalides de la littérature impériale, les Arnault, les Tissot, les Jay et les Jouy ! Et quelle fête de lire, au lendemain de la préface de *Cromwell* et des *Orientales*, à la veille d'*Hernani*, cette *Conversion d'un romantique*, où l'on voit, dès les premières pages, que « M. Hugo, jeune homme d'ailleurs *heureusement doué*, est *tombé dans l'absurde*, — que l'on ne saurait pousser plus loin que M. Sainte-Beuve l'oubli du respect pour soi-même et pour le public, et, enfin, que la haine pour les conquêtes de l'Empereur a soulevé les premières attaques contre la littérature classique. » Ceci dit, l'honnête M. Jay introduisait le *Jeune romantique*, et, après lui, le lecteur, *in medias*

[1] *La Conversion d'un romantique*, manuscrit de Jacques Delorme, publié par A. Jay. Paris, Moutardier, 1 vol. in-8.

res, c'est-à-dire dans le salon de M. Dumont, *le Classique*, un salon irréprochable, *meublé d'acajou et en velours d'Utrecht;* rien n'y manque, ni le guéridon, ni la cheminée en marbre de bleu turquin, avec ses vases d'albâtre, et deux gravures « se détachant sur un papier de couleur d'ocre. » Adossé à la cheminée en marbre de bleu turquin, l'ami de M. Dumont, le docteur Lefranc, « que tout Paris connaît, » cite avec à-propos quelques passages des vieux classiques, et, près de lui, dans une attitude modeste, se tient sa fille, mademoiselle Berthe, (un nom moyen âge et entaché de romantisme, monsieur Jay !) Quoi qu'il en soit, « il serait difficile de se faire l'idée d'une plus jolie personne. » Après le café, qui était excellent, le *jeune romantique* se retire *méditatif* et *rêveur*. Le lendemain, il va passer la soirée chez madame de Colombelle (!!) ; la porte est en forme d'ogive, les fauteuils sont garnis de velours noir, la pendule représente une cathédrale gothique (serait-ce pas *Notre-Dame de Paris*, monsieur Jay ?) et les tableaux une *Expédition de vampires*, l'*Apparition d'un revenant*, une *Volée de chauves-souris*, etc. La comtesse de Colombelle a cinquante ans, et le thé qu'elle sert est exécrable : le *jeune romantique* s'éloigne en songeant aux dix huit ans de Berthe et à l'*excellent* café de M. Dumont. C'en est fait : le voilà converti ; il épouse mademoiselle Berthe Lefranc et il jette au feu sa fameuse ballade intitulée : *Le spectre monté sur un fantôme de cheval, qui va chercher sa fiancée et la ramène au grand galop à son cercueil.*

Étrange bizarrerie des destins littéraires ! Benjamin Constant et M. Jay se présentèrent tous deux à l'Académie en 1817 pour remplacer M. Suard. Ils échouèrent l'un et l'autre, mais ne se découragèrent pas. L'auteur d'*Adolphe* mourut à la peine, écrasé par son dixième échec. L'auteur de la *Conversion d'un romantique* et des articles de la *Minerve* contre Chateaubriand fut admis le 15 mars 1832 à siéger parmi les Quarante, et pendant vingt ans on put voir, aux séances solennelles de l'Institut, M. Jay paré des palmes de l'Académie [1].

De M. Jay à M. Jouy, avec lequel il publia l'*Hermite en prison* et l'*Hermite en liberté*, la transition est insensible : ce sont deux têtes sous le même capuchon.

M. Jouy, qui a composé quatre-vingts volumes et dont il ne reste rien qu'une chanson, — celle que Béranger lui adressa : *Ermite*, *bon ermite*, *priez pour nous*, — fonda, sous la Restauration, le *Miroir des spectacles*, *des lettres*, *des mœurs et des arts*. En 1817, dit à cette occasion M. Hugo, « le *Nain Jaune* se transformait en *Miroir*. »

Le *Miroir*, destiné à refléter l'opinion libérale, et dont les principaux rédacteurs étaient, avec Jouy, Arnault, Emmanuel Dupaty, Gosse et Cauchois-Lemaire, n'a point été créé en 1817, pas plus que le *Nain Jaune* n'a terminé son existence à cette époque. Le dernier numéro du *Nain Jaune*, le 379e, est du 15 juillet 1815 ;

[1] M. Jay réunit quinze voix sur vingt-neuf votants. Il avait pour concurrents MM. Thiers, Dupin aîné, de Salvandy et son ancien collaborateur du *Constitutionnel* et de la *Minerve*, M. Tissot.

le premier numéro du *Miroir* est du 15 février 1821. L'année 1817 n'a donc rien à voir en tout ceci.

IV

Le plus important des journaux de droite était le *Journal des Débats*, qui comptait parmi ses collaborateurs Chateaubriand, de Bonald, Charles Nodier, Dussault, de Féletz, Hoffman. Parlant de ces deux derniers, Victor Hugo dit : « M. de Féletz signait *A* et M. Hoffmann signait *Z*. » Ceci n'est qu'à moitié vrai : les articles de l'abbé de Féletz étaient signés A., bien que leur auteur n'en fût plus à l'A, B, C de la critique, où il était depuis longtemps passé maître ; ceux de M. Hoffman (et non pas Hoffmann, ainsi que l'écrit Victor Hugo, comme s'il s'agissait du célèbre conteur allemand), étaient signés tout simplement de l'initiale de son nom, H., et les victimes du spirituel et mordant écrivain ne l'ignoraient pas.

Dans les numéros des 16, 19, 23 et 25 mars 1817, le *Journal des Débats* rendit compte d'un ouvrage sur les *Colonies et la Révolution d'Amérique*, écrit à la diable par l'abbé de Pradt, qui avait entassé, dans cette nouvelle production de sa fertile plume, bévues sur bévues, rangeant toutes les provinces des États-Unis autour du golfe du Mexique, confondant Morillo, général espagnol, sous les ordres duquel se trouvaient placées toutes les troupes de la métropole, avec Moralès, chef des insurgés, etc., etc. Ces quatre articles, faits de main d'ouvrier, étaient signés H.;

l'ancien *aumônier du dieu Mars* qui, s'il ignorait beaucoup de choses, savait cependant comme tout le monde quel nom se cachait derrière cette lettre alors célèbre, gravit les quatre étages d'Hoffman et lui demanda compte de ses attaques. La visite de l'archevêque chez le journaliste, racontée par ce dernier, amusa pendant quelques jours tout Paris :

« La leçon fut longue, dit Hoffman, elle fut sévère ; mais cependant elle commença par une exposition pleine de modération et même de douceur. Plusieurs fois, je voulus placer quelques mots dans les courts intervalles de l'homélie ; mais d'un léger signe de la main, M. de Pradt me forçait au silence ; et ce signe était encore si paternel que je crus recevoir la bénédiction [1]. Le texte du sermon fut l'énumération des injures que M. de Pradt prétendait avoir reçues de la *Quotidienne* et du *Journal des Débats*. Il me nomma tous les coupables, il m'assura qu'il les avait tancés d'importance, qu'il les avait fait rougir et qu'il en avait obtenu d'étranges aveux. Jusqu'ici rien ne me concernait, mais mon tour vint enfin et l'homélie se changea bientôt en déclamation virulente.

» A la véhémence de ce discours, au déluge d'épithètes polies qu'il faisait pleuvoir sur moi pour me forcer à la politesse, je crus avoir commis quelque grande faute... Quel fut mon étonnement quand l'auteur irrité m'eût fait connaitre la nature de mes torts ! M. de Pradt m'abandonnait son ouvrage, il me laissait la liberté d'en dire tout le mal que je voudrais, mais il était

[1] « Ce qui ajoutait au plaisant du récit, c'était de savoir qu'Hoffman était un peu bègue, tandis que l'abbé de Pradt était la volubilité même. » Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, I, 363. *M. de Féletz et de la critique littéraire sous l'Empire*, tel est le titre de la causerie dans laquelle Sainte-Beuve parle d'Hoffman et de ses démêlés avec l'abbé de Pradt, et l'on pourrait croire, en le lisant, que ce petit épisode littéraire appartient a l'époque impériale. Il n'en est rien. L'article du *Journal des Débats* où Hoffman met en scène l'ancien archevêque de Malines est du 3 août 1817.

courroucé de la *familiarité* de ma critique et de la *grossièreté* de mes expressions. A cela près, il me permettait la censure aussi amplement qu'un autre archevêque l'avait permise à Gil-Blas.

« Je demandai humblement en quoi consistaient la familiarité et la grossièreté qui lui avaient tant déplu. M. de Pradt daigna s'expliquer et me dit : « Vous vous êtes mis en scène avec moi;... vous m'avez appelé *Monsieur l'abbé* ! Pensez-vous qu'en livrant mes écrits au public j'aie abdiqué le rang que j'occupe dans la société ? Savez-vous que je tiens à ce qu'il y a de plus grand en France ? Parleriez-vous ainsi d'un Montmorency ? » Ah ! me dis-je tout bas, voilà mon baron ! libéral et philosophe quand il plaide pour les rebelles d'Amérique, archevêque et ambassadeur quand on critique ses ouvrages. M. de Pradt fit une longue harangue sur le thème que je viens d'écrire et la termina par cette phrase remarquable : « Vous m'avez traité comme *un prestolet, un procureur ou un journaliste.* » Je sentis vivement cette gradation descendante, mais je me disais encore tout bas : Ah ! si j'avais loué l'ouvrage, je n'aurais peut-être pas été placé avant le prestolet, mais j'aurais cependant obtenu le pas sur le procureur...[1] »

L'erreur dans laquelle est tombé ici Victor Hugo provient sans doute du souvenir qu'il a gardé d'un article sur le second volume de ses *Odes*, publié le 14 juin 1824 par le *Journal des Débats ;* article très remarquable, où était discutée la question des classiques et

[1] Au tome I de ses *Mémoires*, pages 279-281, Philarète Chasles s'est approprié tout ce récit d'Hoffman ; il l'a reproduit mot pour mot et virgule pour virgule, se mettant lui-même en scène avec l'abbé, parlant à la première personne ; c'est à lui, Chasles, que la chose est arrivée ! — Outre que l'article du 3 août 1817 est incontestablement d'Hoffman et qu'on le retrouve au tome V de ses *Œuvres complètes* ; outre que Philarète Chasles, à cette date, âgé de dix-neuf ans seulement, n'avait encore écrit dans aucun journal, il habitait alors... l'Angleterre ! L'histoire littéraire n'offre peut-être pas un autre exemple d'un plagiat aussi étrange, aussi invraisemblable. Hoffmann — l'autre, l'Allemand — n'a pas de *conte* plus *fantastique*.

des romantiques et qui était signé Z. : il avait, en effet, pour auteur Hoffman. Mais en 1817, l'écrivain qui signait Z. dans les *Débats* était, non pas Hoffman, mais un ami de Chateaubriand et de Fontanes, M. Delalot, celui-là même dont Victor Hugo dit un peu plus loin : « M. Delalot était un personnage. » Affirmation nouvelle qui renferme une nouvelle erreur.

Élu en 1820 par le département de la Marne à la Chambre des députés, où il siègea sur les bancs de l'extrême droite, M. Delalot se signala par des discours où l'éclat de l'imagination s'unissait à l'étendue des recherches et qui lui assignèrent parmi ses collègues un rang élevé. « M. Delalot, qui s'est distingué à la Chambre des députés par une éloquence vive et profonde... » Ainsi s'exprimait en 1825 un bon juge en matière de goût, Brillat-Savarin [1]. « Ce député, écrivaient de lui en 1829 des adversaires politiques, les auteurs de la *Biographie des Contemporains*, n'est certainement pas un orateur d'un mérite ordinaire ; ses discours sont pleins de verve et d'éloquence ; c'est le Démosthènes de la contre opposition [2]. » Notons en passant que cet orateur de la contre-opposition, cet ultra-royaliste fut un défenseur énergique de la liberté de la presse. Voici, par exemple, comment il terminait, dans la séance du 5 juillet 1821, une protestation vigoureuse contre le rétablissement de la censure :

« C'est à vous maintenant, députés de la France, c'est à vous de savoir quel intérêt, quelle cause vous êtes chargés de dé-

[1] *Physiologie du goût*, p. 6.
[2] II, 1270.

fendre : est-ce la société ou le ministère ? Est-ce à la Charte ou aux ministres que vous avez juré d'être fidèles ? Je sais qu'il est des esprits droits et religieux qui s'épouvantent au seul nom de liberté. Qu'ils considèrent donc qu'il a plu à la divine sagesse de faire de l'homme un être libre. N'allez pas, en voulant prévenir les abus, empêcher l'usage ; craignez d'arracher l'ivraie semée dans le champ du père de famille ; prenez garde, en voulant déraciner l'erreur, de détruire aussi la vérité. La société a le droit, et la Charte l'a reconnu, de réprimer par des lois les excès ; mais vouloir interdire l'usage des facultés qui ont été données à l'homme, c'est attenter à son essence divine. »

A partir de ce discours, qui fut son premier grand succès de tribune, et pendant les années qui suivirent jusqu'en 1830, M. Delalot, député influent, orateur applaudi, put sans doute être considéré comme *un personnage* ; mais qu'il était loin de pouvoir prétendre à ce titre en 1817, alors qu'étranger à la scène politique et se bornant à publier dans le *Journal des Débats*, sous le voile de l'anonyme, à l'abri de la lettre Z, de rares articles de littérature, il n'avait encore attaché son nom qu'à un écrit de circonstance : *De la Constitution et des lois fondamentales de la monarchie française* (1814) ! Malgré cette brochure et son succès d'un jour, malgré les brillants éloges que lui avait décernés le critique Dussault, qui signait Y.[1], enfin malgré les Z du *Journal des Débats*, M. Delalot était presque aussi inconnu du public en 1817 que s'il eût marqué d'un X chacun de ses articles.

[1] Voy. le tome IV, p. 301, des *Annales littéraires*, ou choix chronologique des principaux articles de littérature insérés par M. Dussault dans le *Journal des Débats* depuis 1800 jusqu'à 1817 inclusivement. — Paris 1818.

C'était d'ailleurs un usage accepté, sauf de très rares exceptions, par les journalistes de l'Empire et des premières années de la Restauration, de ne jamais mettre leurs noms au bas de leurs articles politiques et de se contenter, pour leurs articles littéraires, d'un signe conventionnel ; les initiales jouaient par suite un rôle important dans la république des lettres, et l'alphabet tout entier y passa. Un aimable érudit, M. Boissonade, fut obligé de recourir à l'alphabet grec, et, comme avait fait M. Delalot avec l'alphabet français, il choisit modestement la dernière lettre et signa Ω.

V

Il est temps de nous élever au-dessus de ces détails, et de rechercher, non plus la lettre, mais l'esprit des journaux de 1817.

« Dans des journaux vendus, dit Victor Hugo, des journalistes prostitués insultaient les proscrits de 1815 ; David n'avait plus de talent, Arnault n'avait plus d'esprit, Carnot n'avait plus de probité ; Soult n'avait gagné aucune bataille ; il est vrai que Napoléon n'avait plus de génie. Personne n'ignore qu'il est assez rare que les lettres adressées par la poste à un exilé lui parviennent, les polices se faisant un religieux devoir de les intercepter. Le fait n'est point nouveau ; Descartes banni s'en plaignait. Or, David ayant, dans un journal belge, montré quelque humeur de ne pas recevoir les lettres qu'on lui écrivait, ceci paraissait plaisant aux feuilles royalistes, qui bafouaient à cette occasion le proscrit. »

Descartes a-t-il été banni de France ? Laissons à M. Henri Martin le soin de répondre à Victor Hugo : « Descartes se retira en Hollande.... Ce fut là sa

retraite au désert. Il se fit ascète, non pour contempler, mais pour agir, mais pour être tout entier à l'action.... Ceux qui l'ont montré s'exilant pour échapper aux prétendues persécutions du gouvernement français, ceux qui ont emphatiquement reproché à la France de n'avoir pas su conserver, d'avoir proscrit René Descartes, n'ont inventé qu'*un roman vulgaire.* » Et, en note, l'historien ajoute :

« Le gouvernement le persécuta si peu, que Richelieu essaya de le rappeler en France par l'offre d'une grosse pension et d'une place élevée, soit au Conseil du roi, soit au Parlement. » (*Abregé de la vie de Descartes*, par Baillet, p. 206). Il fut pensionné en 1647, « en considération de l'utilité que sa philosophie procurait au genre humain [1].»

Victor Hugo n'est pas plus heureux, on le voit, avec l'époque de Louis XIII et de Louis XIV qu'avec celle de Louis XVIII, à laquelle il nous faut revenir.

Les feuilles royalistes de 1817 bafouaient-elles le peintre David? Des journalistes prostitués écrivaient-ils, dans des journaux vendus, qu'il n'avait pas de talent? — Les *journaux vendus*, que l'illustre écrivain entend désigner ici, sont évidemment ceux du ministère, c'est-à-dire le *Moniteur*, le *Journal de Paris*, le *Journal général*, le *Journal des Maires* et celui des *Villes et Campagnes*. Eh bien! il n'est pas une seule de ces feuilles qui ne parle du talent de David avec admiration. Au mois de septembre 1817, un de ses tableaux, représentant *l'Amour et Psyché*, arrive de Bruxelles;

[1] Henri Martin, *Histoire de France*, t, XII, p. 29.

le *Journal de Paris* s'empresse d'annoncer cette bonne nouvelle en ces termes : « Le tableau de M. David est arrivé avant-hier de Bruxelles. M. David avait confié le soin de le surveiller, pendant le trajet, à M. Prot, son élève. Ce dernier a remis à M. Sommariva le dépôt précieux dont il était chargé. Cette belle composition, qui avait été exposée publiquement à Bruxelles, au profit de l'hospice des vieillards, a procuré à cette maison une recette de 8,000 francs. Avant que le tableau partît pour sa destination, un grand personnage en a fait offrir 50,000 francs, mais l'auteur a repondu qu'il ne pouvait disposer de la propriété de M. Sommariva, qui l'a acheté 30,000 francs. Les amis des arts désirent vivement qu'on les fasse jouir, pendant quelque temps, de la vue d'une production que les journaux étrangers ont annoncée comme un chef-d'œuvre [1]. » Dès le lendemain, le *Moniteur* reproduisait cet article : il ne s'en tint pas là.

C'était une idée heureuse assurément, et dont l'honneur revient au gouvernement de Louis XVIII, que celle de former, dans les galeries du palais du Luxembourg, un musée de peinture et de sculpture, où seraient réunis les meilleurs ouvrages des artistes modernes, et qui serait un intermédiaire entre le Salon, où l'élève prend place à côté du maître, et le Louvre, où ne sont admis que les chefs-d'œuvre consacrés par le temps.

L'ouverture de ce musée, purement français, eut

[1] *Journal de Paris*, 15 septembre 1817.

lieu le 3 mars 1818, et le *Moniteur* publia, à cette occasion, une série d'articles où le talent de David est célébré avec un véritable enthousiasme. Passant successivement en revue ses principales toiles, *Bélisaire*, le *Serment des Horaces*, *Brutus et ses fils*, la *Mort de Socrate* et *l'Enlèvement des Sabines*, le critique signale, dans *Bélisaire*, « l'élévation de la pensée, l'âme répandue dans les nobles traits du héros, la beauté de la tête de son jeune conducteur, le style simple et large des draperies, la gravité de l'ensemble ; » dans les *Horaces*, il admire « l'énergique vérité d'une scène où Rome ancienne semble renaître ; » il applaudit « à ce rapprochement des trois frères unis jusqu'à la mort, qui, animés d'un même sentiment, l'expriment, dans un élan subit, par le même geste. » — « L'ardeur du vieillard, qu'excite ce dévouement unanime, la douleur et l'abattement des femmes, l'inquiétude même des enfants, judicieusement reculés vers le fond du tableau, lui paraissent former des contrastes également pathétiques et pittoresques. » Il loue, dans la *Mort de Socrate*, « un juste sentiment des convenances, une composition simple et grande, un style mâle et digne du sujet » ; dans le tableau de *Brutus*, « l'énergique visage du consul. » Arrivé à celui des *Sabines*, qui ne devait figurer au Luxembourg qu'en 1819, époque où le gouvernement royal en fit l'acquisition, en même temps que du *Léonidas aux Thermopyles* [1], il s'exprime en ces termes : « Jamais M. David n'avait donné aux

[1] *Moniteur* du 16 décembre 1819.

formes de ses héros plus de précision et de nerf, ni peut-être à ses personnages des contours si nobles, si fermes, si élégants et si purs. Quel que fût le mérite de l'objection faite contre la nudité des deux figures principales, la beauté du nud ne paraît pas moins digne d'éloges. On croit voir respirer l'antique. Est-ce là, en effet, comme le pensent d'habiles connaisseurs, le dernier terme où la peinture soit parvenue jusqu'à présent parmi nous, quant au dessin [1] ? »

Et voilà comment, dans les journaux de la Restauration, David n'avait plus de talent ! Voilà comment les organes du gouvernement de Louis XVIII traitaient l'ami de Marat, le complice de Robespierre, le premier peintre de Napoléon ! Et pourtant, qui oserait dire que les feuilles royalistes *ultras* ou ministérielles n'auraient pas été excusables, dans l'ardeur de la lutte, au milieu des excitations de la polémique, de bafouer un peu le peintre qui, après avoir reçu les *commandes* de Louis XVI, vota la mort du roi ; le pensionnaire de l'école de Rome qui en demanda l'abolition ; l'Académicien qui concourut à la suppression des Académies ; le membre du Comité de sûreté générale qui, au plus fort de la Terreur, disait à Robespierre triomphant : « Si tu bois la ciguë, je la boirai avec toi, » et qui, le lendemain du 9 thermidor, blême, le front ruisselant « de grosses gouttes de

[1] La *Biographie des hommes vivants*, publication ultra-royaliste, termine ainsi l'article sur David : « On doit convenir que David est aujourd'hui le premier peintre de l'école française. » Tome II, Paris, février 1817 ; chez L.-G. Michaud.

sueur qui allaient tomber jusque sur le parquet, » demandait grâce, jurant lâchement que *ce malheureux* l'avait indignement trompé [1] ; le courtisan de la plèbe et du despotisme, successivement prosterné devant les autels de Marat et devant ceux de Napoléon, réclamant pour les restes de l'*Ami du peuple* les honneurs du Panthéon, et consacrant quatre années à l'exécution du tableau du *Couronnement* ; le républicain qui n'hésitait pas à laisser inachevée sa toile de *Léonidas aux Thermopyles*, parce que cet hommage à des héros vaincus déplaisait au vainqueur de Marengo [2] ; le premier peintre de l'Empereur qui, après Waterloo, écoutait les propositions du roi de Prusse lui offrant la direction des beaux arts à Berlin [3] ? Laisser ces faits dans l'ombre, ne réveiller aucun de ces souvenirs, consentir à ne voir dans un pareil homme que le grand artiste, l'auteur des *Sabines* et de la *Mort de Socrate*, ce

[1] *Louis David, son école et son temps*, par E.-J. Delécluze, pp. 171-172.

[2] Le premier Consul, à son retour à Paris (après Marengo), pensa, sérieusement cette fois, à faire faire son portrait par David. Il fit venir le peintre et l'entretint, en présence du ministre de l'intérieur, Lucien Bonaparte, son frère.

« Que faites-vous en ce moment ? lui demanda le premier Consul.

— Je travaille au tableau du *Passage des Thermopyles*.

— *Tant pis ; vous avez tort, David, de vous fatiguer à peindre des vaincus.* » David se le tint pour dit, abandonna son tableau, et ne le reprit qu'en 1812. (*Louis David*, par E.-J. Delécluze, pp. 231-235. — Bonaparte ne comprenait pas qu'il y a quelque chose de plus grand que le succès, et qu'il y a des défaites plus glorieuses que des victoires.

[3] *Op. cit.*, pp. 363 et suiv.

fut là, il faut bien le dire, un acte qui honore la presse de la Restauration.

VI

Si généreuse envers David, poussa-t-elle l'injustice vis-à-vis d'Arnault jusqu'à lui refuser même de l'esprit ? C'est ce que nous rechercherons dans notre chapitre sur le *Théâtre*, à l'occasion de sa tragédie de *Germanicus*, représentée le 22 mars 1817.

« Carnot n'avait plus de probité... » Le nom de Carnot n'a retenti dans la polémique royaliste que pendant les derniers mois de 1814, à la suite de la publication de son *Mémoire au Roi*, où il faisait l'apologie du régicide. Nombreuses et vives furent les réfutations soulevées par cet écrit. La plus énergique comme la plus éloquente fut celle de Chateaubriand ; elle est impitoyable pour l'homme public, on y chercherait vainement une attaque contre l'homme privé. L'illustre polémiste lui reconnaît au contraire « des talents, des *qualités morales*, une grande capacité dans les affaires et l'expérience des hommes [1]. »

En 1817, on ne parle plus de Carnot. Les journaux de cette époque se bornent à reproduire, sans commentaires, les débats du procès intenté au sieur N. Rioust qui, dans un écrit intitulé : *Carnot*, avec cette épigraphe : *Fruitur famâ suâ*, avait attaqué avec violence le gouvernement royal ; ils publient, avec la plaidoirie

[1] Chateaubriand. *Réflexions politiques sur quelques écrits du jour* (1814).

du défenseur de Rioust, M. Gauthier-Biauzat, le réquisitoire de l'avocat général, M. Hua, d'où je détache ce passage : « Dans quelle intention cet ouvrage a-t-il été composé ? Est-ce un hommage rendu par l'amitié ? Mais l'auteur ne connaissait pas Carnot... Serait-ce un monument érigé à sa gloire ? Il y aurait ici un grand abus dans les termes : il ne faut pas confondre la gloire avec la célébrité... Carnot avait moins à recueillir de la gloire qu'il n'avait à souffrir de la célébrité. Il ne faut pas au moins dans son intérêt faire un livre, ou bien il eût fallu le réduire à deux chapitres : *Carnot*, HOMME PROBE ; *Carnot, très bon officier du génie* [1]. »

Hélas ! au moment où N. Rioust exaltait son patriotisme, Carnot trempait dans une conjuration qui avait pour but de placer sur le trône de France un prince étranger : il est vrai que cet étranger était protestant !

On connaît aujourd'hui, grâce aux renseignements fournis par M. de Vaulabelle, tous les détails de ce complot.

Un *Comité d'action*, composé de *patriotes*, les généraux de Lafayette, de Thiard, Corbineau et Merlin, le colonel Duchand, MM. de Voyer-d'Argenson, de Saint-Aignan, Combes-Sieyès et Chevalier, se réunissait à Paris chez M. de Lafayette, et entretenait des relations suivies avec les Français réfugiés à Bruxelles. Réfugiés et membres du *Comité* se mirent

[1] *Journal des Débats*, 30 avril 1817.

d'accord ; ils résolurent d'invoquer l'appui des baïonnettes étrangères, et, soutenus par elles, de proclamer roi le prince d'Orange, fils du roi des Pays-Bas et beau-frère de l'empereur de Russie.

« Un plan ne tarda pas à être arrêté, dit M. de Vaulabelle. On était en 1817. Les 150,000 hommes de troupes étrangères formant le corps d'occupation resté en France, campaient en grande partie sur la frontière de Belgique, et comprenaient dans leurs rangs un certain nombre de régiments belges, ainsi qu'un corps nombreux de troupes russes placées sous les ordres du général Woronzoff. Ce fut à l'aide de ce corps et de ces régiments que l'on projeta de décider l'événement. Mais le comte de Woronzoff, pour prêter l'appui de son armée à la tentative, avait besoin d'un ordre d'Alexandre ; on convint d'envoyer solliciter cet ordre par un homme dont le nom et le caractère commandassent la confiance du tzar. On jeta les yeux sur le général Max. Lamarque, alors retiré à Amsterdam ; deux exilés, le commandant Brice et l'ancien commissaire général de police à Lyon, J.-B. Teste [1], allèrent lui proposer la mission ; il la refusa, en invoquant les devoirs de sa reconnaissance envers le roi des Pays-Bas. Carnot, d'abord réfugié à Varsovie, habitait alors Magdebourg ; MM. Teste et Brice se rendirent auprès de lui : « L'avénement d'un prince protestant conviendrait à la France, leur répondit Carnot ; je suis prêt à me rendre auprès d'Alexandre » Mais il n'eut pas à se mettre en route ; les deux envoyés des réfugiés de Bruxelles quittaient à peine Magdebourg, que déjà Alexandre, indirectement averti des projets de son beau-frère, dépêchait le général Czernicheff à ce prince pour lui signifier qu'il eût à s'abstenir de toute tentative contre le gouvernement royal de France [2]. »

[1] J.-B. Teste, le même qui, pair de France et président à la Cour de cassation, a figuré en 1847 dans le procès des mines de Gouhenans.

[2] Achille de Vaulabelle, *Histoire des deux Restaurations*, IV, p. 444.

La participation de Carnot à cette misérable intrigue restera comme une tache sur sa mémoire, et cette tache n'est malheureusement pas la seule. Comment oublier que tous les ordres d'arrestation émanés du Comité de salut public portent sa signature ; qu'après le 31 mai et la proscription des Girondins, parmi lesquels il avait ses principales liaisons, il déclara que « n'ayant pas été témoin des faits, il lui était impossible d'en porter un jugement, » et qu'après le 9 thermidor, il se prononça contre les *tyrans qui venaient de disparaître* et dont il avait été le complice ? Lorsque le général Bonaparte renversa le Directoire et posa, dans la Constitution de l'an VIII, les assises du régime impérial, il consentit, lui, l'ancien membre de la Convention et du Directoire exécutif, à devenir l'un des ministres du héros de brumaire. En 1815, il accepta de nouveau des mains de Napoléon un portefeuille, le titre de comte et celui de pair de France. Comme si ce n'était pas assez d'inconséquences et d'actes de faiblesse, dans l'intervalle, en 1814, il avait adhéré au rétablissement des Bourbons ; par décret du 23 avril, Monsieur, comte d'Artois, l'avait nommé aux fonctions d'inspecteur général du génie. Tel est l'homme dont on a voulu faire un grand citoyen et sur lequel ses admirateurs feraient peut-être sagement de garder le silence, imitant en cela les journaux de 1817 qui, je le répète, n'en parlent point. Ce n'est pas un journaliste de la Restauration, ce n'est pas un royaliste, mais un journaliste du second Empire et un républicain qui a dit de Carnot : « Il avait si bien contracté l'habitude de

donner sa signature sans examiner l'usage qu'on en faisait, qu'un jour on arrêta sur un ordre signé de lui deux commis de ses bureaux, un autre jour le traiteur chez lequel il prenait ses repas, un troisième une dame, propriétaire de sa maison, tout cela à son insu. Il s'en apercevait et n'en restait pas moins attaché aux fonctions qui lui imposaient ces devoirs atroces : rôle impossible, abominable, que la conscience et l'honneur réprouvent également...[1] » Si rigoureux qu'il soit, ce jugement d'un honnête homme et d'un loyal écrivain sera confirmé par l'histoire.

De même que Carnot, le maréchal Soult a compromis par les plus déplorables défaillances l'éclat de sa carrière militaire. Ses fautes n'ont pu cependant effacer ses victoires, et les journaux de 1817 auraient été fort mal venus à tenir le langage que leur prête Victor Hugo et à prétendre qu'il « *n'avait gagné aucune bataille.* » Aussi n'ont-ils jamais dit une pareille ineptie. Je n'ai trouvé dans leurs colonnes que deux petits entrefilets où l'on annonce, sous la date du 15 mai 1817, que la maréchale Soult, duchesse de Dalmatie, se rendant de Dusseldorf à Paris, vient d'arriver à Bruxelles, et, sous la date du 2 août, que la maréchale avec sa famille et sa suite est repartie pour l'Allemagne. Sur le maréchal lui-même, pas un mot.

Certes, si les *journalistes vendus* qu'il plaît à Victor Hugo de nous représenter comme insultant les proscrits

[1] Voy. *Portraits et études politiques*, par P. Lanfrey, par 110. 2e édition. Paris, 1865.

avaient voulu attaquer le duc de Dalmatie, il leur eût suffi de rapprocher l'un de l'autre son ordre du jour du 8 mars 1815 et celui du 1er juin de la même année : le premier, dans lequel, ministre de la guerre de Louis XVIII, il appelait Napoléon *Buonaparte* et le traitait d'*usurpateur*, d'*aventurier* et d'*insensé* ; le second, dans lequel, major-général de l'*usurpateur*, il s'élevait avec violence contre les Bourbons ! — Contradictions misérables, palinodies honteuses, que ni le talent ni la gloire ne sauraient excuser et que le maréchal eut le malheur d'aggraver encore, après la rentrée de Louis XVIII, par la publication d'un *Mémoire justificatif*, où il célébrait *nos princes légitimes* et où on lisait ces passages : « MM. les comtes de Bruges et de Blacas peuvent dire qu'ils m'ont toujours vu animé des principes du sujet le plus dévoué et le plus fidèle... L'armée entière sait bien que je n'eus jamais qu'à me plaindre de CET HOMME (Napoléon) et que nul ne détesta plus franchement sa tyrannie. »

Voilà les armes terribles que le maréchal Soult avait fournies lui-même à ses adversaires et dont les journaux de 1817 auraient pu se servir contre lui. Ils n'en firent rien et respectèrent son exil. Il avait été en effet compris dans l'ordonnance du 24 juillet 1815 et obligé, en vertu de l'article 1 de la loi du 17 janvier 1816, de sortir du royaume.

Une ordonnance du 26 mai 1819 l'autorisa à rentrer en France, et le 20 août il fut admis à présenter ses hommages au Roi ainsi qu'au duc et à la duchesse

d'Angoulême. Son traitement de maréchal de France avait été retenu au profit de l'Etat pendant son bannissement ; il réclama l'arriéré, qui s'élevait à 200,000 francs, et comme le ministre de la guerre, lié par la loi, n'avait pu faire droit à sa demande, Louis XVIII lui accorda cette somme sur les fonds de sa liste civile.

A une certaine époque, il est vrai, les journaux se sont amusés à contester au maréchal Soult une de ses victoires, celle de Toulouse. « A propos de l'opposition, lisons-nous dans les *Lettres parisiennes* de Mme Emile de Girardin, voici un mot bien joli que l'on nous a conté hier : deux soldats causaient ensemble ; le plus naïf disait : J'entends toujours qu'on parle de l'opposition et du gouvernement ; qu'est-ce qu'ils veulent dire par là ? — Attends, je vas t'expliquer, reprend l'autre. Un exemple, le maréchal Soult, tu connais le maréchal Soult ? — Oui. — Eh bien ! quand il est dans l'opposition, il a gagné la bataille de Toulouse ; quand il est dans le gouvernement, il l'a perdue ; v'là ce que c'est [1]. » La lettre de Mme de Girardin porte la date du 22 mars 1839, et le spirituel écrivain nous apprend que le mot sur la bataille de Toulouse était de la veille. Victor Hugo, en faisant remonter à 1817 la petite guerre dirigée contre le maréchal Soult, à l'occasion de ses batailles gagnées ou perdues, s'est donc trompé de quelque vingt ans.

[1] *Lettres parisiennes*, édition Charpentier, p. 322.

VII

Il est temps d'arriver à la dernière partie de la phrase de Victor Hugo, à son *post-scriptum :* « Il est vrai, dit-il, que *Napoléon n'avait plus de génie.* » Ici encore les journaux de 1817 sont innocents de la pasquinade que leur attribue l'illustre écrivain. Ils ne parlent pas beaucoup plus de Napoléon que de Soult et de Carnot ; ils en parlent beaucoup moins que d'Arnault et de David. Faut-il attribuer ce silence aux prescriptions de la censure, peu soucieuse de voir les feuilles périodiques entretenir leurs lecteurs du captif de Sainte-Hélène ? Faut-il y voir, au contraire, un indice de l'état des esprits, de leur conviction que toute tentative d'évasion de sa part serait infructueuse et que sa rentrée sur la scène du monde était désormais impossible ; qu'il n'y avait plus lieu dès lors de se préoccuper de sa personne, et que mieux valait se livrer exclusivement à l'examen des graves questions de politique intérieure qui divisaient et passionnaient le pays ?

Quelle que soit celle de ces deux suppositions à laquelle on s'arrête, il n'en demeure pas moins constant que le nom de Napoléon Bonaparte ne brille guère, dans les journaux de 1817, que par son absence. Il n'y figure que de loin en loin, très incidemment, et malgré toutes mes recherches, je n'ai pu découvrir qu'un seul article d'où l'on pourrait être autorisé à conclure que, dans l'opinion du journaliste, Napoléon n'avait pas

de génie. Rendant compte des *Fragments politiques et littéraires* de P.-L. Lacretelle aîné, de l'Académie française, l'auteur de l'article signale « des portraits historiques dont quelques-uns ne seraient pas indignes de Plutarque. »

« On remarquera parmi tous les autres, ajoute-t-il, ceux de Mirabeau et de Bonaparte. Je n'ai vu nulle part mieux caractérisés la fougue tribunitienne de l'un et les *caprices despotiques* de l'autre. Une observation qui appartient à M. Lacretelle, c'est qu'il y avait deux hommes dans chacun de ces hommes. L'homme de plaisir, dans Mirabeau, contrariait souvent l'homme d'Etat, et les *frénésies* du despote, dans Bonaparte, ont détruit plus d'une fois les *artifices* du négociateur. Audace et noblesse, voilà tout le premier ; *inflexibilité et astuce*, voilà tout le second. »

Caprices despotiques, *frénésies*, *artifices*, *inflexibilité et astuce*, si c'était là *tout Bonaparte*, il *n'avait donc pas de génie !* — Et qui l'appréciait ainsi ? Le *Constitutionnel*, dans son numéro du 4 juin 1817. Serait-ce donc le *Constitutionnel* et ses rédacteurs que Victor Hugo avait en vue, quand il parlait de ces *journaux vendus* et de ces *journalistes prostitués*, qui insultaient les proscrits ?

VIII

Nous n'en avons pas encore fini avec les griefs de Victor Hugo contre la presse, et par suite avec ses erreurs. « L'abbé Grégoire, dit il, ancien évêque, ancien conventionnel, ancien sénateur, était passé dans la polémique royaliste à l'état d'*infâme Grégoire.* » Dans *la polémique royaliste* de 1817, on ne trouve pas trace de M. le comte Grégoire qui, depuis la chute

de l'Empire, vivait à Auteuil dans une retraire absolue, s'occupant de travaux historiques et littéraires [1]. Complètement étranger aux affaires publiques, ne prenant aucune part aux luttes des partis, les journaux ne le rencontraient point sur leur chemin et ne troublaient pas les échos de sa solitude.

Il ne reparut sur la scène politique qu'en 1819, et c'est seulement à cette époque que son nom et ses actes devinrent l'objet des discussions les plus ardentes.

Il fut élu membre de la Chambre des députés par le département de l'Isère, le 13 septembre 1819. Le 6 décembre suivant, lors de la vérification des pouvoirs, son exclusion fut prononcée à une immense majorité, après un discours de M. Lainé. M. le comte Lambrechts, son ami et son ancien collègue au sénat, se leva seul à la contre-épreuve, et encore ne se leva-t-il qu'à demi [2].

« C'était bien en qualité de conventionnel régicide, dit M. Guizot dans ses *Mémoires*, et avec une préméditation réfléchie, non par un accident local et soudain, que M. Grégoire avait été élu. Aucune élection ne fut plus préparée et plus accomplie par les passions de parti. Sincère dans les égarements pervers de son esprit et fidèle à ses principes, quoique oublieux et faible quand il avait à les appliquer, hautement chrétien et prêchant la tolérance sous la Convention, de qui il acceptait pourtant la plus sanglante persécution contre les prêtres qui n'avaient pas voulu subir le joug de la nouvelle Église républicaine, et opposant sous l'Empire, tout en consentant à devenir sénateur et comte, ce vieillard, aussi inconséquent qu'obstiné, fut l'instru-

[1] *Notice historique*, par M. H. Carnot, en tête des *Mémoires de Grégoire, ancien évêque de Blois*. Paris, 1837, p. 195.

[2] « M. Lambrechts est le seul qui se soit levé ou plutôt à moitié levé pour l'admission. Les autres députés de l'extrême-gauche sont restés assis. » (*Journal des Débats*, du 7 décembre 1819.)

ment d'un grand acte d'hostilité contre la Restauration, pour devenir aussitôt dans son parti l'occasion d'un grand acte de faiblesse. Triste fin d'une triste carrière [1] ».

Dans l'intervalle qui sépara l'élection de Grégoire de son exclusion de la Chambre, les journaux royalistes (et c'était assurément leur droit) scrutèrent son passé, fouillèrent dans ses anciens discours, et ils en exhumèrent de véritables énormités.

Membre de l'Assemblée constituante, il avait demandé, le premier, dès le mois de juin 1791, la nomination d'une Convention nationale chargée de juger Louis XVI.

A la première séance de la Convention (22 septembre 1792), il avait proposé l'abolition de la royauté, et dans quels termes ! « A coup sûr, s'écriait-il, personne de nous ne proposera de conserver en France la race funeste de nos rois. Nous savons trop bien que *toutes les dynasties n'ont jamais été que des races dévorantes qui ne vivent que de chair humaine*... » Le 14 novembre 1792, quand l'Assemblée agita la question de l'inviolabilité du roi, il se fit remarquer, même après Saint-Just, qu'il remplaça à la tribune, par l'extrême violence de son langage : « Il y a seize mois aujourd'hui qu'à cette tribune j'ai prouvé que Louis XVI pouvait être mis en jugement. J'avais l'honneur de figurer dans la classe peu nombreuse des patriotes qui luttaient avec désavantage avec la masse des *brigands* de l'Assemblée constituante. *Les rois forment une classe d'êtres purulents*

[1] *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, I, 223.

qui fut toujours la lèpre des gouvernements et l'écume de l'espèce humaine. Un parjure, une trahison, un meurtre, sont à la vérité des actions royales, quant au fait, et d'après *les habitudes féroces de cette classe d'hommes qu'on appelle rois ;* mais, quant au droit, ces crimes rentrent dans la classe des délits privés... La royauté fut toujours pour moi un objet d'horreur. » Après avoir ainsi posé les principes, pour employer ses propres expressions, Grégoire en fit l'application à celui qu'il appelait *le digne descendant de Louis XI.* Il le montra « dans son tripot monarchique, dans ce château, *la tanière de tous les crimes*, où il allait, avec *Jésabel*, avec sa cour, combiner et mûrir tous les genres de perfidie. » Il conclut en disant qu'un doute articulé sur le droit de l'Assemblée de mettre en jugement Louis XVI, n'était propre « qu'à égarer l'opinion et à river les fers du peuple, au moment où les peuples, prêts à broyer *les monstres qui se disputent les lambeaux des hommes*, allaient prouver qu'ils tenaient la liberté de Dieu et de leurs sabres. »

Quelques jours auparavant, le 8 octobre 1792, il écrivait de Paris à M..., commandant de bataillon à Blois : « .... Nos armes ont le plus grand succès ; et, franchement, je serais bien fâché que vous et votre bataillon ne fussiez pas au feu. *Tâchez de nous envoyer un jour, en don patriotique, quelque tête d'un Condé, d'un d'Artois, d'un Brunswick...* »

Les sentiments chrétiens, mon frère, que voilà !

C'est le *Journal des Débats* qui, dans son numéro du

25 septembre 1819, fit connaître cette lettre, dont l'original était déposé à Blois, chez M. Pardessus, notaire. Il n'accompagna cette publication d'aucune injure. Nulle part, ni dans ce journal, ni dans aucune autre feuille royaliste, l'élu de l'Isère n'est traité d'*infâme*.

Les *Débats* déclarent, au contraire, qu'ils mettent hors de cause les qualités privées de M. Grégoire, et qu'ils ne les contestent pas [1].

Les *Lettres champenoises* ne renferment, à son adresse, qn'une plaisanterie assez inoffensive. L'auteur imagine de faire un almanach, un calendrier *Grégorien ;* la transfiguration est placée au 20 mars : « M Benjamin Constant voudra bien se prêter à la cérémonie : c'est à lui que encens sera adressé. » — La fête des sept dormants est fixée aux 5 et 6 octobre. « Ici, dit notre Champenois, je n'éprouverai point de difficulté à trouver mon saint ; il est tout exprès revenu de l'autre monde [2]. » L'article se termine ainsi : « Comme on ne doit faire ni la guerre ni les almanachs à ses dépens, je vous prie de vouloir bien annoncer que la souscription est ouverte dès ce moment. MM. les libéraux, qui ont toujours la bourse ouverte pour les souscriptions philanthropiques, ne se feront pas prier, je l'espère. S'il reste quelque chose, mes frais prélevés, je jure, sur les principes, de remettre la somme à Monseigneur le citoyen, sénateur, comte

[1] Numéro du 1er octobre 1819.

[2] Allusion à M. de Lafayette, le *héros des deux mondes*, et à son sommeil pendant les journaux d'octobre.

Grégoire, qui n'a que 24,000 francs de traitement : cela crie vengeance [1]. »

Un autre recueil *ultra*, la *Bibliothèque royaliste*, s'apitoie également sur le sort de « M. l'abbé Grégoire, évêque constitutionnel de Blois, conventionnel, sénateur impérial, qui est réduit, ô injustice ! à une misérable pension de 12,000 fr. [2]. » Le fait est vrai, quoique invraisemblable, et M. Carnot lui même le confesse [3] : l'ancien conventionnel touchait en 1819 et continua de toucher jusqu'à la fin de la Restauration sa pension d'ancien sénateur. L'homme qui, le premier, avait demandé la mise en jugement de Louis XVI, recevait du gouvernement de Louis XVIII douze mille francs par an ! Une semblable révélation pouvait, sans doute, être considérée comme injurieuse pour M. Grégoire ; mais à qui la faute ?

De tous les articles publiés contre lui en 1819, le plus vif fut celui de Chateaubriand dans le *Conservateur* :

« *N'accusons pas M. Grégoire*, disait-il ; accusons le ministère et son épouvantable loi (la loi d'élection). Si l'on n'eût pas reproduit les opinions de M. Grégoire, il fût resté isolé dans le monde, *jouissant des qualités privées et des talents que le ciel a pu lui départir*. Ses principes font horreur ; mais vous n'étiez plus son juge depuis que la Charte lui a pardonné. En le laissant à l'écart, en ne le tirant pas de son obscurité par la force et le résultat de vos systèmes, il eût passé en paix le reste de ses jours, si la paix peut être dans sa conscience : nul n'aurait

[1] *Lettres Champenoises*, janvier 1820, p. 88.

[2] *Bibliothèque royaliste*, 1819, tome I, p. 412.

[3] *Notice historique sur Grégoire*, p. 194.

eu le droit de scruter et de tourmenter sa vie. On prétend que M. l'abbé Grégoire offre chaque matin l'hostie sans tache, de la même main dont il immola son roi ; puisse-t-il être racheté par le double sacrifice, par le mérite de ce sang répandu sur la croix et sur l'échafaud ! [1] ».

Il y a, dans ces lignes éloquentes, quelque chose de poignant et d'amer, mais rien qui justifie l'allégation de Victor Hugo ou celle de M. H. Carnot, affirmant que le *Conservateur* « renouvela, avec un ton que le père Duchesne eût désavoué, tous les outrages dont Grégoire avait été l'objet depuis le début de sa carrière publique [2]. »

Faut-il pousser plus loin la démonstration ? Dois-je rappeler qu'à ce moment (septembre à décembre 1819), le plus jeune, le plus brillant et le plus fougueux des disciples de Chateaubriand était M. V.-M. Hugo, et qu'il venait de publier sa satire sur le *Télégraphe*, où la passion ultra-royaliste déborde en vers marqués au coin du talent et de la sincérité, mais aussi de la violence. Il n'a garde, pourtant, de poursuivre l'abbé Grégoire de l'épithète d'*infâme* :

Quand Grégoire au Sénat vient remplir un banc vide,
Je le hais libéral, je le plains régicide,
Et s'il pleurait son crime, au lieu de s'estimer,
S'il s'exécrait lui-même, oui, je pourrais l'aimer.

Il parle encore de l'abbé Grégoire dans un autre passage de la même satire. — Le télégraphe vient

[1] *Conservateur*, décembre 1819, tome VI, p. 631.
[2] *Notice historique sur Grégoire*, par M. H. Carnot, p. 215.

d'annoncer que le ministère penche à gauche, et *Varius* de l'imiter :

Il lit jusqu'à Tissot, souscrit pour Sainneville
Et pare son salon d'un plan du Champ d'Asile.
Villèle est, à l'entendre, un fanatique ardent,
De Pradt sait le français, Fiévée est un pédant ;
Les nobles, le clergé sont faits pour nos insultes ;
Il faut un protestant pour ministre des cultes...
En un mot, Monseigneur, qu'il vit hier au bain,
Veut qu'on soit libéral ; il s'est fait Jacobin.
Rien ne l'arrête : il ose, et sans art et sans honte,
Flatter l'abbé-baron, excuser l'abbé-comte [1].

Si passionné qu'ait pu être, dans cette polémique, le langage de la presse de droite, on est tenté de le trouver modéré, quand on le compare à celui de ses adversaires. L'un des principaux rédacteurs de la *Minerve*, M. J.-P. Pagès, rendant compte, dans le numéro du 10 décembre 1819, de la séance du 6, dit qu'elle rappelle « cette époque déplorable où l'on assassinait aux cris de *Vive le Roi !* et où les femmes de Français, devenues cannibales, dansaient en rond autour des cadavres, en criant : *Vive le Roi !* » Prenant ensuite à partie M. Lainé et ses collègues, il les traite d'*Escobars*, et ajoute : « L'on ne peut attendre d'un ministère qui se joue ainsi de sa conscience, de la publicité, de la bonne foi nationale, que déception, duplicité, fourberie ; mais la France, qui a lutté trente ans contre ses ennemis habillés en soldats, ne succombera point

[1] Le baron Louis et le comte Grégoire. — *Le Télégraphe*, par V.-M. Hugo. Voy. ci-dessus, chapitre IV.

sous de ridicules adversaires habillés en tartuffes [1]. »

« Les Chambres commencent sous de funestes auspices, » disait de son côté M. Etienne, dans le même numéro. « M. Lainé est sourd à la voix du ciel comme aux cris de la France ; la tribune nationale est pour lui l'autel de la haine ; sacrificateur implacable, il a promis de frapper ; la victime est un vieillard sans défense, il frappera... Ah ! si vous voulez à toute force soulever les passions, s'il vous est doux de rallumer les haines, quittez l'habit de député de la nation, allez revêtir le froc d'un jésuite... Que penser de ces fureurs, de ces trépignements ?... Que dire de ces cris de *Vive le Roi !* proférés avec l'accent de la rage ? Eh quoi ! des législateurs ont rempli les fonctions de juges ; ils ont frappé et ils s'agitent en forcenés autour de la victime ; ah ! c'est pour le coup qu'ils me rappellent ces peuplades sauvages dont M. Lainé a parlé si mal à propos dans sa triste philippique ! » Puis, après avoir peint les députés de la majorité *se levant ivres de fureur* et *foulant aux pieds toute pudeur, toute décence*, Etienne termine en demandant « si des législateurs peuvent se livrer, sans retenue, à des emportements auxquels des juges ne s'abandonneraient pas sans honte [2]. »

[1] *La Minerve*, n° 84, pages 274 et suiv.

[2] « Ses lettres, écrites dans la *Minerve*, dit Sainte-Beuve (*Causeries du lundi*, IV, 398), nous montrent M. Etienne à son avantage... Il avait gardé de son ancien passage au pouvoir une sorte de modération de plume et de discrétion polie jusque dans l'attaque et le dénigrement ; il avait de la tenue. » Ces éloges jurent un peu, il faut en convenir, avec les citations que l'on vient de lire.

Le numéro 84 de la *Minerve* est écrit presque tout entier sur ce ton, et l'on peut, en le lisant, se convaincre de deux choses : la première, que dans la polémique à laquelle donnèrent lieu l'élection et l'exclusion de Grégoire, la presse révolutionnaire et bonapartiste se montra beaucoup plus violente que la presse royaliste ; la seconde, qu'en 1819, les journaux jouissaient d'une liberté presque absolue et d'une impunité à peu près complète.

Deux autres faits ressortent également des pages qui précèdent : en 1817, le nom de l'abbé Grégoire ne se trouve mêlé à aucune polémique ; — en 1819, encore bien qu'il fût devenu l'objet des attaques les plus vives, l'ancien évêque de Blois n'était nullement *passé*, dans la presse de droite, *à l'état d'infâme Grégoire.*

« Cette locution *passer à l'état de* était dénoncée comme néologisme par M. Royer-Collard. » Où et quand ? L'affirmation de Victor Hugo échappe, par le vague dont elle est entourée, à toute discussion sérieuse, et je ne puis y voir qu'une petite malice à l'adresse du philosophe assez mal-appris, je le reconnais, qui répondit un jour à l'auteur des *Orientales* et des *Feuilles d'automne* lui demandant sa voix pour l'Académie : « Monsieur, depuis longtemps, je ne lis plus, je relis. » Si classique que pût être M. Royer-Collard, alors président de la Commission de l'instruction publique, il était loin d'avoir pour les néologismes l'horreur profonde que lui prête un peu trop gratuitement Victor Hugo, et j'en trouve une preuve sans réplique dans le *Moniteur* lui-même, au compte-rendu

de la séance de la Chambre des députés du 22 Décembre 1817. On discutait le projet de loi relatif à la presse et aux journaux. Un membre, M. Rivière, ayant prononcé cette phrase : « La commission a été *impressionnée* par une considération... » le mot *impressionnée* excita quelques rires. Au milieu du bruit, une voix grave s'éleva et dit : « Le mot est bon et clair, donnez-lui droit de bourgeoisie. » C'était la voix de M. Royer-Collard [1].

Puisque nous sommes sur le chapitre du néologisme, signalons en terminant le passage des *Misérables* où l'auteur revendique la paternité du mot *gamin*. « Ce mot fut *imprimé pour la première fois*... en 1834. C'est dans un opuscule intitulé *Claude Gueux* qu'il fit son apparition. Le scandale fut vif. Le mot a passé [2]. » On lit, en effet, dans *Claude Gueux* : « Il s'amusa même à éteindre une des rares chandelles qui éclairaient l'atelier, avec le souffle de sa narine... Rien ne pouvait faire que cet ancien *gamin* de Paris n'eût point, par moment, l'odeur du ruisseau de Paris. »

C'est au mois de *juillet* 1834 que la *Revue de Paris* publia l'opuscule de Victor Hugo. Or, dans cette même *Revue de Paris*, je trouve, à la date de *juin* 1832, un article de Castil-Blaze sur Lablache, où on lit ce passage :

« Louis (Lablache) n'avait d'abord aucune application pour la musique : il montrait cependant beaucoup de goût pour cet art ;

[1] *Moniteur* du 23 décembre 1817.

[2] *Les Misérables*, IIIe partie, livre Ier, chap. VII.

mais Louis était le type du *gamin* ; il s'amusait d'une mouche distribuait des croquignoles à ses voisins en attendant mieux et bayait aux corneilles pendant la leçon du maître [1] »

Un des bons écrivains de notre temps, M. Bazin, auteur de l'*Histoire de France sous Louis XIII et sous le ministère du cardinal Mazarin*, a fait paraître, au mois de *février* 1833, deux volumes intitulés : l'*Époque sans nom*. C'est, au jugement de Sainte-Beuve, un joli livre dans le genre de Duclos et qui peint bien l'aspect des mœurs à sa date. Le dernier chapitre contient les lignes suivantes :

« Le *gamin* de Paris est bien près d'en être le maître, même le cas d'insurrection à part ; tant on le voit se multiplier, se reproduire, toujours le premier là où il y a quelque chose à voir, surtout quelque mal à faire, pénétrant partout, se glissant entre vos jambes, parfois même dans vos poches, le paresseux le plus actif, le fainéant le plus affairé qui soit au monde [2] »

Il n'est donc pas exact que le mot *gamin* ait été *imprimé pour la première fois* en 1834 [3] et dans un écrit

[1] *Revue de Paris*, T. XXXIX, p. 178.

[2] *L'Epoque sans nom*, T. II, p. 298.

[3] Je rencontre le mot *gamin* dans les dictionnaires suivants, publiés avant 1834 : *Nouveau dictionnaire de la langue française*, par J.-Ch. Laveaux, 1820, p. 886. — *Dictionnaire français par ordre d'analogie*, par P.-A. Lemare, 1820, p. 525. — *Dictionnaire classique de la langue française*, publié et mis en ordre par quatre professeurs de l'Université, 1828, p. 450. — *Dictionnaire étymologique de la langue française*, par B. de Roquefort, 1829, p. 358. — *Dictionnaire universel de la langue française*, par Ch. Nodier et V. Verger, 5e édition, 1832, p. 923. — Je trouve encore le mot *gamin* dans un livre que Victor Hugo, je le sais, n'a jamais eu besoin d'ouvrir, le *Dictionnaire des rimes*, par P. Richelet, édition corrigée par les citoyens Dewailly,

de Victor Hugo. Lorsque l'Académie française, dans son *Dictionnaire historique* de la langue, en sera rendue au mot *Gamin*, elle fera bien de ne pas imiter M. Littré [1] et de ne pas accepter comme lui, les yeux fermés, le dire de l'auteur de *Claude Gueux*.

membre de l'Institut national, et Dewailly, fils aîné, Paris, l'an VII de la République. Et ce mot avait bien dans tous ces livres l'acception que nous lui donnons aujourd'hui. Voici, par exemple, comment il est défini par le *Dictionnaire* de Laveaux : *Jeune garçon qui passe son temps à jouer et à polissonner dans les rues.*

[1] *Dictionnaire de la Langue française*. t. II, v° *Gamin*.

CHAPITRE VIII

L'Académie française et les journalistes de la Restauration. — Bonaparte et l'Institut. — La Loi du 3 brumaire an IV, *l'Arrêté du 3 pluviôse an* XI *et l'Ordonnance du 21 mars* 1816. — *M. de Vaublanc. M. Bruguière de Sorsum. Mme Cottin. Millevoye et* lord Baron. *M. de Lamartine et son maître d'anglais. — Mme de Staël, la duchesse de Duras et Charles Nodier. — Le Voltaire-Touquet et les Tabatières à la Charte. — F. de La Mennais.* Ce qui se passait aux Feuillantines... vers 1817. — *Itinéraire de Chateaubriand à Paris.*

I

Passer des journaux à l'Académie, c'est à peine changer de terrain. A aucune époque, la presse ne compta dans ses rangs autant d'Académiciens que de 1814 à 1830 : l'abbé de Féletz, Michaud, les deux Lacretelle, Auger, de Bonald, Aignan, Jouy, Etienne, Brifaut, Villemain, Chateaubriand. Et à côté d'eux, combien d'écrivains destinés, après avoir pris part aux luttes du journalisme sous la Restauration, à devenir académiciens à leur tour : Charles Nodier, Guizot, Jay, Tissot, Salvandy, Thiers, Rémusat, Vitet, Patin,

Sainte-Beuve, Mignet, Saint-Marc Girardin, Ampère, Sacy, Nisard, Duvergier de Hauranne, Jules Janin. N'oublions pas le plus illustre de tous, le rédacteur principal du *Conservateur littéraire*, Victor Hugo.

« En 1817, dit Victor Hugo, l'Institut laissait rayer de sa liste l'académicien Napoléon Bonaparte. » Voici la vérité sur ce point.

Le 21 mars 1816, une ordonnance royale réorganisa l'Institut, et nous aurons tout à l'heure à revenir sur cette mesure.

Etait-il possible que Napoléon, déchu de son titre d'Empereur, conservât celui d'Académicien ? Evidemment non. Ce n'est pas la jalousie mesquine des hommes, c'est la force irrésistible des choses qui lui a enlevé du même coup son trône aux Tuileries et son fauteuil à l'Institut. Le jour où Napoléon cessait d'être le maître en France, il ne pouvait plus y être rien, pas même académicien.

Et d'ailleurs l'était-il véritablement avant 1814 et 1815 ? Est-ce qu'il n'avait pas, dès les premières années du Consulat, repoussé bien loin de lui cette idée que les membres de l'Institut pussent être ses collègues ? « Ne trouvez-vous point, disait-il à son secrétaire Bourrienne, lors de son retour d'Egypte, qu'il y a quelque chose de trivail, d'ignoble dans ces mots : *J'ai l'honneur d'être, mon cher collègue...* Cela m'ennuie [1]. »

Ni sous le Consulat, après la victoire de Marengo, ni à plus forte raison sous l'Empire, Napoléon ne

[1] *Mémoires de Bourrienne,* III, p. 232.

daigna paraître une seule fois à l'Institut [1] : il se borna à recevoir officiellement ses membres aux Tuileries, comme ceux des autres grands corps de l'Etat, et voici les paroles les plus bienveillantes qu'il leur ait adressées pendant toute cette période de 1800 à 1815 ; je les emprunte au *Moniteur* du 28 février 1808 : « Messieurs de la seconde classe de l'Institut...

« J'attache du prix au succès de vos travaux. Ils tendent à éclairer mes peuples et sont nécessaires à la gloire de ma couronne.

» J'ai entendu avec satisfaction le compte que vous venez de me rendre.

» Vous pouvez compter sur ma protection. »

Napoléon n'était pas autre chose, en effet, que le protecteur de l'Institut, il n'était pas le collègue de ses membres ; et à cet égard j'invoquerai, après le *Moniteur*, un autre témoin qui a bien aussi sa valeur, un autre livre qui a bien son prix, l'*Almanach impérial*. Si je l'ouvre au chapitre xv, je vois qu'au lieu d'être inscrit dans la section de mécanique, à son rang de nomination, comme l'égalité académique l'aurait voulu, Napoléon Bonaparte est placé hors ligne, en tête de la liste, sous cette rubrique : *l'Empereur*.

Soyons juste : il ne pouvait en être autrement ; l'Empereur ne pouvait pas être le confrère et l'égal des 170 membres de l'Institut. Si élevé que soit ce dernier titre, il est incompatible avec celui de souverain et de

[1] La dernière séance laquelle il ait assisté est celle du 15 germinal an VIII (5 avril 1800).

maître suprême. Ni Napoléon ne doit donc être blâmé pour ne s'être pas prêté à des rapports de confraternité devenus impossibles, ni le gouvernement de Louis XVIII pour n'avoir pas conservé son nom sur la liste de l'Institut réorganisé. S'il l'eût fait, on n'aurait pas manqué d'y voir une amère dérision, une insulte à la proscription et au malheur.

La proscription et le malheur, Napoléon Bonaparte ne les avait guère respectés, il faut bien le dire, lorsqu'il était entré à l'Institut, en 1797.

A la suite du 18 fructidor, le Directoire notifia à cette assemblée la loi de déportation qui lui enlevait, dans la classe des sciences mathématiques, le directeur Carnot ; dans la classe des sciences morales, Pastoret, du conseil des Cinq-Cents, et le directeur Barthélémy ; dans la classe de littérature, Sicard et Fontanes ; il lui enjoignit en même temps de nommer des successeurs aux membres éliminés. C'est dans ces conditions que le général Bonaparte fut élu, pour remplacer dans la section de mécanique Carnot déporté.

Il serait donc équitable et vrai d'écrire qu'*en* 1797 *l'Institut laissait rayer de sa liste l'académicien Carnot* et que le général Bonaparte recueillit la succession du proscrit ; mais il n'est ni vrai ni équitable de dire qu'*en* 1817 *l'Institut laissait rayer de sa liste l'académicien Napoléon Bonaparte*, et cela pour plusieurs raisons : 1° ce n'est pas en 1817, mais en 1816, le 21 mars, que l'Institut de France fut réorganisé par Louis XVIII : 2° il y avait déjà bien des années, en 1816, que le nom de Napoléon Bonaparte ne se trouvait plus sur la liste

de l'Institut ; en tête de cette liste, hors ligne et hors rang, figurait bien l'*Empereur*, mais cette désignation tombait naturellement et nécessairement avec l'Empire lui-même.

II

Depuis la création de l'Institut par la Convention nationale et son organisation par la loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795), tous les gouvernements qui s'étaient succédé en France y avaient porté la main ; il était indiqué que la Restauration y toucherait aussi : elle le fit, le 21 mars 1816, par l'ordonnance dont parle Victor Hugo dans cette phrase : « M. de Vaublanc, réformateur de l'Institut par coup d'Etat, ordonnance et fournée, auteur distingué de plusieurs académiciens, après en avoir fait, ne pouvait parvenir à l'être. »

La Convention avait rendu, le 8 août 1793, sur le rapport de l'abbé Grégoire, un décret dont l'article 1er supprimait *toutes les académies* et sociétés littéraires, patentées par la nation.

En fondant deux ans plus tard l'*Institut national des sciences et des arts*, elle le divisa en trois classes, subdivisées elles mêmes en plusieurs sections. La première classe était celle des *sciences physiques et mathématiques* ; la seconde, celle des *sciences morales et politiques* ; la troisième portait le nom de classe de *littérature et des beaux-arts*. Deux traits principaux distinguent cette organisation : la prééminence accordée aux sciences sur les lettres, et la mutilation

complète de l'Académie française qui, suivant l'expression de l'un de ses historiens, n'existait pas dans la nouvelle institution [1].

L'article 9 de la loi du 3 brumaire attribua au Directoire exécutif la nomination des quarante-huit premiers membres qui devaient choisir les quatre-vingt-seize autres, l'Institut devant être composé de cent quarante-quatre membres.

Après le 18 brumaire, on songea au rétablissement de l'Académie française. Le ministre de l'intérieur, Lucien Bonaparte, crut pouvoir, au mois de prairial an VIII, pendant la campagne de Marengo, engager les anciens académiciens à lui soumettre le plan d'une réorganisation de leur compagnie, et il se porta fort pour son frère qui, disait-il, voudrait être sur la liste. Le troisième consul, Lebrun, et le ministre des affaires étrangères, Talleyrand, demandaient à y être portés. Les négociations étaient fort avancées lorsque, le 15 messidor, Bonaparte rentra à Paris : il témoigna un vif mécontentement de ce qui avait été essayé en son absence et voulut qu'il n'en fût plus question.

Le 3 pluviôse an XI (23 janvier 1803), il constitua lui-même un nouvel Institut. Il y eut quatre classes au lieu de trois : les *sciences physiques et mathématiques* conservèrent le premier rang ; on plaça dans la seconde classe la *langue et la littérature française ;* dans la troisième l'*histoire et la littérature ancienne ;* dans la

[1] *Histoire de l'Académie française*, par M. Paul Mesnard, p. 180.

quatrième les *beaux-arts*. La classe des *sciences morales et politiques* était supprimée.

Aux termes de l'article 9 de l'arrêté du 3 pluviôse, les statuts et réglements particuliers de chaque classe devaient être soumis à l'approbation du gouvernement ; les nominations n'étaient valables, d'après l'article 8, qu'autant que *les sujets élus étaient confirmés par le premier consul,* et cela seul suffirait à trancher la question que nous examinions tout à l'heure : il est évident que le premier consul n'était point le collègue de ceux qui tenaient de lui leur existence. A l'Institut comme au Conseil d'Etat, comme dans les camps, il n'était et ne pouvait être que le maître, *imperator : quia nominor leo.*

Il le montra bien lorsqu'il rendit, le 8 pluviôse an XI, un second arrêté par lequel il nommait tous les membres du nouvel Institut. « L'élection, ce qui était sans exemple, dit M. Paul Mesnard — n'eut aucune part à cette première formation. Il s'introduisait ainsi un fâcheux principe, et l'on sentait bien que le vent ne soufflait pas du côté de la liberté [1] ». Sur cette liste, figuraient en grand nombre les membres du gouvernement, les puissants personnages, les hommes politiques du jour ; on y remarquait, outre les trois consuls, Lucien Bonaparte, Talleyrand, Sieyès, Rœderer, Portalis, Regnaud de Saint-Jean d'Angély, Merlin, Bigot-Préameneu, Lacuée de Cessac, Grégoire, le rapporteur du décret de la Convention qui avait sup-

[1] *Op. cit.*, p. 226.

primé *toutes les académies*, etc., etc. La liste du 8 pluviôse se compléta bientôt par l'addition des noms de Joseph Bonaparte élu, le 23 germinal an VIII, dans la classe de littérature et d'histoire ancienne, et de Maret, secrétaire-général des consuls, appelé à remplacer Saint-Lambert dans la classe de la langue et de la littérature française et dispensé, par un privilége très monarchique, du discours de réception.

La première Restauration n'apporta aucun changement au régime de l'Institut; la seconde le modifia au contraire profondément ; mais dans quelles circonstances et dans quel but, c'est ce que nous apprend l'historien de l'Académie française, aussi libéral dans ses appréciations qu'exact et consciencieux dans ses recherches.

« Lorsque l'ancienne royauté, une seconde fois rétablie, dit M. P. Mesnard, eut donné une espérance plus solide à cet avenir de liberté constitutionnelle, qui était le besoin de la France; lorsqu'elle eut, quelques mois après son retour, commencé à s'affermir, elle eut à cœur de montrer que les lettres lui étaient chères. Le goût du roi pour la littérature, une prédilection naturelle dn gouvernement des Bourbons pour les institutions dont l'origine remontait à la vieille monarchie, l'influence du secrétaire perpétuel, Suard, qui n'avait cessé de déplorer l'imparfaite restauration académique de 1803 et qui pouvait maintenant exprimer librement ses regrets et son vœu, tout rendait inévitable un complet rétablissement des académies [1]. »

L'ordonnance du 21 Mars 1816 rendit aux *classes* leur nom primitif d'*académies*, « afin, était-il dit, de

[1] *Op. cit.*, p. 283.

rattacher leur gloire passée à celle qu'elles ont acquise. » L'Institut devait être composé à l'avenir de quatre académies, classées suivant l'ordre de leur fondation : L'Académie française la première ; puis, l'Académie des inscriptions et belles-lettres, l'Académie des sciences, l'Académie des beaux-arts. Chacune d'elles avait son régime indépendant, sa constitution particulière. L'Académie française reprenait ses anciens statuts. Une séance publique commune, tenue tous les ans le 24 Avril, jour de la rentrée du roi en 1814, était établie pour consacrer et maintenir l'unité de l'Institut.

« Il ne pouvait y avoir, en ce moment, dit encore M. P. Mesnard, de plus sage, de plus intelligente conduite, que de faire revivre celles de nos anciennes institutions qui avaient honoré la France d'autrefois et n'avaient rien d'incompatible avec le nouvel état de société créé par la Révolution, et en même temps de conserver les institutions nouvelles qui avaient déjà pris racine et porté leurs fruits, et dont on ne pouvait déposséder le pays sans le blesser et l'inquiéter. Les bons esprits sentaient bien que cette heureuse conciliation devait être le caractère de tous les actes de la royauté restaurée ; et sur quelques points, par la sagesse du prince comme par l'évidence de la nécessité, on entrait dans cette voie. L'Ordonnance qui maintenait l'Institut et rendait aux Académies leur nom et leur ancienne constitution, appartenait à cette politique libérale et prudente qui était celle même de la Charte. En même temps, lorsqu'on replaçait l'Académie française à la tête de cette grande confédération de tous les travaux de la pensée, il semblait que l'on ne voulût pas seulement reconnaître une sorte de droit d'aînesse, une préséance fondée sur l'antériorité de date, mais aussi la précellence réelle des lettres, leur souveraineté universelle dans le domaine de l'intelligence ; il semblait en un mot qu'on déclarât l'intention de reconstituer cette autorité, cette influence des écrivains qui

est l'honneur des époques pacifiques, et d'affranchir, de seconder le libre développement des esprits [1]. »

Malheureusement les bienfaits de l'ordonnance du 21 Mars, de laquelle date la renaissance et comme la seconde fondation de l'Académie française, furent compromis et gâtés par une disposition regrettable que les passions de l'époque expliquent sans la justifier. Onze membres de la seconde classe de l'Institut furent exclus de la nouvelle liste de l'Académie. Les noms omis étaient ceux de Lucien Bonaparte, Cambacérès, Merlin, Garat, Sieyès, Rœderer, le cardinal Maury, le duc de Bassano, Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, Étienne et Arnault. « Si l'on examinait, dit M. P. Mesnard, la liste des éliminés de l'Académie, on y trouverait des hommes qui n'avaient pas toujours eux-mêmes été assez ennemis de l'arbitraire et des proscriptions, qui, à l'Institut, sous le Directoire, avaient approuvé ou souffert, sans protestation, l'exil et l'exclusion de leurs collègues *fructidorisés*, ou qui, sous l'Empire, avaient, dans les bureaux de la police, surveillé la littérature ; qui avaient pris la direction des journaux confisqués, et, comme il arrive souvent, ne devinrent libéraux qu'en devenant le parti vaincu. Mais lors même que des actes tyranniques peuvent passer pour des représailles, ils ne se trouvent point par cela seul justifiés [2] ».

Si M. de Vaublanc, ministre signataire de l'ordon-

[1] *Op. cit.*, p. 280.
[2] *Op. cit.*, p. 287.

nance, eut le tort de frapper d'exclusion les principaux serviteurs du régime impérial [1], oubliant qu'il était lui même un ancien préfet de l'Empire, il eut du moins le bon goût de ne point imiter les auteurs de l'arrêté de pluviôse an XI, Lucien Bonaparte, son prédécesseur au ministère de l'intérieur, et les consuls Cambacérès et Lebrun qui, réorganisant l'Institut, s'étaient inscrits sans façon sur la liste. Est-il vrai, comme le dit Victor Hugo, qu'il ait essayé, en 1817, de se faire nommer membre de l'Académie et qu'il ait échoué ? Il y eut cette année-là deux vacances, par suite de la mort du comte de Choiseul-Gouffier et de M. Suard, et deux élections, le 7 et le 28 août. Voici les noms des candidats au fauteuil de M. de Choiseul-Gouffier : le comte de Pastoret, Laya, Benjamin Constant, Chênedollé, d'Avrigny. Les suffrages se partagèrent, au premier tour de scrutin, de la manière suivante : le comte de Pastoret, 14 ; Laya, 7 ; Benjamin Constant, 5 ; Chênedollé, 3 ; d'Avrigny, 2. Au deuxième tour, Laya, l'auteur de l'*Ami des lois*, fut élu par 17 voix contre 14 restées fidèles à M. de Pastoret. — Les concurrents pour le fauteuil de Suard étaient : Benjamin Constant, Roger, Treneuil, Jay, de Wailly, Delrieu. Les votes se répartirent ainsi : au premier tour, Roger obtint 7 voix, Treneuil 8, Benjamin Constant 5, Jay 3, de

[1] L'ordonnance du 21 mars 1816 maintint sur la liste de l'Académie plusieurs des grands dignitaires de l'Empire, d'anciens ministres, Daru, Bigot de Préameneu, Lacuée de Cessac ; le comte de Ségur, ex-grand maître des cérémonies ; un ex-président du Sénat, François de Neufchâteau ; d'anciens sénateurs, Volney, Destutt de Tracy, etc.

Wailly 2, Delrieu 2, Cuvier 1 ; ce dernier ne s'était pas présenté. Au septième et dernier tour de scrutin, Roger, auteur de la comédie de l'*Avocat*, fut élu par 16 voix contre 6 données à Treneuil et 6 à M. Jay [1].

Ni à l'une ni à l'autre de ces élections, M. de Vaublanc ne brigua les suffrages académiques [2].

III

Après avoir parlé de l'Académie, Victor Hugo dit un mot de quelques écrivains : « 1817, écrit-il, c'est l'année où M. Bruguière de Sorsum était célèbre. » Eh ! mon Dieu ! nul n'est tenu d'être célèbre, et M. Bruguière de Sorsum ne se piquait point de l'être. Homme du monde et homme d'esprit, il ne demandait aux lettres que d'occuper et de charmer ses loisirs. L'Académie française avait accordé, en 1807, une mention à sa pièce sur *le Voyageur* [3]. Après avoir

[1] *Journal des Débats*, des 8 et 29 août 1817.

[2] Le comte de Vaublanc (1756-1845), député à l'Assemblée législative en 1791 et au Conseil des Cinq Cents en 1795, préfet sous l'Empire, ministre sous la Restauration, a écrit de nombreux ouvrages, dont les principaux sont : *Rivalité de la France et de l'Angleterre* (1808) ; *le Dernier des Césars ou la Chute de l'empire romain*, poème en douze chants (1836) ; *Mémoires sur la Révolution de France et Recherches sur les causes qui ont amené la Révolution* de 1789 *et celles qui l'ont suivie* (1838) ; *Cinq tragédies* non représentées (1839) ; *Contes et Mélanges* (1840). Notre littérature de Mémoires, si riche pourtant, compte peu de *Mémoires* qui soient supérieurs à ceux de Vaublanc.

[3] L'Académie française avait proposé, pour sujet du prix de poésie à décerner en 1807, *le Voyageur*. Le prix fut remporté par Millevoye, deux mentions furent accordées à Victorin Fabre et à Bruguière. Suard, dans son rapport du 1er avril 1807, jugeait

donné, en 1821, une traduction en vers du poème de Robert Southey, *Roderick, le dernier roi des Goths*, il traduisit quelques-uns des chefs-d'œuvre de Shakespeare [1], conformément au texte original, en vers blancs, en vers rimés et en prose. Cette tentative inspira à Alfred de Vigny, dans la *Muse française*, une page remarquable et qui ne serait pas pour déparer ses œuvres [2]. L'auteur des *Misérables* a d'ailleurs mauvaise grâce à railler M. Bruguière de Sorsum, qui était un de ses plus chauds admirateurs. Le 3 Octobre 1823, Alfred de Vigny, de Bordeaux, où il était en garnison, écrivait à l'auteur des *Odes et Poésies diverses* [3] :

«.... Je ne sais si Emile [4] ou moi vous avons parlé de M. de Sorsum ; c'est un de vos admirateurs, un homme plein de simplicité et de mérite, un de mes parents et beau-père de M. de Montrivault [5]. Il m'écrit de Paris où il est, tout exprès pour avoir votre adresse et pour que je lui procure l'occasion de

en ces termes les pièces couronnées : « Pendant cent cinquante ans, l'Académie française avait distribué des prix de poésie, et nous osons affirmer que, dans ce long espace de temps, dans les plus beaux jours de notre siècle de gloire littéraire, aucun des concours de l'Académie n'a produit à la fois trois ouvrages en vers d'un talent aussi mûr, d'un goût aussi sain, d'une poésie aussi brillante, d'une élégance aussi soutenue que les trois poèmes que la classe a distingués. »

[1] *Macbeth*, *Coriolan*, *la Tempête* et *le Songe d'une nuit d'été*.

[2] *La Muse française*, t. I, p. 141 ; t. II, p. 43.

[3] C'est le titre sous lequel avait paru, au mois de Juin 1822, le premier recueil de Victor Hugo.

[4] Emile Deschamps.

[5] Le comte James de Montrivault, cousin d'Alfred de Vigny, et colonel du 55e de ligne, où le poète servait alors avec le grade de capitaine.

vous voir. Je vous en prie, aimez-le pour moi, et qu'il vous dise de ses vers, je n'aurai pas besoin de vous dire d'en être enchanté. Il a déjà traduit six tragédies de Shakespeare d'une manière originale, littérale, et la seule qui révèle le génie anglais. Il demeure hôtel de Hambourg, rue Jacob... [1] »

Si l'on ne menait pas grand bruit, en 1817, autour de cet excellent M. Bruguière de Sorsum, il est bien vrai qu'à ce moment Mme Cottin était célèbre. Ses romans, dont aucun, pour le dire en passant, ne porte le titre de *Malek-Adel* [2], comptaient encore d'assez nombreux lecteurs. On n'allait point cependant jusqu'à la considérer comme *le premier écrivain de l'époque*. La supériorité de Chateaubriand et de Mme de Staël comme écrivains était universellement reconnue ; nul ne songeait à placer sur la même ligne et surtout au-dessus d'eux, l'auteur de *Claire d'Albe* et de *Mathilde*. Si cette pensée avait pu venir à quelqu'un, elle eût été, sans nul doute, accueillie par ses éditeurs, MM. Le Normant et Michaud, et elle se serait produite dans les *réclames* qu'ils envoyaient aux journaux, et sur lesquelles ils auraient volontiers écrit ce vers de Boileau :

Qui n'aime pas Cottin, n'estime pas son roi.

[1] Extrait d'une lettre d'Alfred de Vigny, dont je dois la communication à l'obligeance de Mme Gaston de Saint-Valry. J'ai publié, dans *Victor Hugo avant* 1830, pages 320 et suivantes, le texte complet de cette curieuse et très remarquable lettre.

[2] Malek-Adel est un des personnages du roman publié en 1805, par Mme Cottin, sous ce titre : *Mathilde ou Mémoires tirés de l'histoire des Croisades*, 6 vol. in-12, Paris, L.-G. Michaud, éditeur.

Et cependant, voici ce qu'ils se bornaient à dire : « Parmi les romans publiés depuis une vingtaine d'années, il n'en est point qui aient obtenu plus de succès, et un succès plus mérité, que ceux de Mme Cottin [1]. » Notons, d'ailleurs, qu'en 1817, Mme Cottin était morte depuis dix ans.

« Lord Byron, continue Victor Hugo, commençait à poindre en 1817 ; une note d'un poëme de Millevoye l'annonçait à la France en ces termes : « *un certain lord Baron.* » Millevoye n'annonçait rien de semblable à la France en 1817, par l'excellente raison qu'il était mort le 12 août 1816. En 1815, il avait publié un petit volume contenant *Alfred, roi d'Angleterre, poëme en IV chants* et *La rançon d'Égild, poëme tiré d'une tradition scandinave ;* chacun des chants du poëme d'*Alfred* était accompagné de notes, et dans l'une d'elles, après avoir cité quelques vers de la *Dame du lac*, il disait : « M. Walter Scott, auteur de plusieurs poëmes du « même genre, tels que *Marmion*, *Le lai du Ménestrel*, « etc., n'est pas le seul poëte dont s'honore, de nos « jours, la littérature anglaise. On cite avec éloge *les* « *ouvrages de lord Baron*, de MM. Campbell, Moore et « plusieurs autres [2]. » *Lord Baron* — si ce n'est pas tout simplement une faute de l'imprimeur, — a sans doute de quoi nous choquer aujourd'hui ; mais cepen-

[1] *Journal des Débats*, du 6 octobre 1817.

[2] *Alfred, roi d'Angleterre, etc.*, chant I, note 3. Paris, 1815, chez Eymery, un vol. in-12.

dant il y a loin de ce *lapsus calami* à la phrase arrangée par Victor Hugo : *un certain* lord Baron ! phrase qui joint au tort de manquer d'exactitude celui de chercher à rendre ridicule un poëte digne d'estime. Certes, les *petites épopées* de Millevoye ne sont pas à la hauteur de *la Légende des siècles. Alfred, roi d'Angleterre*, ne vaut pas *Nugno, le petit roi de Galice*, et *la Rançon d'Egild* fait assez piètre figure, j'en conviens, auprès du *Parricide, petit poëme tiré* lui aussi *des traditions scandinaves* et l'une des plus belles inspirations de Victor Hugo ; mais sied-il donc au génie de railler le talent ? Le rôle de l'aigle est-il d'arracher une plume à l'aile de la fauvette ?

Il faut se rappeler, d'ailleurs, que le poëme de Millevoye fut écrit, non en 1817, mais en 1814, au lendemain de la chute de l'Empire. Or, sous Napoléon, la littérature anglaise avait été soumise, comme l'industrie, au blocus continental ; les idées passaient encore plus difficilement que les marchandises, et si l'on obtenait quelquefois, en les payant fort cher, des *licences* pour importer du coton ou du sucre, on n'en obtenait jamais pour introduire des journaux et des livres. Il n'avait pas été permis à Mme de Staël de célébrer les poëtes de l'Allemagne ; Savary et ses agents n'eussent pas manqué de rappeler à l'ordre l'audacieux qui eût vanté les poëtes de la *perfide Albion*, et je n'oserais pas affirmer que la note de Millevoye sur Walter Scott, lord Byron, Moore et Campbell eût pu paraître, si les événements de 1814 n'avaient pas eu lieu. Napoléon veillait à tout, et, au

faîte de sa puissance, il prenait ombrage de tout, même d'un enfant qui, au coin du foyer domestique, balbutiait quelques mots d'anglais. « L'inquisition de cet homme contre la pensée était telle, a dit M. de Lamartine, dans le commentaire de sa Méditation sur *Bonaparte*, que la police de Paris ayant été informée qu'un jeune homme de Mâcon, âgé de dix-sept ans, prenait des leçons de langue anglaise d'un prisonnier de guerre en résidence dans cette ville, le préfet vint chez le père du jeune homme lui signifier, au nom de l'empereur, de faire cesser cette étude de son fils, s'il ne voulait pas porter ombrage au gouvernement. »

Sous un pareil régime, la méprise sur le *certain lord Baron* eût donc été possible, à la rigueur ; elle ne l'était plus sous la Restauration [1].

En 1816, M. Léon Thiessé publia une traduction de la *Fiancée d'Abydos*, des *Adieux de Child-Harold* et de

[1] Dans son *Introduction aux fragments des leçons de Royer-Collard*, Théodore Jouffroy fait remarquer que nos frontières avaient été fermées, sous l'Empire, à tout commerce intellectuel avec les autres peuples. « La guerre avait suspendu, dit-il, toutes les communications savantes avec les autres parties de l'Europe, et les idées étrangères ne pouvaient venir, comme elles l'ont fait depuis, corriger, étendre et animer les nôtres. » Jouffroy parle ici des communications philosophiques ; ce qu'il dit peut s'appliquer également aux communications littéraires, et l'on sait que dans l'ordre d'exil intimé par la police impériale à Mme de Staël, dont le livre sur l'*Allemagne* venait d'être mis au pilon, se trouvait cette phrase significative : « Il m'a paru que l'air de ce pays ne vous convenait point, et nous n'en sommes pas réduits à chercher des modèles chez les peuples que vous admirez. Votre dernier ouvrage n'est pas français. »

plusieurs autres morceaux de Byron [1]; en 1817, la gloire du grand poëte anglais avait si bien franchi le détroit que le *Journal des Débats* disait, dans son numéro du 15 avril :

« Lord Byron ne veut pas se laisser oublier des lecteurs. A peine avait-on eu le temps de lire *Manfred*, qu'il vient de publier un autre poëme intitulé *la Plainte du Tasse*. Le Tasse, assez hardi pour avoir conçu de l'amour pour la princesse Eléonore d'Este, est enfermé comme fou dans l'hôpital de Sainte-Anne, à Ferrare. C'est dans sa bouche que lord Byron met environ deux cent cinquante vers qui composent tout son poëme. C'est un de ses meilleurs ouvrages, et l'auteur y a prouvé qu'il peut réussir à peindre des sentiments tendres aussi bien que le crime et la scélératesse, ce dont on doutait jusqu'ici. »

Victor Hugo, qui fait vivre en 1817 Millevoye, mort au mois d'août 1816, écrit quelques lignes plus loin : « Il y avait un an que Mme de Staël était morte, » et fait ainsi mourir en 1816 ou même dès la fin de 1815 Mme de Staël qui vivait encore en 1817.

Son salon, le plus célèbre et le plus influent de Paris, ne fut pas un seul instant fermé pendant tout l'hiver de 1816 à 1817. Les ministres des cours alliées s'y rencontraient avec quelques royalistes, qui hono-

[1] Paris, chez Plancher, in-12, 1816. — M. Villemain, dans sa notice sur l'auteur de *Child-Harold* (*Biographie universelle*, 1re et 2e édition), indique comme la première traduction de lord Byron qui ait paru en France celle de Mme L. Swanton Belloc, publiée en 1814, sous ce titre : *Lord Byron*, 2 volumes in-8° chez Renouard. Il y a là une petite inexactitude. Les deux volumes de Mme Swanton Belloc, contenant la traduction de divers ouvrages de Byron avec l'original en regard, ont paru chez Renouard, non en 1814, mais en 1824. (V. le *Journal de la lirairie*, année 1824, n° 5530).

raient en elle une des plus nobles victimes du despotisme impérial, et avec les principaux membres du parti libéral auquel appartenait son gendre, le duc de Broglie. Pozzo di Borgo y coudoyait le général La fayette, Mathieu de Montmorency Benjamin Constant, et l'ancien évêque d'Autun l'ancien archevêque de Malines.

Dans les premiers mois de 1817, la santé de Mme de Staël donna de vives inquiétudes, mais elles se calmèrent bientôt, et je trouve dans un recueil du temps, les *Lettres champenoises* [1], une élégie sur sa convalescence. La maladie ne lui avait rien enlevé de cet esprit intarissable et charmant, fertile en mots heureux qui méritent d'être recueillis.

Pendant la convalescence dont nous parlons, elle avait désiré que M. Baour-Lormian, récemment élu à l'Académie française, lui fût présenté. La conversation tomba sur la traduction de la *Jérusalem délivrée* dont s'occupait alors notre académicien, et M. Baour, qui avait *par hasard* sur lui le chant d'Armide, le tira modestement de sa poche et commença de le lire. Ses vers furent d'abord extrêmement applaudis, mais, hélas ! on se lasse de tout, même des plus jolies choses. Il y avait déjà une grande heure que durait la lecture, quand le voisin de Mme de Staël, se penchant à son oreille, lui dit : « C'est fort beau, sans doute ; mais ne trouvez-vous pas que ce soit un peu long ? » — « *Je prends mon plaisir en patience,* » répondit-elle [2].

[1] Lettre III, p. 23.

[2] *Lettres champenoises*, lettre X, p. 24.

Plus impitoyable que le poëte, la maladie revint et les longues souffrances ; les organes, minés avant l'âge, s'affaiblirent, s'engourdirent, laissant le cœur entier et le génie debout. « J'ai toujours été la même, vive et triste ; j'ai aimé Dieu, mon père et la liberté. » Telles furent quelques-unes de ses dernières paroles ; elles étaient adressées à M. de Chateaubriand. Mme de Staël mourut le 14 juillet 1817, à Paris, dans un hôtel de la rue Neuve-des-Mathurins [1].

Sa mort fut un événement. Le docteur Portal publia le *Tableau de sa dernière maladie* ; on fit l'autopsie du cadavre et l'on constata la dimension extraordinaire du cerveau. — Les restes de Mme de Staël furent transportés le 26 juillet au château de Coppet et réunis à ceux de M. et de Mme Necker.

Les *Considérations sur la Révolution française*, auxquelles elle n'avait pas eu le temps de mettre la dernière main, parurent au mois de mai 1818.

Inexact à l'endroit de Mme de Staël, Victor Hugo ne l'est pas moins en ce qui touche la duchesse de Duras :

[1] Cet hôtel portait le nº 9. Mme de Staël mourut dans l'appartement de Mme Sophie Gay, auteur de *Léonie* et d'*Anatole* et mère de Mme Émile de Girardin, son plus bel ouvrage. « Quelques mois avant sa mort, dit Mme Sophie Gay (*Plutarque français*, IV), Mme de Staël étant trop souffrante pour supporter la promenade en voiture, désira louer un appartement attenant à un jardin exposé au midi. Le rez-de-chaussée de la jolie maison que j'habitais alors (rue Neuve-des-Mathurins, nº 9) ayant toutes ces conditions, elle me fit prier de le lui céder. Je refusai d'abord... mais le baron de Staël étant venu me prier de ne pas résister au désir de sa mère, je cédai à ses instances... C'est donc chez moi, dans la chambre que j'habitai quinze ans, dans mon lit,

« La duchesse de Duras, dit-il, lisait à trois ou quatre amis, dans son boudoir meublé d'X en satin bleu de ciel, *Ourika* inédite. » Comment l'aurait-elle fait, si *Ourika* n'était pas née, et elle ne l'était point, ni elle, ni *Édouard*, son frère. Jusqu'en 1820, en effet, il n'y a pas trace dans la vie de Mme de Duras d'essai littéraire ni d'intention d'écrire. Sainte-Beuve, dans son excellente notice, composée d'après des témoignages et des documents irrécusables, est formel sur ce point. « Ce fut par hasard, dit-il, si elle devint auteur. En 1820 seulement, ayant un soir raconté avec détail l'anecdote réelle d'une jeune négresse élevée chez la maréchale de Beauveau, ses amis, charmés de ce récit (car elle excellait à raconter), lui dirent : « Mais pourquoi n'écririez-vous pas cette histoire ? » Le lendemain, dans la matinée, la moitié de la nouvelle était écrite. *Édouard* vint ensuite, puis deux ou trois autres petits romans non publiés, mais qui le seront avant peu, nous aimons à le croire [1]. Elle s'efforçait ainsi de se distraire des souffrances du corps en peignant celles de l'âme ; elle répandait en même temps sur chacune de ces pages tendres un reflet des hautes consolations vers lesquelles chaque jour, dans le secret de son

qu'elle a rendu le dernier soupir. » En mourant elle laissa à la fille de son hôtesse un brin de sa plume et de son laurier ; un souffle de génie, échappé des lèvres expirantes du grand écrivain, alla se poser sur le front rayonnant de la jeune Delphine, mais, hélas ! sans pouvoir s'y fixer jamais ?

[1] Ces romans inédits sont *le Frère Ange*, *Olivier*, les *Mémoires de Sophie*. Le vœu de Sainte-Beuve touchant la publication de ces trois ouvrages ne s'est pas réalisé.

cœur, elle s'acheminait [1]. » *Ourika* n'a été publiée qu'en 1824, sous le voile de l'anonyme.

Au lieu de parler du « boudoir meublé d'X en satin bleu », Victor Hugo eût mieux fait de parler du salon de la duchesse de Duras. Un écrivain américain, George Ticknor, l'auteur d'une remarquable *Histoire de la littérature espagnole*, dans les curieuses notes qu'il a laissées sur Paris en 1817 et 1818, parle longuement de Mme de Duras, chez laquelle il fréquentait. Ardente, enthousiaste, extraordinairement instruite, bien que toujours simple et sans prétention, elle ne pouvait parler sans captiver tous ses auditeurs, même les plus célèbres, Chateaubriand, Humboldt, Talleyrand, etc., etc... Femme du premier gentilhomme de la chambre du roi, elle était chargée, lors des grandes réceptions, de faire les honneurs du palais ; mais c'était surtout dans ses petites réunions intimes qu'on pouvait juger du charme magique de sa conversation. « Un soir qu'elle n'avait à sa table que sa plus jeune fille, M. de Humboldt et moi, dit George Ticknor, je fus littéralement transporté en l'écoutant. Une autre fois, j'assistais chez elle à une ravissante réunion en l'honneur de la duchesse de Devonshire. Chateaubriand y lut sa nouvelle sur les *Abencerages*, pleine de descriptions brillantes et poétiques, qui rappellent celle des environs de Naples dans les *Martyrs*. » Outre ses réunions du soir, la duchesse de Duras restait chez elle dans l'après-midi, de quatre à six heures, mais

[1] *Portraits de femmes*, p. 68. Paris, 1845.

seulement pour des intimes ou des personnages d'élite. M. Ticknor se rendait le plus souvent possible aux « *petites cinq heures* », comme les appelait M[me] de Duras. Parmi les habitués, le plus assidu comme le plus illustre était Chateaubriand. Un soir, on parlait de l'état de l'Europe. Il s'écria tout-à-coup : « Je ne crois pas en la société européenne, » et, il appuya cette assertion pessimiste d'une série de phrases un peu déclamatoires, mais tellement brillantes que des arguments ne leur auraient pas donné plus de force. « Telle est la misère de notre condition, conclut-il, que nous assistons non seulement à la décrépitude de l'Europe, mais peut-être à celle du monde. » Ces paroles furent prononcées avec un tel accent et accompagnées de tels regards qu'un silence mortel s'ensuivit : « Il semblait, ajoute M. Ticknor, que pour tout le monde, comme pour moi-même, l'avenir fût devenu terriblement incertain. » Au bout de quelques instants, plusieurs des assistants se demandèrent ce que chacun d'eux individuellement devait faire devant une semblable perspective. Tous les regards se portèrent de nouveau sur Chateaubriand : — « Si je n'avais pas de famille, dit-il, je voyagerais ; non pas que j'aime les voyages -- je les déteste ; — mais parce que je voudrais voir d'abord l'Espagne, afin de juger des résultats qu'y ont produits huit années de guerre civile, et ensuite la Russie, afin de mieux apprécier le pouvoir qui menace d'engloutir le monde. Quand j'aurais vu ces deux pays, je crois que je connaîtrais bien les destinées de l'Europe. Et alors j'irais fixer ma dernière résidence à Rome : c'est là que je bâtirais

mon tabernacle ; c'est là, que je bâtirais ma tombe ; c'est là, parmi les ruines de trois empires et de trois mille années, que je me donnerais tout entier à mon Dieu [1] ! »

Comme il s'était trompé sur Mme de Duras, qu'il ne connaissait guère, Victor Hugo se trompe également sur Charles Nodier, avec lequel il était étroitement lié. « Charles Nodier, dit-il, écrivait *Thérèse Aubert.* » Je sais bien que Mme Mennessier-Nodier, dans le volume qu'elle a consacré à la mémoire de son père, a écrit, de son côté : « Cette année 1817 fut celle de la naissance de *Thérèse Aubert*, ainsi que l'indique Victor Hugo dans un étincelant chapitre des *Misérables* [2]. » Mais je crois pouvoir récuser ici le témoignage de Mme Mennessier-Nodier, dont le livre laisse singulièrement à désirer sous le rapport des dates ; il y en a peu, beaucoup trop peu, et celles qu'elle donne sont trop souvent erronées. J'en citerai un ou deux exemples. Elle nous dit, à la page 253, que *Trilby* fut composé en 1823 ; j'ouvre le *Journal de la librairie* et je vois que *Trilby* parut au mois de

[1] *Life, letters and Journals of George Ticknor*, deux volumes in-8o, Boston, 1876. — *Un Américain à Paris en* 1817, 1838 *et* 1857, par Anatole Langlois, dans le *Correspondant* du 10 octobre 1876. — Voy. aussi l'étude de Villemain sur *M. de Féletz et quelques salons de son temps*, dans ses *Souvenirs contemporains.*

[2] *Charles Nodier, Épisodes et souvenirs de sa vie.* p. 213. — Paris, Didier, éditeur, 1867.

juillet 1822 [1]. « Pendant cette année 1823, dit-elle encore, j'écrivis *Smarra* sous la dictée de mon père. » Or *Smarra* fut publié au mois de septembre 1821 [2]. Si Mme Mennessier-Nodier s'est trompée pour 1823, il est moins étonnant encore qu'elle se soit trompée pour 1817, puisqu'elle n'avait que six ans à cette date, étant née, c'est elle-même qui nous l'apprend, le 26 avril 1811 [3].

Ce témoignage écarté, reste une considération qui ne permet pas d'admettre que Charles Nodier ait écrit *Thérèse Aubert* en 1817.

Les premières années de la Restauration furent pour lui une époque d'activité et de production incessantes. Attaché à la rédaction du *Journal des Débats*, romancier, bibliophile, quelque peu dramaturge, il laissait tomber de sa plume, sans les compter, des articles de polémique et des feuilletons de théâtre, des mélodrames et des nouvelles, et c'est ainsi qu'il fit paraître, en 1817, outre de nombreux articles de journaux, un *Commentaire des Fables de la Fontaine dédié au Roi*, *Jean Sbogar* en 1818, *Thérèse Aubert* en 1819, *Adèle,* deux volumes de *Mélanges de littérature et de critique*, *Lord Ruthwen ou les Vampires* en 1820. —

[1] *Trilby* ou *le Lutin d'Argail*, nouvelle écossaise, par Ch. Nodier. Paris, 1822, chez Ladvocat. Un vol. in-12. *Journal de la librairie*. 1822, page 458.

[2] *Smarra* ou *les Démons de la nuit*, songes romantiques, traduit de l'esclavon du comte Maxime Odin, par Charles Nodier. Paris, 1821. Un vol. in-12, chez Ponthieu. *Journal de la librairie*, 1821, p. 485.

[3] *Charles Nodier*, etc., par Mme Mennessier-Nodier, p. 120.

Nodier n'écrivait point comme Mme de Duras pour le plaisir de quelques amis délicats ; il écrivait pour le public ; ses œuvres ne demeuraient pas de longues années renfermées au fond d'un tiroir ; il les livrait à l'impression aussitôt qu'elles étaient terminées. « *J'ai besoin de travailler, mais je n'en ai pas le goût*, dit-il lui-même dans une lettre reproduite par sa fille ; je travaille pour vivre [1]. » En présence d'une telle déclaration, comment admettre que, s'il eût composé *Thérèse Aubert* en 1817, il eût attendu pour publier ces quelques pages le mois de mars 1819 ?

IV

Quoiqu'il en soit de la date à laquelle *Thérèse Aubert* a été composée, c'est certainement à tort que Victor Hugo rattache à l'aunée 1817 la publication du Voltaire-Touquet. « En 1817, dit-il, deux choses étaient populaires : le Voltaire-Touquet et les tabatières à la Charte. »

Le colonel Touquet, réduit à la demi-solde par les événements de 1815, ne se fit libraire-éditeur à Paris qu'en 1820. Il ne fut même breveté, comme libraire, que le 22 août 1821, et il ne prêta serment comme tel qu'au mois de septembre 1822 [2]. Son magasin était situé rue de la Huchette, n° 40, au coin du quai Saint-Michel.

[1] *Op. cit.*, p. 206.
[2] *Moniteur* du 30 septembre 1822.

Ce n'est pas en 1817, mais en 1820 seulement qu'il publia une édition à bon marché des *Œuvres choisies de Voltaire*, en 15 volumes in-12 : inutile de dire que le brave colonel ne s'était pas fait faute de comprendre dans son *choix* les écrits les plus obscènes et les plus impies du patriarche de Ferney. Le premier volume parut au mois de septembre 1820. (*Journal de la Librairie*, 1820, n° 3171.) — « Nous avons eu une Charte-Touquet à vil prix, » écrivait le journal de Victor Hugo, le *Conservateur littéraire*, dans sa livraison d'octobre 1820 ; « on nous promet maintenant un Voltaire-Touquet à bon marché [1]. »

Pendant ce temps, un des anciens compagnons d'armes du colonel Touquet, un ex-officier de la garde impériale, le capitaine Dulac, faisait, lui aussi, de la librairie, mais d'une façon peut-être plus intelligente. Notre capitaine tenait, rue des Jeûneurs, un commerce de liqueurs : il imagina des *bouteilles-livres*, qu'il intitula : *Esprit de Voltaire*, *Esprit de Rousseau, Esprit de Molière*, etc. Elles se vendirent à un nombre considérable d'exemplaires : le pavillon couvrait la marchandise [2].

En 1821, Touquet prépara, en même temps qu'un Rousseau en 12 volumes, une nouvelle édition de son auteur favori en 75 volume in-12, et il inonda la France entière d'un prospectus où il annonçait à la fois *Quatre Voltaire*, savoir : 1° le *Voltaire de la petite propriété;*

[1] *Conservateur littéraire*, II, 72.

[2] Th. Muret, l'*Histoire par le théâtre*, II, 230.

2° le *Voltaire du commerce ;* 3° le *Voltaire de la grande propriété :* ces trois éditions ne différaient entre elles que par la qualité du papier sur lequel elles étaient tirées et par le prix ; 4° le *Voltaire des chaumières :* c'était, avec de nouveaux titres et des couvertures nouvelles, le *restant* de l'édition des *Œuvres choisies.* Le *Voltaire des chaumières* s'écoula facilement : le *Soldat-laboureur*, qui était alors dans tout son éclat et dans toute sa vogue [1], sut gré au *Colonel-éditeur* de ne l'avoir pas oublié et d'avoir travaillé pour lui.

Malheureusement pour Touquet, les choses n'allèrent pas aussi bien du côté de *la petite* et de *la grande propriété*, sollicitées par d'autres éditions faites avec plus de soin que les siennes. Le *commerce* lui-même ne répondit pas à son appel ; les commis-voyageurs préféraient acheter les *Chansons* de Béranger, moins coûteuses et plus portatives. Le débit des *Quatre Voltaire* ne tarda pas à s'arrêter presque entièrement : la catastrophe, quelque temps retardée, éclata enfin. Ce fut un désastre complet, un véritable Waterloo commercial. Trahi par la fortune, entouré d'un régiment de créanciers, plus impitoyable qu'un régiment d'Anglais, l'intrépide colonel ne mourut pas, mais fut obligé de se rendre... en Belgique, où il arriva suivi de ce refrain moqueur, emprunté à une chanson populaire :

[1] Le *Soldat-laboureur*, vaudeville de Brazier, Dumersan et Francis, fut joué pour la première fois aux Variétés, le 1er septembre 1821.

S'il tombe dans le ruisseau,
C'est la faute de Rousseau :
Et si le voilà par terre,
C'est la faute de Voltaire.

Les éditions Touquet, publiées seulement, comme nous l'avons dit, en 1820 et 1821, avaient été précédées de nombreuses réimpressions de Voltaire. L'année 1817 mérite, à cet égard, une mention spéciale : elle vit commencer quatre éditions différentes des Œuvres complètes, celles de Déterville et Lefevre, en 42 volumes in-8°, — de Plancher, en 44 volumes in-12, — de Perronneau, en 56 volumes in-12, — et de Desoer, en 12 volumes grand in-8.

Quatre éditions pour une seule année, c'était beaucoup ; Victor Hugo trouve sans doute que ce n'est pas assez et il écrit : « Le libraire Pélicier publiait une édition de Voltaire sous ce titre : *Œuvres de Voltaire*, de l'Académie française ; « cela fait venir les acheteurs, » disait cet éditeur naïf. »

J'ai demandé cette édition à mainte bibliothèque : on n'a pu me la procurer nulle part. Je l'ai cherchée dans la *France littéraire* de Quérard, elle n'y figure point. Nous nous trouvons placé, par suite, dans une alternative fort délicate : ou il faut supposer que Victor Hugo connaît mieux que Quérard la bibliographie de Voltaire ; ou il faut admettre que, voulant faire une épigramme contre l'Académie française, et pour cela, ayant besoin d'un nom d'éditeur, il a pris celui de Pélicier, sans rechercher si ce dernier avait réellement publié une édition de Voltaire, mais uniquement

parce que son nom était resté dans sa mémoire. Pélicier, en effet, a été le premier éditeur de Victor Hugo; c'est lui qui a consenti à publier, au mois de juin 1822, son premier volume de vers : serait-ce pour cela que Victor Hugo a cru pouvoir l'appeler un *éditeur naïf*? C'est également Pélicier, dont le magasin était situé place du Palais-Royal, n° 243, qui publia en cette même année 1822, le premier recueil de vers d'Alfred de Vigny qui parut, sans nom d'auteur, sous ce titre : *Poèmes*. Quelle merveilleuse succession de chef-d'œuvre : en 1819, les *Poésies* d'André Chénier ; en 1820, les *Méditations* de Lamartine ; en 1822, les *Poèmes* d'Alfred de Vigny et les *Odes et Poésies diverses* de Victor Hugo [1] !

Au colonel Touquet revient également l'honneur d'avoir mis à la mode les *Tabatières à la Charte* — non en 1817 mais à la fin de 1820, ainsi que l'établit un prospectus distribué dans les premiers jours de novembre 1820 et en tête duquel on lisait ces mots : « A LA CHARTE-TOUQUET, *rue de Richelieu*, 83. *Première mise en vente de deux cent mille tabatières constitutionnelles* [2]. » Quatre tableaux différents entraient dans la composition de ces tabatières : 1° la Charte élevée sur

[1] Les *Odes et Poésies diverses* forment un volume in-32 de 324 pages ; il renferme vingt-quatre odes et trois pièces qui n'ont pas été recueillies par Victor Hugo dans les éditions suivantes : *les Derniers Bardes*, une *Idylle*, publiée dans le *Conservateur littéraire* sous ce titre : *les Deux Ages*, et *Raymond d'Ascoli*, élégie également publiée dans le *Conservateur* sous le titre du *Jeune Banni*.

[2] *Journal de la Librairie*, 1820, N° 3960.

un autel, avec cette inscription : Serment du 16 mars 1815 ; 2° la colonne de la place Vendôme : 3° la Charte gravée dans un cercle de vingt lignes de rayon ; 4° un calendrier pour l'année 1821. Prix : 1 fr. 25s. 30s et 40s [1].

Cette invention s. g. d. g. fut au début extrêmement prisée : les abonnés du *Constitutionnel* n'auraient pas cru avoir *de bon tabac* dans leur tabatière si la Charte n'eût pas été gravée sur le couvercle. Le succès fut cependant trop peu durable pour empêcher la ruine de Touquet, dont nous avons parlé plus haut ; et qui sait si, dans son malheur, il n'a pas entendu quelques-uns de ses coreligionnaires lui répéter, sur un air connu :

J'ai du bon tabac dans ma tabatière ;
J'ai du bon tabac, tu n'en auras pas !

V

Tandis que Victor Hugo veut rattacher à l'année 1817 des ouvrages qui lui sont étrangers, il néglige d'en signaler d'autres qui appartiennent véritablement à l'année dont nous nous occupons. Je n'en citerai que deux, le premier volume de l'*Essai sur l'indifférence* et le livre du *Pape*.

Le livre de Joseph de Maistre a paru seulement en 1819, à Lyon, mais le *Discours* préliminaire est daté de mai 1817 et nous voyons dans la correspondance du grand écrivain avec son éditeur, M. Deplace, qu'il

[1] Prospectus des Chartes-Touquet. A la Bibliothèque nationale.

attachait beaucoup d'importance à cette date. Il lui mandait de Turin, le 19 décembre 1818 : « Je tiens beaucoup à ce que l'ouvrage soit daté, ou à la fin du discours préliminaire ou à la fin de l'ouvrage (mai 1817). M. Baillot vous l'aura peut-être marqué [1]. » D'un autre côté, on lit dans la préface mise en tête de l'édition de 1819 : « L'ouvrage que nous publions devait paraître *vers la fin de* 1817. Des obstacles, qu'il ne nous a pas été possible de surmonter et qu'il est inutile de rappeler aujourd'hui, nous ont forcés d'en retarder l'impression jusqu'à ce moment. »

Si le livre du *Pape* avait pu paraître vers la fin de 1817, sa publication aurait coïncidé avec celle du premier volume de l'*Essai sur l'indifférence*, et la même année aurait vu naître deux des chefs-d'œuvre de notre langue, deux des plus beaux monuments que le génie ait élevés à la religion et aux lettres. Mis en vente au mois de décembre 1817 [2], le premier volume de l'*Essai* obtint, dès son apparition, un succès considérable. « La Providence bénit d'une manière étonnante ce pauvre livre, écrivait l'auteur à son ami, l'abbé Bruté, le 22 février 1818... En deux mois, la première édition, c'est-à-dire 1,500 exemplaires, ont été enlevés. Je prépare en ce moment une seconde édition où, d'après le conseil de quelques amis, et contre le gré

[1] *Notice sur Guy-Marie-Deplace,* suivie de lettres inédites de Joseph de Maistre à M. Deplace, par F.-Z. Collombet, Lyon, 1859.

[2] *Journal de la librairie,* année 1817, nº 4066.

de quelques autres (car les sentiments ne sont pas d'accord), je retranche et corrige beaucoup de choses. » L'abbé Jean de la Mennais écrivait de son côté, le 11 mai 1818 : « Féli vous a envoyé son *Essai* ; livre excellent, admirable, qui finit toutes nos controverses avec les philosophes, comme les ouvrages de Bossuet avaient fini celles de son temps. C'est un coup de massue donné d'un bras vigoureux sur la tête de nos *sages ;* aussi frémissent-ils de colère et jettent-ils de beaux cris. Quoi qu'il en soit, la première édition est vendue ; la seconde le sera bientôt ; il semble que cette malheureuse France, qu'on croyait perdue sans retour, soit affamée de religion [1]. »

L'*Essai* avait été écrit en 1816 et en 1817 [2], durant le séjour de la Mennais dans l'impasse des Feuillantines. Voici en quels termes Victor Hugo s'exprime sur le célèbre écrivain et cette période de sa vie : « L'abbé Caron parlait avec éloge, en petit comité de séminaristes dans le cul-de-sac des Feuillantines, d'un prêtre inconnu, nommé Félicité Robert, qui a été plus tard la Mennais. » Dans ces quelques lignes encore, presque autant d'erreurs que de mots.

Pendant la Révolution et l'Empire, le saint abbé

[1] *Lettres inédites de J.-M. et F. de la Mennais,* recueillies par M. Henri de Courcy, et précédées d'une introduction par M. Eugène de la Gournerie, pages 140 et 142.

[2] Commencé vers le mois d'avril 1816, le premier volume de l'*Essai sur l'indifférence* a été terminé vers le mois d'octobre 1817. V. *Lettres inédites*, etc., pages 129 et 134. — *Correspondance de la Mennais,* publiée par M. Forgues, lettre du 17 avril 1817.

Carron (Victor Hugo, dominé sans doute par la puissance de ses souvenirs classiques, écrit à tort *Caron*,) avait fondé à Somers-town, près Londres, plusieurs établissements charitables, et notamment deux maisons d'éducation destinées à recevoir les enfants des émigrés pauvres ; à la première Restauration, il fut invité par Louis XVIII à venir à Paris, amenant avec lui ses élèves et les dames qui s'étaient consacrées, sous sa direction, à cette œuvre de dévouement. « La maison que l'abbé Carron, dit son historien, choisit pour y installer son intéressante colonie était située rue du Faubourg-Saint-Jacques, impasse des *Feuillantines* [1]... Le titre officiel de l'établissement varia. D'abord on l'appelait *Institut des nobles orphelines*. Plus tard, en 1816, sur la demande de l'abbé Carron, Madame la duchesse d'Angoulême consentit à ce que l'établissement prît le nom d'*Institut royal de Marie-Thérèse*. Mais le nom des *Feuillantines* est resté le plus populaire dans l'esprit de celles qui y passèrent les plus douces années de leur vie, et c'est toujours sous ce titre qu'elles aimaient à le désigner entre elles. — C'était un lieu très propre au but qu'on se proposait. La position était saine et agréable. Il y avait un jardin assez spacieux, de longues allées, et un petit bosquet de marronniers, qui pouvaient servir pour donner la récréation aux élèves, tandis qu'une autre

[1] Au nº 12 de l'impasse des Feuillantines. C'est la même maison que V. Hugo avait habitée pendant son enfance, du commencement de 1809 à la fin de 1810, et pendant les années 1812 et 1813.

partie de l'enclos était réservée à l'abbé Carron et aux dames directrices [1]. »

Le retour de l'île d'Elbe obligea l'abbé Carron à reprendre le chemin de l'exil; il se trouvait, en effet, compris dans l'un des nombreux décrets de proscription que Napoléon avait publiés à Lyon, — dans le *septième*, qui ordonnait aux émigrés rentrés en France depuis le 1[er] Avril 1814 de sortir sur le champ du territoire de l'Empire, sous peine d'être arrêtés et jugés conformément aux lois portées par les assemblées révolutionnaires. Le 28 Mars, il mit à la voile pour l'Angleterre, et se retira dans l'un des faubourgs de Londres, à Kensington ; il ne revint en France qu'au mois de Novembre 1815. L'*Ami de la religion et du roi*, du 2 Décembre, annonçait ainsi son retour

« M l'abbé Carron, si connu en Angleterre et en France par ses établissements de charité, vient d'arriver dans sa patrie, qu'il avait quittée de nouveau au printemps dernier. Il a ramené avec lui les jeunes élèves qu'il avait rassemblées à Londres, et occupe la maison qu'il habitait précédemment dans l'enclos des Feuillantines... Il faut espérer que cet homme respectable, qui a honoré son pays, ne sera plus réduit à le quitter une troisième fois, et qu'il pourra donner tranquillement l'essor à cette charité active qui lui a fait faire tant de grandes choses, et qui trouvera à s'exercer au milieu des désastres de la religion et de la patrie. »

La maison des Feuillantines, que l'abbé Carron ne devait plus quitter et où il mourut, le 15 Mars 1821, comprenait, en 1817, deux catégories de pensionnaires :

[1] *Vie de l'abbé Carron*, par un Bénédictin de la congrégation de France. Paris, 1866, chez Douniol, p. 501.

les *élèves royales*, au nombre de vingt-cinq, puis de trente, pour lesquelles le roi payait une pension de 600 livres, et les *élèves surnuméraires*, qui étaient une douzaine environ, appartenant presque toutes à des familles bretonnes. « Les pieuses dames qui avaient été, pendant l'exil, les fidèles coopératrices des bonnes œuvres du saint prêtre, au lieu de se fixer, à leur retour en France, dans leurs familles, où leur présence était ardemment désirée, se résolurent, par un généreux dévouement, à ne point quitter leur bon père et à continuer de seconder son zèle [1]. » C'étaient Mme de Cougnac et sa nièce Mme de Chasteigner, Mlles de Trémereuc, d'Ozonville, de Villiers, et enfin Mlle de Lucinière, femme du plus rare mérite, dont la correspondance avec la Mennais atteste un talent hors ligne [2]. Quelques laïques, le chevalier de Rumédon et le chevalier de la Morinais, neveu à la mode de Bretagne de l'abbé Carron, quelques vieux prêtres, l'abbé le Tourneur, l'abbé Lowenbruck, l'abbé Carrissan, le Père Fauvel, les abbés Dumenildot, Mesnou, Levasseur, habitaient également la maison des *Feuillantines*. C'est là, au milieu de cette famille dont l'abbé Carron était le *père*, que la Mennais passa les plus belles et les plus douces années de sa vie (1816-1819). « L'abbé Féli de la Mennais, lisons-nous dans les *Notes* de Mme Agathe Carron, qui était à cette époque l'une des *élèves surnu-*

[1] *Vie de l'abbé Carron*, p. 534.

[2] V. *Correspondance de la Mennais*, publiée par M. Forgues, 2 vol. in-8.

méraires, habitait aussi sous ce toit béni. D'une chétive santé, d'une vie laborieuse et irréprochable, il ne remplissait aucune fonction sacerdotale autre que sa messe et son bréviaire ; mais il consacrait tous ses instants à l'étude et à la composition. Il avait à son service un petit juif, qu'il instruisit et baptisa dans notre chapelle. Souvent ses travaux lui faisaient sentir le besoin de quelque distraction, et comme il était aussi gai que caustique, il s'abaissait avec nous et ses nièces [1] à mille enfantillages... Tout cela était alors pris en très bonne part, et l'on admirait sans cesse le grand homme qui se faisait simple avec les simples [2]. » Ecoutons maintenant la Mennais lui-même : « Vous me plaignez donc beaucoup, mon excellente amie ? écrivait-il de la Chênaie, le 27 janvier 1820, à Mlle de Lucinière ; hélas ! vous avez raison, puisque je suis loin de vous, loin de notre père, loin de tous nos chers Feuillantins et Feuillantines. » Et plus tard, quand les jours d'orage sont venus et que la tempête a déraciné la foi dans son âme et brisé toutes ses espérances, avec quels amers regrets sa pensée se reporte vers l'humble et paisible maison du Faubourg Saint-Jacques ! « Comme vous, écrivait-il à Mlle de Trémereuc, le 6 février 1836, je me rappelle souvent ces jours heureux de Kensington et des Feuillantines, et je remarque tristement combien la vie, — dans son cours rapide et quelquefois trop lent, — va sans cesse se

[1] Les filles de sa sœur, Mme Blaize.

[2] Voy. la *Vie de l'abbé Carron*, p. 560.

rétrécissant et se colorant de teintes plus sombres. Réunis autrefois auprès d'un si bon père, nous voilà tous maintenant dispersés, tandis que le temps, qui ne s'arrête point, apporte à chacun de nous infirmités, souffrances, misères [1]. »

On le voit, la communauté des Feuillantines, avec ses « dames, » ses jeunes filles et ses vieux prêtres, revenus de l'émigration, ne ressemblait guère à ce que Victor Hugo appelle *un petit comité de séminaristes*. Ajoutons que, ni pour les membres de cette communauté, dont il faisait lui-même partie, ni pour aucun de ceux qui s'occupaient à cette époque des questions religieuses, l'abbé de la Mennais ne pouvait être *un prêtre inconnu*. Ne s'était-il pas déjà signalé par des livres, des brochures et des articles qui attestaient un admirable talent d'écrivain et de polémiste? Son premier ouvrage, les *Réflexions sur l'état de l Église en France pendant le dix-huitième siècle et sur sa situation actuelle* (1808), avait été saisi et supprimé par la police impériale, mais une seconde édition avait paru avec le nom de l'auteur, immédiatement après la Restauration. Il avait aussi publié, en 1814, les trois volumes de la *Tradition de l'Église sur l'institution des évêques*, fruit de sa collaboration avec son frère, l'abbé Jean. Le succès dépassa les espérances des deux frères, qui écrivaient, le 19 septembre 1814, à l'abbé Bruté : « Notre lettre accompagne un exemplaire de la *Tra-*

[1] *Correspondance de F. la Mennais*, publiée par M. Forgues, I, 85, et II, 446.

dition, qui a pu enfin paraître à l époque que nous nous y attendions le moins.... *L'impression que cet ouvrage produit ici nous paye assez du travail qu'il nous a coûté.* »

Entraîné vers le journalisme par la fouge de son caractère et l'ardeur de ses convictions, la Mennais publia, de 1814 à 1817, des articles reproduits, pour la plupart, en brochures, et qui eurent un grand retentissement. Nous en citerons quelques-uns : *Sur la dotation du clergé ; De l'Uuiversité impéricle* (1814) ; — *De l'influence des doctrines philosophiques sur la société* (1815) ; — *Du Clergé ; Sur l'observation du dimanche* (1816) ; *Du droit du gouvernement sur l'éducation* (1817) [1]. Grâce à tous ces écrits, complétés et couronnés par le premier volume de l'*Essai*, le *prêtre inconnu* de Victor Hugo jouissait en 1817 d'une célébrité qui était bien près d'être de la gloire [2]. Son nom était dans toutes les bouches, mais ce nom lui-même, quel était-il ? Selon Victor Hugo, l'auteur de l'*Essai sur l'indifférence* se nommait à cette époque Félicité *Robert ;* ce n'est que plus tard qu'il se serait appelé la Mennais : assertion non moins erronée que les précédentes.

[1] Tous ces morceaux se trouvent dans les premiers *Mélanges religieux et philosophiques* de la Mennais, 1819.

[2] Dans un article écrit en 1823, et reproduit à la page 226 de *Littérature et philosophie mêlées,* Victor Hugo constate que « l'abbé F. de la Mennais est parvenu, dès ses premiers pas, au sommet de l'illustration littéraire, » et il ajoute que « l'époque de l'apparition de l'*Essai sur l'indifférence* sera une des dates de ce siècle. »

La correspondance des denx frères de la Mennais avec Mgr Bruté, recueillie par M. Henri de Courcy, et qui va de 1806 à 1833, comprend presque exclusivement des lettres écrites de 1806 à 1819. Aucune de ces lettres n'est signée *Robert* ; toutes portent pour signature tantôt l'initiale *M.*, tantôt *La M*, et plus souvent *J.-M. Mennais* et *F. Mennais*. Je trouve dans les *Notes et souvenirs* de M. Forgues [1] une lettre de l'évêque de Rennes, datée du 16 avril 1812, et adressée « à M. l'abbé de la Mennais (le jeune) à la Chesnais, près Saint-Malo. » L'édition des *Réflexions sur l'état de l'Église*, qui parut en 1814, porte le nom de la Mennais. C'est aussi le seul qui figure sur les diverses publications indiquées plus haut et qui prennent place entre les années 1814 et 1818. Ce nom appartenait d'ailleurs bien légitimement à l'illustre écrivain, ainsi que l'établit le texte des lettres de noblesse accordées en 1788, sur la demande même des États de Bretagne, à son père *le sieur de la Mennais*, pour sa généreuse conduite et son admirable désintéressement pendant les deux disettes de 1782 et de 1786 [2].

Un jour vint où il ne voulut plus de cette noblesse si honorablement acquise ; à partir de 1834, il ne signa plus que *F. Lamennais ;* mais il ne crut pas cependant devoir pousser l'esprit démo-

[1] En tête de la *Correspondance de la Mennais* ; elle ne commence, dans ce recueil, qu'en 1818.

[2] Voy. *Essai biographique sur M. F. de la Mennais*, par A. Blaize, p. 16.

cratique jusqu'à se faire appeler *Robert*, nom qu'il n'a jamais porté, si ce n'est pendant quelques jours et dans une circonstance exceptionnelle. Au mois d'avril 1815, menacé ou croyant l'être par le gouvernement impérial, il se réfugia à Guernesey et y vécut quelque temps sous le nom de Patrick Robertson (*Roberts'son*, fils de Robert). [1]. De Guernesey, il se rendit bientôt à Londres, où il alla trouver l'abbé Carron à Kensington et reprit son nom de la Mennais.

Et maintenant, ne sommes-nous pas en droit de conclure de tout ce qui précède que si Victor Hugo nous a peint, en vers admirables, *Ce qui se passait aux Feuillantines vers* 1813 [2], il a été fort mal renseigné sur ce qui se passait aux Feuillantines vers 1817 ?

V

A côté de la renommée naissante de la Mennais s'élevait la grande renommée de Chateaubriand, qui était à son apogée et dominait alors toutes les autres : *alias inter caput extulit*.

Dans cette arène où l'on t'admire,
Sois fier d'avoir tant combattu,
Honoré du double martyre
Du génie et de la vertu.
Poursuis, remplis notre espérance :
Sers ton Prince, éclaire la France,

[1] Forgues, *Notes et souvenirs*.

[2] Voir, dans *les Rayons et les Ombres*, la pièce qui porte ce titre.

Dont les destins vont s'accomplir ;
L'Anarchie, altière et servile,
Pâlit devant ton front tranquille
Qu'un tyran n'a point fait pâlir [1].

Ainsi chantait Victor Hugo en 1820. Après les *Odes et Ballades*, les *Misérables ;* après la poésie, la prose : « Chateaubriand, debout tous les matins devant sa fenêtre du N° 27 de la rue Saint-Dominique, en pantalon à pied et en pantoufles, ses cheveux gris coiffés d'un madras, les yeux fixés sur un miroir, une trousse complète de chirurgien-dentiste ouverte devant lui, se curait les dents, qu'il avait charmantes, tout en dictant la *Monarchie selon la Charte* à M. Pilorge, son secrétaire. » Singulière fantaisie, il faut en convenir, que celle de Chateaubriand s'amusant à dicter, tout en se curant les dents, des pages depuis longtemps imprimées; ou plutôt ignorance singulière de Victor Hugo, qui aurait dû savoir, ce qui est partout, — dans toutes les histoires de la Restauration, dans les *Mémoires d'outre-tombe*, dans la préface et le post-scriptum de la *Monarchie selon la Charte*, — que la publication de cet écrit se rattache à la promulgation de l'ordonnance du 5 septembre 1816 ; que ce sont là deux faits, deux événements inséparables l'un de l'autre et qui ont tous les deux une date commune.

Lorsque parut dans le *Moniteur* du 7 septembre 1816 l'ordonnance royale signée le 5, aux termes de laquelle la Chambre de 1815 était dissoute, Chateaubriand

[1] *Le Génie. Ode à M. de Chateaubriand.*

corrigeait les dernières épreuves de son éloquente brochure, manifeste hardi du gouvernement parlementaire, dans sa première partie, et, dans la seconde, pamphlet véhément dirigé contre le système ministériel et en particulier contre M. Decazes.

Blessé au cœur, comme tous les hommes de son opinion, par la dissolution de la Chambre, il ajouta sur le champ à son écrit un brûlant *post-scriptum*, où il protestait contre l'ordonnance royale, n'hésitant pas d'ailleurs à révoquer en doute la conformité de la volonté du Roi avec celle de ses ministres.

Le jour fixé pour la mise en vente, — c'était le 18 septembre, — M. Decazes, se fondant sur ce que l'éditeur, M. Le Normant, avait envoyé un assez grand nombre d'exemplaires dans les départements et même en avait laissé circuler quelques-uns à Paris avant de faire le dépôt exigé par la loi du 21 octobre 1814, ordonna la saisie du livre. Prévenu aussitôt, Chateaubriand se transporta dans les ateliers de M. Le Normant, situés rue de Seine, au numéro 8, et s'opposa, en s'autorisant de son titre de pair de France, à la saisie et à l'enlèvement des exemplaires ; les ouvriers, aux cris de : *Vive le Roi ! vive la liberté de la presse ! vive M. de Chateaubriand !* brisérent les scellés apposés sur les volumes, les feuilles et les formes par le commissaire de police et les officiers de paix, et cette petite émeute se prolongea jusqu'à l'arrivée de la gendarmerie [1].

[1] Au tome Ier de ses *Mémoires*, pages 437 et suivantes,

Cédant à la force, Chateaubriand se retira et se rendit chez un notaire, M. Louis-Marthe Mesnier, qu'il requit de consigner sa déclaration du fait de l'arrestation de son ouvrage.

Une nouvelle édition fut imprimée sans retard ; on satisfit cette fois à toutes les formalités légales, et le ministère, pour empêcher la circulation du livre, dut recourir aux tribunaux ; mais les magistrats rendirent, le 9 novembre 1816, une ordonnance de non-lieu, et la *Monarchie selon la Charte*, recommandée par le nom de l'auteur et son énergique résistance, par la saisie de la police et les terreurs du ministère, parut enfin avec un succès qu'il est aisé de comprendre et qui eut dans l'Europe entière un immense retentissement.

Ce succès ne laissa pas de coûter assez cher à l'illustre publiciste. Le 20 septembre 1816, il fut rayé de la liste des ministres d'État, et la pension attachée à cette place lui fut retirée. « Je fus obligé de vendre mes livres, dit-il, à cette occasion, dans les *Mémoires d'outre-tombe ;* M. Merlin les exposa à la criée, à la salle Sylvestre, rue des Bons-Enfants. Je ne gardai qu'un petit Homèr egrec, à la marge duquel se trouvaient des essais de traductions et des remarques écrites de ma main [1]. » La bibliothèque de Chateau-

M. Guizot a publié : 1° le Procès-verbal de saisie de la *Monarchie selon la Charte*, pour cause de contravention aux lois et règlements sur l'imprimerie ; 2° la Correspondance échangée à cette occasion entre le vicomte de Chateaubriand, le comte Decazes, ministre de la police générale, et M. Dambray, chancelier de France.

[1] *Memoires d'outre-tombe*, VII, 227.

briand fut vendue le 29 avril 1817 et les jours suivants [1]. Il dut en même temps se résigner à un autre sacrifice, celui de sa maison de campagne, — *la Vallée-aux-Loups*, — où il avait écrit les *Martyrs* et l'*Itinéraire*.

« On vient de mettre en vente, dit le *Journal des Débats* dans son numéro du 12 avril 1817, une maison de campagne en partie meublée, située à Aulnay, commune de Châtenay, près Sceaux-Penthièvre, appelée la *Vallée* ou le *Val-de-Loup*. Cette maison, qui n'était qu'une chaumière avec une vigne et un verger quand le propriétaire actuel en fit l'acquisition en 1807, est aujourd'hui une maison agréable, placée dans un parc de vingt arpens enclos de murs et planté avec soin. On y trouve la collection presque entière des arbres exotiques ou naturels au sol de la France. Le tout présente l'aspect d'une vallée solitaire, environnée de bois qui semblent en faire partie. Nous pouvons parler en connaissance de cause de cette demeure charmante, de ces beaux arbres trop tôt ravis aux mains qui les ont plantés ; et nous félicitons d'avance celui qui devra à la faveur du sort la propriété d'une campagne qui, comme celle de Tibur et d'Auteuil, sera à jamais illustrée par le nom et le souvenir de son premier créateur. »

La *Vallée-aux-Loups* fut acquise par le vicomte de Montmorency. Il ne restait à Chateaubriand, pour se consoler d'avoir perdu les frais ombrages d'Aulnay, que le ruisseau de la rue de l'Université ; c'est, en effet, dans cette rue, au n° 25, qu'il demeura depuis son retour de Gand, en juillet 1815, jusqu'en 1818. A cette époque il échangea le ruisseau de la rue de l'Université contre celui de la rue du Bac, si cher à Mme de Staël [2],

[1] *Journal des Débats*, 29 avril 1817.

[2] Mme de Staël, qui s'écriait, en face du lac Léman : *Oh ! le ruisseau de la rue du Bac !* n'a cependant jamais habité cette

et il habita pendant deux ans le n° 42 de cette dernière rue ; en 1820 seulement il se transporta au n° 27 de la rue Saint-Dominique-Saint-Germain. On peut suivre, dans les volumes successifs de l'*Almanach royal*[1], ce petit itinéraire de Chateaubriand à Paris et constater que Victor Hugo se trompe une fois de plus lorsqu'il nous le montre en 1817 *devant sa fenêtre du n° 27 de la rue Saint-Dominique.*

rue. Elle occupait, avant son exil, un hôtel de la rue Grenelle-Saint-Germain, auprès de la rue du Bac (Sainte-Beuve, *Portraits de femmes*).

[1] Consulter aussi *Almanach du Commerce*, années 1815 et suivantes.

CHAPITRE IX

La pension Cordier. — Le concours de 1817 à l'Académie française. Charles Loyson et Casimir Delavigne. Le chevalier de Langeac et Mme Pipelet Le Constitutionnel *et Malfilâtre. — Le Concours général de 1818. Un accessit de physique. — Victor Hugo et Lamartine aux Jeux-Floraux. Une lettre d'Alexandre Soumet. — Le* Conservateur littéraire. *V.-M. d'Auverney. — Aristide. — Publicola Petissot.*

I

« En 1817, écrit Victor Hugo, l'Académie française donnait pour sujet de prix : *le bonheur que procure l'Etude.* » Et c'est tout. Avec une réserve qui est ici de bon goût, l'auteur des *Misérables* ne nous dit pas qu'il fut couronné dans ce concours de 1817. Je n'imiterai pas son silence, et je me donnerai le plaisir de revenir sur ces débuts du grand poète, sur ces heureuses années où il était encore un enfant, où il n'avait pas encore quitté les bancs du collège, et où déjà un peu de ce bruit, qui n'est pas encore la gloire, mais qui la précède, comme l'aube devance et annonce le soleil, commençait à se faire autour de son nom.

Après la seconde Restauration, au mois de septembre 1815, le général Hugo s'était fixé à Paris. Il plaça ses deux plus jeunes fils, Eugène et Victor [1], dans la pen-

[1] Eugène était plus âgé que son frère d'un an et demi. Il était

sion Cordier et Decotte, rue Sainte-Marguerite. Il suivaient de là les cours de mathématiques, de physique et de chimie au collège Louis-le-Grand. *Nascuntur poetæ ; mathematici fiunt.* — Victor Hugo aurait pu devenir mathématicien ; mais certes il était *né poète*. A l'âge où les autres enfants sont à peine en état de distinguer la prose des vers, il sentait déjà s'éveiller en lui et chanter sur ses lèvres de vagues et fraîches mélodies.

On sait quels spectacles magiques avaient frappé ses premiers regards, de quels récits merveilleux avaient été bercées ses jeunes années : les Alpes et les Apennins, Florence et Rome, le golfe de Naples et les gorges de Calabre, ces incomparables décors se déroulant devant les yeux d'un enfant de cinq ans ; le palais de marbre d'Avellino, « tout creusé par le temps, et par les tremblements de terre [2] », et, le soir, dans la grande salle, le colonel Hugo racontant la prise de Fra Diavolo ; — Naples quittée pour Paris, le *vieux puisard* et l'*escarpolette sous les marronniers* dans le jardin des Feuillantines, semé de fleurs et d'insectes,

Plein de bourdonnements et de confuses voix ;

et, un jour, au Panthéon, la vision du grand empereur, apparaissant dans un flot de poussière dorée, muet et grave, pendant que devant lui passent les régiments, les drapeaux, les musiques, et que la foule emplit les

né à Nancy le 16 septembre 1800. Victor était né à Besançon le 26 février 1802.

[2] *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie*, T. I, p. 51.

airs de cris enthousiastes ; — puis, le voyage de Paris à Madrid, Ernani, ce nom inconnu frappant les oreilles de cet enfant qui passe et qui s'en souviendra un jour, Burgos où les pas des soldats de Napoléon retentissent sans réveiller dans sa tombe le Cid Campéador, les cathédrales gothiques, les palais mauresques, les rues mystérieuses ; partout le bruit des combats, et, le soir encore, dans le palais Masserano, le général racontant ses chasses contre les guerillas ; — le retour de Madrid à Paris, les désastres qui se succèdent comme hier encore se succédaient les victoires, la France envahie, l'empereur qui prend le chemin de l'île d'Elbe pendant que le frère de Louis XVI rentre aux Tuileries ; et bientôt, comme sur un théâtre se produisent en un instant les changements de décors, Napoléon qui reparaît, Louis XVIII qui s'éloigne à son tour, le Champ de Mai, Waterloo, la seconde Restauration : Victor Hugo avait vu tout cela, et il n'avait pas quatorze ans ! Dans ces tableaux et ces souvenirs, que de germes d'inspirations pour cette âme de poète ! Et comment nous étonner maintenant qu'en 1815 — à treize ans — il eût déjà composé des pièces de vers sans nombre ?

Il n'attend pas d'être en réthorique pour composer sa tragédie. En 1816, il en écrit une, en cinq actes naturellement, intitulée *Artamène*, et destinée à célébrer, sous des noms égyptiens, le retour de Louis XVIII et la chute de Napoléon. L'usurpateur s'appelait Actor, et le roi légitime Zobéir.

Le dernier vers, qui renfermait la morale de la pièce, était celui-ci :

Quand on hait les tyrans, on doit aimer les rois.

En même temps qu'il terminait sa tragédie d'*Artamène* et qu'il en commençait une autre, intitulée *Athélie ou les Scandinaves*, le jeune élève de la pension Cordier prenait part au concours de l'Académie française pour le prix de poésie.

Ce concours académique appartient en propre à notre année 1817 ; il a été le plus brillant de tous ceux qui ont eu lieu à l'Académié depuis deux siècles ; il marque l'entrée de Victor Hugo dans la renommée : trois raisons pour lesquelles je voudrais en parler ici tout à mon aise.

II

Sainte-Beuve a écrit, en 1831, d'après les notes et les communications du poète lui-même, une biographie de Victor Hugo. « En 1817, dit-il, Victor avait envoyé de sa pension, au concours de l'Académie française, une pièce de vers sur *les Avantages de l'étude*, qui obtint une mention. La pièce du jeune poète de quinze ans se terminait par ces vers :

Moi qui, toujours fuyant les cités et les cours,
De trois lustres à peine ai vu finir le cours.

« Elle parut si remarquable aux juges qu'ils ne purent croire à ces *trois lustres*, à ces quinze ans de l'auteur, et, pensant qu'il avait voulu surprendre la religion du respectable corps, ils ne lui accordèrent

qu'une mention au lieu d'un prix. *Tout ceci fut exposé dans un rapport prononcé en séance publique par M. Raynouard.* Un des amis de Victor, qui assistait à la séance, courut à la pension Cordier avertir le *quasi-lauréat*, qui était en train de faire une partie de barres et ne songeait plus à sa pièce. Victor prit son extrait de naissance et l'alla porter à M. Raynouard, qui fut tout stupéfait comme d'une merveille ; mais il était trop tard pour réparer la méprise [1] ».

L'anecdote, ainsi mise en circulation par Sainte-Beuve et reproduite par lui dans la *Revue des Deux-Mondes* [2] et dans ses *Portraits littéraires* [3], a été répétée depuis par tous les biographes de Victor Hugo, et en particulier par M. de Loménie, dans la *Galerie des Contemporains illustres :*

« Le ton grave et sérieux du morceau, dit M. de Loménie, annonçait au moins *cinq lustres.* L'Académie s'offensa de ces prétendus *quinze ans* de l'auteur comme d'une mystification irrespecteuse, et elle jugea à propos de l'en punir en le privant du prix. Vainement le jeune Victor, averti par un ami, s'empressa de venir porter lui-même son extrait de naissance au rapporteur, M. Raynouard : il était trop tard : la palme était adjugée [4]. »

L'un des derniers biographes du poète, M. Barbou, en reproduisant, après vingt autres, cette anecdote,

[1] *Biographie dee Contemporains,* T. IV, 2e partie.

[2] T. III, 1831.

[3] *Critiques et Portraits littéraires,* 1832-1839.

[4] *Galerie des contemporains illustres,* par un *Homme de rien* (Louis de Loménie), t. I., 1840.

maintenant passée à l'état de *légende*, a cru devoir l'agrémenter du détail suivant :

« On était en 1817, en pleine Restauration. Sujet imposé : *le Bonheur que procure l'étude dans toutes les situations de la vie.*
« Le bonheur que procure l'étude dans toutes les situations de la vie, cela était une excuse pour la Restauration, et les gens de lettres se consolèrent. Par bonheur, le peuple ne fut pas longtemps de l'avis des gens de lettres [1]. »

Encore un crime à ajouter à tous ceux de la Restauration ! Par une inspiration machiavélique, le gouvernement de Louis XVIII a *imposé* ce sujet de concours : *les Avantages de l'étude*, afin d'endormir les esprits et d'étouffer les souvenirs des victoires impériales ! Malheureusement, cette belle invention a contre elle une date, et rien n'est brutal comme une date. C'est dans la séance du 5 avril 1815, — pendant les Cent-Jours, — que la seconde classe de l'Institut *impérial* fit connaître qu'elle mettait au concours : *le Bonheur que procure l'étude dans toutes les situations de la vie* [2]. Suivant l'usage le prix ne fut décerné que deux ans plus tard, le 25 août 1817.

Sur quarante-six pièces soumises à l'examen de l'Académie, il y en eut jusqu'à dix qui parurent dignes d'être distinguées. Le prix fut partagé entre MM. Pierre Lebrun et Xavier Saintine. Ce dernier, qui débutait alors et que le *Journal des Débats*, dans le compte-rendu de la séance, appelait *M. de Saint-Cricq*, gros comme

[1] *Victor Hugo et son temps*, par A. Barbou, p. 55.
[2] *Journal de l'Empire*, 6 avril 1815.

le bras, avait pris pour épigraphe un des vers de son poëme :

Je voudrais d'un laurier faire hommage à ma mère.

« Cette mère que je ne connaissais pas, écrivait le lendemain M. Tissot dans le *Journal du Commerce* [1], était à ma droite ; ses larmes et sa joie l'ont trahie au milieu du triomphe de son fils. »

L'ouvrage qui obtint l'*accessit* et qui portait pour épigraphe :

Me vero primum dulces ante omnia Musæ,

était, d'après le secrétaire perpétuel, celui où l'on trouvait le plus verve, et M. Raynouard exprimait au nom de ses collègues le regret que l'auteur eût consumé les forces de son talent à dépasser le but. M. Tissot disait, de son côté, dans l'article déjà cité du *Journal du Commerce :* « L'auteur de la pièce placée sous le n° 39, qu'on a dit être un élève de l'École normale et se nommer Loyson, annonce un homme qui a reçu de la nature le don de la poésie... L'Académie, obligée d'obéir à des lois qui sont le salut de notre gloire littéraire, n'a pu donner à M. Loyson qu'un accessit ; il eût emporté le prix seul et sans concurrent, s'il eût pu de lui-même retrancher les jets vigoureux de son excessive abondance [2]. » Quant au *Journal*

[1] Nom sous lequel paraissait alors le *Constitutionnel.* — Voir ci-dessus, chapitre VII.

[2] *Journal du Commerce,* 26 août 1817.

des Débats, voici ce qu'il écrivait, dans son numéro du 26 août 1817 : « L'accessit remporté par *M. Loisar* offre de beaux vers, et le secrétaire perpétuel a fait entendre que cet ouvrage aurait peut-être remporté le prix s'il eût été plus court. »

L'écrivain que le *Journal des Débats* appelait *M. Loisar* s'appelait en réalité Charles Loyson. Il n'était pas, comme le disait M. Tissot, « un élève de l'École normale », mais Maître de Conférences à cette École et chef de bureau au ministère de la Justice. Publiciste et poète distingué [1], ami de Victor Cousin et de Guizot, consulté par MM. de Serre et Royer-Collard, Charles Loyson était une des espérances les plus brillantes de la Restauration. Il mourut de la poitrine, à peine âgé de vingt-neuf ans, le 27 juin 1820. Vingt ans plus tard, dans la discussion de l'Adresse de 1841, M. Guizot, qui avait pris plusieurs fois la parole, descendait de la

[1] Charles Loyson publia, en 1819, un volume d'*Épitres et Élégies*, sur lequel Sainte-Beuve a porté ce jugement : « Charles Loyson est juste un intermédiaire entre Millevoye et Lamartine, mais beaucoup plus rapproché de ce dernier par l'élévation et le spiritualisme habituel des sentiments. » En 1818, il avait fait paraître deux brochures politiques très mordantes, ayant pour titre, la première : *Guerre à qui la cherche, ou Petites lettres sur quelques-uns de nos grands écrivains, par un ami de tout le monde, ennemi de tous les partis* ; et la deuxième : *Seconde campagne de Guerre à qui la cherche, ou suite des Petites lettres sur quelques-uns de nos grands écrivains*. En 1819, sa *Lettre à M. Benjamin-Constant, l'un des rédacteurs de la* Minerve, continua le succès très vif de *Guerre à qui la cherche*. — Les *Œuvres choisies de Charles Loyson* ont été publiées en 1868 par M. Emile Grimaud, avec une Lettre du R. P. Hyacinthe, et des Notices biographique et littéraire par MM. Patin et Sainte-Beuve. Le R. P. Hyacinthe de 1868, aujourd'hui M. Hyacinthe Loyson, est le neveu de Charles Loyson.

tribune, tout prêt à y remonter encore. M. Villemain lui représenta qu'il semblait bien fatigué ; pour toute réponse, M. Guizot lui dit avec un sourire mélancolique :

> C'est pour périr bientôt que le flambeau s'allume,
> Mais il brille un instant sur les autels des dieux !

Ce sont deux vers de Charles Loyson, dans sa pièce sur le *Bonheur de l'étude* [1].

Au-dessus de cette dernière pièce, l'Académie en plaçait une autre qui ne recevait cependant aucune récompense, l'auteur, M. Casimir Delavigne, s'étant mis lui-même hors du concours. Au lieu d'accepter le sujet comme une vérité reconnue, il l'avait envissgé comme une question à résoudre, et il était arrivé à cette conclusion que l'*étude ne fait pas le bonheur dans toutes les situations de la vie*. Le jeune poète croyait avoir de bonnes raisons pour le décider ainsi. Le comité du Théâtre-Français, auquel il avait présenté sa tragédie des *Vêpres siciliennes*, l'avait reçue d'abord à correction, et, après une seconde lecture, l'avait ajournée indéfiniment. *Inde iræ*... De là sa colère contre les comités et contre l'étude ; de là l'une de ses meilleures pièces, les *Comédiens*, et son excellente *Épitre à MM. de l'Académie française sur l'étude* [2]. L'épître était peut-être le genre qui convenait le mieux au talent de Casimir Delavigne, à ce talent spirituel,

[1] Sainte-Beuve, *Portraits contemporains*, t. II, p. 225.

[2] *Notice sur la vie et les œuvres de Casimir Delavigne*, par son frère Germain Delavigne.

élégant et judicieux ; dans cette voie, et dans cette voie seulement, il eût pu trouver de vrais chefs-d'œuvre. Que de parties déjà supérieurement traitées dans l'Épître de 1817 ! Que de vers heureux, de ces vers *trouvés* comme le poète en aura si peu dans ses tragédies, celui-ci, entre autres, devenu proverbe dès son apparition :

Les sots, depuis Adam, sont en majorité !

Voilà donc quatre pièces — celles de MM. P. Lebrun, Saintine, Casimir Delavigne et Charles Loyson — dont la supériorité avait paru incontestable aux juges du concours. Ils accordèrent de simples mentions aux six autres pièces distinguées par l'Académie, mais placées par elle à une longue distance des quatre premières. Elles furent classées dans l'ordre ci-après : 5° le n° 36, « qui paraît être, disait M. Raynouard, d'un auteur exercé dans l'art d'écrire et qui sait employer sagement les ressources de la versification ; 6° une pièce de la princesse de Salm-Dyck [1] 7° et 8° deux discours en vers, dont l'un était du chevalier

[1] Constance-Marie de Théis, née à Nantes le 7 novembre 1769, avait épousé en 1789 le fils d'un secrétaire du Roi, M. Pipelet. Être une femme-poète, une Muse, et s'appeler *Madame Pipelet!* C'était là une de ces *situations de la vie* dans lesquelles *l'étude* elle-même est impuissante à *donner le bonheur*. Mme Pipelet le comprit, demanda le divorce et se remaria, en 1802, avec le prince de Salm-Dyck. Après avoir publié de nombreux recueils de poésie et un roman intitulé : *Vingt-quatre heures d'une femme sensible*, elle est morte le 13 avril 1845, le jour même où Victor Hugo, son ancien camarade de concours, était nommé pair de France.

de Langeac, traducteur des *Bucoliques* de Virgile et *lauréat* de 1768 [1] ; 9° la pièce inscrite sous le n° 15, avec cette épigraphe empruntée à Ovide :

At mihi jam puero cœlestia sacra placebant ;

10° une autre pièce, portant pour épigraphe ce vers de Racine :

Du chagrin le plus noir elle écarte les ombres.

La pièce inscrite sous le n° 15 et qui, dans le classement fait par l'Académie, n'occupe que le *neuvième* rang, était celle de Victor Hugo.

En présence de ce résultat, officiellement constaté par le rapport du secrétaire perpétuel, force nous est bien d'écarter le récit de Sainte-Beuve. Bien loin que M. Ray-

[1] Le chevalier de Lespinasse de Langeac était né en 1750. A dix-huit ans, il avait été couronné par l'Académie pour sa *Lettre d'un fils parvenu à son père laboureur*. Le jour de la séance solennellé, le 25 août 1768, l'affluence fut telle qu'il fallut renforcer la garde et que l'on ne parvint pas sans peine à fermer les portes. Ceux qui n'avaient pu entrer remplirent la salle voisine, se formèrent en académie sous la présidence de Lemierre; Dorat lut l'épître du jeune chevalier, et les applaudissements qui accueillirent cette lecture retentissaient jusque dans l'enceinte privilégiée. Victime, hélas ! de son précoce triomphe, le pauvre chevalier ne vivra plus maintenant que pour remporter une seconde fois le prix de poésie. Voué aux concours à perpétuité, il le poursuivrs désespéremment, sans obtenir autre chose que des mentions et, dans ses bons jours, des *accessits*. Pareil à ces députés qui, après avoir eu les honneurs d'une session, ne réussissent plus à se faire réélire, et qui errent comme des ombres plaintives sur les bords de la Seine, autour du Palais-Bourbon, on le verra pendant plus d'un demi-siècle, lauréat déchu, errer mélancoliquement autour du Palais-Mazarin.

nouard ait *exposé dans son rapport prononcé en séance publique* que l'Académie, au moment de décerner le prix à Victor Hugo, s'était ravisée et avait pris le parti de lui accorder une simple mention, pour le punir d'avoir voulu mystifier ses juges avec ses *trois lustres*, on trouve, au contraire, dans ce document, la preuve que l'Académie avait considéré les *quinze ans* du poète comme un titre à sa sympathie. « Si véritablement il n'a que cet âge, — ainsi s'exprimait le rapporteur, — l'Académie a dû un *encouragement* au jeune poète [1] ». Un *encouragement*, voilà donc ce qui fut accordé à Victor Hugo ; on ne le fit pas descendre du premier au *second* rang ; on lui assigna d'emblée le *neuvième* rang, parce que huit autres pièces avaient paru à ses juges l'emporter sur la sienne.

Du vivant de Sainte-Beuve, j'avais eu occasion de rectifier la petite erreur dans laquelle il était tombé, lui l'historien littéraire impeccable. Il me fit l'honneur de m'écrire à ce sujet : « En ce qui est de la pièce de Victor Hugo qui a concouru, mon récit, qui peut bien être inexact, est pourtant authentique, car le passage a été écrit *d'après une communication directe de Victor Hugo lui-même.* »

M. Raynouard avait cité dans son rapport ces vers de la pièce du jeune Victor Hugo :

Mon Virgile à la main, bocages verts et sombres,
Que j'aime à m'égarer sous vos paisibles ombres !...

[1] *Recueil des discours, rapports et pièces diverses lues dans les séances publiques et particulières de l'Académie française*, 1803-1819, deuxième partie, p. 849.

Là, mon âme tranquille et sans inquiétude
S'ouvre avec plus d'ivresse aux charmes de l'étude ;
Là... mon cœur est plus tendre et sait mieux compâtir
A des maux... que peut-être il doit un jour sentir !

Au sortir de la séance, M. Tissot écrivait, avec un lyrisme auquel il n'avait point habitué ses lecteurs : « Parents auxquels appartient ce disciple de Virgile, lisez la *Poétique* de Vida et voyez avec quels soins, avec quelle tendresse il faut élever cette innocente et douce créature, écarter d'elle les peines qui usent le cœur avant le temps, les rigueurs qui flétrissent le talent avant qu'il ait poussé toutes ses fleurs ; nous vous devrons peut-être un *successeur de Malfilâtre* [1]. »

Il faut avouer que Victor Hugo a fait mentir la prédiction, toute bienveillante d'ailleurs, du *Journal du Commerce*, et que, s'il est vrai que *la faim ait mis au tombeau Malfilâtre ignoré* [2], son *successeur* n'est pas mort ignoré et n'a pas précisément fini à l'hôpital !

III

A la fin des vacances de 1817, le jeune Victor reprenait, en compagnie d'Eugène, le chemin de la pension

[1] *Journal du Commerce*, du 26 août 1817.

[2] Gilbert, *Le Dix-huitième siècle.* — Il n'est point vrai que Malfilâtre soit *mort de faim.* Il est mort d'un abcès au genou qui s'était formé à la suite d'une chute de cheval, et les soins dont il fut entouré donnent un éclatant démenti au vers de Gilbert. Par une rencontre bizarre, Gilbert, qui devait être représenté à son tour pauvre et mourant de misère, alors qu'en réalité il touchait jusqu'à trois pensions, sur la Cassette du roi, sur le *Mercure de France* et sur la Caisse épiscopale des économats, est mort, comme Malfilâtre, des suites d'une chute de cheval.

Cordier. Comme ils viennent d'entrer en philosophie, plus que jamais on va les bourrer de latin et de mathémathiques, mais le démon des vers n'y perdra rien. Dès le mois de décembre, Victor envoie aux Jeux-Floraux de Toulouse deux Odes, *l'Amour de la Gloire* et *La Mort de Louis XVII*[1]. Eugène, qui est poète lui aussi, joint au paquet une *Ode sur la mort du duc d'Enghien;* mais bientôt il est pris d'un remords. Il craint que sa pièce ne soit préférée à celles de son « petit frère », dont les succès lui sont plus chers que les siens. Il écrit alors au secrétaire perpétuel de l'Académie des Jeux-Floraux, l'excellent M. Pinaud[2], la noble et touchante lettre qu'on va lire :

Paris, le 4 avril 1818.

Monsieur, je viens de recevoir le paquet que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser. Je voudrais vainement vous exprimer combien je suis reconnaissant de votre complaisance et des bontés de l'Académie. Croyez, du moins, que je ne négligerai rien pour m'en rendre digne, moins soutenu dans mes efforts par l'espoir d'une couronne que par le désir de ne pas tromper votre indulgence.

Il est cependant des circonstances, en faveur d'un de mes rivaux, que je me reprocherais de ne vous avoir pas fait con-

[1] Il s'agit ici, non de l'Ode sur *Louis XVII*, publiée dans les *Odes et Ballades* et qui fut écrite seulement en 1821, mais, d'une première pièce sur le même sujet, qui est restée inédite.

[2] M. Pinaud, dont le nom revient souvent dans les lettres de jeunesse de Victor Hugo, était un homme d'un rare mérite. Incarcéré pendant la Terreur, lié, au sortir de prison, avec Bernardin de Saint-Pierre, il menait de front l'étude des lettres et celle du droit. Sous la Restauration, successivement avocat général et conseiller à la cour royale de Toulouse, puis procureur-général à Metz, c'est à ce dernier poste que le trouva la révolution de Juillet. Il donna sa démission au mois d'août 1830.

naître ; ce rival est mon frère, l'auteur des odes sur l'*Amour de la gloire* et la *Mort de Louis XVII*. Je l'ai vu, pressé par l'époque du concours, faire la première en une nuit et la seconde en trois jours. Il est à peine âgé de seize ans ; c'est le même jeune homme qui, à quinze ans, a obtenu, en 1817, une mention honorable à l'Académie française.

Je ne sais, Monsieur, si ces considérations, jointes à la différence d'âge qui existe entre nous et aux encouragements que mérite sa jeunesse, auront, aux yeux de l'Académie, la même force qu'aux yeux d'un rival ; je n'ose exprimer mon sentiment sur ce que je lui soumets. Daignez, néanmoins, être persuadé que, quels que soient mes efforts pour répondre à votre attente, la plus forte marque de satisfaction que l'Académie puisse me donner ne serait pas de couronner ma pièce.

C'est dans ces sentiments que j'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

E. Hugo.

J'ose espérer, Monsieur, le secret sur ce que je vous dis de mon frère : s'il venait à savoir mon indiscrétion, il serait homme à ne me le pardonner de deux mois. La décision de l'Académie m'apprendra assez si vous avez mis le comble à ma reconnaissance.

Des deux pièces de Victor, aucune ne fut couronnée. L'Ode d'Eugène sur *la Mort du duc d'Enghien* [1] obtint, dans la séance du 3 mai 1818, non un beau lis d'argent, comme il est dit, au tome 1er de *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie* [2], mais un *souci* réservé.

[1] Elle a été reproduite par le *Conservateur littéraire*, neuvième livraison, avril 1820.

[2] Cette indication se rapporte à la première édition de l'ouvrage. Dans les éditions postérieures à la publication de mon volume sur *Victor Hugo avant* 1830 (1883), il a été fait un certain nombre de corrections et un nombre considérable d'additions. Les additions faites d'après les indications fournies par mon livre ont augmenté, de près d'un tiers, le *Victor Hugo raconté*.

On a souvent besoin d'un plus petit que soi.

Décidément, les deux frères prenaient le plus long pour aller à l'École polytechnique, ou plutôt ils n'en prenaient pas du tout le chemin. Ils obtinrent de leur père qu'ils ne se présenteraient pas aux examens, et, au mois d'Août 1818, ils quittèrent définitivement la pension.

Quelques jours auparavant, le 17 août, avait eu lieu la distribution des prix du concours général. Victor Hugo avait obtenu le cinquième accessit de physique [1].

IV

En disant adieu à la pension Cordier et à la rue Sainte-Marguerite, Eugène et Victor allèrent habiter avec leur mère. Après avoir demeuré, de 1814 à 1818, dans la rue du Cherche-Midi, presqu'en face de l'Hôtel des conseils de guerre, où logeait un intime ami de la famille, M. Foucher, Mme Hugo était installée, depuis quelque temps, au numéro 18 de la rue des Petits-Augustins, dans une maison contigue au Musée des Petits-Augustins, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par la cour du palais des Beaux-Arts. Des fenêtres de l'appartement, situé au troisième étage, on avait vue, d'un côté, sur l'ancien jardiu La Rochefoucauld, et, de l'autre, sur la cour du Musée, tout encombrée de sculptures et de fragments d'architecture.

[1] *Palmarès des concours généraux*. Bibliothèque de la Sorbonne.

Le général Hugo et sa femme étaient judiciairement séparés. Le général vivait loin de Paris, sur les bords de la Loire. Mme Hugo eut donc seule la direction de ses fils. Elle ne contraria pas leur vocation, l'encourageant, au contraire, heureuse de voir qu'ils mettaient leur jeune talent au service de la cause qui lui était chère entre toutes, la cause des Bourbons. Elle était leur confidente, les conseillait et leur proposait des sujets. Dans le premier volume des *Odes*, paru au lendemain de sa mort, son inspiration est à toutes les pages.

Victor Hugo avait une double revanche à prendre, à l'Académie française et aux Jeux-Floraux. Pas plus que le talent, la volonté ne lui faisait défaut. Sans perdre un jour, il se mit à l'œuvre. L'occasion justement était des plus propices, l'Académie française ayant à décerner, en 1819, deux prix de poésie au lieu d'un. Outre le prix traditionnel, dont le sujet était l'*Institution du Jury en France*, il y avait, cette année-là, un prix extraordinaire. Un anonyme (c'était M. Lemontey, qui ne faisait pas encore partie de l'Académie) lui avait remis une somme destinée à récompenser le meilleur discours en vers sur les *Avantages de l'Enseignement mutuel*, et le ministre de l'intérieur, M. Decazes, avait ajouté à la valeur du prix. Le jeune Victor se sentait de taille à courir les deux prix à la fois et à faire coup double ; il envoya deux pièces à l'Académie.

M. Raynouard fit son rapport dans la séance du 25 août 1819 et s'occupa d'abord du concours sur l'*Institution du Jury*. Cinquante pièces avaient été envoyées ;

cinq furent distinguées, mais aucune ne parut digne du prix ; il ne fut même pas accordé de mention [1].

Dans la seconde partie de son rapport, consacrée au concours sur les *Avantages de l'Enseignement mutuel*, M. Raynouard fit connaître qu'aucune des dix-neuf pièces adressées à l'Académie n'avait paru mériter le prix ; des mentions honorables étaient cependant décernées aux ouvrages inscrits sous les numéros 5, 9, 10, 13, 15 et 16. Le numéro 16, c'était Victor Hugo. En publiant sa pièce, au mois d'août 1820, dans le *Conservateur littéraire*, le poète la fit précéder de cette note :

« L'auteur de cette pièce avait vu dans l'enseignement mutuel, une méthode utile, mais non admirable, comme le prétend la faction libérale. Considérant sa pièce sous le rapport littéraire, nous l'admettons dans ce recueil, sans partager tout à fait son opinion. L'enseignement mutuel y est, à la vérité, loué très modérément (l'auteur le regarde seulement comme susceptible de rendre les premiers travaux élémentaires *moins tristes et plus courts*) ; l'auteur a même su faire percer en plusieurs endroits son opinion royaliste et ses sentiments religieux, et nous devons lui en savoir gré dans un pareil sujet ; cependant nous pensons que la nouvelle méthode, sans même l'envisager sous le point de vue moral, présente le grand inconvénient de laisser vite oublier ce qu'elle a promptement enseigné, ce qui compense de reste l'avantage d'abréger et d'égayer les études. L'auteur de cette pièce nous autorise à la faire précéder de cette note ; de mûres réflexions et une observation mieux entendue de la méthode mutuelle l'ont déjà fait presque revenir à notre avis. Son discours fut envoyé en 1819 à

[1] Le sujet ayant été remis au concours, vingt-huit ouvrages furent adressés à l'Académie qui, dans la séance du 25 août 1820, décerna le prix à M. Edouard Mennechet. Une mention honorable fut accordée à M. Charles de Saint-Maurice.

l'Académie, qui lui décerna une mention honorable sous le n° 16, et décida qu'elle ne donnerait pas le prix. On l'insère ici tel qu'il fut soumis à l'Académie ; on croit devoir ajouter que l'auteur ne l'a point représenté au concours de cette année [1]. »

Voici l'un des endroits dans lesquels le jeune poète avait « su faire percer son opinion royaliste et ses sentiments religieux. » Deux ans auparavant, il avait avoué ingénument ses *trois lustres ;* cette fois, il s'est déguisé en vieux maître d'école, et il trace de sa classe cette jolie peinture :

Là, j'ai mis de Jésus le sublime symbole,
J'ai rempli ses désirs, car sa touchante loi
Dit : « Laissez les enfants approcher jusqu'à moi. »
Au-dessous est ma table, et plus loin sont placées
De mes jeunes sujets les banquettes pressées ..
Au temple de l'étude entre l'essaim joyeux.
Leur chef marche à leur tête en marquant la cadence,
Et chacun sur son banc vient s'asseoir en silence.
Tout se tait : mais bientôt leur voix s'élève en chœur,
Leur douce voix demande à ce Dieu protecteur
Qui, parmi les vertus, compte l'humble espérance,
De longs jours pour le Roi, de beaux jours pour la France.
La prière a cessé ; chacun avec ardeur
Recommence un travail qu'il quitta sans tiédeur ;
D'abord le maître dicte : et leur main exercée
Sur l'ardoise fragile a traduit sa pensée.
Le plus faible au combat provoque les plus forts.
Souvent son jeune chef, couronnant ses efforts,
Compare les essais, sourit, et lui désigne
Le rang plus glorieux dont il s'est rendu digne.

[1] Comme pour l'*Institution du Jury*, le prix extraordinaire de poésie dont le sujet était l'*Enseignement mutuel* fut décerné dans la séance du 25 août 1820. Le prix fut partagé entre MM. Edouard Mennechet et Xaxier Saintine. M. A. Théry obtint l'accessit et M. Bignan une mention honorable.

Mon tour vient ; je dispense, en mon dernier coup d'œil,
Le blâme avec regret, l'éloge avec orgueil.

En même temps qu'il adressait à l'Académie française, ses deux pièces sur l'*Institution du Jury* et sur l'*Enseignement mutuel*, Victor Hugo en envoyait jusqu'à trois à l'Académie des Jeux Floraux, les *Derniers bardes*, les *Vierges de Verdun* et le *Rétablissement de la statue de Henri IV*. Ce dernier sujet tenait particulièrement au cœur de Mme Hugo. Le 13 août 1818, la statue, sortie de la fonderie royale du faubourg du Roule, et, traînées par quarante jeunes bœufs, avait été dirigée vers le Pont-Neuf, par l'allée de Marigny et les quais. A un certain moment, l'énorme bronze avait refusé d'avancer. Dételant alors les bœufs, la foule s'était jetée aux roues, au timon, à l'arrière. Mme Hugo avait eu la joie de voir son fils Victor se joindre à cette foule, aidant de toutes ses forces à porter triomphalement jusqu'à la hauteur du Louvre la statue du bon Henri [1]. Le jour où l'Académie des Jeux-Floraux décida de décerner, comme prix extraordinaire, un *lis d'or* à l'auteur de la meilleure ode sur le *Rétablissement de la statue de Henri IV*, Mme Hugo témoigna à son fils le désir de lui voir traiter ce sujet. La pièce fut composée en une nuit. Voici les détails que je trouve, à ce sujet, dans la notice de Sainte-Beuve :

« Mme Hugo était malade d'une fluxion de poitrine, et chacun de ses fils la veillait à son tour. La nuit du

[1] *Journal des Débats*, du 14 août 1818.

5 au 6 février (1819), c'était le tour de Victor. Sa mère qui tenait beaucoup (car elle y croyait déjà) à la gloire future de son fils, regretta qu'il eût laissé passer un concours sans s'y essayer ; les pièces, en effet, devaient être envoyées à Toulouse avant le 15, et il aurait fallu que Victor eût expédié la sienne dès le lendemain matin pour qu'elle fût arrivée à temps. La malade s'endormit sur ce regret, et le lendemain, au réveil, elle trouva pour bonjour l'ode pieuse composée à son chevet, et le papier, mouillé de ses larmes de mère, partit dans la journée même [1] »

Cette fois, le triomphe du jeune poète fut complet. Si les *Derniers bardes*, poème dans le goût d'Ossian, n'obtinrent qu'une mention, les deux autres pièces furent couronnées, dans la séance du 3 mai 1820. Les *Vierges de Verdun* eurent une *Amarante* réservée. Le *lis d'or* fut décerné d'une voix unanime à l'ode sur le *Rétablissement de la statue de Henri IV* : succès d'autant plus éclatant que, parmi les concurrents du jeune poète, il y en avait un, son aîné de douze ans, qui, en ce même mois de mai 1820, remplissait la France de son nom : il s'appelait Lamartine [2].

Tandis que les *Quarante* de l'Académie française paraissaient à peine se douter du prodigieux talent du jeune Hugo, les *mainteneurs* des Jeux-Floraux voyaient plus juste et plus loin. L'un d'eux, Alexandre Soumet, écrivait de Toulouse à l'heureux lauréat :

[1] *Revue des Deux-Mondes*, 1831, T. III, p. 247.

[2] Voy. *Victor Hugo avant* 1830, chapitre IV.

« Depuis que nous avons vos odes, Monsieur, je n'entends parler autour de moi que de votre beau talent et des prodigieuses espérances que vous donnez à notre littérature. Si l'Académie partage mes sentiments, Isaure n'aura pas assez de couronnes pour les deux frères. Vos dix-sept ans ne trouvent ici que des admirateurs, presque des incrédules. Vous êtes pour nous une énigme dont les Muses ont le secret ».

A quelques mois de là, au commencement de 1820, Soumet, qui venait de se fixer à Paris, écrivait à son ami Jules de Rességuier, resté à Toulouse :

«... J'ai entendu des vers ravissants d'un jeune homme nommé Alfred de Vigny. C'est une élégie intitulée le *Somnambule* et inspirée par la muse d'André Chénier...

« Le jeune Hugo vous adresse mille expressions de sa reconnaissance. Je lui ai promis de vous les faire parvenir. Cet enfant a une tête bien remarquable, une véritable étude de Lavater. Je lui ai demandé à quoi il se destinait, et si son intention était de suivre uniquement la carrière des lettres. Il m'a répondu qu'il espérait devenir un jour pair de France... et il le sera [1] ! »

V

En attendant d'être pair de France, il fallait vivre. Une mention à l'Académie n'a jamais constitué un titre de rentes, et, même chez les poètes, les amarantes d'or n'empêchent pas les soucis d'argent. Abel, l'aîné des trois Hugo, qui faisait aussi des vers [2], eut l'idée

[1] Ces deux lettres d'Alexandre Soumet m'ont été gracieusement communiquées par M. le comte Albert de Rességuier.

[2] Abel Hugo fut couronné, en 1822, par la Société d'émulation de Cambrai, pour une *Ode sur la bataille de Denain*. Il avait débuté, en 1817, par un *Traité du mélodrame*. Ce très spirituel badinage avait pour titre : *Traité du mélodrame*, par *A* ! *A* ! *A* ! Les auteurs étaient *Armand* Malitourne, *Ader* et *Abel* Hugo.

de fonder un journal, et Victor s'y associa d'autant plus volontiers qu'il voyait dans le journalisme une porte ouverte sur ce monde de la politique où il aspirait à entrer. D'ailleurs Chateaubriand, son maître et son guide, n'était-il pas journaliste ? Ne rédigeait-il pas le *Conservateur* ? Pour bien marquer qu'ils entendaient défendre la même cause, combattre le même combat, les frères Hugo adoptèrent le même titre : ils appelèrent leur Journal le *Conservateur littéraire*. Le *Petit Conservateur*, à côté du grand, celui des Chateaubriand, des Bonald et des La Mennais, fut comme la barque légère qui se balance sur les flots, côte à côte avec le grand navire, pavoisée des mêmes couleurs et suivant le même sillage.

Le premier numéro du *Conservateur littéraire* parut au mois de décembre 1819. Voici en quels termes le journal de Chateaubriand souhaita la bienvenue à ses jeunes amis :

« Le *Conservateur littéraire* est rédigé par trois frères, MM. Hugo, dont l'aîné a vingt-et-un ans à peine, et dont le plus jeune n'en a que dix-sept. Celui-ci qu'on distingue par le nom de Victor, était déjà connu par une ode sur *la Vendée* et par une satire sur le *Télégraphe* [1].

« Il y a, dans cette honorable entreprise, quelque chose de plus intéressant, de plus touchant encore, c'est son motif, dont MM. Hugo, que nous n'avons point l'honneur de connaître, nous pardonneront de révéler ici le secret.

[1] Victor Hugo avait publié, au mois de juillet 1819, une ode intitulée : *les Destins de la Vendée*. Dans les diverses éditions des *Odes*, cette pièce a simplement pour titre : *la Vendée*. La satire *le Télégraphe* avait paru au mois d'octobre 1819. Voir ci-dessus, Chapitre IV, page 104.

« L'éducation de ces intéressants jeunes gens a été dirigée par une mère distinguée, qui a pensé de bonne heure que de bons principes et des talents formaient la seule fortune qui pût être à l'abri des révolutions, la seule avec laquelle on pût, non pas se défendre de l'envie, de la calomnie, mais les braver. Maintenant, fils reconnaissants, ils essaient d'acquitter une dette aussi sacrée que douce. Ils doivent à leur mère une seconde vie ; ils veulent soutenir, embellir la sienne ; et, pour y parvenir, ils unissent la fraternité du talent à la fraternité du sang ! Heureux jeunes gens d'avoir une mère qui ait senti le prix de l'éducation ! Heureuse mère de voir ainsi couronner ses soins [1] ! »

Le *Conservateur littéraire* paraissait deux fois par mois, en une livraison de 40 pages in-8, qui portait cette épigraphe, empruntée à l'*Art poétique* d'Horace :

Fungar vice cotis, acutum
Reddere quæ ferrum valet, exsors ipsa secandi.

Chaque livraison commence par une ou plusieurs pièces de vers ; viennent ensuite des articles de critique littéraire, un article sur les spectacles et des variétés et nouvelles littéraires.

Plusieurs écrivains, tous très jeunes, prêtaient leur aide aux frères Hugo, — Alexandre Soumet, Alfred de Vigny, J.-J. Ader, Adolphe de Saint-Valry, Adolphe Trébuchet, cousin-germain des Hugo, J. Sainte-Marie, Gaspard de Pons. Mais aucun d'eux ne donnait au journal une collaboration active et régulière ; de loin en loin seulement, ils apportaient, qui une ode ou une élégie, qui un article de prose. Victor, le plus jeune

[1] *Le Conservateur*, T. VI, p. 466.

de tous, travaillait à lui seul plus que tous ses collaborateurs réunis. Il est telle livraison dont tous les articles sont de lui, depuis l'ode qui brille à la première page jusqu'aux *variétés* et aux *nouvelles littéraires* qui se cachent modestement à la dernière. Pour que le lecteur ne s'aperçût pas qu'il avait presque toujours affaire au même rédacteur, Victor était obligé de varier ses signatures, de recourir à des initiales diverses et à des noms empruntés. J'ai relevé, au bas d'articles qui lui appartiennent sans conteste, jusqu'à dix signatures différentes, sans compter celle de son vrai nom. Les voici :

V.-*M. d'Auverney* [1], — *Aristide*, — *Publicola Petissot*, — *B.*, — *E.*, — *H.*, — *M.*, — *M* ****, — *V.*, — *U.*

Lorsque le *Conservateur littéraire* cessa de paraître, au mois de Mars 1821, Victor Hugo n'avait que dix neuf ans, et déjà il était entré dans la gloire. En même temps que deux satires remarquables, le *Telégraphe* et l'*Enrôleur politique*, il avait écrit des odes qui lui assuraient le premier rang parmi nos poètes lyriques, les *Vierges de Verdun*, le *Rétablissement de la statue de Henri IV*, les *Destins de la Vendée*, la *Mort du duc de Berry*, *Moïse sur le Nil*, le *Génie*, la *Naissance du duc de Bordeaux*, la *Fille d'O-Taïti*, la *Vision* sur le dix-huitième siècle et le *Poète dans les Révolutions*. Distingué à quinze ans par l'Académie française, il avait été couronné trois fois aux Jeux-Floraux. Et le

[1] *Auverney*, petit bourg de la Loire-Inférieure, situé à trois lieues de la ville de Châteaubriant, était le pays d'origine de la mère du poète.

prosateur chez lui était presque aussi étonnant que le poète. Il avait, pendant près de deux ans, soutenu presque seul tout le poids d'un journal, semant sans compter les articles politiques, les analyses de livres ou de pièces de théâtre, les pages de critique, d'imagination et de pensée.

Si doux que soient les premiers rayons de la gloire, le bonheur est plus doux encore, et le bonheur était assis au foyer du poète. Sa mère était là, près de lui, lisant par-dessus son épaule l'ode commencée ou la page interrompue. Un noble et chaste amour ajoutait ses ivresses à celles de la gloire et du bonheur, et le jour n'était pas éloigné où celle qui avait été la compagne de son enfance allait unir sa destinée à la sienne et devenir le *témoin de sa vie*. Par delà l'amour, le bonheur et la gloire, dans une sphère plus haute, s'élève la foi : le chantre de *Moïse sur le Nil* et de la *Naissance du duc de Bordeaux* avait, en religion comme en politique, de sincères et ardentes convictions. Oh ! la radieuse aurore ! et combien l'avenir s'ouvrait, éclatant et superbe, plein d'immenses promesses et de merveilleuses perspectives, devant cet enfant que la gloire avait touché de son aile, devant ce jeune homme qui demandait à la foi le secret du génie et au travail le secret du bonheur !

CHAPITRE X

Le Théâtre en 1817. — *Talma et Lafon. Le critique Geoffroy. Les suites d'un feuilleton.* — *M*[lle] *Mars. Une représntation de* Tartufe. — *Arnault,* Germanicus *et Martainville. Origine du dépôt des cannes. J.-T. Merle.* Pertinax ou la mort de Commode. — *Mars* cadette *et Mars* aînée. — *Le prix des places.* — *L'Odéon. Picard et Alexandre Duval.*

I

Victor Hugo, qui parlait de tout dans le *Conservateur littéraire*, parle des théâtres avec un soin particulier. Sur les *Vêpres siciliennes* et les *Comédiens*, de Casimir Delavigne, sur le *Louis IX*, d'Ancelot et la *Marie Stuart*, de P. Lebrun, il a des pages ingénieuses, jeunes, charmantes. Son feuilleton sur la *Somnambule* de Scribe est vif, alerte, écrit de verve, c'est du Janin de derrière les fagots. Mais la *Somnambule* est du 6 décembre 1819, — et il nous faut revenir à l'année 1817.

« En 1817, dit Victor Hugo dans son chapitre des *Misérables*, la critique faisant autorité préférait Lafon à Talma. » L'auteur des *Burgraves* n'aimait pas la critique, et il ne lui déplaît pas d'inscrire ici à sa charge une lourde bévue. Mais le trait ne porte pas. Les journaux de 1817, en effet, à quelque opinion

qu'ils appartiennent, sont unanimes à proclamer l'incontestable supériorité de Talma. Ouvrez le *Moniteur*, vous y retrouverez le récit de ses excursions dans les départements et de son voyage en Angleterre, le détail de toutes les représentations qu'il donne et de tous les banquets qu'il reçoit. Puisque la statistique est à la mode et que l'on en met partout, notons que le journal officiel parle de Talma quarante-quatre fois et de Lafon une fois, et encore a-t-il bien soin, en constatant le succès de ce dernier dans le rôle du *Cid*, de l'appeler *notre second acteur tragique* [1]. Personne, en 1817, n'avait l'idée d'assigner un autre rang à Lafon, de le placer, je ne dirai pas au-dessus, mais à côté de Talma, et d'inviter ce dernier à un partage qu'il n'eût pas manqué de repousser, en s'écriant avec l'un de nos poètes tragiques :

Un trône est trop étroit pour être partagé.

Le *Journal des Débats*, dont le feuilleton *faisait autorité*, parlait de lui en ces termes :

« Talma occupe la première place sur le premier théâtre de l'Europe. Dans le genre qu'il s'est créé et qu'il a la gloire ou le bonheur d'avoir rendu populaire, il s'est fait une réputation telle que personne ne songe à lui contester sa supériorité. Sa manière, qui n'est celle d'aucun de ses illustres prédécesseurs, a triomphé de toutes les préventions de l'habitude. Il règne par le fait. Ses succès ont répondu à tout, et son nom sur l'affiche a plus d'influence que celui de nos plus grands écrivains. Il paraît, il est accueilli par les bravos; dans le cours de ses rôles, les applaudissements continuels le soutiennent et l'encouragent,

[1] *Moniteur* du 30 décembre 1817.

et rarement la toile se baisse sans se relever aussitôt pour le faire reparaître aux regards insatiables des spectateurs. Plus d'une fois, d'augustes suffrages ont mis le sceau à tant de gloire. Que peut-il ambitionner de plus? »

Dans une de ces chansons de Désaugiers, où revivent, sous un jour aimable, quelques-uns des traits de la physionomie parisienne pendant les premières années de la Restauration, je trouve l'écho des paroles que l'on vient de lire :

Dirai-je que de Melpomène
Le sceptre auguste est aux mains de Talma?
Belle
Nouvelle,
Oui-dà,
Que voilà!...
Ha! ha!
Tout le monde sait ça.

Le couplet de Désaugiers peut servir de pièce justificative au feuilleton du *Journal des Débats*.

Et cependant, il est bien vrai qu'à une certaine date un critique célèbre n'a pas craint de soutenir que Lafon était supérieur à Talma ; seulement l'honneur de ce paradoxe n'appartient point à l'année 1817, et il convient de le restituer à l'année 1812, à Geoffroy et au *Journal de l'Empire*.

Notre histoire présente assurément peu d'époques aussi terribles, aussi navrantes et en même temps aussi singulières que les six derniers mois de 1812. La fortune de la France était engagée dans une entreprise gigantesque ; nos soldats tombaient par centaines

de mille à trois cents lieues des frontières natales ; des désastres sans exemple préparaient la chute du dominateur de l'Europe ; un voile funèbre eût dû couvrir la capitale en deuil, et Paris, abusé par des bulletins *officiels*, où la vérité était soigneusement dissimulée, à ce point que, la veille même du jour où il devint nécessaire aux projets de Napoléon de la faire connaître, la veille de cette sombre journée du 18 décembre 1812, où éclata comme un coup de foudre la publication du vingt-neuvième bulletin, il était permis de croire que notre armée, toujours victorieuse, n'avait encore éprouvé que des pertes insignifiantes et que seule l'armée russe était détruite, — Paris trompé ne s'occupait guère que de querelles de théâtre. Un écrivain inconnu, Damaze de Raymond, avait été introduit dans la rédaction du *Journal de l'Empire*, au moment même où commençait la campagne de Russie. Il y publiait sur le théâtre et les acteurs, sur l'Institut et les académiciens, des lettres violentes, remplies de personnalités, destinées à mettre le feu aux poudres. Chacune de ces lettres suscitait des querelles et des scandales. « Il faut avoir vécu dans ce temps-là, dit la *Biographie universelle*, pour se figurer quel intérêt le public attachait à ces querelles, qui nous paraissent aujourd'hui si frivoles... Chaque nouvelle lettre de Damaze de Raymond donnait lieu à quelque réponse dans son journal, et cette polémique retentissait dans les autres feuilles quotidiennes et périodiques. Les agents de la police littéraire, préposés à chaque journal, avaient à cet égard leurs instructions

qu'ils accomplissaient avec un tact merveilleux. On peut même affirmer que si Damaze de Raymond n'avait pas été l'instrument d'un pouvoir auquel rien ne résistait, on n'eût point toléré ses licences et ses incartades dans un journal aussi grave et aussi accrédité que l'était le *Journal de l'Empire ;* » et l'écrivain de la *Biographie universelle* conclut en ces termes : « L'histoire n'oubliera pas que, lorsque de si frivoles intérêts occupaient les modernes Athéniens, la puissance et les enfants de la France s'abîmaient dans les steppes de la Russie. Damaze de Raymond et ses antagonistes étaient pour la police littéraire de Napoléon le conte de Cérès, le chien d'Alcibiade [1]. » Or, c'est précisément à cette même époque, alors que le gouvernement impérial ne négligeait rien pour détourner les esprits des affaires publiques et pour élever une querelle de théâtre à la hauteur d'un événement, que l'on vit Geoffroy, le prince des critiques, poursuivre Talma d'attaques incessantes et proclamer hautement la supériorité de Lafon [2]. De là, comme on le pense bien, de vives rumeurs, des protestations bruyantes, une irritation profonde : *Indè iræ.* Jusqu'où peut aller la colère d'un acteur poussé à bout, il fut donné aux spectateurs qui assistaient, le 9 décembre 1812, à la représentation du Théâtre-Français, d'en être témoins.

[1] *Biographie universelle*, V° Damaze de Raymond, t. x de la deuxième édition.

[2] « Geoffroy prit parti ponr Mlle Georges contre Mlle Duchesnois, pour Lafon contre Talma. » *Biographie des Contemporains.* t. II, p. 430. — Geoffroy mourut le 26 février 1814.

Dans son feuilleton du 8 décembre, Geoffroy avait été plus agressif et plus amer que les jours précédents. « Talma, disait-il, a, j'en conviens, éprouvé mes censures ; sa manière et son système ne sont point de mon goût. J'ai le malheur de n'être pas fort sensible à l'art de contracter les nerfs, de se donner des convulsions, de rouler les yeux et de se rendre le visage bien effrayant ; il me semble qu'il y a dans ce procédé plus de mécanisme, ou, si l'on veut, de charlatanisme que de vrai talent. — Dans les arts d'agrément, je n'admets rien de hideux, de difforme et d'ignoble. De beaux vers, des sentiments vrais et naturels, le langage du cœur, l'expression vive et franche des passions de l'âme, me paraissent bien préférables aux contorsions du corps et à toute cette pantomime qui n'est bonne qu'à faire peur aux femmes, aux enfants et au peuple. »

Le lendemain, 9 décembre, on jouait au Théâtre-Français le *Philinte de Molière* et la *Revanche*. Geoffroy était dans une petite loge du rez-de-chaussée, assez près du théâtre, avec trois autres personnes. Tout à coup la loge s'ouvre, un homme entre brusquement, l'œil égaré, comme Hamlet, l'air furieux, comme Oreste. C'était en effet Oreste et Hamlet, c'était Talma. *C'est vous que je cherche*, dit-il à Geoffroy en le souffletant, s'il faut en croire la *Biographie des Contemporains* [1], en lui serrant la main comme dans un étau et en l'égratignant jusqu'au sang, d'après la version du *Journal de l'Empire* [2] ; et d'un air tragique : *Sortez*,

[1] *Op. cit.*, v° *Geoffroy.*
[2] *Journal de l'Empire,* 15 décembre 1812.

sortez. — *Sortez vous-même,* répond le critique, assisté de ses voisins. Talma dut céder au nombre : seulement, à la porte, dans un beau désespoir, il continua à vomir contre son adversaire des torrents d'invectives, jusqu'au moment où des amisraisonnables intervinrent, se saisirent de sa personne et, l'entraînant hors du théâtre, mirent fin à cette déplorable scène.

Geoffroy raconta lui-même l'attaque dont il avait été l'objet dans un article où le venin le plus dangereux se dissimulait sous les phrases les plus brillantes, comme un serpent caché sous des fleurs de rhétorique. Talma répondit par une lettre adressée au *Journal de l'Empire*, qui la publia dans son numéro du 16 décembre.

« Sans cesse en butte, écrivait-il, aux attaques de M. Geoffroy ; instruit que depuis deux ans il jouissait gratuitement d'une loge au Théâtre-Français, je ne sais comment ni à quel titre ; encore tout ému, je l'avoue, d'un article récent dans lequel il avait à mon égard poussé le droit de la critique au delà de toutes les bornes ; frappé, en le voyant dans cette loge, de l'idée subite que, poursuivi avec acharnement par lui, je me trouvais cependant contribuer à lui fournir une place commode pour y venir méditer ses invectives contre moi, il ne m'a pas été possible de retenir mon indignation : je suis entré dans la loge pour l'en faire sortir et non pour le frapper comme il le prétend... Il est triste sans doute pour moi d'avoir à entretenir le public de pareils détails. C'est à lui à juger du reste si, comme le prétend M. Geoffroy, je suis gâté par les flatteries, lorsque, dans le journal le plus répandu en Europe, je me vois abreuvé d'injures et de dégoûts. »

Et pendant que ces choses se passaient sur notre première scène, que les journaux retentissaient de ces querelles et que tout Paris prenait parti pour Geoffroy

ou pour Talma, pendant ce temps-là les débris de l'armée française, les rares survivants de ce demi-million d'hommes qui avaient traversé le Niémen au mois de juin précédent arrivaient aux portes de Wilna. « Enfin, dit M. Thiers, à force de marcher, de souffrir, de joncher la terre de ses morts, cette masse désolée, hâve, amaigrie, couverte de haillons, portant par dessus ses uniformes les plus singuliers vêtements imaginables, des fourrures d'hommes et de femmes prises à Moscou, des soieries salies et brûlées, des couvertures de cheval, tous les objets en un mot qu'elle avait pu s'approprier, cette masse arriva le 9 *décembre* aux portes de Wilna. Ce fut pour ces cœurs qui paraissaient désormais insensibles à toute impression, l'occasion d'un dernier sentiment de joie. Wilna! Wilna!!... A la vue des murs de la ville, la foule oubliant que la porte même la plus large serait un défilé bien étroit pour tant d'hommes qui voulaient entrer à la fois, et surtout pour la masse de bagages qu'on avait encore, ne songea pas à faire le tour de ces murs afin d'y pénétrer par plusieurs issues. On suivait machinalement la tête de la colonne, et on s'accumula bientôt devant la porte qui était tournée vers Smolensk, on s'y étouffa, on s'y battit, on s'y tua comme aux ponts de la Bérézina [1].... » Ne nous arrêtons pas plus longtemps sur ces lamentables souvenirs; mais du moins gardons-nous de confondre, comme l'a fait Victor Hugo, l'année 1812 avec l'année

[1] *Thiers*, XIV, p. 654.

1817 : 1812, où *la critique faisant autorité préférait Lafon à Talma*, où la France et sa capitale, tenues systématiquement étrangères à leurs propres affaires et bercées par des bulletins menteurs, croyaient pouvoir s'intéresser à des querelles de théâtre, ignorant que notre armée était anéantie et que déjà les cosaques de Platow avaient pris le chemin de Paris ; — 1817, où les critiques de toutes les opinions étaient d'accord pour reconnaître la supériorité de Talma; où la France, maîtresse de ses destinées, écoutait la voix éloquente des Lainé, des Royer-Collard, des de Serre et des Chateaubriand, et suivait avec un intérêt passionné les discussions où ses représentants, librement choisis par elle, agitaient avec éclat les plus hautes et les plus graves questions, où Louis XVIII et le duc de Richelieu se consumaient en efforts patriotiques pour obtenir l'éloignement de ces soldats étrangers, de ces cosaques du Don et de l'Ukraine que Napoléon était allé chercher au fond de leurs steppes et qu'il avait amenés par deux fois jusque sous les murs de Paris.

II

« En 1817, les gardes du corps sifflaient Mlle Mars [1]. » Si les gardes du corps sifflaient Mlle Mars, c'était à la sourdine, c'était tout bas, si bas que, pour les entendre, la reine du Théâtre-Français aurait eu besoin de ressembler à cette princesse des contes de

[1] Victor Hugo.

fées dont l'oreille était si fine qu'elle percevait même le bruit du brin d'herbe qui poussait dans la prairie et du grain de blé qui germait dans le sillon. Les journaux de 1817, en effet, et particulièrement le *Moniteur*, sont pleins du récit de ses triomphes; Paris, Bordeaux, Toulouse, Marseille l'applaudissaient avec un égal enthousiasme [1]. Aucun bruit discordant ne vint troubler le concert de bravos et de louanges qui saluait sur tous les théâtres son jeu incomparable et son nom victorieux. Mlle Mars ne fut sifflée qu'une seule fois dans sa vie : c'était en 1815 et dans des circonstances qui doivent être rappelées.

Lors de la première Restauration, elle avait reçu de Louis XVIII de magnifiques cadeaux que, par une délicatesse de bon goût, le prince n'avait pas voulu faire en argent, comme cela s'était pratiqué sous l'Empire. « Mlle Mars, — raconte à ce sujet, sous la date du 1er juillet 1814, l'auteur de l'*Histoire anecdotique du Théâtre*, M. Charles Maurice, — Mlle Mars a été complimentée ce soir sur la beauté des boutons d'oreilles que le roi vient de lui envoyer. Trop oublieuse en ce moment : *Ce n'est pas*, dit-elle, *l'Autre qui me les aurait donnés* [2]. » Hélas ! souvent femme varie. Le royalisme de Célimène fit bientôt place à des opinions toutes différentes; après le 20 mars 1815, elle affecta de porter constamment à son corsage des

[1] *Moniteur* du 17 juillet 1817.

[2] *Histoire anecdotique du théâtre, de la littérature*, etc., par *Charles Maurice*, t. I, p. 190.

violettes, devenues l'emblème du bonapartisme ; des mots qu'elle n'avait peut-être jamais prononcés, celui-ci par exemple : *Il n'y a rien de commun entre Mars et les gardes du corps*, circulèrent sous son nom. Ce qui est certain, c'est qu'elle avait assez parlé pour se trouver, après le second retour du Roi, exposée à des représailles. Elles ne se firent pas attendre, et le surlendemain même de la rentrée de Louis XVIII à Paris, le 10 juillet 1815, l'orage éclata, pendant une représentation de *Tartufe*, sur la tête de l'imprudente *Elmire*.

Le feuilletoniste du *Journal des Débats* a tracé de cette soirée vraiment dramatique une esquisse piquante, dont nous reproduirons les principaux traits. Après avoir, dans son récit, où il n'est aucunement fait mention des gardes du corps, constaté l'effervescence de la salle et les dispositions hostiles de tout le public, il continue en ces termes :

« Enfin, le rideau s'est levé, Mme Pernelle a paru appuyée sur le bras de Flipote. Grand silence ! Baptiste aîné et Firmin, l'un dans le rôle de Cléante, l'autre dans celui de Damis, sont entrés à leur tour; pas le plus léger murmure ! Enfin se sont avancées aux extrémités opposées du théâtre Elmire et Marianne A l'instant, la plus violente détonation d'applaudissements et de sifflets a donné le signal de l'orage, qui s'est prolongé jusqu'au milieu du troisième acte. Malgré la confusion des deux signes les plus contraires des dispositions du public, il était aisé de reconnaître à laquelle, de Mlle Mars ou de Mlle Bourgoin, chacun des deux était adressé. A travers tout ce tintamarre, l'intrépide Mme Pernelle adressait à chacun son paquet; on la laissait dire : les claqueurs et les siffleurs allaient leur train, mais lorsque, se tournant du côté d'Elmire, elle lui lance cette terrible apostrophe :

Ma bru, qu'il ne vous en déplaise,
Votre conduite en tout est tout à fait mauvaise ;

alors les bravos ironiques ont marqué une application si directe, qu'il n'a plus été possible de s'y méprendre, et que Mlle Mars, objet si constant de la faveur du public, a paru, dans cette fatale soirée, marquée du sceau de la réprobation générale.

» Cependant Mlle Mars, en amazone aguerrie, a fait bonne contenance et n'a pas semblé autrement s'effaroucher du bruit... Elle ne paraît pas au second acte, et il y avait lieu de croire qu'au troisième tout serait oublié et que la pièce marcherait tranquillement jusqu'à la fin.

» Vain espoir ! A peine Elmire s'était-elle assise dans le fauteuil où elle reçoit la déclaration de Tartufe, que les huées, les sifflets, les cris ont recommencé avec plus de véhémence qu'au premier acte ; et comme cette fois ils n'étaient mélangés d'aucuns applaudissements, les deux personnages en scène, Fleury et Mlle Mars, devaient prendre naturellement chacun leur part de cette malheureuse symphonie. Après quelques minutes d'un silence obligé, Fleury, d'un air tragique et solennel, s'est avancé près du souffleur : « Messieurs, s'est-il écrié (Silence) ; Messieurs, celui qui a joué l'*Ami des lois* (Il ne s'agit pas de cela : criez *vive le Roi* !), celui qui a été dix mois en prison... (Tout cela est fort bien, mais criez *vive le Roi* !). » Fleury a obtempéré d'assez bonne grâce et est allé reprendre sa place près d'Elmire.

» Le public n'était qu'à moitié satisfait, et Elmire s'était jusqu'alors montrée étrangère à ces incidents ; elle veut continuer son rôle, les sifflets couvrent sa voix : elle se lève avec un air moins imposant, mais un peu plus mutin que Fleury. On voit qu'elle désire parler, on consent à l'entendre. « Messieurs, le public est trop juste et trop éclairé pour ne pas voir que les désagréments que j'éprouve sont le résultat d'une cabale formée par Mlle Leverd et Mlle Bourgoin. » Cette singulière déclaration compromettait bien gratuitement deux camarades de Mlle Mars. Mlle Leverd n'avait évidemment aucun intérêt dans la question, et si Mlle Bourgoin y paraissait moins indifférente, c'est qu'elle offrait sans doute très involontairement une comparaison tout à son avantage, comparaison qui naissait d'elle-même, qu'elle

n'avait pas eu besoin de provoquer, et que le public avait faite malgré lui, en rapprochant la couleur du ruban virginal qui décorait son front de la couleur sombre et sinistre dont Mlle Mars s'était imprudemment parée il y a environ trois mois.

« Nous ne sommes point les instruments d'une cabale, » lui crie-t-on de toutes parts dans le parterre. Et là-dessus injonction réitérée semblable à celle qui avait été adressée à Fleury. « Messieurs, dit Mlle Mars, j'ai dejà crié : *Vive le Roi* ! » Le fait est possible, et je le crois vrai ; mais, en historien fidèle, je dois ajouter que personne n'a pu être à même d'en apprécier l'exactitude. Quoi qu'il en soit, la réponse normande de Mlle Mars a calmé pour quelque temps l'effervescence de l'assemblée. Un beau panache blanc qui flottait sur la tête d'Elmire a fait oublier l'indigne Violette de Célimène, et un talent enchanteur faisant le reste a consommé la réconciliation du public et de Mlle Mars...

» N'est-ce pas, disait en terminant le critique du *Journal des Débats*, attacher trop d'importance aux actions, aux discours, aux sentiments d'un acteur, d'une actrice, que de leur imposer cette espèce d'amende honorable, cette réparation éclatante, pour des délits commis avec bien plus d'étendue, d'éclat et de danger par des comédiens d'un autre genre, qui ont rougi leurs cothurnes et leurs manteaux dans le sang de leurs concitoyens, et qui, insultant à nos regards indignés, se promènent avec une audace impunie sur le théâtre encore fumant de leurs crimes ? Si notre premier besoin n'était pas l'oubli général de toutes les fautes commises, ce serait contre ces histrions politiques que les vengeances seraient légitimes. Eh bien, puisque l'intérêt de l'État réclame le sacrifice des plus justes ressentiments, pourrions-nous, par la plus inique compensation, les réserver pour de malheureux acteurs que l'intérêt, la faiblesse, l'imprévoyance ont un instant égarés, et qui, instruments de nos plus nobles plaisirs, ont besoin, pour nous en assurer la jouissance, de cette confiance en eux-mêmes, de cette sécurité qu'ils ne peuvent tenir que de l'indulgence du public ? [1]. »

Notre feuilletoniste avait raison. Le critique Hoffman

[1] *Journal des Débats* du 13 juillet 1815. Le feuilleton dramatique des *Débats* était alors rédigé par Duviquet, qui signait C. (*Biographie des hommes vivants*, 1816, t. II).

disait un jour à M[me] Saint-Aubin qui, se vantait d'être bonne : « Oui, vous êtes bonne depuis là jusque-là, » et il montrait la rampe et le fond du théâtre. En dehors de ces limites, le comédien ne relève plus du parterre ; il n'est justiciable du public que *depuis là jusque là*.

Les sages conseils du *Journal des Débats* furent écoutés et suivis ; la bourrasque ne dura pas, ce ne fut qu'une giboulée de mars. Le lendemain, les sifffets avaient cessé, et les applaudissements recommençaient pour ne plus finir que le jour encore bien éloigné, — ce fut le 31 mars 1841 [1] —, où la grande actrice prit congé du public. Par une coïncidence, qui ne fut sans doute point l'effet du hasard, sa représentation de retraite se composait précisément, comme la représentation du 10 juillet 1815, d'une comédie de Marivaux et du *Tartufe*. Comme Junon, M[lle] Mars avait-elle donc fidèlement gardé le souvenir de l'injure qui lui avait été faite vingt-six ans auparavant, — *manet altâ mente repostum judicium Paridis*, — et voulait-elle être, une dernière fois, applaudie avec frénésie, acclamée avec transport, dans ce rôle d'*Elmire*, où elle avait été un jour méconnue et outragée ?

III

Il y eut bien, en 1817, une tempête dans la salle du Théâtre-Français ; mais M[lle] Mars n'y fut pour rien :

[1] Et non pas le 18 avril, comme le dit Jules Janin dans son *Histoire de la littérature dramatique*, II, 420, 426. M[lle] Mars était alors âgée de soixante-deux ans accomplis. Née à Paris, le 9 fé-

l'orage fut soulevé par la première représentation d'une tragédie d'Arnault, alors exilé.

Ancien secrétaire général de l'Université impériale, beau-frère de Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, et signalé pour son attachement particulier à Napoléon, Arnault ne devait de figurer sur la liste de bannissement du 24 juillet 1815 qu'à l'inimitié particulière de Fouché, qui l'ayant un jour, sous l'Empire, grossièrement insulté, en avait reçu en plein visage une riposte sanglante [1].

En quittant Paris, il laissait dans les cartons du Théâtre-Français une tragédie, *Germanicus*, dont le gouvernement, *sachant respecter*, suivant les expressions d'Arnault lui-même, *les droits d'un citoyen dans un proscrit* [2], autorisa la représentation. Le duc de Richechelieu manifesta bien quelques inquiétudes, mais Louis XVIII intervint et fit maintenir la décision favorable au poète.

Le 22 mars 1817, jour marqué pour cette solennité dramatique, on vit se former dès midi, dans les rues voisines du théâtre et dans le jardin des Tuileries, des groupes animés, où dominaient les officiers à demi-solde. Une centaine de gardes du corps et d'officiers de la garde royale se réunirent de leur côté, et le soir, quand la toile se leva, les deux partis étaient en présence.

vrier 1779, elle avait débuté le 1er janvier 1793 dans un petit opéra du théâtre Montansier. (*Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, par *A. Jal.* p. 841).

[1] L'*Histoire par le Théâtre*, de Th. Muret, II, p. 91. — L. de Viel-Castel, VI, p. 40.

[2] Arnault, préface de *Germanicus*, Paris, 1817.

Admirablement jouée par Talma, Desmousseaux, Firmin, Mlle Duchesnois et Mlle Georges, la pièce, dont les répétitions avaient été surveillées par M. Pierre Lebrun, ne rencontra, jusqu'à la chute du rideau, aucune opposition; rien ne troubla l'enthousiasme bruyant, les applaudissements frénétiques des amis et des partisans du poète ; mais lorsqu'ils demandèrent à grands cris le nom de l'auteur, et que Talma se présenta, quelques sifflets éclatèrent et devinrent le signal d'une tempête furieuse. Aux vociférations se mêlèrent les voies de fait ; bambous, joncs et rotins jouèrent si bien leur rôle que les vieux habitués du parterre, mis en goût par les hémistiches de *Germanicus*, qui venaient de réveiller leurs souvenirs classiques, se disaient entre eux qu'ils assistaient à une nouvelle *bataille de Cannes*. Deux officiers de la garde royale tirèrent leur sabre ; en voyant, au plus fort de l'orage, la lueur de ce double éclair, les spectatrices des loges s'évanouirent, les spectateurs de l'orchestre se réfugièrent sur la scène, Talma se retira. La police et la force armée entrèrent à ce moment et parvinrent à rétablir un peu de calme ; Talma, en habit de ville, parut de nouveau sur le théâtre encombré de soldats et de fugitifs, et il déclara que l'auteur désirait garder l'anonyme.

Le lendemain, une ordonnance du préfet de police fit défense d'entrer désormais au parterre avec des armes et même des cannes, et depuis lors cette prohibition n'a pas cessé d'être en vigueur [1]. Quant aux

[1] Charles Maurice raconte, à ce sujet, ce qui suit, dans son

rotins, ils durent à leur énergique intervention dans la soirée du 22 mars d'être appelés pendant longtemps des *germanicus*.

Le duc de Richelieu, que cet événement avait beaucoup affecté, et dont ce scandale ne justifiait que trop les appréhensions, se prononça vivement pour que les représentations fussent arrêtées ; son avis l'emporta sur l'avis contraire de M. Decazes. L'agitation continua pendant plusieurs jours ; des rixes nombreuses éclatèrent entre les gardes du corps et les officiers à demi-solde ; il y eut plusieurs duels, et, dans une de ces rencontres, un officier à demi-solde reçut un coup mortel.

Si cet incident fâcheux ne s'était pas produit, si la représentation de *Germanicus* s'était passée sans désordre, l'intention de Louis XVIII était de lever l'arrêt de bannissement du poète : cette mesure dut être ajournée [1].

Histoire anecdotique du théâtre, tome I, page 233: « Après la représentation si tumultueuse de *Germanicus* au Théâtre-Français, j'eus le premier l'idée d'un Dépôt de cannes et armes à la porte de chaque spectacle. Tout m'en rendait la réalisation facile, et si j'avais consenti à spéculer sur elle, ainsi qu'on me l'offrait, je me serais assuré de très grands avantages dans le présent et dans un long avenir. J'aimai mieux demander le bureau de la Comédie-Française pour Madame Séveste, la mère d'Edouard et de Jules, à qui je tenais déjà par le plaisir d'avoir été agréable à la famille. Le concours actif de Saint-Prix et de Fleury ne tarda pas à obtenir cette concession. Depuis lors, c'est devenu une véritable *affaire* (telle qu'on me l'avait tout d'abord dépeinte), car il y a de ces petits établissements qui acquittent une forte redevance à qui les aurait de prime abord favorisés pour rien, dans le seul intérêt d'une sécurité commune. »

[1] Th. Muret, *loc. cit.*

Cette soirée du 22 mars méritait à coup sûr une place parmi les *petits faits* de l'année 1817. Victor Hugo n'en parle pas ; il dit seulement que « dans des journaux vendus, des journalistes prostitués insultaient les proscrits de 1815 : *Arnault n'avait plus d'esprit...* » Ces journaux *vendus* ne pouvant être que ceux du gouvernement, ouvrons la feuille ministérielle par excellence, le *Moniteur* lui-même. Voici comment il s'exprime dans son numéro du 23 mars :

« On a donné ce soir, à la Comédie-Française, la première représentation de *Germanicus*. Elle avait attiré une affluence extraordinaire. La salle était pleine avant six heures, et il a fallu dégager toutes les avenues de la foule qui les assiégeait et qui n'avait pu trouver place. La pièce a été constamment applaudie. On pourra trouver des defauts dans sa contexture, et s'élever contre l'artifice du rôle mystérieux de Séjan, qui, secrètement armé contre Germanicus et contre Pison, fait périr le premier de la main de son rival ; quelques invraisemblances peuvent aussi être relevées ; mais on a vivement et justement applaudi de belles scènes, des tirades bien écrites et des mouvements dramatiques très heureux. Le 1er, le 3e et le 5e acte ont eu beaucoup de succès. Le rôle de Germanicus, dans sa magnanimité et dans le calme de son héroïsme, a paru aussi intéressant que conforme au caractère historique du personnage ; et l'auteur, en sacrifiant le rôle de Plancine, a sauvé avec art l'odieux de celui de Pison. Après la représentation, on a vivement demandé l'auteur... »

Non content de ce premier compte rendu, le *Moniteur* consacrait, quelques jours plus tard, un nouvel article à la tragédie d'Arnault, en citait avec les plus grands éloges près de deux cents vers, et disait en terminant :

« *Germanicus* a des défauts, rachetés par des beautés réelles ; or, ce ne sont pas les défauts qui tuent un ouvrage, c'est l'absence des beautés. De ce nombre, on reconnaîtra le rôle entier de Germanicus, quelques parties de celui d'Agrippine, l'emploi sinon l'invention du rôle de Marcus, le mérite réel de l'exposition, la disposition du 3e acte, une belle suspension d'intérêt au 4e, et le 5e, rehaussé par le plus heureux dénoûment dramatique [1]. » — Epoque étrange, il faut l'avouer, que celle où les journaux du gouvernement se faisaient un devoir de célébrer, au delà de leurs mérites, ses adversaires les plus prononcés ; époque curieuse et rare, qui ressemble assez peu à ce que nous avons vu depuis.

On pense bien que les journaux de l'opposition royaliste ne se crurent pas tenus de pousser l'indulgence aussi loin. Que disait cependant Martainville, le plus agressif et le plus intempérant des écrivains *ultras* ? « L'action de cette tragédie nous a paru faible, mal- conçue, appuyée sur des moyens faux et puérils ; mais on y remarque une belle scène et un assez grand nombre de vers à effet. Le style, aussi nerveux que dans les autres ouvrages du même auteur, est en général plus correct et plus pur [2]. » — Était-ce là

[1] *Moniteur*, 26 avril 1817.

[2] *Gazette de France*, 23 mars 1817. M. Théodore Muret a donc raison de dire, dans son *Histoire par le Théâtre* (II, p. 188), que « Martainville rendit compte littérairement de la pièce avec impartialité ; » mais il se trompe quand il dit que « lors de l'affaire de *Germanicns*, cet écrivain rédigeait le feuilleton dramatique du

refuser de l'esprit à Arnault ? — Le lendemain, il est vrai, dans son article du 24, Martainville attaqua, non le talent, mais le caractère politique de l'auteur : de là les voies de fait dont il fut l'objet de la part d'Arnault fils le 27 mars, dans le café Dufils, rue des Colonnes, le procès correctionnel et le duel qui en furent la suite. Devant le tribunal de police correctionnelle, Arnault fils fut condamné à un jour de prison. Le soir du jugement, les deux adversaires se rendirent au bas des hauteurs de Montmartre et se battirent au pistolet. Au second coup, Martainville eut la cuisse traversée d'une balle. — Ajoutons que Martainville, qui, malgré ce qu'il y avait d'excessif dans le caractère et le ton de sa polémique, était un écrivain d'un vrai talent, ne saurait être classé parmi ces *journalistes prostitués* qui *vendent* leur plume. De 1814 à 1830, il fut le plus souvent dans l'opposition, combattant les ministres et faisant à ses opinions des sacrifices que ses adversaires eux-mêmes ont reconnus : « Martainville, dit la *Biographie des Contemporains*, a eu peu à se louer de son parti, si l'on considère, d'une part, la grandeur des

Journal de Paris. » Martainville s'était séparé du *journal de Paris, par incompatibilité d'opinion*, dès le mois d'août 1815 ; il entra vers cette époque à la *Quotidienne*, qu'il quitta, en 1817, pour la *Gazette de France*. (Voy. *Biographie des hommes vivants*, tome IV, juillet 1818). Les deux articles qu'il publia dans la *Gazette* sur *Germanicus* sont signés : *A. Martainville*. — Le premier considérant du jugement qui condamna Arnault fils est ainsi conçu : « Attendu que la manière dont Martainville a parlé dans la *Gazette de France* de la pièce de *Germanicus*, ne peut être considérée comme une provocation relativement à des faits qui n'ont eu lieu que quelques jours après... »

sacrifices qu'il lui a faits, et, de l'autre, l'état de sa fortune [1]. »

Mély-Janin, rédacteur de la *Quotidienne* et des *Lettres champenoises*, parle d'Arnault avec une extrême courtoisie, et rappelle les succès qu'il a obtenus dans plus d'un genre, surtout dans la fable, où il a réussi après La Fontaine et Florian. Il fait seulement remarquer que sa première pièce de théâtre, *Marius à Minturne*, est restée de beaucoup la meilleure. « C'est une destinée, dit-il, que l'auteur de *Germanicus* partage avec plusieurs de ses confrères : MM. Lemercier, Raynouard et Arnault n'ont pu surpasser leurs débuts ; il semble qu'ils aient déposé toute leur force et enterré tout leur talent dans leur premier ouvrage : semblables à l'abeille qui laisse son dard dans la première blessure [2]. »

Un autre écrivain de la *Quotidienne*, un homme d'un esprit rare et d'un noble cœur, mort, en 1850, pauvre, mais inébranlable dans ses convictions monarchiques, J.-T. Merle, ne se borna pas à dire du bien de *Germanicus ;* il publia une lettre dans laquelle il appelait la clémence royale sur quelques proscrits dont il s'honorait d'être l'ami, le commandant Mellinet, le colonel Bory de Saint-Vincent et Arnault : « Qui fut plus digne de ce bienfait, disait-il, que l'illustre auteur de *Marius ?* Qui mérita jamais mieux la douceur de mourir en

[1] T IV, 1829.

[2] *IIe Lettre champenoise*, p. 6, avril 1817.

France que celui qui, sur une terre étrangère, n'a pas une pensée qui ne soit pour son pays ? »

Cet exemple fut suivi par Martainville, qui se vengea de la blessure qu'il avait reçue du fils d'Arnault en demandant, au commencement de 1819, dans l'un des premiers numéros du *Drapeau blanc*, le rappel du banni.

Arnault rentra en France au mois de novembre 1819, et dans la lutte qui s'engagea bientôt entre les classiques et les romantiques, nous le retrouvons à la tête du petit bataillon qui, pressé autour du drapeau où brillaient les trois unités, non moins chères à l'auteur de *Germanicus* que les trois couleurs, essaya vainement de résister à la troupe indisciplinée, mais nombreuse et vaillante, qui suivait la bannière de Victor Hugo. Au mois de janvier 1829, quelques jours avant la première représentation d'*Henri III* au Théâtre-Français, quand Arnault et les siens virent que les foyers mêmes de la tragédie étaient menacés, ils appelèrent à leur aide tous les dieux de la Grèce et de Rome, et, comme les dieux étaient sourds, ils s'adressèrent au roi Charles X. Dans une longue supplique où ils déclaraient que *le Théâtre Français*, s'il ouvrait ses portes aux novateurs, *tomberait bientôt au-dessous des tréteaux les plus abjects*, ils demandaient que notre première scène fût fermée aux pièces de l'école moderne. Cette bizarre requête, où l'on suppliait Charles X de faire un coup d'État classique, de rendre une Ordonnance en faveur de l'unité de temps et de l'unité de lieu, et de proclamer la légitimité d'Aristote, était signée par sept écrivains,

tous ennemis de la légitimité des Bourbons, tous ou presque tous rédacteurs du *Constitutionnel*. Voici leurs noms : A.-V. Arnault, Népomucène Lemercier, Viennet, Jouy, Andrieux, Jay, Onésime Leroy [1]. On connaît la réponse de Charles X : « En fait de littérature, je n'ai, comme chacun de vous, Messieurs, que ma place au parterre. » Les romantiques qui avaient, eux aussi, leur place au perterre, ne négligèrent pas de l'occuper, le 27 mai 1829, lorsque le Théâtre-Français donna la première représentation d'une nouvelle, ou plutôt d'une vieille tragédie d'Arnault, reçue depuis 1818, *Pertinax ou la mort de Commode*. Il s'agissait de faire expier au malheureux poëte la pétition dont il s'était rendu coupable. Le châtiment fut terrible. Dans son compte rendu, le grave *Moniteur* fait une allusion discrète à

[1] Dans la plaidoirie de M. Paillard de Villeneuve pour Victor Hugo, lors du procès d'*Angelo* et d'*Hernani*, (*Œuvres complètes de V. Hugo* IX, 408), il est dit que cette pétition se produisit au mois de *mars* 1829 ; — qu'elle était *signée par sept académiciens*, — et qu'elle demandait *notamment que les représentations d'Hernani fussent interdites*. Il y a là, du fait de l'éminent avocat, ou plutôt de son illustre client, trois inexactitudes : la pétition des classiques est du mois de janvier 1829. « Elle a été mise sous les yeux de Sa Majesté dans le courant de janvier. » Ainsi s'exprime Arnault lui-même dans une lettre adressée au *Constitutionnel*, le 25 février 1829. — Des sept signataires, quatre seulement, Arnault, Lemercier, Jouy et Andrieux, étaient académiciens. M. Viennet ne l'est devenu qu'en 1830 et M. Jay qu'en 1832 ; M. Onésime Leroy ne l'a jamais été. — Victor Hugo nous apprend, dans la préface de *Marion de Lorme*, qu'*Hernani* ne fut composé qu'en septembre 1829. Nous voyons d'autre part, au tome II de *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie*, que cette pièce ne fut lue au comité du Théâtre-Français que le 1er octobre 1829. Comment les pétitionnaires du mois de janvier auraient-ils pu demander l'interdiction d'un drame qui n'existait pas encore ?

une ignoble dénomination mise en avant par la malignité publique. Il n'est que trop vrai, les disciples de Victor Hugo poussèrent l'irrévérence jusqu'à appeler l'auteur de *Pertinax* (*horresco referens !*) *le père tignasse !* Chacun de ses vers fut salué par des sifflets et des cris, des ricanements et des quolibets, qui redoublèrent lorsqu'au moment le plus tragique, l'empereur Commode demanda son secrétaire, et qu'un spectateur de l'orchestre, Alexandre Dumas en personne, protesta contre cette *pièce à tiroirs* ; si l'auteur s'était montré à la chute du rideau, nul doute que le parterre en masse, devançant certain vers d'*Hernani*, ne l'eût traité de *vieillard stupide*, et si un abonné du *Constitutionnel* se fût écrié : *Et pourtant Arnault a de l'esprit*, il ne serait pas sorti vivant du théâtre ! — La soirée du 27 mai 1829 fut presque aussi orageuse que celle du 22 mars 1817, mais cette fois aux gardes du corps du roi avaient succédé ceux de Victor Hugo. « C'est vous, dit Armand de Pontmartin dans son étude sur les *Misérables*, c'est vous qui avez le courage d'écrire avec une ironie bien singulière sous votre plume : « *David n'avait plus de talent* ; *Arnault n'avait plus d'esprit.* » Comme si vous pouviez oublier que ce sont vos amis, votre école, les peintres enrôlés sous votre drapeau, qui avez eu besoin, à un certain moment, que l'on proclamât déchues et mortes la peinture de David et la littérature d'Arnault ; que c'est vous qui, en 1829, nous envoyiez siffler *Pertinax* pour être mieux disposés à applaudir *Hernani* [1]. »

[1] *Nouvelles Semaines littéraires*, p. 13.

J'ai dit tout à l'heure que le *Germanicus* d'Arnault avait été admirablement joué par Talma, Desmousseaux, Firmin, Mlle Duchesnois et Mlle Georges. Le Théâtre-Français possédait alors une troupe extrêmement brillante et dont l'éclat depuis n'a pas été égalé. Voici quelle en était la composition :

Comédiens ordinaires du Roi, Messieurs,

Fleury.	Baptiste, aîné.	Thénard.
Saint-Prix.	Damas.	Michelot.
Saint-Phal.	Baptiste, cadet.	Devigny.
Talma.	Armand.	Cartigny.
Michot.	Lafon.	Monrose.

Mesdames,

Thénard.	Duchesnois.	Demerson.
Mars, cadette.	Georges.	Dupont.
Bourgoin.	Emilie Levert.	
Volnais.	Rose Dupuis.	

Comédiens aux appoitements ou à l'essai, Messieurs,

Ernest Vanhove.	Dumilâtre.	Firmin.
Faure.	Baudrier.	Desmousseaux.
Colson.		

Mesdames,

Pélissier.	Régnier.	*Mars, aînée.*
Michelot.	Petit.	

MARS, cadette, c'était la grande Mars. Mars, aînée, sa sœur *Louise*, ne fut jamais sociétaire. Elle jouait les confidentes de tragédie, les mères nobles, les premiers rôles marqués au besoin, et les utilités. Une maladie de larynx ne lui permit pas de faire longtemps

son service, et on ne la trouve plus sur le tableau de la troupe pour 1819 [1].

Les acteurs étaient excellents, le prix des places était modéré. Le tarif de la Comédie-Française était le suivant :

Premières loges. Orchestre. Balcon. Loges du rez-de-chaussée. Secondes loges de face.	6 fr. 80.
Première galerie. Secondes loges.	4 fr. 40.
Troisièmes loges. Loges de cintre.	3 fr. 30.
Parterre assis	2 fr. 20.
Seconde galerie	1 fr. 80.

IV

Passons la Seine, et entrons à l'Odéon, qui avait alors pour directeur Picard, l'auteur de *la Petite Ville* et des *Marionnettes*.

« Le comédien Picard, qui était de l'Académie dont le comédien Molière n'avait pu être, faisait, dit Victor Hugo, jouer les *Deux Philibert* à l'Odéon, sur le fronton duquel l'arrachement des lettres laissait encore lire distinctement : *Théâtre de l'Impératrice*. »

[1] Renseignements communiqués par M. Georges Monval, archiviste de la Comédie-Française, chez qui — tous les travailleurs le savent — l'obligeance et l'érudition marchent de pair.

L'épigramme que Victor Hugo dirige ici contre l'Académie française, sous le couvert de sa figure favorite, l'antithèse, serait peut-être meilleure si le fait sur lequel elle repose était complétement exact. Il est bien vrai que Picard a été acteur pendant quelques années, de 1797 à 1806; mais, à cette époque, comprenant que l'on ne pouvait pas revêtir en même temps le sac de Scapin et le frac académique, il se décida à ne plus jouer, et une fois cette résolution prise et exécutée, se mit sur les rangs pour l'Institut, où il fut admis le 24 novembre 1807, le même jour que Laujon et Raynouard.

Ainsi Picard n'était plus comédien lorsqu'il fut élu membre de l'Académie, et il avait, depuis dix ans déjà, cessé de l'être, quand il fit jouer les *Deux Philibert*. Ce n'est point, d'ailleurs, en 1817, qu'il donna cette comédie au théâtre de l'Odéon : la première représentation est du 10 août 1816, et, dès le 18 octobre suivant, la porte Saint-Martin consacrait le succès de cette excellente pièce par une amusante parodie, due à la collaboration de Brazier, Merle et Dumersan : les *Deux Philibertes*.

Si les *Deux Philibert* sont antérieurs à l'année 1817, je trouve en revanche dans les œuvres de Picard quatre comédies nouvelles représentées cette année-là sur le théâtre de l'Odéon : le *Capitaine Belronde*, le 4 mars ; *Une Matinée de Henri IV*, le 17 mai ; *Vanglas ou les anciens amis*, le 28 août, et, le 8 décembre, la *Maison en loterie*.

Lisait-on encore distinctement sur le fronton du

théâtre : *Théâtre de l'Impératrice ?* Cela est possible. La salle de l'Odéon, brûlée dans la nuit du 19 au 20 mars 1799 et reconstruite sur les dessins des architectes Chalgrin et Baragay, avait en effet reçu ce titre, lors de sa réouverture, au mois de juin 1808. L'Impératrice, c'était alors Joséphine, et Alexandre Duval nous apprend qu'il reçut, en sa double qualité d'auteur et de directeur, l'ordre de composer, pour le jour de l'inauguration, une pièce dans laquelle l'Empereur et l'Impératrice seraient convenablement loués. Il écrivit le *Vieil Amateur*, prologue en un acte et en vers, où sont célébrés, tour à tour, Napoléon, le Sénat conservateur et Joséphine. *Vous arrivez*, dit aux acteurs un jeune auteur comique,

Vous arrivez d'abord sous un heureux auspice ;
Songez à la grandeur de votre protectrice ;
Avez-vous oublié que son auguste nom
De ce beau monument ennoblit le fronton :
Quand le public le sait, c'est réussir d'avance,
C'est à votre succès intéresser la France ;
Dans ce concours nombreux de divers spectateurs,
Par l'amour qu'on lui porte, elle unit tous les cœurs ;
Sa douce bienveillance écarte les disgrâces ;
Vos talents séduiront, protégés par les grâces,
Et vous devez, messieurs, vos succès aujourd'hui,
A cette auguste main qui vous prête un appui.

FLORIMON.

Son nom est une égide.

BÉLISE.

Au pardon il invite.

Comme on en peut juger par cette citation, la pièce d'Alexandre Duval était pavée de bonnes intentions et

de mauvais vers. C'est le 15 juin 1808 que le *Théâtre de l'Impératrice* célébrait ainsi Joséphine ; moins de deux ans après, le 28 mars 1810, le même théâtre donnait une autre pièce de circonstance, *le Marché aux Fleurs*[1], destiné à fêter encore l'impératrice, seulement

[1] *Le Marché aux Fleurs* n'était pas d'Alexandre Duval, comme le *Vieil Amateur*, mais de Planard et Dumersan. N'allons point cependant conclure de là qu'Alexandre Duval, après avoir chanté Joséphine, ait refusé de chanter Marie-Louise ; il n'eut garde de faire ainsi montre d'indépendance, et voici en quels termes, assez embarrassés d'ailleurs, il nous a raconté cet épisode de sa vie littéraire : « A l'époque du mariage de l'Empereur, tous les auteurs furent mandés au ministère de la police générale, et on leur demanda encore des pièces de circonstance pour célébrer ce grand jour. On se doute bien que je ne fus point oublié, et que, dans ma qualité d'auteur qui avais travaillé pour tous les grands théâtres, je reçus comme un autre ma commande. Cette fois, j'étais tellement dégoûté de ce genre d'ouvrages, si fastidieux pour tout homme qui a un peu d'imagination, que j'allais encore me faire remarquer du grand homme par mon silence, si Méhul n'était venu me supplier de lui faire un petit opéra-comique. On l'avait sommé également de satisfaire aux engagements qu'il avait contractés de composer de la musique pour la féte du mariage. Tout en dînant avec moi, il me donna quelques idées qui me parurent convenables à la musique, et, quelques jours après, je lui envoyai quelques scènes lyriques, à la charge par lui de ne m'en plus reparler et de prendre sur lui tous les soins qu'entraîne une représentation. Mais Méhul, aussi indolent que je pouvais l'être, aussi peu aimé de l'Empereur que moi, aussi peu jaloux de chanter ses vertus, se contenta, dès qu'il eut ajusté ses notes sur mes mauvaises paroles, d'envoyer ce beau produit de notre génie à la police ; car c'est toujours à la police que doivent s'adresser les enfants d'Apollon. — Les fêtes eurent lieu, les auteurs ordinaires de la cour furent joués, et nous, nous fûmes oubliés dans les cartons. Nous ne pensions plus depuis longtemps à notre avorton de circonstance, lorsqu'un jour nous reçumes un mandat de la police qui nous appelait à la caisse du ministère pour toucher chacun une somme de deux mille francs. » Notice sur le *Vieil Amateur*. Œuvres complètes d'Alexandre Duval, tome VII.

l'*impératrice* s'appelait cette fois *Marie Louise.* Le 14 juin suivant, l'ancien théâtre de Joséphine jouait, sous ce titre : *le Mariage de Charlemagne, tableau historique*, un petit acte en vers dans lequel l'auteur, M. de Rougemont, avait montré le grand Empereur répudiant son épouse Ermengarde pour s'unir en secondes noces *à la belle et vertueuse Hildegarde, fille du duc des Allemands.* En 1811, le *Théâtre de l'Impératrice* ne se borna pas à célébrer la naissance du roi de Rome dans une pièce, l'*Olympe, Vienne, Paris et Rome*, due également à la plume féconde de M. de Rougemont, et dont le dernier tableau représentait l'Olympe et le roi de Rome placé sur un trône entre Mars et Minerve ; il donna, le 23 avril, *Corneille au Capitole, scènes héroïques en vers, à l'occasion du rétablissement de S. M. Marie-Louise, impératrice et reine.* Il n'y a qu'un pas du Capitole à la Roche Tarpéienne : Marie-Louise allait l'éprouver comme Joséphine... Quelques lettres encore lisibles sur le fronton d'un théâtre, voilà tout ce qui restait, en 1817, de ces deux impératrices qui avaient vu tour à tour à leurs pieds le maître du monde, et ces dernières traces d'une grandeur tombée, le feu, comme s'il en eût été jaloux, devait bientôt les effacer. Le 20 mars 1818, dix-neuf ans presque jour pour jour après le premier incendie, la salle du faubourg Saint-Germain fut dévorée par les flammes. Le comte de Provence avait dépensé près de deux millions pour installer le Théâtre-Français au faubourg Saint-Germain. Louis XVIII se souvint des libéralités de sa jeunesse ; quelques jours après l'incendie, il

donna l'ordre de réédifier immédiatement l'Odéon, et, par ordonnance spéciale, en date du 25 mars 1818, il l'assimila, sous le rapport du répertoire, à la Comédie-Française. L'article 2 de cette ordonnance était ainsi conçu :

« Le théâtre de l'Odéon continuera d'être annexe de la Comédie-Française ; il jouera les tragédies, comédies et drames qui composent le répertoire du Théâtre-Français, et qui appartiennent au domaine public, et les pièces du même genre qui lui seront présentées par les auteurs. »

Jusque-là, l'Odéon avait été limité au seul domaine comique. Grâce à Louis XVIII, il put désormais y annexer la tragédie et le drame.

Le 21 juillet, une nouvelle ordonnance royale institua la société de l'Odéon sur le modèle de celle du Théâtre-Français [1]. — L'Odéon, devenu le *Second Théâtre-Français*, se rouvrit, le 30 septembre 1819. Au lieu d'une pièce composée *par ordre*, comme en 1807, et remplie d'éloges de commande, on eut, en 1819, pour l'inauguration de la nouvelle scène, un Prologue en vers, de Casimir Delavigne [2], dans lequel on chercherait vainement un hémistiche à la louange des puissants du jour, mais où l'on trouve en revanche

[1] L'Odéon, par *Paul Porel* et *Georges Monval*, t. II, p. 10. Cette monographie est un véritable modèle, et il serait vivement à désirer qu'il en existât de semblables pour nos autres théâtres.

[2] C'est par erreur que, dans les *Œuvres* de Casimir Delavigne, ce Prologue est donné comme ayant été prononcé le 23 octobre 1819. Cette dernière date est celle de la première représentation des *Vêpres siciliennes*.

l'éloge d'Arnault, alors exilé [1], et de sa tragédie de *Marius à Minturnes*. L'Odéon n'avait plus sur son fronton ce titre : *Théâtre de l'Impératrice* ; mais, dans l'intérieur de la salle restaurée, la liberté et la dignité de la pensée, si longtemps proscrites, avaient trouvé un asile.

[1] Il rentra en France, comme l'avons vu plus haut, moins de deux mois après, en novembre 1819.

CHAPITRE XI

Suite du théâtre en 1817. *Les théâtres lyriques. L'Académie royale de Musique. Changement d'affiches. Le Théâtre-Italien à la salle Favart. Rossini et Mme Pasta. Les débuts de Hérold et de Halévy. — Les petits théâtres. Odry, Brunet et H. de Balzac. Forioso. Mme Saqui et l'*Art poétique. *Traduction d'Horace par Théophile Gautier. Les frères Franconi. — Frédérick-Lemaître au Cirque-Olympique. — La Porte-Saint-Martin et les* Deux Forçats. — *Eugène Scribe.* Le Combat des Montagnes. *La guerre des Calicots. — Vieux couplets, vieilles affiches!*

I

Comme le Théâtre-Français et l'Odéon, l'Opéra ou Académie royale de Musique, l'Opéra-Comique et le Théâtre-Italien étaient des théâtres royaux.

L'Académie royale de Musique occupait rue de Richelieu une salle bâtie en 1793 sur l'emplacement de l'ancien hôtel Louvois. Depuis un siècle et demi, les jours de spectacle à ce théâtre étaient le mardi, le vendredi, le dimanche, et, pendant l'hiver seulement, le jeudi [1]. En 1817, les entrepreneurs de bals, de fêtes

[1] Cet ordre avait été établi en 1671. Au XVIIIe siècle, le grand air était de n'aller à l'Opéra que le vendredi; les princes, les courtisans quittaient Versailles ce jour-là, tout exprès, pour assister à la représentation de l'Académie; les nouvelles mariées étaient présentées au public de l'Opéra le premier vendredi après la noce : ainsi le voulait l'étiquette.

dans les jardins publics, qui payaient à l'Opéra un droit sur les recettes, demandèrent que les représentations données par lui le dimanche fussent reportées à un autre jour. L'Académie de musique se rendit au vœu de ses tributaires et décida que ses réprésentations auraient lieu désormais le *lundi*, le *mercredi*, et le *vendredi*. Les nouveaux jours de spectacles commencèrent à figurer sur l'affiche le 5 mai 1817 [1].

L'Académie royale de musique, l'Opéra-Comique et le Théâtre-Italien n'ont obtenu de Victor Hugo qu'une petite ligne, et encore, malgré sa brièveté, renferme-t-elle une erreur : « *Pellegrini chantait, Melle Bigottini dansait.* » Mlle Bigottini dansait en 1817, et les habitués de l'Opéra en étaient fort aises, mais Pellegrini ne chantait pas ; ses débuts eurent lieu seulement deux ans plus tard. Il n'avait encore joué qu'en Italie, et principalement à Naples, lorsqu'il parut pour la première fois à Paris, sur le Théâtre-Italien, le 29 avril 1819, dans *il Pretendente Burlato*. En constatant son succès, le *Moniteur* disait le lendemain : « Paris a confirmé le jugement de Naples. Sa voix, d'une qualité très rare, est une basse-taille chantante, pleine, sonore, grave à la fois et légère, et qu'une méthode savante ménage avec une grande habileté. » Quel besoin avait Victor Hugo d'antidater de deux ans ces débuts de Pellegrini ? Est-ce qu'en 1817 tous les théâtres lyriques ne possédaient pas des chanteurs éminents, des cantatrices illustres ? Laÿs, Nourrit

[1] L'*Académie impériale de Musique*, par Castil-Blaze, t. II, p. 150.

père, Lavigne, Derivis et Mme Branchu ne chantaient-ils pas à l'Académie royale de Musique ; Martin et Ponchard, Mmes Gavaudan et Boulanger à l'Opéra-Comique, et enfin, au Théâtre-Italien, Barilli et Mme Pasta, Garcia et Mme Catalani, — « Mme Catalani, la grande cantatrice de l'époque, dont la voix incomparable avait quelque chose de surnaturel en vigueur et en étendue [1] ? » Tous ces noms pâlissent d'ailleurs devant ceux des grands musiciens dont le souvenir est à jamais lié à celui de l'année 1817.

C'est le 1er février 1817 que le Théâtre-Italien [2] joua *l'Italiana in Algeri*, le premier opéra de Rossini qui ait été joué en France. Mme Morandi remplissait le rôle d'*Isabella*, et Mme Pasta celui de *Zulme*. Il appartenait à la Restauration de fixer à Paris le prince des compositeurs et d'arracher à sa paresse, presque aussi grande que son génie, ses derniers et ses plus admirables chefs-d'œuvre. Le gouvernement lui offrit, en 1823, la direction du Théâtre-Italien, avec de très beaux avantages, à la condition d'écrire pour la scène

[1] Alfred Nettement, *Histoire de la Restauration*, IV, p. 462. Voy. sur Mme Catalani, Castil-Blaze : *L'Opéra italien de* 1548 *à* 1856, p. 297.

[2] Le Théâtre-Italien, dirigé en 1817 par Mme Catalani, occupait la salle Favart, élevée de 1781 à 1783 par l'architecte Heurtier sur l'emplacement de l'hôtel Choiseul, au boulevard des Italiens. Au mois de mars 1819, les Bouffes se transportèrent à la salle Louvois, et retournèrent, au mois de novembre 1825, au théâtre Favart, qui fut détruit par l'incendie, le 14 janvier 1838. Ils occupèrent ensuite la salle Ventadour (de janvier à octobre 1838), l'Odéon (d'octobre 1838 à octobre 1841), et s'établirent, le 2 octobre 1841, à la salle Ventadour, qui, depuis, est devenue une banque — la Banque d'escompte !

française une certaine quantité de partitions. Rossini accepta, puis échangea, deux ans plus tard, cette situation contre celle d'*intendant de la musique du Roi* et *d'inspecteur général du chant en France*, magnifique sinécure dont la révolution de 1830 le dépouilla [1]. On sait trop que, depuis cette époque, l'intarissable *maëstro* a cessé de produire ; le cygne de Pesaro n'a plus voulu chanter ; mais du moins ces sept années, de 1823 à 1830, nous ont valu *il Viaggio à Reims*, écrit en 1825 pour le sacre de Charles X, le *Siège de Corinthe* et *Moïse*, sous leur forme définitive et immortelle (1827), le *Comte Ory* (1828), et enfin le chef-d'œuvre de la musique contemporaine, *Guillaume Tell* (3 août 1829) [2].

[1] « A la même époque (octobre 1830), raconte M. Guizot, au tome II de ses *Mémoires*, p. 73, M. Lenormant m'amena à déjeuner M. Rossini, à qui la révolution de juillet avait causé des déplaisirs que j'aurais voulu lui faire oublier. Le roi Charles X l'avait traité avec une juste faveur ; il était inspecteur général du chant, recevait, outre ses droits d'auteur, un traitement de 7,000 fr., et, quelques mois auparavant, après l'éclatant succès de *Guillaume Tell*, la liste civile avait signé avec lui un traité par lequel *il s'engageait à écrire pour la scène française deux grands ouvrages*. Je désirais que le pouvoir nouveau lui témoignât la même bienveillance, et qu'en retour il nous tint ses promesses de chefs-d'œuvre. Nous causâmes avec abandon. Je fus frappé de son esprit animé, varié, ouvert à toutes choses, gai sans vulgarité, et moqueur sans amertume. Il me quitta après une demi-heure de conservation agréable, mais qui n'eut point de suite, car je ne tardai point à sortir des affaires. »

[2] C'est également au ministère de la maison du Roi que l'on doit reporter l'honneur d'avoir décidé Meyerbeer à venir inaugurer au Théâtre-Italien son opéra du *Crociato in Egitto*, récemment représenté sur le théâtre de la *Fenice*, à Venise; Charles X joignit ses instances à celles de son directeur des beaux-arts, le vicomte de la Rochefoucauld, et, grâce à cette royale intervention

« L'esprit français, dit Paul de Saint-Victor, eut l'honneur de s'assimiler le génie du maître italien. Rossini venant à Paris et composant pour l'Opéra le nouveau *Moïse* et le *Siège de Corinthe*, le *Comte Ory* et *Guillaume Tell*, c'est Raphaël arrivant de Florence à Rome pour peindre les fresques du Vatican. Son style se tempère et s'élargit à la fois, son accent local disparaît dans un langage plus sobre et plus vrai ; il affiermit les caractères et il approfondit l'expression du drame. *Guillaume Tell* marque l'apogée de Rossini. Ce fut la concentration de toutes ses facultés et de toutes ses forces dans un chef-d'œuvre d'un équilibre parfait. Au terme de ses créations, il tient la place que l'*École d'Athènes* occupe au centre de l'œuvre de Raphaël. »

Quelques jours avant la première représentation de l'*Italiana in Algeri* au théâtre Favart, avait lieu, au théâtre Feydeau [1], le 27 janvier 1817, la première représentation des *Rosières*, opéra-comique en trois actes, qui fut le véritable début d'Hérold, alors âgé de vingt-six ans [2]. Le succès fut très grand et le jeune compositeur, rappelé par le public, parut sur la scène, ce qui était alors une nouveauté, et je dois dire qu'elle fut généralement désapprouvée. « La musique des

et au succès qu'obtint le *Crociato*, joué à Paris le 22 septembre 1825 par Levasseur, Donzelli et Mme Pasta, Meyerbeer, renonçant à l'Allemagne et à l'Italie, resolut de ne plus travailler que pour la scène française.

[1] Le Théâtre Feydeau, qu'on appela d'abord *Théâtre de Monsieur*, était situé rue Feydeau, nº 19. L'Opéra-Comique s'y installa en 1797 et y resta jusqu'en 1826. Cette salle n'existe plus ; des maisons particulières occupent son ancien emplacement.

[2] Hérold, grand prix de Rome et revenu depuis peu d'Italie, où il avait donné au théâtre de Naples *la Gioventù d'Enrico quinto*, d'après *la Jeunesse d'Henri V*, d'Alexandre Duval, avait été associé par Boïeldieu à la composition de l'opéra de *Charles de France*, destiné à célébrer le mariage du duc de Berri et représenté, au mois de juin 1816, sur le théâtre de l'Opéra-Comique.

Rosières, écrivait le lendemain le *Journal des Débats*, ne manque ni de grâce ni de fraîcheur... Les auteurs demandés et nommés au milieu des applaudissements sont, pour les paroles, M. Théaulon, et pour la musique M. Hérold, jeune élève de M. Boïeldieu. M. Hérold a eu la faiblesse de céder à l'invitation qui lui a été faite de comparaître en personne sur le théâtre [1]. — Le 18 octobre de la même année, Hérold fit jouer la *Clochette*, qui obtint un succès plus vif encore et où se trouvait l'air devenu aussitôt populaire : *Me voilà, me voilà, pour toi que faut-il faire*? Ainsi s'ouvrait, par deux œuvres charmantes, la carrière, si courte mais si éclatante, de l'auteur de *Zampa* et du *Pré-aux-Clercs*.

De son côté, l'Académie royale de Musique attira et retint longtemps la foule avec les *Danaïdes*.

La première représentation des *Danaïdes*, opéra de Salieri, élève de Gluck, avait eu lieu le 26 avril 1784, l'année du *Mariage de Figaro*. La reine Marie-Antoinette y assistait, et le bailli de Suffren, qui paraissait en public pour la première fois depuis son retour de l'Inde, s'étant montré au balcon, avait été salué par les bravos des spectateurs et par les fanfares de l'orchestre.

Chaleureusement applaudie dans sa nouveauté, la pièce de Salieri, remaniée sur ses indications par Spontini et Paer, reçut, le 22 octobre 1817, un accueil enthousiaste. La voix de Nourrit et de Mme Branchu, le jeu de Mme Courtin et de Mlles Bigottini, Gosselin et Fanny Bias, enfin le tableau de l'Enfer par M. Degotty,

[1] *Journal des Débats*, 28 janvier 1817.

tout se réunissait pour assurer aux *Danaïdes* encore plus de représentations que de cousins-germains et de maris ; elles remplissaient tous les soirs la salle du Grand-Opéra, comme autrefois leur tonneau, et leur succès semblait devoir être inépuisable comme leur supplice. Leur vogue pâlit cependant devant celle de leurs sœurs cadettes, *les Petites Danaïdes*. Cette désopilante parodie, écrite par Désaugiers avec une verve endiablée, et dans laquelle Potier jouait d'une façon si comique le rôle du père Sournois, est restée le chef-d'œuvre du genre : elle n'a pas eu moins de six cents représentations [1].

De tous ces petits événements, la première représentation en France d'un opéra de Rossini, les débuts de Hérold, le succès des *Danaïdes*, M. Hugo ne nous dit rien, ni de cet autre *petit fait*, qu'au concours de 1817, pour les prix de Rome, le second grand prix de compositien musicale fut remporté par un jeune homme de dix huit ans, destiné à écrire un jour l'*Éclair* et la *Juive*, Fromental Halévy, qui entrait dans la carrière au moment même où disparaissaient Marsollier, Méhul et Monsigny [2]; il se borne à quelques lignes sur une

[1] La vogue de la pièce de Désaugiers n'était pas encore épuisée en 1820. La veille de l'assassinat du duc de Berri, le 12 février, le duc et la duchesse avaient paru à un bal costumé donné par le comte le Greffulhe, pair de France, et ils avaient pris beaucoup de plaisir à cette fête, égayee par des travestissement sempruntés aux *Petites Danaïdes*.

[2] Monsigny, le restaurateur ou plutôt le créateur de notre opéra-comique, mourut le 14 janvier, Marsollier le 22 avril, et Méhul le 18 octobee 1817. C'est dans la séance publique tenue par l'Académie des Beaux-Arts, le 5 octobre 1817, qu'Halévy fut

romance d'Edmond Géraud et sur les concerts intimes de la marquise de Sassenaye.

« Toutes les jeunes filles, dit-il, chantaient l'*Ermite de Saint-Avelle*, paroles d'Edmond Géraud ». J'ai sous les yeux la romance d'Edmond Géraud, qui a pour vrai titre : l'*Hermite de Saint-Avelle ;* elle obtint en effet un grand succès, mais en 1820 seulement, époque à laquelle sa popularité fut consacrée par deux comédies, jouées toutes les deux le même soir, le 3 juin 1820, au théâtre du Vaudeville. et à celui des Varités [1]. Le

couronné. Le grand-prix de peinture fut remporté par Léon Cogniet, élève de Guérin, et le grand-prix de sculpture par Charles-François Lebeuf, dit *Nanteuil*, élève de Cartelier, qu'il remplaça, en 1831, à l'Institut. On distribua, pour la première fois, le grand prix de paysage historique, ajouté par le roi Louis XVIII aux autres prix d'usage ; il fut décerné à Michallon, qui n'avait alors que vingt ans et qui devait mourir le 23 septembre 1882 avant d'avoir accompli sa vingt-sixième année, à l'heure où tout semblait lui promettre un succès éclatant et une renommée durable. Son plus célèbre paysage, la *Mort de Roland à Roncevaux*, fut exposé au salon de 1819. — Voilà beaucoup de notes et de digressions. Le lecteur me pardonnera sans doute s'il veut bien se rappeler que je l'ai averti au début du chapitre II, — un lecteur bien averti en vaut deux, — et s'il est disposé, comme moi, à dire après le poète Delille :

Le détour me rit plus que le chemin lui-même.

[1] Le théâtre du Vaudeville était alors situé rue de Chartres-Saint-Honoré ; il avait pour directeur Désaugiers, qui avait succédé à Barré au mois de décembre 1815 :

Bon Désaugiers, mon camarade,
Mets-nous en train, bien en train, tous en train,
Et rends enfin au Vaudeville
Ses grelots et son tambourin.

(BÉRANGER.)

— Le théâtre des Variétés était établi, depuis 1807, dans la salle construite par l'architecte Alavoine sur le boulevard Montmartre, n° 5.

Conservateur littéraire, rendit compte de cette double représentation, et on lit, au tome II, p. 241 : « Un poëte aimable et gracieux, qui a de plus le mérite de rédiger le meilleur journal politique et littéraire du midi, c'est désigner M. Edmond Géraud et la *Ruche d'Aquitaine*, M. E. Géraud, disons nous, vient d'obtenir en quelque sorte un double triomphe à deux théâtres de la capitale. Une de ses jolies romances, l'*Hermite de Saint-Avelle*, a inspiré deux pièces qui ont été jouées, sous ce titre, au Vaudeville et aux Variétés le même jour avec un égal succès. »

Les auteurs de l'*Hermite* des Variétés gardèrent l'anonyme ; la pièce du Vaudeville, l'*Hermite de Saint-Avelle ou le berceau mystérieux*, était de MM. Capelle et Théaulon.

On s'étonnera peut-être qu'une romance, si fertile en vaudevilles, ait pu se trouver sur les lèvres de *toutes les jeunes filles ;* pour mon compte, après l'avoir lue, je me permets de révoquer en doute l'affirmation de Victor Hugo sur ce point. Il s'agit, dans les couplets d'Edmond Géraud, d'un preux chevalier, qui a reçu de gente damoiselle baiser si ardent que rien ne peut apaiser sa flamme. Il va demander à l'*Hermite de Saint-Avelle* un remède contre le feu qui dévore ses veines, une croix ou un rosaire ; la réponse, hélas ! est désespérante :

Il n'est ni croix ni rosaire
Qui guérisse de l'amour.

Telle est la conclusion de l'*Hermite de Saint-Avelle*,

assez proche voisin, comme on le voit, de l'*Hermite de la chaussée* d'*Antin*.

Un écrivain éminent, historien et publiciste, dont les souvenirs remontent aux premières années de la Restauration, me parlait un jour de la romance d'Edmond Géraud : « J'ai souvent entendu chanter, me disait-il, l'*Hermite de Saint-Avelle*, mais c'était par un de mes oncles, capitaine de carabiniers. » Je crois plus volontiers au capitaine de carabiniers de mon historien qu'aux *jeunes filles* de Victor Hugo

Il a négligé de nous apprendre quels morceaux l'on chantait chez M[me] de Sassenaye ; il nous dit seulement que « M. Paër, auteur de l'*Agnese*, bonhomme à la face carrée, qui avait une verrue sur la joue, dirigeait les petits concerts intimes de la marquise de Sassenaye, rue de la Ville-l'Évêque. » Ferdinand Paer, — et non Paër [1], ainsi que l'écrit Victor Hugo, — compositeur et accompagnateur de la musique de la chambre du Roi, était en même temps maître de musique de la maison de madame la duchesse de Berri. Le savant auteur de la *Biographie des Musiciens*, M. Fétis, qui l'a beaucoup connu et qui a bien voulu nous transmettre sur lui les renseignements les plus précis, nous apprend qu'il fréqnentait d'une manière suivie, en 1817, le monde de la cour et passait pour ardent royaliste. Je ne fais donc aucune difficulté d'admettre qu'il dirigeait les concerts donnés par la marquise de

[1] Voy. *Inventaire des Autographes et des Documents historiques composant la collection de M. Benjamin Fillon*, x[e] série, p. 187.

Sassenaye, dont le mari appartenait à la maison de la duchesse de Berri, en qualité de secrétaire des commandements. « D'une constitution robuste et fortement charpentée, nous dit encore M. Fétis, Paer avait la tête volumineuse et une verrue sur le nez. » Victor Hugo s'est trompé en la posant sur la joue, ce qui est moins grave, je le reconnais, que de changer le cœur de place et de le mettre à droite, au lieu de le laisser à gauche. Une autre erreur consiste à faire de Paer en 1817 *un bonhomme*, c'est à-dire, d'après le contexte de la phrase, un veillard, alors qu'il n'avait à cette date que quarante trois ans, étant né le 12 juillet 1774. Ainsi, même dans cette phrase, très-inoffensive d'ailleurs, sur l'aimable et spirituel auteur de l'*Agnese* et du *Maître de Chapelle*, il y a une ou deux fausses notes.

Paer avait fait jouer sur le Théâtre-Italien, au mois de juillet 1816, *la Primavera felice*, intermède écrit pour le mariage du duc de Berry, célébré également au Grand Opéra par Spontini, Berton, Kreutzer et Persuis, auteurs des *Dieux rivaux*, et à l'Opéra-Comique, par Boïeldieu et Hérold, auteurs de *Charles de France*, où se trouvait la romance des *Chevalier de la Fidélité*, que les jeunes filles de 1817 chantaient beaucoup plus que l'*Hermite de Saint-Avelle* :

Que le Roi vive et la France prospère,
Sur les autels que Dieu soit respecté,
Ce sont les vœux et l'unique prière
Des chevaliers de la Fidélité.

Nous retrouvons Paer, en 1820, à l'Académie royale

de musique, dont les représentations avaient lieu dans la salle Favart [1], et qui joua, lors des fêtes pour la naissance du duc de Bordeaux, *Blanche de Provence ou la Cour des Fées*, opéra en trois actes, dont la musique était de Berton, Boïeldieu, Cherubini, Kreutzer et Paer. On y distingna surtout le beau chœur final composé par Cherubini :

Dors, cher enfant, tendre fleur d'espérance.

Parmi les pièces données, en 1823, à l'occasion de la prise de Cadix, de la fin de la guerre d'Espagne et du retour du duc d'Angoulême à Paris, il en est une qui mérite une mention spéciale : *Vendôme en Espagne*, joué sur le théâtre du Grand-Opéra. Le libretto était d'Édouard Mennechet et de M. Empis [1], la musique de M. Auber et de Hérold.

Le sacre de Charles X, en 1825, inspira des œuvres plus remarquables encore : au Grand-Opéra, *Pharamond*, paroles de MM. Ancelot, Guiraud et Soumet, musique de Boïeldieu, Berton et Kreutzer ; et aux Bouffes, *il Viaggio à Reims, ossia l'Albergo del Giglio*

[1] A la suite de l'assassinat du duc de Berri, il avait été décidé que le théâtre de la rue Richelieu serait fermé ; le théâtre Favart reçut l'opéra par intérim. La construction de la nouvelle salle destinée à l'Académie royale de musique, rue Lepeletier, fut commencée le 13 août 1820 ; son inauguration eut lieu le 16 août 1821 et fut signalée par l'exécution de l'air *Vive Henri IV*, mis en variations pour orchestre par Ferdinand Paer. (*Académie impériale de musique de* 1645 *à* 1855, par Castil-Blaze.)

[1] M. Empis fut directeur de la Comédie Française d'avril 1856 au 22 octobre 1859. En 1847, il remplaça M. de Jouy à l'Académie française.

d'Oro, par Rossini, improvisation merveilleuse d'où le compositeur tira, trois ans plus tard, presque toute sa partition du *Comte Ory*.

Heureuse époque, au point de vue artistique du moins, le seul dont nous nous occupions dans ce chapitre, que celle où les pièces de circonstance elles-mêmes étaient signées de noms comme ceux de Paer et de Spontini, de Cherubini et de Berton, de Hérold et d'Auber ; où le sacre du roi était chanté par des compositeurs tels que Boïeldieu et Rossini, le plus grand de tous : *Duce di tanti eroi!*

II

Presque muet sur les théâtres lyriques en 1817, Victor Hugo s'étend plus complaisamment sur les petites scènes ; il n'a pas eu un souvenir pour Rossini ou pour Hérold, pour Halévy ou pour Méhul : il n'a pas oùblié Potier. Selon lui, *Potier régnait* en 1817. Potier était certes, à cette époque, l'un des meilleurs acteurs du théâtre des *Variétés* et les juges les plus difficiles l'applaudissaient volontiers dans le *Ci-devant jeune homme*, le *Conscrit*, l'*Homme de soixante ans*, *Werther* et le *Centenaire ;* il ne brillait pourtant qu'au second rang ; le premier appartenait sans conteste à Brunet [1], dont le jeu était si simple et si vrai, le comique si franc et si naturel. dont le succès était tel, que les grands théâtres, celui de Talma lui-même, s'en

[1] Jean-Joseph *Mira*, dit Brunet, né à Paris le 17 novembre 1766, mort à Fontainebleau, le 21 février 1853.

inquiétaient et qu'un recueil du temps écrivait à ce propos : « Considéré dans ses rapports avec les grands théâtres dont il attaque la prospérité, le théâtre de Brunet (car il faut bien le nommer ainsi, puisque toute sa fortune repose sur la tête de Brunet, et que sans Brunet il ne serait rien), est le plus grand ennemi de de ces antiques établissements qui suffisaient aux plaisirs de nos aïeux [1]. »

M. de Balzac aimait à raconter qu'un jour, voyageant en Russie avec quelques amis, il alla demander l'hospitalité à un château. « A notre arrivée, disait-il, la châtelaine et ses dames de compagnie s'empressent ; une de ces dernières quitte, dès le premier moment, le salon pour aller nous chercher des rafraîchissements. Dans l'intervalle, on me nomme à la maîtresse de la maison ; la conversation s'engage, et, quand celle des dames qui était sortie rentre, tenant le plateau à la main pour nous l'offrir, elle entend tout d'abord ces paroles : « Eh bien ! monsieur de Balzac, vous pensez donc... » De surprise et de joie elle fait un mouvement, elle laisse tomber le plateau de ses mains et tout se brise. N'est-ce pas là la gloire ? [2] » — Le 31 mars 1814, le vaudeviliste Brazier était de garde à la barrière Saint-Martin ; un jeune officier kalmouck s'approche de lui et, dans le plus détestable français, lui demande, sans autre préambule, le Palais-Royal et

[1] Cité par Brazier, dans l'*Histoire des petits théâtres de Paris*, II, p. 41.

[2] *Causeries du lundi*, par Sainte-Beuve, II, p. 426.

le théâtre de Brunet [1]. *N'est-ce pas là la gloire ?* aurait pu dire aussi Brunet, si d'aventure il n'eût pas été le plus candide et le moins prétentieux des acteurs de son temps. Il n'en fut pas moins, quoique modeste, le roi des petits théâtres pendant un quart de siècle, de 1800 à 1825. Aucun de ses camarades, ni Tiercelin, ni Potier, ni Odry que nous allons retrouver tout à l'heure, ne songea jamais à lui disputer cette première place, qu'il occupait au milieu d'un applaudissement unanime et dont il était digne, non seulement par la supériorité de son talent, mais encore par l'ardeur infatigable de son zèle. Hormis le jour de sa fête qu'il consacrait à sa famille, il aurait cru manquer à ses devoirs envers le public s'il eût passé une seule soirée sans paraître devant lui : il créa, dans sa carrière théâtrale, plus de six cents rôles et remporta près de six cents victoires. Brunet était le Napoléon du vaudeville, un Napoléon qui n'a point attendu pour abdiquer l'heure des revers et qui est mort à Fontainebleau ; tout au plus Potier pouvait-il prétendre, en 1817, à la gloire d'être l'un de ses meilleurs lieutenants.

Je viens de nommer Odry. « Odry n'existait pas, » dit Victor Hugo. S'il entend par là que cet acteur n'avait pas encore créé son fameux rôle de Bilboquet dans les *Saltimbanques*, nous sommes d'accord ; mais s'il veut dire, — et sa phrase ne saurait évidem-

[1] Brazier, *loc. cit.*, p. 21.

ment avoir un autre sens, — qu'Odry ne jouait pas en 1817, ou du moins qu'il n'avait encore aucune popularité, rien n'est moins exact. J'ai déjà employé bien des fois cette formule, et je demande pardon de me répéter ainsi ; mais à qui la faute ? et si tu me reprochais, ami lecteur, de reproduire sans cesse les mêmes griefs, de parler à chaque page d'*inexactitude* et d'*erreur*, ne serais-je pas en droit de te répondre, comme certain personnage du *Festin de Pierre*, cet honnête et candide *Pierrot*, qu'Odry aurait si bien joué : « Je te dis toujours la même chose, parce que c'est toujours la même chose ; et si ce n'était pas toujours la même chose, je ne te dirais pas toujours la même chose [1]. »

Comédien depuis 1802, Charles Odry était attaché depuis 1807 au théâtre des *Variétés*, où il avait su se faire applaudir entre Brunet et Potier. Il avait trente-cinq ans en 1817, et son talent, remarquable surtout par le naturel et par la franchise du jeu, était dès lors apprécié à sa véritable valeur. « Les principales pièces où l'on peut dire qu'il est inimitable, — ainsi s'exprimait, en 1826, la *Biographie des Contemporains*, — sont le *Valet ventriloque*, l'*Homme automate*, les *Intrigues de la Rapée*, le *Soldat laboureur*, les *Cuisinières*, et une foule d'autres qui lui ont assuré une réputation proverbiale et européenne. » Or, si les deux dernières de ces pièces, le *Soldat laboureur* et les *Cuisinières*, sont postérieures à 1817, les trois autres

[1] Acte II, scène 1re.

remontent au contraire à 1812 et 1813. Odry était donc, dès cette époque, *inimitable* dans certains rôles. Dans les *Intrigues de la Rapée*, jouées le 11 août 1813, son succès fut tel, que je retrouve ce vaudeville sur les affiches des *Variétés* pendant cinq années consécutives, notamment pendant l'année 1817. Je vois, dans une notice publiée en tête d'un petit volume intitulé *Odryana* [1], que sa renommée théâtrale fut établie dès 1811 par le rôle de *Morin* dans *Quinze ans d'absence* [2], et que depuis ce moment les vaudevillistes se disputèrent l'honneur d'écrire pour lui des rôles adaptés à son talent. Comment Victor Hugo a-t-il ignoré ce détail, ou plutôt comment l'a-t-il oublié, car il a certainement lu le *Recueil des bons mots, saillies, rébus, charges et coq-à-l'âne* de l'artiste des Variétés ? Lorsqu'on se trouve en présence d'un bon mot comme celui-ci : *Après la mort, les papes deviennent papillons et les sires deviennent cirons*, ou d'un rébus comme celui-là : « Une fois il écrivit papauté, *pape ôté* [3], » comment n'être pas véhémentement tenté de croire que Victor Hugo les a puisés dans l'*Odryana, ou la Boîte au gros sel ?*

Après être descendu de Talma à Odry, essayons de nous élever jusqu'à Mme Saqui, la danseuse de corde.

[1] *Odryana, ou la Boîte au gros sel ; recueil complet de bons mots, saillies, rébus, charges, coq-à-l'âne*, etc., etc., de M. Odry, artiste du théâtre des Variétés.

[2] La première représentation de *Quinze ans d'absence, ou ce que c'est que les parents*, vaudeville en un acte de Merle et Brazier, est du 13 avril 1811.

[3] *Les Travailleurs de la mer*, I, 8 et 161. — Voy. aussi ci-dessus, chap. I.

« En 1817, dit l'auteur des *Misérables*, Mme Saqui succédait à Forioso. » Je commence par déclarer que je ne le blâme point de s'être souvenu de ces deux illustres acrobates et de leur avoir consacré une ligne. Il sait que le plus délicat des poètes, le plus attique des écrivains de Rome, Horace, n'a pas hésité à comparer les difficultés de l'art dramatique à celles de la danse de corde et à rapprocher de l'homme qui marche sur la corde roide l'écrivain capable par son génie d'émouvoir les cœurs, de les attendrir ou de les terrifier :

Ille per extensum funem mihi posse videtur
Ire poeta, meum qui pectus inaniter angit,
Irritat, mulcet, falsis terroribus implet...

Ce que Théophile Gautier a traduit ainsi : « Il faut veritablement dix fois plus d'art pour danser sur la corde lâche que pour faire cent poëmes épiques et vingt charretées de tragédies en cinq actes et en vers [1]. »

Le reproche que mérite ici Victor Hugo n'est donc point d'avoir parlé de Mme Saqui et de Forioso, mais d'avoir dit que la première avait succédé au second en 1817, alors que la retraite de l'un et l'avénement de l'autre sont bien antérieurs à cette époque.

Ce n'est pas en 1817, mais dix ans plus tôt, en 1807, que Forioso abdiqua le sceptre et déposa le balancier, *cœstus artemque*... Au mois d'août 1807, à la suite d'un

[1] *Les jeunes France*, préface.

assaut, dans la salle Montansier [1], avec un autre célèbre danseur, l'un des frères Ravel, assaut où il avait eu le dessous, il annonça que le jour de la Saint-Napoléon, il ferait le trajet du pont Royal à celui de la Concorde sur une corde tendue au-dessus de la Seine : il ne tint pas sa promesse, au grand désappointement des innombrables curieux qui garnissaient les deux rives du fleuve, et, n'osant plus sans doute reparaître devant le public, il prit sa retraite à laquelle le conviait son récent mariage avec M[lle] Montansier, âgée de 78 ans [2]. A peine rentré dans la vie privée, il éprouva à son tour l'inconstance et l'ingratitude de cette foule qui applaudit avec transport ceux qu'elle voit marcher au-dessus de sa tête, entre la terre et le ciel, et qui, dès qu'ils ont cesser de planer sur elle et de la dominer, les oublie. Sa sœur continua à diriger la troupe qu'il avait formée et qui avait choisi pour théâtre de ses exploits le Colysée de la porte Saint-Martin, où son frère, Forioso l'aîné, qui avait paru en 1799 à la salle Louvois, donna en 1811 quelques représentations. Le *Journal de Paris* nous

[1] Aujourd'hui *Théâtre du Palais-Royal.*

[2] Brazier, *Histoire des petits théâtres de Paris*, II, p. 94. Le *Moniteur*, dans son numéro du 4 février 1841, dit que M[lle] Montansier épousa, à l'âge de 78 ans, non pas Forioso, mais Ravel. Où se trouve la vérité, dans les colonnes du journal officiel, ou dans les pages du léger vaudevilliste ? La question était grave et j'ai dû l'approfondir. Après de longues et consciencieuses recherches, je me vois obligé de proclamer que le *Moniteur* s'est trompé : *Une fois n'est pas coutume.* Voir, dans *le livre des Cent-et-un*, t. v, le très curieux article de J.-T. Merle, *sur M[lle] Montansier, son salon et son théâtre.*

apprend qu'il *venait des cours de Russie et de Suède* et qu'il se disposait *à rentrer dans ses foyers* : il effectua cette résolution au mois de juillet 1811, laissant le champ libre à Mme Saqui.

S'il faut s'en rapporter à l'un des plus récents historiographes de la célèbre danseuse, ses débuts remonteraient au Directoire, ses premières ascensions seraient contemporaines des premières victoires de Bonaparte : elle aurait figuré, sinon au premier rang, du moins au plus haut, dans les fêtes données par la ville de Paris, pour célébrer les triomphes remportés en Italie par le jeune et glorieux général. Ce qui est certain, c'est qu'en 1810, au moment où la grandeur et la fortune de l'Empereur étaient à leur zénith, la renommée de Mme Saqui était à son apogée. Dans un petit livre, publié chez Barba en 1810 et intitulé : *Fêtes du mariage de S. M. l'Empereur Napoléon-le-Grand avec la princesse Marie-Louise*, je lis ces lignes : « Au milieu des fusées, des bombes éclatantes, des feux de mille espèces, et d'épais nuages de fumée enflammée, qui étaient eux-mêmes un imposant et magnifique spectacle, on a vu s'élever et redescendre sur des cordes tendues une jeune femme, qu'à son léger costume, au milieu de cette atmosphère embrasée, on pouvait prendre pour l'un de ces génies aériens dont la féerie a dessiné l'image... » Cette jeune femme était Mme Saqui, chargée de jouer le rôle d'un amour *en action*. Elle nous apprend elle-même, dans une lettre adressée à M. Michelet, intendant de la princesse Pauline, quelques jours avant les fêtes du mariage

impérial, et vendue, il y a quelques années, à la salle Sylvestre, qu'elle se faisait payer 1500 fr. par chaque ascension : « Ce n'est pas trop cher, dit-elle, pour risquer sa vie. »

Sa réputation fut consacrée, à cette date même de 1810, par le *Journal de l'Empire*, par Geoffroy, qui ne craignit pas d'associer, dans son feuilleton du 20 août, à des jugements littéraires, à des observations sur les arts, quelques mots sur la danse de corde. Il terminait ainsi : « Mme Saqui fait briller son talent dans les jardins délicieux de Tivoli, l'une des plus charmantes promenades des environs de Paris et qui a coutume de rassembler, dans les fêtes, l'élite des deux sexes. »

On le voit, ni Forioso n'avait attendu 1817 pour se retirer, ni Mme Saqui pour monter au premier rang.

Il doit être permis de passer de la danse de corde aux exercices de voltige ; suivons donc Victor Hugo au Cirque Olympique : « On agitait, dit-il, en Conseil des ministres, la question de savoir si l'on devait tolérer les vignettes représentant des voltiges, qui assaisonnaient les affiches de Franconi et qui attroupaient les polissons des rues. » Eh quoi ! Victor Hugo ignore ce qu'il est si facile de connaître, les pièces que l'on représentait en 1817 et les acteurs qui les jouaient, ce qui était alors sur toutes les murailles et se trouve encore aujourd'hui dans la collection de tous les journaux, et il sait tout ce qui se passe, portes closes, dans le Conseil des ministres, dans le secret du cabinet ! Je l'avoue, cela me paraît suspect. Vainement, d'ailleurs, Victor Hugo s'efforcera de rapetisser

les ministres de 1817, de les transformer en myrmidons s'occupant de questions lilliputiennes, l'histoire n'oubliera pas que ces ministres s'appelaient : Richelieu, Pasquier, Gouvion Saint-Cyr, Molé, Corvetto, Decazes, et que les questions qu'ils agitaient et qu'ils ont résolues étaient celles de la délivrance du territoire, de l'organisation de l'armée et du rétablissement de nos finances.

Mais laissons là le Conseil des ministres, qu'on ne s'attendait guère à voir dans cette affaire, et revenons aux frères Franconi. Ils avaient fait construire, dans le faubourg du Temple, une vaste et belle salle dont l'ouverture eut lieu précisément au commencement de 1817, le 8 février, et où la foule ne cessa de se porter, pendant toute l'année, pour voir le cheval anglais, le *Régent*, dressé avec une habileté jusqu'alors sans exemple, le *cheval gastronome*, qui mangeait et buvait comme un membre du caveau moderne, et les mimodrames, *Macbeth*, *Caïn*, *Barbe-bleue*, *Atala et Chactas*, dans lesquels Mme Minette Franconi, douée d'une figure aussi belle qu'expressive, jouait avec une force, une grâce et un sentiment dignes d'un plus grand théâtre. [1]

La salle, inaugrée en 1817, fut détruite par un incendie, dans la nuit du 15 au 16 mars 1826, et l'on vit alors le Conseil des ministres s'occuper des frères Franconi, non pour leur chercher de misérables chicanes, mais pour leur venir en aide. Charles X, les princes et les princesses du sang, le ministre de l'inté-

[1] *Histoire des petits théâtres de Paris*, par Brazier, t. I, p. 87.

rieur, celui de la maison du roi, le préfet de la Seine, les mirent à même, grâce à des dons importants, de réparer le désastre qui les frappait. M. de Corbière, ministre de l'intérieur, leur accorda de plus un nouveau privilége de dix ans, avec l'autorisation de faire construire une salle sur le boulevard du Temple, entre l'hôtel Foulon et l'ancien Ambigu. Le nouveau cirque fut ouvert le 31 mars 1827.

J'ai dit tout à l'heure que Mme Minette Franconi jouait, dans les mimodrames du Cirque, avec un talent digne d'un plus grand théâtre. A côté d'elle, les spectateurs de 1817 pouvaient applaudir un jeune homme de dix-sept ans qui n'avait pas encore de nom, mais qui un jour s'appellera Frédérick-Lemaître.

Antoine-Louis-Prosper *Lemaître* (dit *Frédérick*) était né au Havre le 28 juillet 1800. Après avoir paru aux Variétés-Amusantes, il entra aux Funambules, où il créa, le 28 décembre 1816, le rôle du comte Adolphe dans le *Faux Ermite*, pantomime en trois actes. Le succès qu'il obtint dans ce rôle lui valut d'être engagé par Franconi à 80 francs par mois. Le Cirque-Olympique le garda deux ans (1817-1818). Le jeune Lemaître entendait bien monter plus haut. Précisément en 1817, tant en faisant son service chez Franconi, il commença de suivre au Conservatoire la classe de Michelot [1]. En 1819. il se présenta au comité de l'Odéon où, malgré la voix de Talma, il fut refusé. Deux ans plus tard, il revenait frapper à la porte du second Théâtre Fran-

[1] Renseignements communiqués par M. Georges Monval.

çais et cette fois, grâce à Joanny, il était engagé aux appointements de 110 francs par mois. On lit dans le *Journal des Théâtres* du 28 décembres 1821 : « Frédérick, deuxième confident tragique, a triomphé heureusement d'un grasseyement pénible. A présent sa prononciation est nette, sa diction pleine d'intelligence, mais il compte un peu trop sur lui-même et on le voit souvent, pour s'écouter, appuyer longuement sur les vers et pour ainsi dire savourer son rôle. » En mars 1823, il quitte l'Odéon et débute à l'Ambigu-Comique dans *le Remords*, mélodrame de M. Léopold [1]. Le 2 juillet de la même année, l'Ambigu donnait la première représentation de *l'Auberge des Adrets*, mélodrame en trois actes, à spectacle, de MM. Benjamin Antier, Saint-Amand (Amand Lacoste) et Polyanthe. C'était un mélodrame sérieux, composé selon la formule de Guilbert de Pixérécourt. Un honnête bourgeois, *ce bon M. Germeuil, qui avait des bas gris*, assassiné par un brigand assisté d'un complice, une femme qu'un fatal concours de circonstances fait accuser du crime, et qui se trouve être l'épouse infortunée de l'assassin, le crime puni et la vertu récompensée, ces classiques ingrédients visaient tout honnêtement à faire frémir et pleurer le public de l'Ambigu dans les formes accoutumées. Au lieu de frémir et de pleurer, le public se fâcha. Le premier

[1] L'Odéon, *Histoire administrative, anecdotique et littéraire du second Théâtre-Français*, par Paul Porel et Georges Monval, t. II, p. 40.

soir, la pièce fut sifflée. Frédérick avait pourtant, le plus consciencieusement du monde, joué son rôle, celui de l'assassin de M. Germeuil. A la seconde représentation, il lui prit fantaisie, pour conjurer l'orage, de tourner ce rôle au comique, d'en faire une charge, une bouffonnerie, d'égayer l'assassinat, de blaguer la guillotine. Son partenaire, un acteur nommé Firmin, — Serres ne vint que plus tard [1], — lui donna la réplique sur le même ton dans le rôle de Bertrand. *Robert-Macaire* est créé, mais un Robert-Macaire première manière, timide encore, essayant ses ailes, mais sentant bien que son heure, si elle doit sonner un jour, n'est pas encore venue. Plus tard, nous le reverrons, cet aimable bandit, non plus en guenilles, avec son pantalon rapiécé, avec son débris d'habit laissant pendre de la poche un débris de foulard, mais correct, élégant, homme du monde, homme d'affaires, homme d'argent, homme politique. Nous ne serons plus alors sous la Restauration. Il aura fallu une révolution, pour que ce Robert-Macaire, seconde manière, puisse apparaître [2].

Encore deux ou trois révolutions nouvelles, et ce charmant héros agrandira encore sa sphère, il devien-

[1] C'est par erreur que le *Grand Dictionnaire* de Larousse donne l'acteur Serres comme ayant créé le rôle de *Bertrand* dans l'*Auberge des Adrets*. — Voy. l'*Histoire par le théâtre*, de Théodore Muret, t. III, p. 242.

[2] C'est le 14 juin 1834 que fut joué, sur le théâtre des Folies-Dramatiques, *Robert-Macaire* ou *la Suite de l'Auberge des Adrets*, comédie en trois actes, par Benjamin Antier, Saint-Amand et Maurice Alhoy.

dra un industriel de plus haute volée, un homme politique de plus large envergure. Se jouant de plus en plus de M. Gogo actionnaire et de M. Gogo électeur, vainqueur, acclamé, triomphant, il trônera, cynique, au Palais-Bourbon : ce sera la dernière incarnation de Robert-Macaire !

III

Des théâtres du boulevard, l'Ambigu-Comique, la Gaîté, la Porte-Saint-Martin, Victor Hugo ne dit rien. Il parlera seulement de ce dernier théâtre, en son tome troisiéme, à propos de l'année 1823 :

« Dans l'aprés-midi de cette méme journée de Noël 1823, à quatre heures un quart, c'est à-dire à la nuit close, Jean Valjean passait devant le théâtre de la Porte-Saint-Martin où l'on donnait ce jour-là *Les Deux Forçats* [1] .»

Sous la Restauration, les théâtres ne jouaient jamais le jour de Noël, et les journaux du temps constatent qu'ils ne se sont point départis de cette règle le 25 décembre 1823.

Mais il est temps d'arriver à l'épisode le plus bruyant et le plus curieux qui se soit produit au théâtre pendant tout le cours de l'année 1817, — épisode auquel Victor Hugo n'a pas même fait allusion. Il s'agit de cette fameuse *Guerre des calicots* allumée par le *Combat des Montagnes*, folie-vaudeville de Scribe et Dupin, que le théâtre des Variétés représenta le 12 juillet 1817.

[1] *Les Misérables*, deuxième partie, livre III, chapitre VI.

Vers la fin de 1816, on avait établi à la barrière des Thermes un amusement fort connu à Saint Pétersbourg et tout nouveau pour les Parisiens. C'étaient des montagnes en bois, surmontées d'une plate-forme du haut de laquelle on descendait avec une rapidité extrême sur un plan excessivement incliné, dans des chars glissant sur des rainures. On appelait cet exercice *se faire ramasser*. La vogue des *Montagnes russes* suscita de nombreuses contrefaçons, et les premiers mois de 1817 virent sortir de terre les *Montagnes suisses* à la Chaumière, près du Luxembourg, les *Montagnes égyptiennes* au jardin du Delta, dans le faubourg Poissonnière, les *Montagnes Belleville* à la barrière des Trois-Couronnes, les *Montagnes illyriennes*, et enfin, sur l'emplacement de la Folie-Beaujon, les *Montagnes françaises*. Ce fut cette lutte, cette rivalité qui donna naissance au vaudeville de Scribe, l'un des plus spirituels et l'un des plus gais de son répertoire. Cette fois, les montagnes étaient accouchées d'une charmante petite pièce.

Elle alla aux nues, et le succès prit même les proportions d'un événement, grâce à une circonstance qu'il importe de rappeler, car elle est un signe du temps que nous étudions. Depuis que la France, délivrée des inquiétudes et des douleurs sans nombre que la guerre traîne après elle, jouissait des incomparables bienfaits de la paix, elle caressait avec complaisance ces idées de gloire et de combats, qui lui avaient, hélas! coûté si cher. Avoir été soldat était un titre, fort légitime d'ailleurs, à la sympathie et à l'intérêt ; la popu-

larité s'attachait à tout ce qui rappelait le souvenir de nos victoires et de nos conquêtes. De là, pour beaucoup de gens, d'humeur fort débonnaire et qui n'avaient jamais vu le plus petit champ de bataille, une tentation à laquelle ils succombèrent : ils affectèrent de chausser des éperons, de porter la cravate noire et la moustache, attribut qui était alors complètement étranger à la vie civile, de décorer leur boutonnière d'une fleur des champs, pourvu qu'elle fût écarlate, de se donner en un mot des manières et une tournure militaires. Les plus empressés à suivre et à exagérer cette mode et à détourner à leur profit quelques-uns des rayons de l'auréole qui entourait le front de *nos braves* furent les commis marchands ; les rayons de leurs magasins n'avaient à leurs yeux ni assez de nouveauté ni asssez d'éclat.

Estimant avec raison que ce léger ridicule était justiciable de la comédie, Scribe, qui venait d'obtenir coup sur coup trois succès du meilleur aloi avec le *Nouveau Pourceaugnac*, les *Deux précepteurs* et le *Solliciteur* [1], ce vaudeville que Schlegell préférait tout net au *Misanthrope*, Scribe introduisit dans le *Combat des montagnes* un jeune marchand, *M. Calicot*, dont le nom allait devenir proverbial. CALICOT, *avec des moustaches, une cravate noire, des bottes, des éperons et un œillet rouge à la boutonnière de son habit*, arrive en compa-

[1] Le *Nouveau Pourceaugnac*, de Scribe et Poirson, fut joué le 18 février 1817 ; le *Sollliciteur*, de Scribe, Ymbert et Warner, le 7 avril, et les *Deux précepteurs*, de Scribe et Moreau, le 19 juin de la même année.

gnie de la danseuse *Hortensia*, dans les jardins de Beaujon, où *la Folie* tient ses assises. Voici le passage qui souleva l'orage :

CALICOT.

Nous sommes venus si vite (c'est moi qui conduisais), que j'ai accroché le phaéton de ce gros colonel ; ça a manqué d'avoir des suites. J'ai vu le moment où ça allait compromettre... le vernis de ma voiture.

LA FOLIE.

Ah ! vous me rassurez, car, entre militaires, cela pouvait avoir d'autres suites.

HORTENSIA.

Vous vous trompez, ma chère : Monsieur n'est point militaire et ne l'a jamais été. C'est monsieur Calicot.

CALICOT.

Marchand de nouveauté au Mont-Ida.

LA FOLIE.

C'est que cette cravate noire, ces éperons et surtout ces moustaches... Excusez, Monsieur, je vous prenais pour un brave.

CALICOT.

Il n'y a pas de quoi, Madame...

Le bruit de cette scène, dans laquelle Brunet était merveilleux, pénétra peu à peu dans tous les magasins de nouveautés ; les têtes s'échauffèrent, des serments terribles furent échangés, et bientôt la colère des commis ne connut plus de mesures. Ils arrivèrent, le 28 juillet, à la treizième représentation, bien décidés à l'empêcher :

Monsieur *le Calicot* ne veut pas qu'on le joue.

Le vacarme fut affreux, et les gendarmes durent procéder à de nombreuses arrestations. Il fallut interrompre la représentation et baisser le rideau, si bien que l'on disait le lendemain, dans les boutiques et dans les salons, que *les Calicots avaient fait baisser la toile*. L'émeute de la salle eut son contre-coup au dehors, sur le boulevard Montmartre, et la guerre, qui avait commencé par des chansons, menaçait de finir par la police correctionnelle.

Grâce à Scribe et à son collaborateur, M. Dupin, elle finit comme elle avait commencé. Ils improvisèrent, en deux jours, quelques scènes, qui furent jouées le 5 août 1817, sous ce titre : *Le Café des Variétés*, et dans lesquelles ils eurent l'art de désarmer leurs adversaires en les faisant rire. La paix fut signée, au bruit des bravos, entre les puissances belligérantes, et *la guerre des Calicots* se termina sans effusion de sang.

Pour burlesque qu'il soit, cet épisode ne laisse pas d'être fort caractéristique, et il méritait que Victor Hugo ne le passât point sous silence. La comédie-vaudeville du *Combat des montagnes* rentrait complètement dans son cadre, puisqu'elle n'est elle-même qu'une revue des *petits faits* de l'année 1817. Nous y retrouvons la date de l'introduction à Paris de l'éclairage par le gaz hydrogène [1], et l'un des meilleures rôles de

[1] C'est au mois de janvier 1817 que fut exécuté, dans le passage des Panoramas, le premier essai du nouveau système d'éclairage, introduit en France par un Anglais, F.-A. Winsor. Une société, au capital de 1,200,000 fr., fut constituée sous sa direction, et le grand référendaire de la Chambre des pairs, M. de Sémonville, qui était à la tête des actionnaires, obtint que l'on

la pièce est celui de *Lantimèche*, l'ennemi des mèches, des quinquets et des réverbères, qu'il va remplacer par le gaz. Le rôle de Lantimèche était joué par Potier.

HORTENSIA.

Eh ! c'est monsieur Lantimèche, l'inventeur de ce nouvel éclairage.

LANTIMÈCHE.

Lui-même ! Mais ne confondons pas. Je ne suis pas de ces éclaireurs obscurs, de ces génies pâles et ternes qui ne sortent point du lampion, ou qui ne se sont jamais élevés plus haut que le réverbère. J'apporte avec moi un foyer de lumière, une invention nouvelle... J'ai proposé d'éclairer tout Paris avec un seul quinquet, un immense quinquet, dont on aurait multiplié les branches à l'infini. Je dis les branches, vous le remarquerez, parce que le gaz hydrogène est l'ennemi juré des mèches ! C'est même ce qui assure notre supériorité ; quelque vent qu'il fasse, nous ne craignons jamais chez nous que la mèche soit éventée.

Presque au début du *Combat des montagnes*, l'*hermite de la Chaussée d'Antin* esquissait ainsi le tableau de Paris en 1817, et ces petits vers de Scribe nous en

commencerait par éclairer le palais du Luxembourg. La compagnie Winsor s'étant mise en liquidation en 1819, M. Pauwels créa, en 1820, une nouvelle société, qui est aujourd'hui encore en pleine prospérité, c'est la *Compagnie française*. « Louis XVIII, — dit M. Figuier, auquel j'ai emprunté les détails qui précèdent — voyait avec peine la décadence en France d'une industrie déjà florissante en Angleterre. On n'eut donc pas de peine à obtenir de la liste civile les fonds nécessaires pour continuer l'éclairage du Luxembourg et d'autres quartiers. Le roi devint ainsi, par le fait, entrepreneur d'éclairage. Lorsque cette circonstance fut connue à la cour, on s'empressa de souscrire des actions, et de là est venu le nom de *Compagnie royale* que porta cette société. » Voy. L. Figuier, *Histoire des principales découvertes modernes*, IV, 158.

apprendront peut-être plus que la prose de Victor Hugo sur les théâtres et les amusements de la grande ville à cette date :

Paris est comme autrefois,
Et chaque semaine
Amène
Nouveaux jeux, nouvelles lois,
Et voilà ce que j'y vois :
Des chevaux dans les
Ballets,
Des serins tirant
Au blanc,
Le chien jouant au
Loto [1],
Et le cerf dans son
Ballon [2]....,
Don Almaviva [3]
S'en va ;

Déjà Monthabor [4]
Est mort ;
Feydeau voit chez lui
L'ennui ;
L'Opéra souvent
En vend ;
Le café Turc est joli,
Mais on n'y consomme guères
Et l'on va mettre aux enchères
Les nymphes de Tivoli [5].

[1] Le fameux chien Munito, qui jouait au loto et au domino dans la salle de la cour des Fontaines, au Palais-Royal.

[2] L'aéronaute Margat s'était élevé en ballon avec un cerf dressé par lui.

[3] *Almaviva et Rosine*, ballet de la Porte-Saint-Martin.

[4] Spectacle dans le genre de Servandoni, établi rue Monthabor.

[5] On venait de vendre les jardins de Tivoli.

Que de freluquets
Muets,
Qui brillent par leurs
Tailleurs !
On fait les discours
Très courts,
Et les pantalons
Très longs...

Eu terminant ce chapitre sur les théâtres, je ne puis me défendre d'un sentiment de tristesse, que le lecteur partagera peut-être, au souvenir de tous ces acteurs aujourd'hui disparus, de toutes ces pièces aujourd'hui oubliées, et qui ont été cependant une heure, un jour, la fête et la joie de nos pères. Je ne puis m'empêcher de recueillir, avec un intérêt mélancolique, ces dates, ces anecdotes, ces fragments épars,

Des spectacles d'hier affiches déchirées !

CHAPITRE XII

Le Salon de peinture de 1817. — *David d'Angers. Pagnest. Le baron Gérard. Ary Scheffer et Prud'hon. M. de Forbin et Géricault. — Les bateaux à vapeur. Le marquis de Jouffroy. Fulton et Napoléon* 1er. — *Les deux Fourier et Saint Simon. — Cuvier et* la Genèse. — *Lycées et collèges. La Faculté des lettres. Victor Cousin. Villemain et Sainte-Beuve.*

I

Le salon de peinture de 1817 fut très brillant. Victor Hugo n'en parle pas. Il se borne à dire : « M. David d'Angers s'essayait à pétrir le marbre. »

Né le 12 mars 1789, David avait remporté en 1811 le premier grand-prix de sculpture. Il passa cinq ans en Italie, étudiant les chefs-d'œuvre de l'Antiquité et de la Renaissance, visitant l'atelier de Canova et se préparant, par le travail et la méditation, à la destinée glorieuse que l'avenir lui réservait. C'est pendant ces cinq années qu'*il s'essaya a pétrir le marbre*, et lorsqu'il revint à Paris en 1816, il rapportait de Rome une *tête d'Ulysse*, une *Néreide offrant son casque à Achille*, et un *jeune berger*. Ces ouvrages, tous les trois en marbre, attestaient que la statuaire n'avait plus de secrets pour son ciseau. « Le jeune berger ou plutôt le Narcisse de M. P.-J. David, disait le *Moniteur*, se fait remarquer

par le mérite du nu. On voit avec plaisir de la naïveté dans la pose, de la grâce dans les contours, du sentiment dans l'exécution. Il y a de l'esprit et de la vérité dans la tête... Cette figure nous paraît mériter beaucoup d'éloges. »

A peine David était-il de retour en France, qu'il fut chargé par le gouvernement de faire une statue du grand Condé : « Qui ne se rappelle, dit un de ses biographes, ce *marbre* vivant, placé à l'entrée de la place de la Concorde, devant la Chambre des Députés ? Coup d'œil d'aigle, geste impéteux ; à chaque instant on croyait voir le bras du guerrier se détendre pour lancer son bâton de maréchal dans les lignes ennemies. Rien de plus naturel que l'exclamation d'une bonne femme en le regardant : « Ma fine, c'est comme l'orage [1] ! »

Exposée au Salon de 1817, l'œuvre du jeune sculpteur fut vivement admirée. Voici en quels termes Henri de Latouche en parlait dans le *Constitutionnel* du 5 juillet :

« J'aperçois *le Grand Condé jetant son bâton de maréchal dans les lignes de Fribourg*. Je louerai principalement l'idée de cet ouvrage de M. David. Il serait à désirer que la sculpture, en nous offrant l'image d'un grand homme, pût toujours réveiller ainsi dans notre esprit le souvenir de ses grandes actions. C'est alors qu'elle lutterait avec avantage contre la peinture, laquelle choisit à son gré tous les accessoires, tous les épisodes qui doivent concourir à l'intelligence de l'action. Les guerriers principalement peuvent donner cet avantage à la sculpture, puisque toute leur gloire est dans les faits extérieurs... La notice à la

[1] *Magasin pittoresque*, 1856, p. 234.

main, j'ai reconnu Turenne et Colbert ; mais quel spectateur, voyant un guerrier percé d'un javelot dont le fer est resté dans la blessure et pressant son bouclier de ses mains défaillantes, aura pu s'écrier : *Voilà Epaminondas* ! et ne reconnaîtra pas avec la même facilité le héros de Nordlingen et de Rocroy ? Cette conception fait honneur à M. David, et l'exécution mérite beaucoup d'éloges : la pose est hardie, la tête est noble ; elle retrace heureusement les traits de l'ardent rival de Turenne [1]. »

« Le succès de la statue de *Condé* fut immense, dit le biographe déjà cité ; il fit affluer les travaux à l'atelier de David, dont le talent se surpassa bientôt dans le monument de *Bonchamps* [2] »

David n'était donc plus un élève, mais un maître ; âgé de vingt-huit ans, il avait composé des œuvres admirables, restées au nombre des plus belles qu il ait produites, et nous le montrer à cette date *s'essayant à pétrir le marbre*, c'est à peu près comme si l'on représentait Victor Hugo, en 1830, après les *Odes et Ballades*, les *Orientales* et *Hernani*, s'essayant à assouplir l'alexandrin.

La statue de *Condé* fut pour David le début d'une série de commandes officielles qui, de 1816 [3] à 1830, se succédèrent sans interruption : bas-reliefs sur bois représentant des génies militaires pour la galerie de Diane à Fontainebleau ; bustes de François Ier et de Louis XVI pour le Havre, d'Henri II pour Boulogne-sur-Mer ; Statue du roi René à Aix ; Statues de Racine

[1] Les articles d'Henri de Latouche sur le Salon de 1817 sont signés N. Voy. ci-dessus chap. VII.

[2] *Magasin pittoresque*, *loc. cit.*

[3] La commande officielle de la statue de *Condé*, signée de Lainé, ministre de l'Intérieur, porte la date du 16 Juillet 1816.

à la Ferté-Milon et de Fénelon à Cambrai ; Monument de Bonchamps pour l'Église de Saint-Florent-le-Vieil ; pour la ville de Paris, bas-reliefs représentant la vie de Sainte-Geneviève, marches militaires pour l'Hôtel-de-Ville, frise de 104 pieds comprenant une suite d'auteurs tragiques et comiques destinée à l'Odéon, bas-reliefs pour la fontaine de la Bastille, bas-reliefs pour la cour du Louvre : l'Innocence implorant la justice ; douze figures d'apôtres pour la chapelle de Vincennes, où le roi faisait élever un monument au duc d'Enghien. Et cette liste, sans doute incomplète, ne représente que les travaux commandés à David par le gouvernement de Lonis XVIII. Celui de Charles X ne lui fut pas moins favorable. Il nous apprend lui-même, dans les notes qu'il a laissées, l'offre qui lui fut faite de concourir aux travaux du Sacre. « En 1824, dit-il, j'étais occupé à travailler à l'Œil-de-bœuf de la cour du Louvre, lorsque Hittorf et Lecointe, architectes, tous deux chargés des travaux du sacre de Charles X à Reims, vinrent me prier d'accepter la partie décorative : il y avait une somme énorme à gagner. Malgré leurs instances et celles de mon ami Prévost, l'architecte, je refusai, ce genre de travail n'étant pas de l'art pour l'étude. Il me sembla plus digne de m'en tenir aux commandes qui m'étaient faites à Paris, parce qu'elles me permettaient d'étudier et de ne produire que des œuvres consciencieuses [1] ». En

[1] *David d'Angers, sa vie, son œuvre*, par *Henry Jouin*, T. I, page 138.

cette même année 1824, David apprit que le Roi songeait à le décorer. Il se contenta de répondre qu'il se trouvait trop jeune et ne croyait point avoir mérité une telle distinction [1]. Mais dès le commencement de l'année suivante, le 11 janvier 1825, la croix lui fut remise par Charles X « dans la salle du Musée [2] ».

Au mois de Novembre 1826, il écrit à son ami Victor Pavie :

« Le gouvernement vient de me charger de l'exécution en marbre du buste de Fénelon ; je suis bien content de refaire cette tête. Elle aura une expression différente de celle de la statue [3]. »

Et le garde des sceaux qui confie cette commande au républicain David, c'est M. de Peyronnet !

En 1826 également, il fut nommé professeur à l'Ecole des Beaux-Arts. Toujours en 1826, un groupe de royalistes ayant voulu faire ériger à Verneuil (Eure) un monument en l'honneur du comte de Frotté et de six de ses compagnons fusillés avec lui, c'est David qui en est chargé [4].

Avant la révolution de 1830, on voyait, sur l'Arc-de-Triomphe du Carrousel, un bas-relief monumental qui rappelait l'expédition du duc d'Angoulême en Espagne. Charles X, sur son trône, la main gauche posée sur

[1] *David d'Angers*, T. I, p. 135.

[2] Notes autographes de David.

[3] *David d'Angers et ses relations littéraires*, correspondance publiée par *M. Henry Jouin*, p. 22.

[4] *Louis de Frotté et les insurrections normandes* (1793-1832), par *L. de la Sicotière*, sénateur de l'Orne, T. II, p. 530.

l'épaule du jeune duc de Bordeaux, accueille le duc d'Angoulême qui, debout à sa droite, lui présente une palme. Autour de lui est rangée la famille royale. Encore une œuvre de David, encore une commande du roi Charles X !

C'est donc à bon droit que l'un de ses derniers biographes, M. Victor Pierre, a pu dire : « Dans toutes ces commandes officielles, non seulement nombreuses, mais dont les sujets avaient un caractère si monarchique et même si dynastique, ne voit-on pas éclater les faveurs et des bureaux, et des ministres et des royalistes les plus fidèles, et du roi lui-même ?... Est-ce donc risquer un paradoxe que de dire : David, a été le *sculpteur officiel du gouvernement de la Restauration* [1] ? »

II

A côté de la statue de *Condé* par David, le Salon de 1817 renfermait en grand nombre des œuvres remarquables : — dans la sculpture, *Hyacinthe*, *Aristée*, le petit *Discobole,* par Bosio ; l'*Amour*, par Chaudet ; l'*Ajax*, de Dupaty ; — dans la peinture, *Egisthe et Clytemnestre*, par Guérin ; *Enée racontant à Didon les malheurs de Troie*, par le même ; le *Lévite d'Ephraïm*, par Couder ; *Ptolémée Philopator dans le temple de Jérusalem*, par Heim ; la *Mort de Saint-Louis,* par Ary Scheffer ; *Louis XVI visitant les pauvres dans l'hiver de* 1788, par Hersent ; la *Bataille de Tolosa* et six autres

[1] *Un mot sur David d'Angers*, par Victor Pierre, *Revue de l'Anjou*, 1881.

toiles d'Horace Vernet ; *Louis XVIII quittant les Tuileries dans la nuit du 20 Mars* 1815, par Gros ; les portraits de *Marie Antoinette* par Mme Vigée-Lebrun, de *Louis XVIII* et de la *Duchesse d'Angoulême* par Gros, de *Monsieur* et du *duc d'Orléans* par Gérard, d'*Henri de la Rochejaquelein* par Guérin, du *Colonel Moncey* par Horace Vernet, un *portrait de femme* et un *portrait d'enfant* par Prud'hon ; enfin le fameux portrait de *M. de Nanteuil* par Louis-Claude Pagnest. « Exposé au Salon de 1817, dit M. Charles Blanc dans son *Histoire des Peintres*, ce morceau y eut un succès prodigieux. Une telle vérité devait plaire aux ignorants comme aux connaisseurs. On vit alors une chose qui, je crois, ne s'était jamais vue : un gouvernement achetant le portrait d'un particulier. Le Roi fit faire pour M. de Nanteuil et sa famille plusieurs copies de l'œuvre de Pagnest, et il garda la peinture originale qui, placée au Louvre en 1819, après la mort de l'auteur, a eu et aura toujours le privilége d'être admirée autant que le premier jour [1] ».

[1] *Histoire des Peintres*, École française, t. III. *Appendice*, p. 46. Pagnest, né le 9 juin 1790, est mort à vingt-huit ans, le 25 mai 1819. L'importance du livre de M. Charles Blanc nous engage à relever une erreur et une omission, très légères d'ailleurs, qui se rattachent à notre sujet. Dans les *Recherches et Indications* qui suivent le chapitre sur Ary Scheffer, le tableau de la *Mort de saint Louis* est mentionné comme ayant été exposé au *Salon de* 1814. C'est au Salon de 1817 qu'il fut exposé pour la première fois. Henri de Latouche, dans le *Constitutionnel* du 8 mai 1817, terminait son appréciation de l'œuvre du jeune peintre par ces paroles : « La composition fait concevoir de l'auteur de hautes espérances. Dans un âge où l'on étudie encore les éléments de son art, M. Scheffer a produit un tableau distingué : il est élève

Mais de tous les tableaux du Salon de 1817, aucun n'obtint un succès aussi vif que l'*Entrée de Henri IV à Paris*, qui fut exposée seulement le 7 juillet. L'enthousiasme fut général. Dans une de ses visites au Louvre, Louis XVIII, après avoir longtemps considéré le chef-d'œuvre de Gérard, dit aux personnes qui l'entouraient : « Je suis fâché de ne pas voir M. Gérard ici ; je lui aurais appris, en présence d'Henri IV, que je l'ai nommé mon premier peintre ; » et il chargea aussitôt le directeur des Beaux-Arts de lui annoncer sa nomination. Girodet ayant alors été présenté au Roi : « M. Girodet, lui dit-il en souriant, vous savez que les victoires de Miltiade empêchaient Thémistocle de dormir et que les trophées de Marathon furent promptement suivis de ceux de Salamine : j'espère que vous me prouverez bientôt que ce n'est pas sans fruit que vous avez lu l'histoire [1]. »

Ici se place naturellement le passage que Victor Hugo consacre à Géricault et au *Naufrage de la Méduse*. « On commençait à s'inquiéter au Ministère de la Marine d'être sans nouvelles de cette fatale frégate de la *Méduse* qui devait couvrir de honte Chaumareix et de

de M. Guérin et promet de faire honneur à son maître. » — Ni dans sa Notice sur Prudhon, ni dans les *Recherches et Indications* qui l'accompagnent, M. Charles Blanc n'a parlé des deux portraits qu'il exposa au Salon de 1817. « M. Prud'hon, dit le *Journal des Débats* du 31 juillet 1817, a exposé un joli portrait d'enfant et un portrait de femme fort remarquable par le charme tout à la fois de la figure du modèle et du faire de l'artiste. »

[1] *Journal des Débats*, 2 et 3 août 1817.

gloire Géricault. » La *Méduse*, envoyée par le gouvernement à la côte occidentale d'Afrique, pour prendre possession, au nom du Roi, de la colonie du Sénégal rendue à la France par les traités de 1815, était partie de la rade de l'île d'Aix, le 17 juin 1816. Elle fit naufrage le 2 juillet suivant. Le *Moniteur*, dans son numéro du 10 septembre 1816, sous la rubrique : *Brest, le* 2 *septembre*, contient ce qui suit :

« La frégate la *Méduse* s'est perdue le 2 juillet, à trois heures du soir, par un beau temps, sur le banc d'Angin, à vingt lieues du Cap-Blanc (en Afrique, entre les îles Canaries et le Cap-Vert). Six chaloupes et six canots de la *Méduse* ont sauvé une grande partie de son équipage et de ses passagers ; mais de 150 hommes qui comptaient se sauver sur un radeau, il en a péri 135. »

Quelques jours plus tard, le 15 septembre, le *Moniteur* annonçait que « M. Savigny, second chirurgien de la *Méduse*, venait d'arriver à Paris et avait remis au *Ministère de la Marine* tous les papiers relatifs au désastre qui préoccupait tous les esprits. » — Ces nouvelles que le Ministère de la Marine attendait encore en 1817, suivant Victor Hugo, lui étaient donc parvenues dès le mois de septembre 1816.

C'est au Salon de 1819 que fut exposée, pour la première fois, la toile de Géricault. Le jeune peintre avait choisi ce sujet, au retour d'un voyage d'Italie où il s'était épris des fresques de Michel-Ange. « Il s'y prépara, dit M. Charles Blanc, par les plus sévères études. Il s'inspira de l'aspect de la mort, chercha des

figures désolées et ne craignit pas de parcourir les hôpitaux pour y surprendre les altérations de la douleur et l'image du désespoir [1]. » Son atelier n'étant pas assez grand pour une composition aussi vaste, il la peignit dans le foyer du théâtre Favart.

Le *Naufrage de la Méduse* ne laissa pas d'effaroucher les disciples de David, et, au point de vue politique, de donner lieu à de singulières appréciations. Dans une lettre à M. de Musigny, Géricault s'amuse beaucoup d'un *libéral* qui vantait son *pinceau patriotique* et sa *touche nationale*, et d'un *ultra* qui l'accusait d'avoir calomnié par une tête d'expression tout le Ministère de la Marine. Il était du reste lui-même très royaliste. En 1814, il avait abandonné tout à coup la peinture pour s'engager dans les mousquetaires ; pendant les Cent-Jours, il avait accompagné Louis XVIII à Gand et n'était rentré en France qu'après la chute de Napoléon ; il resta sous les drapeaux jusqu'au licenciement de son corps.

Après sa mort, arrivée prématurément le 18 janvier 1824 — Géricault n'avait que trente-deux ans, — le Directeur des Musées, M. de Forbin, acheta le *Naufrage de la Méduse* pour le gouvernement, sur les fonds de la liste civile. La toile de Géricault fut suspendue aux murailles du Louvre, où elle occupe une des premières places parmi les chefs-d'œuvre de la peinture et où elle rappelle involontairement ce mot de Montaigne qu'il y a des *naufrages victorieux*.

[1] *Histoire des Peintres*. École française, III.

III

Les sciences ne jetaient pas un moins vif éclat que les beaux-arts. L'année 1817 est une date importante dans l'histoire de la navigation à vapeur.

« Une chose, dit Victor Hugo, qui fumait et clapotait sur la Seine avec le bruit d'un chien qui nage allait et venait sous les fenêtres des Tuileries, du Pont Royal au pont Louis XV ; c'était une mécanique bonne à pas grand chose, une espèce de joujou, une rêverie d'inventeur songe-creux, une utopie : un bateau à vapeur. Les Parisiens regardaient cette inutilité avec indifférence. » — Dans les *Travailleurs de la mer*, Victor Hugo est revenu sur cette question : « *Idée folle*, *erreur grossière*, *absurdité*, tel avait été, dit-il, le verdict de l'Académie des sciences consultée, au commencement de ce siècle, sur le bateau à vapeur par Napoléon . »

Il nous sera aisé d'établir, avec l'historien des *Principales découvertes scientifiques modernes*, M. Louis Figuier, qu'ici l'*erreur grossière* est le fait, non de l'Académie des sciences, mais d'un membre de l'Académie française.

C'est en 1815, dit M. Louis Figuier, que l'on songea pour la première fois, parmi nous, à l'établissement de la navigation par la vapeur. La paix venait d'être conclue... L'industrie française profita de cette trêve pour essayer d'exploiter une invention dont la priorité reconnue constitue pour notre pays un titre de gloire nationale. M. le marquis de Jouffroy, à qui revient l'honneur d'avoir exécuté le premier, dans le monde entier, un bateau à

vapeur, et qui doit être considéré dès lors comme le créateur de cette grande industrie, avait émigré dès les premiers temps de la Révolution française... Rentré en France au moment de la restauration des Bourbons de la branche aînée, il avait obtenu les bonnes grâces de la cour, qui l'avait envoyé commé commissaire dans les départements de l'Est. Profitant de la faveur royale, il fit valoir ses droits comme créateur en France de ce mode de navigation, et il n'eut pas de peine à obtenir un brevet qui le déclarait premier anteur de la decouverte. Une société financière ne tarda pas à s'offrir pour exécuter les plans qu'il présentait. Le comte d'Artois se déclara son protecteur, et l'on donna le nom de *Charles-Philippe* à un bateau à vapeur qui fut construit au Petit-Bercy, et lancé avec une certaine solennité, le 20 août 1816, pendant les fêtes qui suivirent le mariage du duc de Berri [1]. »

Une autre compagnie, la société Pajol, avait également obtenu un brevet et commencé une exploitation rivale. Ses directeurs, pour ne point se mettre en frais d'invention, décidèrent d'aller simplement acheter à Londres un des bateaux à vapeur qui naviguaient sur la Tamise ; ils se procurèrent un navire pourvu d'une machine de la force de 10 chevaux, le *Margery*, le débaptisèrent pour lui donner le nom d'*Élise*, et, le 28 mars 1816, vinrent mouiller à Paris, à la hauteur du Champ de-Mars. « Le lendemain, dit M. Figuier, la foule se pressait sur les quais, depuis la barrière de la Conférence jusqu'au quai Voltaire, où devait s'arrêter le bateau. On avait fait porter la veille deux canons à bord de l'*Élise*. Arrivé au pont de la Concorde, le capitaine commanda de tirer le premier coup de canon,

[1] L. Figuier, *Histoire des principales découvertes scientifiques modernes*, I, 317. 6e édition, 1862.

auquel succéda toute une salve, dont le vingt-unième coup retentit sous les fenêtres du palais des Tuileries, et aux acclamations de la multitude. Le roi Louis XVIII, qui assistait à cette scène, accoudé à une fenêtre du palais, ne put s'empêcher de partager l'enthousiasme public : il applaudit en élevant les mains[1]. » A ces détails, j'en ajouterai un qui les corrobore : le 8 mai 1816, le théâtre de la Porte-Saint-Martin donna la première représentation d'un *à-propos* en un acte intitulé : *Bateau à vapeur.*

En 1817, les deux compagnies rivales redoublèrent d'efforts ; la société Pajol fit construire l'*Espérance* et la société Jouffroy la *Duchesse-de-Berri* et le *Génie-du-Commerce.* Il suffit d'ouvrir les journaux du temps, le *Moniteur*, le *Constitutionnel*, le *Journal des Débats*, pour voir combien le public s'intéressait à la solution de ce grand problème.

Dans son numéro du 24 mai 1817, le *Journal des Débats* consacre un long article à rassurer, contre les inquiétudes inspirées par les accidents qui venaient d'arriver en Angleterre à bord de plusieurs bateaux à vapeur, *les personnes qu'intéresse le succès de la grande entreprise de navigation de M. le marquis de Jouffroy.* — « Le public, disait de son côté le *Constitutionnel*, dans son numéro du 1er juin 1817, attend impatiemment le succès des travaux entrepris pour naturaliser en France le bateau à vapeur de Fulton. » Au mois d'août suivant, une nouvelle expérience eut lieu. « Le

[1] *Op. cit.*, I, 324,

bateau à vapeur le *Génie-du-Commerce*, dit le *Journal des Débats* du 1er septembre, a manœuvré hier. Il est parti, à deux heures, du port Saint-Nicolas (au quai du Louvre, entre le pont des Arts et le Pont-Royal), ayant plus de quatre cents personnes tant à son bord que dans la péniche qui l'accompagnait. Malgré l'embarras que causait à l'équipage un aussi grand nombre de personnes, dont on peut évaluer le poids à 40,000 pesant, le *Génie-du-Commerce* a fait le trajet du pont Louis XVI au Pont-Royal en dix-neuf minutes. Une foule immense garnissait les quais et les ponts pour voir ce spectacle. » On lit dans le même journal, sous la date du 7 septembre : « Les bateaux à vapeur le *Génie-du-Commerce,* le *Charles-Philippe* et une jolie péniche ont appareillé aujourd'hui, à midi, au port Saint-Nicolas pour Saint-Cloud. Ces deux bâtiments et la chaloupe contenaient plus de huit cents personnes. »

Ces citations montrent qu'en 1817, comme en 1816, la population parisienne attachait aux premiers essais de la navigation à vapeur plus d'importance que Victor Hugo ne veut bien le dire. Elles prouvent, de plus, que c'est à la Restauration que l'on doit l'établissement de la navigation à vapeur en France, comme on lui doit celui du premier chemin de fer [1], des premières

[1] C'est le chemin de fer de Saint-Etienne à Andrezieux, dont la concession fut signée par Louis XVIII la 26 février 1823. Vint ensuite le chemin de Saint-Etienne à Lyon, dont la concession fut faite par adjudication le 4 février 1826. « Ce fut encore M. de Corbière qui contresigna l'acte d'autorisation... Le chef du ministère, M. de Villèle, témoigna envers l'œuvre entreprise

usines pour la construction des machines à vapeur [1], de l'éclairage au gaz [2], etc. Victor Hugo, qui regrette sans doute de ne pouvoir faire remonter ce progrès au règne de Napoléon, essaie de s'en consoler, et, pour cela, il impute, ainsi que nous l'avons vu, le rejet des propositions de l'américain Fulton à l'Académie des sciences : c'est elle qui a fait tout le mal : haro sur l'Académie des sciences comme sur l'Académie française !

Voici la vérité sur ce point. Au mois d'août 1803, Fulton lança sur la Seine, au milieu de Paris, « un bateau d'une apparence bizarre, puisqu'il était armé de deux grandes roues posées sur un essieu, comme pour un chariot, et que derrière ces roues était une espèce de grand poêle avec un tuyau, que l'on disait être une petite pompe à feu destinée à mouvoir les roues et

un bon vouloir dont le souvenir mérite d'être conservé. En matière d'affaires, M. de Villèle ne se rebutait point des choses parce qu'elles étaient nouvelles : il comprit qu'il y avait dans ces premiers essais un germe éminemment utile. Sachant d'ailleurs quelles difficultés de toute nature allait rencontrer l'exécution d'un chemin comme celui de Saint-Etienne à Lyon, il assura les concessionnaires qu'ils le trouveraient toujours prêt à les entendre, et qu'il emploierait son influence à les dégager de toute entrave mise arbitrairement à leurs travaux. Le mouvement de la politique emporta bientôt après le cabinét de M. de Villèle, mais cet homme d'Etat avait eu le temps de prouver que sa promesse n'était pas une parole vaine. » *Les Chemins de fer en Europe et en Amérique*, par A. Audiganne, 1855.

[1] Figuier, I, 187. « Ce ne fut qu'à la Restauration, à l'époque du rétablissement de la paix, que l'on s'occupa de créer en France des usines pour la construction des machines à vapeur. »

[2] Figuier, V, 153.

le bateau [1]. » — « Cette expérience, dit M. Figuier, ne manqua pas d'exciter l'attention des hommes pratiques, mais le public s'y intéressa fort peu. La pensée suivait alors, en France, une autre direction. On était au milieu de l'enivrement causé par nos victoires militaires, et *on se préoccupait médiocrement des progrès de la science ou de l'industrie*. Les Parisiens qui traversaient le pont de la Concorde *regardaient d'un œil indifférent* le petit bateau de Fulton, qui resta assez longtemps amarré sur la Seine, en face du palais Bourbon [2]. » Victor Hugo s'est donc trompé de treize ou quatorze ans en attribuant aux Parisiens de 1817 une indifférence qui est le fait des Parisiens de 1803.

M. Figuier continue : « L'inventeur demanda au premier Consul que son bateau fût soumis à un examen attentif ; il désirait que l'Académie des sciences fût appelée à exprimer son avis sur sa découverte, offrant, si elle était favorablement jugée, d'en faire hommage à la France. Mais Bonaparte accueillit mal cette requête, et refusa de saisir l'Académie de cette question... Ce fut Louis Costaz, alors président du Tribunat, qui se chargea de lui soumettre la demande de Fulton... Il ne put réussir à triompher de ses préventions contre la personne de l'ingénieur américain ; et comme il insistait et s'efforçait de le persuader de la réalité et de l'importance de la découverte, Bonaparte l'interrompit : « Il y a, lui répondit il, dans

[1] Recueil polytechnique des ponts-et-chaussées, I, 82, 6e cahier de l'an XI.

[2] L. Figuier, I, 287.

toutes les capitales de l'Europe, une foule d'aventuriers et d'hommes à projets qui courent le monde, offrant à tous les souverains de prétendues découvertes qui n'existent que dans leur imagination. Ce sont autant de charlatans et d'imposteurs, qui n'ont d'autre but que d'attraper de l'argent. Cet Américain est du nombre, ne m'en parlez pas davantage. »

» L'Académie des sciences de Paris n'entra donc pour rien dans le refus qu'éprouva la requête de Fulton. Elle ne fut point appelée à donner son avis sur ses travaux ; par conséquent, elle ne put, comme on le répète chaque jour, qualifier d'erreur grossière et d'absurdité l'idée de la navigation par la vapeur. L'Académie comptait alors des savants qui s'étaient occupés de ce sujet, entre autres Constantin Perrier, qui avait exécuté, l'un des premiers, des expériences de ce genre : il était donc impossible qu'elle portât sur cette question le jugement ridicule qu'on n'a pas craint de lui imputer [1]. » Les admirateurs *quand même* de Napoléon ont été plus loin ; ne voulant pas reconnaître que le génie de leur idole s'était trouvé en défaut, dans cette circonstance comme en tant d'autres, ils ont imaginé de fabriquer une lettre de quelques lignes, — *brevitas imperatoria*, — qui aurait été écrite par l'Empereur, de son camp de Boulogne, le 21 juillet 1804, à M. de Champagny, ministre de l'intérieur. Cette lettre serait ainsi conçue :

« Monsieur de Champagny, je viens de lire le projet du

[1] L. Figuier, I, 288.

citoyen Fulton, ingénieur, que vous m'avez adressé beaucoup trop tard, en ce qu'il peut changer la face du monde. Quoi qu'il en soit, je désire que vous en confiiez immédiatement l'examen à une commission composée de membres choisis par vous dans les différentes classes de l'Institut. C'est là que l'Europe savante doit chercher des juges pour résoudre la question dont il s'agit. Une grande vérité, une vérité physique, palpable, est devant mes yeux ; ce sera à ces messieurs de la voir et de tâcher de la saisir. Aussitôt le rapport fait, il vous sera transmis, et vous me l'enverrez. Tâchez que tout cela ne soit pas l'affaire de plus de huit jours, car je suis impatient. Sur ce, etc.

NAPOLÉON. »

M. Figuier n'a pas eu de peine à démontrer que cette lettre, entièrement apocryphe, n'était, suivant ses propres expressions, qu'*un tissu d'absurdités et d'inepties* [1]. Victor Hugo aurait sagement fait de laisser dormir ce *Napoléon Ier devinant Fulton* dans les livres de M. Émile-Marco Saint-Hilaire et des historiens petits et grands qui relèvent de lui.

IV

« Il y avait, à l'Académie des sciences, un Fourier célèbre, que la postérité a oublié, et dans je ne sais quel grenier un Fourier obscur dont l'avenir se souviendra [2] ».

Ce Fourier, « que la postérité a oublié » n'est rien moins que Joseph Fourier, l'un des hommes les plus illustres du XIXe siècle. Secrétaire perpétuel de l'In-

[1] Figuier, I, 290 et suiv.
[2] V. Hugo.

stitut d'Égypte, fondé au Caire par le général Bonaparte, il a écrit, pour le magnifique ouvrage publié par cette Compagnie, outre le *Discours préliminaire*, des *Recherches sur les sciences et le gouvernement de l'Égypte*. Ces morceaux sont des modèles de style scientifique. Sa *Théorie analytique de la chaleur*, publiée en 1822, est un chef-d'œuvre. Élu à l'unanimité membre de l'Académie des sciences le 11 mai 1817, nommé secrétaire perpétuel pour les sciences mathématiques, à la mort de Delambre, en 1822, il fut appelé, en 1826, à l'Académie française, en remplacement de Lemontey. Son successeur, M. Victor Cousin, a pu dire de lui avec justice, dans la séance du 5 mai 1831 :

« M. Fourier se présente avec le signe évident du vrai génie : il est inventeur. Supposez l'histoire la plus abrégée des sciences physiques et mathématiques, où il n'y aurait place que pour les plus grandes découvertes, la théorie mathématique de la chaleur soutiendrait le nom de M. Fourier parmi le petit nombre de noms illustres qui surnageraient dans une pareille histoire. M. Fourier y serait à côté de ses deux grands contemporains, Lagrange et Laplace. Lagrange est comme le dieu de l'analyse ; il réunit en lui l'invention, la fécondité, la simplicité, la facilité, j'allais dire la grâce. Les beaux calculs s'échappent de son esprit comme les beaux vers de la bouche d'Homère. Mais des hauteurs où il règne, il abaisse à peine ses regards vers la nature. Laplace, au contraire, n'emploie guère l'analyse que pour arriver à la decouverte ou à la démonstration de quelque loi naturelle : il appartient à l'école de Newton et de Galilée, comme Lagrange à celle d'Euler et de Leibnitz. S'il n'a pas découvert le système du monde, il a su trouver dans les conditions mêmes de son existence le secret et la garantie de son éternelle durée. Avec moins de grandeur, M. Fourier a plus d'originalité peut-être ; car il n'a pas seulement perfectionné une science, il en a inventé une, et, en même temps, il l'a presque

achevée. Et il n'avait pas devant lui plusieurs générations d'hommes supérieurs, Newton à leur tête : il est, en quelque sorte, le Newton de cette importante partie du système du monde [1]. » — « Ces trois grands hommes, dit ailleurs M. Cousin, Lagrange, Laplace et Fourier, ouvrent magnifiquement le XIXe siècle. Tandis que Lagrange semait à pleines mains les calculs dans les champs de l'infini, Laplace assurait au système du monde d'inébranlables bases, Fourier découvrait les lois de la propagation de la chaleur dans toutes les régions du ciel et de la terre ; il déterminait l'état primitif et déroulait la plus antique histoire et les changements intérieurs de ce monde que nous habitons, et dont, plus tard, Cuvier devait écrire les changements extérieurs et les dernières révolutions dans le règne de la nature animale [2]. »

La postérité n'est pas ingrate à ce point d'oublier de pareils hommes. L'*avenir se souviendra* plus longtemps de Joseph Fourier et de la *Théorie analytique de la chaleur*, que de Charles Fourier et de la *Théorie de l'unité universelle.*

En 1831, alors qu'il était toujours aussi obscur qu'en 1817 et qu il avait le crève-cœur de contempler, du fond de ses ténèbres, les disciples de Saint-Simon en pleine lumière, sur les hauteurs de Ménilmontant, Charles Fourier écrivait à M. Just Muiron, son unique disciple : « C'est une chose pitoyable que leurs dogmes faits à coups de hache, et pourtant ils ont un auditoire, des souscripteurs... J'ai assisté au prône des *Simoniens*, dimanche passé ; on ne conçoit pas comment ces histrions sacerdotaux peuvent se

[1] Victor Cousin. Discours de réception à l'Académie française, 5 mai 1831.

[2] V. Cousin, *Fragments littéraires*, p. 101.

former une si nombreuse clientèle... C'est le ton des charlatans ; jamais je ne pourrais donner dans cette ionglerie. » — « Que je battrais bien ces histrions et ces aigrefins, écrivait-il encore, si j'avais un journal ! » Et ailleurs : « Si je peux avoir un journal, dans quelques jours, je donnerai de la tablature à ces hypocrites. » A défaut du journal, il recourut à la brochure, et publia un violent factum intitulé : *Pièges et charlatanisme des sectes Saint-Simon et Owen, qui promettent l'association et le progrès.*

Victor Hugo confond dans le même embrassement ces frères ennemis, et après avoir mis l'inventeur du phalanstère au-dessus de l'illustre Joseph Fourier, il s'exprime ainsi sur le compte de Saint Simon : « Saint-Simon, ignoré, échafaudait son rêve *sublime.* »

Saint-Simon était-il *ignoré* en 1817 ? En aucune façon ; et voici en quels termes le *Constitutionnel* parlait de l'une de ses publications : « Le nom de l'auteur est déjà un préjugé favorable. On connaît M. de Saint-Simon pour un vieil ami de la liberté ; il l'a servie, il a contribué à la fonder en Amérique. Son titre est écrit dans l'acte d'affranchissement du Nouveau-Monde ; ses cautions sont les grands souvenirs auxquels il s'associe. Mais un préjugé n'est pas une preuve, et ce serait apporter dans l'examen de cet ouvrage une disposition d'esprit contraire à l'objet de cet ouvrage même, que de le juger sur la foi d'un nom [1]. »

[1] *Constitutionnel* du 24 juin 1817. Voy. aussi les nos des 27 janvier et 29 juin 1817.

Un incident, qui fit beaucoup de bruit, attira d'ailleurs sur Saint-Simon l'attention de tous les journaux et celle du public. Il avait fondé sous ce titre : l'*Industrie*, *ou Discussions morales et philosophiques*, *dans l'intérêt de tous les hommes livrés à des travaux utiles et indépendants*, un recueil auquel collaboraient Auguste Comte, le futur créateur du *Positivisme*, et Augustin Thierry, qui prenait le titre de *fils adoptif de Saint-Simon*. A la tête des souscripteurs figuraient des hommes considérables, le duc de la Rochefoucauld et le duc de Broglie, MM. Roy, Périer, Goupy, André, Hottinguer, Gros-Davilliers, Bartholdy, Delessert, etc. Mais, dès l'apparition des premiers numéros, ils n'hésitèrent pas à retirer leurs encouragements et à déclarer que leur bonne foi avait été surprise [1]. Ces désaveux, qui se succédèrent pendant plusieurs jours dans les feuilles publiques, ne permirent pas que personne ignorât le nom de Saint-Simon.

L'*Industrie*, publiée en 1817, par livraisons mêlées d'in-4° et d'in-8°, forme quatre volumes, où il est aisé de suivre le *rêve* de l'auteur.

Son système repose sur cette pensée que les principes anciens n'ont plus assez de force et de crédit pour servir de lien à la société ; que ce *lien organique et nécessaire* se trouve dans les *idées industrielles*. C'est là, et là seulement, que nous devons chercher notre salut et la fin de la révolution. Selon Saint-Simon, le but unique où doivent tendre tous les efforts, c'est *l'organisation la plus favorable à l'industrie*.

[1] Voy. *Journal des Débats*, des 28, 30 et 31 octobre 1817.

Mais comment arriver à l'établissement du régime industriel? Notre réformateur s'adresse, pour cela, au pouvoir lui-même ; il exhorte le roi de France à se séparer des *militaires,* des *légistes*, des *rentiers* et des *propriétaires oisifs* pour faire alliance avec les *industriels.* « Rien ne peut, dit il, s'opposer à l'établissement de la monarchie industrielle, si, d'une part, les industriels français, et, de l'autre, la maison de Bourbon, veulent constituer cette forme de gouvernement. » Il suffirait, pour cela, d'une ordonnance royale chargeant les principaux industriels du pays de faire le budget. — S'il comptait sur le roi de France pour décréter la mise en vigueur du *système industriel*, il avait surtout besoin, pour le faire fonctionner, du concours des *banquiers ;* c'est à eux qu'appartient, dans l'organisation projetée, le rôle prépondérant et décisif ; ils sont la pierre angulaire du nouvel édifice social. — Tel est le *rêve* échafaudé par Saint-Simon en 1817. Que certains *financiers* du jour, — nous ne sommes plus au temps des Périer, des Laffitte et des Delessert, — caressent cette chimère et la proclament *sublime*, à la bonne heure ! Mais comment ne pas s'attrister en voyant Victor Hugo, le plus glorieux représentant de la poésie et des lettres, s'incliner devant *l'industrialisme*, devant nne religion qui a l'argent pour Dieu et les banquiers pour grands-prêtres !

Pas plus que Joseph Fourier, Georges Cuvier ne trouve grâce devant Victor Hugo. « Cuvier, écrit-il, un œil sur la *Genèse* et l'autre sur la nature, s'efforçait

de plaire à la réaction bigote en mettant les fossiles d'accord avec les textes et en faisant flatter Moïse par les mastodontes. »

En 1817, sous le ministère de M. Decazes, les ultra-catholiques comme les ultra-royalistes étaient loin d'être en faveur, et en cherchant à leur plaire, Cuvier eût fait acte, non de servilisme, mais d'opposition, ce qui n'était ni dans ses habitudes ni son rôle. — Il n'avait point, d'autre part, à refondre son livre sur les *Ossements fossiles* pour le mettre en harmonie avec les textes de la *Genèse*, puisque, dès la première édition, publiée en 1812, il avait proclamé l'accord des livres saints et de la science, ainsi que l'on peut s'en convaincre en parcourant le *Discours sur les révolutions du globe*, placé en tête de cette édition, ou, ce qui est plus court et non moins concluant, en lisant cet article inséré dans le *Journal de l'Empire*, du 23 décembre 1812 :

« M. Cuvier, secrétaire perpétuel de la première classe de l'Institut, vient de publier, en quatre volumes in-4°, ornés d'un grand nombre de figures, ses *Recherches sur les ossements fossiles*. Cette savante histoire des monuments les plus étonnants et les plus authentiques des révolutions qu'a subies notre globe est précédée d'un discours, plein d'intérêt, dans lequel l'auteur discute plusieurs questions historiques liées au sujet de ses recherches et entre autres celle de l'antiquité du genre humain. M. Cuvier se montre convaincu de la vérité de la chronologie mosaïque, et déclare, de la manière la plus formelle, que toutes ses recherches l'ont conduit à ce résultat, que la dernière catastrophe générale du globe ne date que de cinq à six mille ans, et que, par conséquent, l'origine du genre humain actuel ne saurait être plus reculée. »

Le reproche de Victor Hugo ne porte donc pas ; l'auteur des *Misérables* commet de plus un non-sens, je l'ai déja fait remarquer, lorsqu'il parle de *réaction bigote* en 1817, et cela à propos de Cuvier, c'est-à-dire d'un protestant appelé par le Roi aux plus hautes fonctions et aux plus éminentes dignités. *Réaction bigote*, cette expression, bien qu'injuste, serait sans doute moins fausse, appliquée à l'année 1827, alors que M. de Villèle était chef du Cabinet, M. de Corbière ministre de l'intérieur, M. de Peyronnet garde des sceaux, et que l'Université avait à sa tête, au lieu de M. Royer-Collard, M. de Frayssinous. Et cependant, même à cette date de 1827, que voyons-nous ? A côté de l'évêque d'Hermopolis, ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique, M. Cuvier siége au Conseil royal, avec le titre de chancelier. Il est chargé de l'administration des Facultés de théologie protestantes et de celle des écoles primaires protestantes de l'Académie de Paris. Son frére, Frédéric Cuvier, protestant comme lui, est inspecteur de l'Académie de Paris. Benjamin Constant ayant prétendu, à la Chambre des députés, dans la séance du 3 mai, que les actes du ministre de l'instruction publique témoignaient de son mauvais vouloir à l'égard du protestantisme, la discussion établit que partout où le nombre des élèves protestants était assez considérable, comme à Paris, à Strasbourg et à Nîmes, on entretenait un aumônier protestant, et que, lorsqu'il n'y en avait pas, on envoyait les élèves au temple ; qu'au surplus, toutes les fois que l'on avait demandé à fonder des

écoles spécialement destinées aux élèves protestants et que l'on avait présenté des maîtres remplissant les conditions légales, ces écoles avaient été autorisées. En ce qui concernait plus spécialement l'Académie de Strasbourg, dont B. Constant avait entretenu la Chambre, il fut appris que sur vingt-huit professeurs chargés de l'enseignement dans le sein de cette Académie, douze étaient protestants, et qu'au collège royal, les bourses étaient données indistinctement à des enfants protestants et à des enfants catholiques, quoique les premiers eussent aussi un collège où les bourses n'étaient données qu'à des protestants.

Deux mois avant le discours de Benjamin Constant, le 22 mars 1827, Charles X avait rendu une ordonnance aux termes de laquelle le traitement annuel des pasteurs protestants de troisième classe était élevé à la somme de 1,200 francs, à compter du 1er janvier. — A côté de cette mesure, qui parle assez d'elle-même, plaçons un petit fait, — puisqu'aussi bien les *petits faits* sont notre domaine — qui a bien aussi sa signification. L'auteur de l'*Histoire par le théâtre*, M. Théodore Muret, qui appartenait au culte réformé, nous apprend qu'en 1822, alors que Mgr Frayssinous, évêque d'Hermopolis, était grand-maître de l'Université, il reçut en prix, au collège royal de Rouen, un volume de Morceaux choisis des Prédicateurs protestants [1].

V

Puisque nous voilà revenus au collège — par le

[1] L'*Histoire par le théâtre*, II, 80.

chemin des écoliers — nous y resterons quelques instants. « Les lycées s'appelaient collèges. Les collégiens, ornés au collet d'une fleur de lys d'or, s'y gourmaient à propos du roi de Rome. [1] »

En rendant aux lycées le nom de collèges, la Restauration avait-elle donc eu si grand tort ?

« *Lycée*, lieu public où les Grecs s'assemblaient pour les exercices du corps. » Ainsi s'exprime le Dictionnaire de l'Académie française. C'était un gymnase, situé auprès d'Athènes, sur les bords de l'Ilissus, et dédié primitivement à Apollon Lycéen : Aristote y enseignait ses doctrines en se promenant avec ses disciples sous les allées d'arbres, ce qui fit donner à son école le nom d'*École du Lycée* [2].

Ce nom ne fut ressuscité en France qu'au XVIIIe siècle, en 1786, pour désigner un établissement fondé à Paris, rue de Valois, par MM. de Montmorin, de Montesquiou et quelques autres amis des lettres, et où se faisaient des cours libres : La Harpe y professa la littérature, ce qui le conduisit à donner à son grand ouvrage le titre de *Lycée* [3].

En 1791, Talleyrand soumit à l'Assemblée constituante un plan de réorganisation de l'instruction publique ; le nom de collège en est banni, mais celui de lycée ne s'y rencontre pas. On ne le trouve pas davantage daus la loi du 3 brumaire an IV adoptée par

[1] Victor Hugo.

[2] Bouillet, *Dictionnaire des Sciences, des Lettres et des Arts.*

[3] *Lycée*, ou Cours de littérature ancienne et moderne, par J.-F. La Harpe.

la Convention nationale et qui établit : 1° des écoles primaires ; 2° des écoles centrales ; 3° des écoles spéciales ; 4° l'Institut. Seul, Condorcet, dans le projet qu'il présenta le 21 avril 1792 à l'Assemblée législative, proposa d'établir, indépendamment des écoles primaires et secondaires, cent dix *instituts*, où l'on apprendrait « toutes choses en commençant par les sciences mathématiqueset finissant par la littérature et les beaux-arts, » et neuf *lycées*, où l'on porterait au dernier degré les connaissances acquises dans les instituts. Il ne fut pas donné suite à ce projet ; mais il faut reconnaître que le mot de *lycée*, s'appliquant à des institutions de haut enseignement, n'était pas trop detourné de son sens primitif.

C'est à Fourcroy qu il était réservé de faire prévaloir cette appellation : le titre IV de la loi du 11 floréal an X décide que les écoles centrales seront remplacées par des lycées, dont le nombre sera égal à celui des cours d'appel. Seulement ces nouveaux *lycées* n'étant pas en réalité autre chose que les anciens collèges, c'est-à-dire des établissements d'instruction secondaire, le titre qui leur était donné ne correspondait à rien et n'avait pas d'autre raison d'être que de rappeler, à contre-sens, comme on le voit, un souvenir païen.

Le titre de *collège*, au contraire, était éminemment chrétien et français, ayant été porté pendant plusieurs siècles par ces innombrables écoles qui avaient assuré et maintenu dans toute l'Europe la prééminence de notre langue et de notre littérature. Dans notre dédain pour le passé, nous oublions que nos pères avaient

résolu d'une manière admirable le problème de l'instruction la plus élevée distribuée gratuitement et à profusion. En 1789, *cinq ccnt soixante-deux collèges* distribuaient l'instruction à *soixante-douze milte sept cent quarante-sept élèves*, et pour *quarante mille six cent vingt-et-un* l'éducation était gratuite. Ces chiffres ne comprennent pas *trois mille deux cent quarante-neuf bourses* affectées aux séminaires ou à des destinations spéciales, ni les innombrables enfants des écoles élémentaires [1].

Et il ne faudrait pas croire que la France eût attendu le XVIII[e] siècle pour obtenir ces magnifiques résultats. Dès le moyen-âge, la liberté et la charité réunies avaient enfanté des prodiges en matières d'instruction. Au XIV[e] siècle, par exemple, les collèges se multiplièrent à Paris dans une proportion incroyable. De 1323 à 1394, vingt trois collèges nouveaux vinrent s'ajouter à ceux qui existaient déjà : lorsque la Réforme éclata, on en comptait plus de trente dont la création ne

[1] *Rapport au Roi par M. Villemain, ministre de l'intruction publique ;* 1843. Tableau 25[e]. — M, Villemain constate dans ce document qu'à la date du 31 décembre 1842, alors que la population était cependant plus considérable, le nombre des éléves de collèges n'était que de 44,091 (au lieu de 72,747 en 1789), répartis en 358 établissements (au lieu de 562), et qu'il n'y avait que 2,774 gratuits (au lieu de 40,621.) — Les chiffres donnés par M. Villemain sont encore très au-dessous de la vérité, comme l'ont établi les enquêtes faites sur place depuis 1843. Pour être dans le vrai, il faut augmenter ces chiffres d'un tiers au moins, et reconnaître par suite que la proportion des élèves fréquentant les collèges, descendue à *un sur trente-cinq* en 1843, était, en 1789, d'*un sur vingt* ! — Voir, dans mes *Légendes révolutionnaires*, le chapitre sur l'*Enseignement avant* 1789 *et pendant la Révolution.*

remontait pas plus haut que 1320. En 1815, sait-on combien il y avait de *lycées* à Paris ? Quatre : le *lycée Impérial*, le *lycée Bonaparte*, le *lycée Napoléon* et le *lycée Charlemagne.*

En rattachant par une communauté de nom les colléges actuels aux collèges d'avant 1789, en renouant la chaîne brisée par la Révolution et l'Empire, la Restauration a donc fait une œuvre avouée par la raison et par le patriotisme.

Dans une pièce des *Rayons et des Ombres*, *Ce qui se passait aux Feuillantines vers* 1813, Victor Hugo nous montre sa mère vivement pressée par un homme *au front pauvre*, *au maintien solennel*, d'arracher ses jeunes enfants aux leçons du vieux jardin, aux caresses du vent, à l'ombre des grands arbres, et de les renfermer entre les quatre murs d'un *lycée.* Mais laissons la parole au grand poète :

> Là-dessus, le *collège*, aimable et triomphant,
> Avec un doux sourire offrait au jeune enfant,
> Ivre de liberté, d'air, de joie et de roses,
> Ses bancs de chêne noirs, ses longs dortoirs moroses.....
> . . . .
> Ma mère demeura triste et préoccupée.
> Que faire ? que vouloir ? qui donc avait raison :
> Ou le morne *collége*, ou l'heureuse maison ?
> . . . .
> Apprend-on par le maître ou bien par le *collége* ?
> . . . .

Pourquoi Victor Hugo évite t-il avec tant de soin de dire *le lycée*, si ce n'est qu'il a parfaitement senti que le nom de *collège* éveillait seul en nous des échos et

des souvenirs, tandis que le mot de *lycée*, mal à propos renouvelé des Grecs, n'est pas autre chose qu'une *expression administrative* ?

Si du collège nous passons aux *collègiens de* 1817, Victor Hugo nous les montre *ornés au collet d'une fleur de lis d'or*, détail puéril sans doute, mais faux comme tant d'autres plus importants ; j'en trouve la preuve dans un *fait-divers* du *Journal des Débats* du 20 Avril 1817, ainsi conçu : « Les élèves de l'école royale « Polytechnique ont, à la ville, l'habit et le pantalon « bleus, le chapeau rond, les guêtres noires ou des « bottes. Les boutons portent le nom de l'établisse- « ment. Ce costume, de loin, aurait pu se confondre « avec celui des colléges. *Pour le distinguer, on a fait « broder sur les coins du collet des élèves de l'école « Polytechnique une fleur de lis* et des branches d'im- « mortelles *en or.* » Il n'y en avait donc pas sur le collet des élèves des collèges ; autrement, l'on eût rendu plus complète encore la confusion que l'on voulait éviter.

A cette éqoque, la distribution des prix du concours général entre les quatre collèges royaux de Paris, — Bourbon, Louis-le-Grand, Henri IV et Charlemagne [1],

[1] Ce n'est pas Louis XVIII, comme on pourrait le croire, qui a proscrit les titres de lycées Impérial, Napoléon et Bonaparte, et les a remplacés par ceux de collèges Louis-le-Grand, Henri IV et Bourbon. C'est le conseil impérial de l'instruction publique, présidé par le sénateur comte de Fontanes, grand-maître de l'Université, qui, dès les premiers jours d'Avril 1814, prit l'initiative de cette mesure et la réalisa, sans même attendre l'arrivée du comte d'Artois (12 Avril). — Trois nouveaux collèges sont venus s'ajouter, sous la Restauration, à ceux qui existaient

— avait lieu, non à la Sorbonne, mais dans la salle des séances de l'Institut. Le 18 août 1817, la cérémonie fut présidée par M. Royer-Collard, ayant à sa droite M. Cuvier et à sa gauche M. Sylvestre de Sacy : l'Université reverra-t-elle jamais pareille fête?

Le discours latin fut prononcé par M. Victor Leclerc, professeur au collége Charlemagne, qui célébra dans sa péroraison l'impulsion que les arts et la poésie ne pouvaient manquer de recevoir sous le règne d'un prince désiré (*optatissimus rex*) et sous la protection du ministre héritier d'un nom si illustre dans la politique et dans les lettres.

« A ce trait, dit le *Journal des Débats*, on a reconnu M. le duc de Richelieu, qui était arrivé peu de temps auparavant dans la salle et que la modestie de sa mise et le soin qu'il prenait de se confondre dans la foule n'avaient pu dérober ni aux regards avides, ni aux applaudissements des élèves. Ils ont saisi, ainsi que tous les spectateurs, l'allusion que présentait ce passage, et M. de Richelieu a témoigné par une inclination profonde combien il était sensible à ces hommages unanimes. [1] » — Un autre incident signala la cérémonie ; le prix d'honneur de rhétorique ayant été remporté par le jeune Alfred de Wailly, fils du proviseur d'Henri IV, les camarades du lauréat célébrèrent aussitôt la victoire de leur collège en deman-

sous l'Empire : le *Collège Saint-Louis*, en 1820 ; le collège, Sainte-Barbe, plus tard *Collège Rollin*, en 1821, et le *Collège Stanislas*, en 1822.

[1] *Journal des Débats*, du 19 Août 1817.

dant à grands cris l'air de *Vive Henri IV!* Les vaincus, de leur côté, acceptèrent galamment leur défaite, et l'on vit Charlemagne et Louis-le-Grand répéter, avec Bourbon : *Vive Henri IV!*

Parmi les lauréats du concours général de 1817, il en est jusqu'à huit qui auraient pu marquer d'avance leur place sur les bancs de l'Institut : Eugène Burnouf, Elie de Beaumont, Littré, de Sacy, Cuvillier-Fleury, Duchâtel, Charles Lenormant, Rosseuw-Saint-Hilaire. D'autres, qui ne furent pas académiciens, doivent également être rappelés : Georges Farcy, Léon Halévy, Charles de Montebello, Gustave et Léon de Wailly, Daveluy, Vaïsse, Baroche, Léon Duval, Oudot et cet incomparable professeur de droit, mort à trente ans, au seuil de la gloire, Joseph-Edouard Boitard.

J'ai dit tout à l'heure que la distribution des prix du concours général n'avait pas eu lieu à la Sorbonne. Ce n'est pas non plus à la Sorbonne que les professeurs de la Faculté des lettres donnaient alors leur enseignement.

La Faculté des lettres, qui prit possession de la Sorbonne seulement en 1822, occupait, en 1817, dans la rue Saint-Jacques, les anciens bâtiments du collège du Plessis attenant au collège Louis-le-Grand, et qui furent depuis consacrés à l'Ecole normale, avant la construction de l'école actuelle.

Les cours de la Faculté des lettres et de la Faculté des sciences rivalisaient d'éclat avec ceux du Collège de France.

Au Collège de France, l'enseignement était donné

par Georges Cuvier, Delambre, Hallé, Portal, Lacroix, Thénard, Pastoret, Gail, Biot, Clavier, Burnouf, Lefèvre-Gineau, Caussin de Perceval, Thurot, Andrieux, de Chézy, Tissot, Abel de Rémusat et Sylvestre de Sacy.

Je retrouve, à la Faculté des sciences, quelques-uns de ces noms, Biot, Cuvier, Lacroix, Thénard. Les autres professeurs ne déparaient pas la liste, puisque aussi bien ils s'appelaient Gay-Lussac, Geoffroy Saint-Hilaire, Francœur, l'abbé Haüy, Poisson, Desfontaines, Hachette, Binet, Mirbel, Brongniart et de Blainville.

Les professeurs de la Faculté des lettres étaient Barbié du Bocage, Boissonade, Laya, de La Place, Laromiguière, Lacretelle jeune, Raoul-Rochette, Villemain, Guizot et Royer-Collard. Si ces deux derniers, retenus ailleurs par les soins de la politique, n'occupèrent point leur chaire, les salles du vieux collège du Plessis ne chômèrent point pour cela d'auditeurs. Il leur restait deux maîtres incomparables, Villemain et le suppléant de Royer-Collard, Victor Cousin.

Après avoir débuté, en 1814, comme suppléant de M. Guizot, professeur d'histoire moderne, M. Villemain était devenu titulaire de la chaire d'éloquence française. L'affiche de son cours, pour l'année 1816-1817, est ainsi conçue : « M. Villemain suivra les progrès de la langue oratoire et fera connaître les divers caractères de l'éloquence française auxquels il appliquera les préceptes des rhéteurs anciens. » L'affiche de l'année 1817-1818 porte qu'il « enseignera

les principes généraux de l'éloquence et fera l'analyse succincte des ouvrages des plus célèbres rhéteurs anciens et modernes, français et étrangers. Après avoir exposé les *progrès de la langue française*, il en fera l'*application* aux divers genres oratoires, et il donnera des *exemples* tirés des orateurs et des écrivains les plus remarquables. » Dans ses *Portraits contemporains*, Sainte-Beuve dit que « M. Villemain eut, en 1816, la *chaire de littérature française et d'éloquence*, et que le titre de sa chaire fut tout d'abord justifié par lui [1]. » Le vrai titre de la chaire occupée par le jeune professeur était celui que nous avons indiqué : *chaire d'éloquence française* ; il n'y avait pas, à la Faculté, de *chaire de littérature française* proprement dite ; celle qui s'en rapprochait le plus était la *chaire d'histoire littéraire et de poésie française*, dont M. Laya était titulaire depuis 1815. C'est également en 1815, et non en 1816, comme le dit Sainte-Beuve, que M. Villemain fut nommé professeur d'éloquence. On lit en effet dans le *Moniteur* du 23 Novembre 1815 : « Plusieurs changements et de nouvelles nominations ont eu lieu dans la Faculté des lettres de Paris. M. Barbié du Bocage est nommé doyen, en remplacement de M. Royer-Collard, conseiller d'État, président de la Commission d'instruction publique. *M. Villemain est nommé professeur d'éloquence française* à la place de M. Laya, nommé professeur d'histoire littéraire et de poésie française. M. Raoul Rochette suppléera M. Guizot pour le cours d'histoire moderne. »

[1] Tome I, p. 479.

Une erreur va rarement seule, et Sainte-Beuve nous en fournit une nouvelle preuve lorsqu'il écrit : « M. Villemain avait publié *Cromwell* en 1820 ; il fut reçu en 1821 à l'Académie, y remplaçant, à vingt-neuf ans, M. de Fontanes. » L'*Histoire de Cromwell* a paru, non en 1820, mais au mois de Mars 1819 ; l'auteur des *Portraits contemporains* aurait pu s'en assurer en ouvrant le *Journal de la Librairie* de l'année 1819, au nº 1142, et en lisant, dans les journaux de cette même année, — le *Moniteur*, le *Journal des Débats*, la *Minerve*, le *Drapean blanc*, etc., — des comptes-rendus très développés du livre de M. Villemain [1]. — Sa nomination à l'Académie est du 29 Avril 1821 ; il fut élu, au premier tour de scrutin, par 30 voix sur 31 votants ; sa réception est du 28 Juin 1821 : il avait trente et un ans accomplis depuis quelques jours, et non *vingt-neuf ans*. L'erreur de Sainte-Beuve vient de ce qu'il fait naître l'illustre professeur *vers la fin de* 91 *ou au commencement de* 92 [2], tandis qu'il est né le 10 Juin

[1] L'*Histoire de Cromwell* fut mise en vente chez Maradan, libraire, rue des Marais, faubourg Saint-Germain, le 31 mars 1819. *Journal des Débats* du 28 mars, *Moniteur* du 31 mars. — Le *Moniteur* lui consacra trois articles dans ses numéros des 20 avril, 29 et 31 juillet. — Les articles du *Journal des Débats*, signés *Z...*, sont du 19 avril et du 3 mai. La *Bibliothèque royaliste* en rendit compte dans sa livraison de mai, et la *Minerve* dans ses livraisons de juillet et d'août. Les deux articles du *Drapeau blanc* (avril-mai 1819) sont anonymes ; l'auteur a très bien saisi les côtés faibles du talent de M. Villemain et en particulier de cette *Histoire de Cromwel*, qui n'était pas destinée à vivre

[2] Sainte-Beuve, *op. cit.*, p. 468.

1790 [1]. J'en trouve la preuve officielle au *Moniteur*, où je vois qu'il fut élu membre de la Chambre des députés, par le colllège du département de l'Eure, le 3 Juillet 1830, et qu'il fut admis, dans la séance du 4 août, après avoir fait les justifications exigées par la loi. Or, aux termes de l'article 1 de la loi du 25 Mars 1818, « nul ne pouvait être membre de la Chambre des députés si, au jour de son élection, il n'était âgé de quarante ans accomplis. » Pour être éligible, le 3 Juillet 1830, il fallait donc que M. Villemain fut né avant le 3 Juillet 1790.

Si nous avons relevé ces très légères inexactitudes de Sainte-Beuve, c'est afin de rester fidèle, autant qu'il est en nous, à ce principe que nous tenons de lui : « Les histoires littéraires aiment les dates précises [2]. » Hâtons-nous d'ajouter que, dans tous ses ouvrages, le célèbre critique a donné l'exemple en même temps que le précepte.

A côté de M. Villemain, et plus éloquent encore, M. Victor Cousin, âgé seulement de vingt-cinq ans, suppléait M. Royer-Collard dans la chaire d'histoire de la philosophie moderne. Le meilleur témoin de cette époque, Théodore Jouffroy, a dit de lui, à l'occasion de son cours de 1817 : « C'était un homme tout jeune

[1] La *Biographie des Contemporains* et M. de Loménie (*Galerie des Contemporains illustres*) donnent la date de juin 1791. — La *Biographie des hommes vivants*, de Michaud, et celle des *Hommes du jour*, de G. Sarrut et B. Saint-Edme, tiennent pour le 10 juin 1790. Ces derniers seuls sont dans le vrai.

[2] Sainte-Beuve, *Journal des Savants*, février 1868.

encore, mais qui depuis n'a jamais été plus remarquable par son éloquence. » — « Si nous en croyons la tradition, dit M. Paul Janet, M. Cousin a été le plus grand professeur qu'ait connu la France, au moins si l'on prend pour mesure du génie dans l'enseignement la grandeur de l'éloquence. La puissance de sa parole, de son geste et de son regard était telle que les auditeurs en étaient fascinés. Il y avait en lui, nous dit-on, quelque chose du prophète [1]. »

M. Cousin, qui avait consacré la première année de son enseignement (1815-1816) à l'histoire des principaux systèmes de la philosophie moderne sur la question de l'existence personnelle, consacra la seconde (1816-1817) à l'histoire des principaux systèmes philosophiques et particulièrement de celui de Kant sur la nature, l'origine et la légitimité de nos connaissances dans l'ordre intellectuel et dans l'ordre moral ; le cours de 1817-1818 eut pour objet l'examen des derniers systèmes du XVIIIe siècle sur les idées du vrai, du beau et du bien.

Ces leçons de 1817-1818, les plus belles peut-être qu'il ait jamais faites, sont devenues, sévèrement corrigées par lui, le livre *du Vrai, du Beau et du Bien*. C'est au début de ces leçons, dans le discours d'ouverture du 4 décembre 1817, que M. Cousin arbora pour la première fois le drapeau de l'*Eclectisme :*

« Fille de Descartes, disait-il, la philosophie moderne s'est enrichie, depuis deux siècles, d'une multitude d'observations

[1] *Revue des Deux Mondes*, 1er février 1867.

exactes, de théories solides et profondes, dont elle est redevable à l'esprit général de la méthode. Que lui a-t-il manqué pour marcher d'un pas égal avec les sciences physiques dont elle est la sœur ? Il lui a manqué d'entendre mieux ses intérêts, de tolérer des diversités inévitables, utiles même, et de mettre à profit les vérités qu'elles contiennent pour en tirer une doctrine générale, qui s'épure et s'enrichisse successivement et perpétuellement. — Non certes que je conseille ce syncrétisme aveugle qui a perdu l'école d'Alexandrie, et qui tenterait de rapprocher forcément des systèmes contraires ; ce que je recommande, c'est cet *éclectisme* éclairé qui, jugeant avec équité et même avec bienveillance toutes les doctrines, leur emprunte ce qu'elles ont de commun et de vrai, néglige ce qu'elles ont d'opposé et de faux. Puisque l'esprit exclusif nous a si mal réussi jusqu'à présent, essayons de l'esprit de conciliation [1]. »

L'honneur de Victor Cousin sera du reste bien moins d'avoir été le fondateur et, pendant un demi-siècle, le chef de l'*Eclectisme*, que d'avoir créé en France l'histoire de la philosophie, et surtout d'avoir défendu avec passion l'idée spiritualiste et d'avoir par là élevé le niveau des âmes. « *Sursum corda*, tenez en haut votre cœur, voilà toute la philosophie, » écrivait-il dans la préface de son cours de 1817-1818. *Sursum corda*, ce mot résume en effet toutes les leçons qu'il prononça, de 1815 à 1821, devant une jeunesse enthousiaste, dans l'enceinte de la vieille chapelle du collège du Plessis.

Collège et chapelle sont détruits maintenant, est-il besoin de le dire ? détruits comme presque tout ce qui rappelait le passé et faisait de Paris la capitale

[1] *Cours de l'histoire de la philosophie moderne*, par M. V. Cousin, 1re série, t. II, p, 12.

intellectuelle de l'Europe. Encore un peu de temps, et Paris, devenu l'auberge et le restaurant de l'univers, ne sera plus qu'une cité neuve, une ville sans souvenirs, c'est-à-dire un corps sans âme, et quand l'âme est absente, qu'importe que le corps soit richement paré ? On proscrit les noms de nos vieilles rues, comme trop barbares ; on les remplace par des noms d'hommes célèbres : à merveille. Mais pourquoi n'y a-t-il plus de grands hommes que sur les murailles ? Pourquoi n'avons-nous plus de grands poëtes, de grands historiens, de grands orateurs, de grands artistes, de grands journalistes, de grands professeurs ? Tandis que les quinze années de la Restauration ont donné à la France Victor Hugo et Lamartine, Augustin Thierry et Guizot, de Serre et Royer-Collard, Eugène Delacroix et Ary Scheffer, Lamennais et Carrel, Cousin et Villemain, — j'en passe et des meilleurs, — pourquoi les dix-huit années écoulées depuis 1876 n'ont elles vu surgir que Messieurs....? Je ne pousserai pas la cruauté jusqu'à mettre en regard des noms que je viens de citer ceux des grands hommes du jour ! Je reconnaîtrai même, pour revenir à M. Victor Cousin, que, ne pouvant nous rendre ses leçons, son éloquence, son enthousiasme et sa flamme, on a voulu nous accorder une compensation et on a inscrit son nom sur une des rues qui avoisinent la Sorbonne. Que voulez-vous ? la plus belle ville du monde ne peut donner que ce qu'elle a.

CHAPITRE XIII.

Les Finances. M. Laffitte et M. Corvetto. — L'agriculture, le commerce et l'industrie. Une circulaire de M. de Montalivet. — M. de Villèle. Le Milliard des émigrés et le Milliard des acquéreurs de biens nationaux. — M. Duvergier de Hauranne et Lamartine. — Vaulabelle, Charles de Rémusat et Paul-Louis Courier. — Essai de statistique.

I

Les finances, le commerce et l'industrie florissaient à l'égal des lettres, des arts et des sciences. Telle n'est pas, je le sais bien, l'opinion de Victor Hugo, qui dit dans les *Travailleurs de la mer* : « Pendant les sept ou huit premières années après la rentrée des Bourbons, la panique fut partout, dans la finance, dans l'industrie, dans le commerce, qui sentaient la terre trembler et où abondaient les faillites [1] ».

Voyons un peu :

La panique fut partout, dans la finance... — L'Empire avait laissé la France épuisée par dix années de guerre et par deux invasions, accablée sous les charges les plus écrasantes, aggravées encore par le complet anéantissement des idées de crédit. « Sous Napoléon, dit M. de Viel-Castel, un emprunt proprement dit aurait

[1] *Les Travailleurs de la mer*, t. I, p. 217.

été impossible. A peine de hardis aventuriers se hasardaient-ils à faire, moyennant des profits usuraires ou en se ménageant les moyens de s'indemniser à l'occasion, des avances dont ils étaient à peu près certains de n'être jamais remboursés régulièrement. Les négociants honorables... se tenaient soigneusement à l'écart... Les choses en étaient venues au point que, pour discréditer une maison de commerce, pour faire douter de sa solidité si ce n'est de son honnêteté, il suffisait presque de répandre le bruit qu'elle était en marché avec l'administration [1]. »

Le crédit n'existait donc pas sous l'Empire : la Restauration le créa.

Dès le commencement de l'année 1817, M. Laffitte, dans la séance de la Chambre des députés du 3 mars, félicitait le ministère d'être franchement entré dans la voie du crédit, d'avoir réussi à le créer dans des circonstances difficiles, d'avoir su inspirer confiance à ces grandes maisons de banque qui, sous le régime impérial et à raison du système alors établi, eussent craint de compromettre leur considération en traitant avec l'État. [2].

Le 9 mai 1818, il sortit du ministère des finances, alors dirigé par M. Corvetto, un avis relatif à l'ouverture d'un emprunt de 14,600,000 francs de rentes, par souscriptions partielles divisibles en coupons de 5, 10 et 20 mille francs, transférables à la volonté du por-

[1] *Histoire de la Restauration*, v. 441.

[2] *Op. cit.*, v, 489.

teur, et payables en sept payements, de mois en mois. A la première annonce de cet emprunt, les bureaux du Trésor furent assiégés ; l'empressement et le succès furent tels, que les souscriptions s'élevèrent à 160 millions de rentes qui, au cours où elles furent données (66 fr. 50), auraient absorbé un capital de deux milliards cent quatre vingt-douze millions de francs.

Parlant de la même époque, — premiers mois de 1818, — M. de Vaulabelle dit qu'un avenir illimité de prospérité malérielle semblait s'ouvrir pour la France.

« Le commerce, ajoute-t-il, faisait de rapides progrès. Les fortunes particulières se rétablissaient de leurs désastres, et la fortuue publique participant a cette amélioration, le produit des impôts indirects croissait de jour en jour, tandis que la perception de l'impôt direct s'opérait avec une promptitude et une facilité jusqu'alors inconnues. Le crédit ne restait pas en arrière : les effets du Trésor circulaient comme de l'argent ; les intérêts de la dette étaient exactement acquittés... Sous l'influence de tant d'heureux présages, le cours de la rente s'était élevé, le 31 août, à 80 fr., c'est-à-dire de 16 fr. au dessus de ce qu'il était au commencement de l'année, de 25 fr. au-dessus de ce qu'il était deux ans auparavant [1]. »

A la fin de la période de huit ans dont parle M. Hugo, les plus grands résultats financiers avaient été obtenus. Pour payer les dettes léguées par l'Empire et les contributions de guerre imposées par les alliés, il avait fallu emprunter 1,500 millions et grever la dette fondée de 130 millions de rentes. Malgré ces émissions successives, le cours des fonds publics s'élevait en 1824 au-dessus du pair. Les trois budgets de 1816, 1817 et

[1] T. VII, 146.

1818 s'étaient réglés en déficit, à cause des charges extraordinaires de l'occupation. Mais les cinq exercices suivants (1819-1823) avaient présenté tous des excédents de recettes, s'élevant ensemble à 125 millions 849,494 fr. Dans ces huit années, le produit des impôts indirects avait augmenté de 78 millions, par le seul développement de la richesse publique ; cette progression avait permis d'opérer sur la contribution foncière un dégrèvement de 28 millions ; les ministères de la guerre, de la marine et de l'intérieur avaient successivement reçu des suppléments de dotation, le premier de 32 millions, le second de 16 millions, et le troisième de 23 millions ; enfin, l'amortissement avait déjà racheté près de 34 millions de rente. *La situation*, ajoute l'historien à qui nous empruntons ce résumé, *était donc à tous égards excellente* [1].

II

La panique fut partout... dans le commerce, dans l'industrie. — Un ancien collègue de M. Victor Hugo à la Chambre des pairs, M. Charles Dupin, lui a répondu d'avance par la publication de son grand ouvrage sur *les forces productives et commerciales de la France de* 1814 *à* 1826 [2].

C'est un livre plein de chiffres et de faits, une enquête complète, faite département par département, ville par ville, et d'où il ressort que les progrès de l'industrie,

[1] *Histoire parlementaire des Finances de la Restauration*, par M. A. Calmon, ancien député, t. I, 1868.

[2] Paris, 1827. Deux volumes in-4.

les développements de l'agriculture et du commerce, pendant cette période, ont été véritablement prodigieux.

Dans les dernières années de l'Empire, notre agriculture était anéantie. Un document officiel permet d'apprécier l'étendue et la profondeur de sa détresse. Dans le Recueil des *Circulaires et Instructions émanées du Ministère de l'Intérieur*, sous la date de mars 1814, on trouve une Instruction relative aux travaux de l'agriculture. Au second paragraphe, intitulé : *Moyens de suppléer au petit nombre des hommes et des animaux de labour*, la Commission nommée par le ministre [1] s'exprime ainsi :

« La briéveté du temps et le *défaut de bras, de chevaux*, de bœufs, mulets, conduiront nécessairement à suivre l'exemple de plusieurs endroits *dans lesquels on laboure avec des ânes et des vaches*. Ensuite tous les bras, *ceux des femmes et des enfants compris*, agissant selon leurs forces, produiront d'utiles résultats. Qu'on ne dise pas que ces efforts sont impraticables.... Dans les départements de la Haute-Marne, de la Saône, de la Côte-d'Or, de la Meuse, de la Meurthe, du Rhin, etc., ce sont les servantes, au lieu des valets, qui tiennent les mancherons de la charrue. Dans une très grande partie de celui de Seine-et-Marne, ce sont les femmes des fermiers qui, seules, sèment toutes les emblavaisons, quelque considérable qu'elles soient.

« Il est donc prouvé que *les femmes peuvent remplacer* UTILEMENT *les hommes dans les travaux champêtres ;*

[1] Le comte de Montalivet.

déjà elles cultivent dans les environs de Paris, et leurs travaux sont dirigés par l'expérience des hommes âgés.

« A l'égard des *enfants*, un grand nombre d'ouvrages sont à leur portée ; au village on sait mieux qu'ailleurs les leur distribuer à mesure que leurs forces se développent[1] ».

A quelle dépopulation fallait-il être arrivé, à quelle misère fallait-il être descendu, pour que le premier magistrat de l'ordre administratif, le ministre de l'Intérieur, recommandât l'emploi de pareils moyens?

Six ans après, en 1820, la France avait quatre millions, 600,000 habitants de plus, et non seulement le sol avait augmenté ses produits de manière à donner, et au-delà, ce qui était nécessaire pour les nourrir, mais on entendait alors, c'est M. Charles Dupin qui nous l'apprend, « ce cri si nouveau : la France *produit trop* ! l'agriculture de la France est une agriculture *trop* productive ! ».

En 1825 fut votée la loi qui accordait une indemnité aux anciens propriétaires des biens fonds confisqués pendant la Révolution et vendus au profit de l'Etat. Ces biens, malgré leur beau nom de « biens nationaux », étaient frappés d'un discrédit presque absolu. La loi du 27 avril 1825 eut immédiatement pour résultat de les faire rentrer dans la circulation des biens patrimoniaux, avec une augmentation, *au profit des acquéreurs*,

[1] *Circulaires et Instructions émanées du Ministère de l'Intérieur* (Mars 1814), page 494.

de *plus d'un milliard* dont s'est immédiatement accrue la fortune territoriale de la France, en même temps que les revenus du trésor [1]. La vérité est donc que ce qui a été improprement appelé « le milliard des émigrés [2] » pourrait être dit plus justement « le milliard des acquéreurs de biens nationaux [3] ».

[1] *Souvenirs sur l'administration financière de M. le comte de Villèle,* par M. le marquis d'Audiffret, président de la Cour des comptes, p. 23. M. d'Audiffret, ajoute : « Cette évaluation paraîtra sans doute modérée si l'on se rappelle que cette indemnité fructueuse a moralement racheté de leur défaveur les anciennes propriétés de l'Eglise. »

[2] La loi d'indemnité demandait aux contribuables, non pas, comme on l'a dit, 1 milliard, mais 30 millions de rente annuelle. En réalité, M. de Villèle a fait inscrire en 3 °/₀ sur le grand livre de la dette de l'Etat, à titre d'indemnités accordées aux propriétaires dépossédés révolutionnairement, non une rente de 30 millions, mais seulement une rente de 26 millions de francs au cours de 75 francs, qui représentait au pair un capital de 625 millions de francs, inférieurs de 375 millions à celui d'*un milliard.* — Voy. le marquis d'Audiffret, *op. cit,* p. 23.

[3] M. Duvergier de Hauranne (*Histoire du gouvernement parlementaire,* t. VI, p 297) reconnaît en ces termes les avantages de la loi d'indemnité : « Il y avait, dans la pensée de la loi quelque chose de si juste et de si politique, que le temps a donné raison à M. de Villèle contre l'opposition. Bien peu d'années s'étaient écoulées que, toute inimitié ayant cessé entre les anciens et les nouveaux propriétaires, les biens dits nationaux avaient recouvré leur valeur et perdu la dénomination particulière qui les dépréciait. En définitive, la loi a donc été bonne pour les nouveaux propriétaires comme pour les anciens, et la France n'a point eu à regretter de payer par trente millions de rente (en réalité par 26 millions de rente) un si heureux résultat. » — Lamartine dit, de son côté, qu'il convient de voir, dans la loi sur l'indemnité des émigrés, « une grande amnistie mutuelle de toutes les fortunes, une récrimination éternelle enlevée aux victimes, une inquiétude dangereuse calmée dans les acquéreurs des dépouilles, une valeur immense de circulation rendue aux propriétés avilies par une mauvaise origine ; enfin le plus grand acte politique, administratif et financier de la Restauration, la pensée de Louis XVIII, l'œuvre de Charles X, la gloire de M. de Villèle. »

Le commerce maritime n'existait pas et ne pouvait pas exister sous Napoléon. L'effectif de notre marine marchande était réduit à quelques caboteurs. Il se composait en 1827, de 14,322 bâtiments, jaugeant ensemble 692,125 tonneaux.

Notre renaissance industrielle et commerciale fut plus rapide encore que notre renaissance maritime. Tous les témoignages sont d'accord sur ce point. Nous entendions tout à l'heure M. de Vaulabelle parler des *progrès rapides que faisait le commerce*. Écoutons M. de Rémusat : « La Restauration donna la paix à la France ; elle y commença le gouvernement constitutionnel... C'en était assez pour que l'industrie et le commerce prissent un grand essor... Les fortunes particulières, bien dirigées, purent recevoir un accroissement qui de longtemps ne se reproduira aussi général et aussi rapide. En même temps, l'attention, l'estime de la nation, naguère détournée par l'éclat de la puissance et de la gloire, se porta sur les travaux utiles [1] ». M. Théophile Lavallée n'est pas moins explicite dans son *Histoire de Paris* : « L'industrie et le commerce étaient florissants, dit-il dans son chapitre sur la Restauration ; chaque jour voyait se bâtir quelque nouvel édifice, s'établir quelque nouvelle manufacture, s'ouvrir quelque magasin de luxe ;... dans toutes les classes éclairées de la population, il y avait émulation, désir de mieux, amour de progrès, confiance dans l'avenir. Quant au peuple, son bien-être avait augmenté... par le fait seul

[1] *Passé et présent*, par Ch, de Rémusat, 1847, t. II, p. 105.

de la paix, de la prospérité générale, du bon marché des denrées, de l'augmentation des salaires. Sur 816.000 habitants, le nombre des indigents n'était que de 62,000, c'est à dire du douzième de la population, tandis que, sous l'Empire, il était du huitième. La fièvre de la concurrence n'avait pas encore amené dans l'industrie des désastres fréquents ; les machines peu nombreuses n'avaient pas encore avili la main d'œuvre[1] ». Ce bien-être des classes laborieuses est constaté par Paul-Louis Courier lui-même : « Le peuple croît et multiplie, — écrivait-il dans l'un de ses pamphlets, à la date du 30 novembre 1819, — le peuple actif, laborieux, dont chaque jour l'industrie augmente, les travaux se multiplient. — Parmi les causes d'accroissement de la population, il ne faut pas compter pour peu le repos de Napoléon. Depuis que ce grand homme est là où son rare génie l'a conduit, s'il eût continué de l'exercer, trois millions de jeunes gens seraient morts pour sa gloire, qui ont femmes et enfants maintenant ; un million serait sous les armes, sans femmes, corrompant celles des autres. Il est donc force, en toute façon, que le peuple croisse . ainsi fait-il, ayant repos, *biens et chevances*[2]. »

Cet accroissement de la population, dont Paul-Louis Courier était si frappé dès 1819, s'est continué pendant toute la Restauration.

Le tableau suivant permettra de comparer sous ce

[1] *Histoire de Paris*, 1851, p. 184.

[2] *Lettres au Censeur*, VII.

rapport la période de 1816 à 1830, non au premier Empire pour lequel les chiffres officiels nous manquent, mais aux gouvernements qui se sont succédé depuis la révolution de Juillet.

Le nombre moyen annuel des naissances, des décès, de l'accroissement a été :

	Naiss.	Décès.	Accroiss.
Sous la Restauration, de . .	967,449	783,273	184,257
Sous Louis Philippe	969,073	825,923	142,716
Sous la seconde République .	971,773	854,817	116,956
Sous le second Empire . . .	959,713	863,719	95,993[1]

Aujourd'hui, sous la troisième République, c'est bien autre chose : le nombre des décès l'emporte sur celui des naissances. Voici, d'après les dernières statistiques officielles, les chiffres des années 1890, 1891 et 1892 :

	Naissances	Décès	Exc. de Décès
Année 1890	838,059	876,505	38,446
— 1891	866,377	876,882	10,505
— 1892	855,847	875,888	20,041

En regard de ces chiffres, plaçons ceux que la statistique nous fournit pour l'Allemagne :

	Décès	Naissances	Exc. de Naiss.
Année 1889.	1.218.956	1.838,439	619,483
— 1890.	1.260,017	1.820,264	560,247
— 1891.	1.227,409	1.903,160	675,751

Ainsi, tandis que la population de la France décroît, de l'autre côté de notre frontière l'excédent annuel des naissances sur les décès est de près de sept cent mille[2] !

[1] M. Raudot, *Correspondant*, 1867, I, 656.

[2] Voir, dans le *Correspondant* du 25 avril 1894, l'article publié par le marquis de Nadaillac sous ce titre: *Un cri d'alarme.*

CHAPITRE XIV

Un Salon royaliste. Monsignor Macchi. Le comte de Lamotte-Valois. — L'abbé de Pradt et *Jupiter-Scapin*. — M. de la Mésangère et le *Journal des Modes*. Le chapitre des chapeaux, Perruquiers et coiffeurs. L'*huile de Macassar*. Le *Constitutionnel* et *César Birotteau*. — Le Café Montansier et l'*Hermite de la Chaussée-d'Antin*. Le café Lemblin et Balzac.

I

En 1817, Victor Hugo était encore à la pension Cordier ; il ne fréquentait donc guère chez les duchesses du faubourg Saint-Germain. Il a tenu cependant à nous donner une peinture d'un *salon royaliste* en 1816 et 1817[1].

Ce salon est celui de Madame la baronne de T..., dont le mari avait été, sous Louis XVI, ambassadeur de France à Berlin : « Madame de T... vivait loin de la cour, monde fort mêlé, disait-elle, dans un *isolement* noble, fier et pauvre. *Quelques amis* se réunissaient deux fois par semaine autour de son feu de veuve... »

La liste de ces *quelques amis* ne laisse pas que d'être assez étendue ; il y avait dans le salon de Madame de T... de vieilles dames qui s'appelaient Mathan, Noé,

[1] *Les Misérables*, troisième partie, livre III, chapitre I, *un Ancien salon*, et chapitre III, *Requiescant*.

Lévis, Cambis ; des pairs de France, les marquis de Vibraye, de Talaru, d'Herbouville, le vicomte Dambray, le duc de Valentinois, prince de Monaco ; des députés ultras : MM. Thibord du Chalard, Lemarchant de Gomicourt, Cornet d'Incourt ; le marquis de Sassenaye, le vicomte de Val..., le prince de Beauffremont, le marquis de C... d'E..., le comte d'Am..., le comte Beugnot, le chevalier de Port-de-Guy, le bailli de Ferrette ; -- des prêtres, l'abbé Halma, l'abbé Letourneur, prédicateur du roi, l'abbé Frayssinous, l'abbé Keravenant, curé de Saint-Germain-des Près, monsignor Palmieri, M. de Roquelaure, ancien évêque de Senlis, le cardinal de la Luzerne, le cardinal de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse, « plus le nonce du pape, alors monsignor Macchi, archevêque de Nisibi [1] ».

Ne parlons que de ces deux derniers.

En 1817, M. de Clermont-Tonnerre, ancien évêque de Châlons et démissionnaire depuis le Concordat, n'occupait aucun siége ; il ne fut appelé à celui de Toulouse que le 1er juillet 1820 et ne fut nommé cardinal que le 1er décembre 1822.

Quant à monsignor Macchi, il portait le titre d'*archevêque de Nisibe*. *Nisibi* n'appartient ni à la langue latine, — les latins disaient *Nisibis*, — ni à la langue italienne, ni même à la langue turque, à moins que ce ne soit à celle qui arrachait à M. Jourdain cette exclamation : *Voilà une langue admirable que ce turc !*

[1] *Les Misérables*, 3e partie, livre III, chapitre III.

Monsignor Macchi, en 1817, était bien nonce du pape... en Suisse. Il ne fut désigné pour la nonciature de Paris qu'en 1819, n'arriva à son nouveau poste qu'au mois de décembre de cette année et fut reçu pour la première fois par le roi Louis XVIII le 6 janvier 1820 [1].

Mais le personnage important du salon de la baronne de T..., celui qui en était « le coq, » pour me servir de l'expression de Victor Hugo, « était le comte de Lamothe-Valois, duquel on se disait à l'oreille avec une sorte de considération : *Vous savez ? c'est le Lamothe de l'affaire du collier*... Ce M. de Lamothe était « compté » dans ce salon, à cause de sa « célébrité » et, chose étrange à dire, mais *exacte*, à cause du nom de Valois... Les partis ont de ces amnisties singulières [2] ».

Les prétentions de Victor Hugo à une précision magistrale et à une exactitude impeccable ne se sont nulle part affichées plus ouvertement que dans ces deux chapitres sur le salon de Mme de T... Il aurait bien dû alors, avant de les écrire, ouvrir les *Mémoires inédits du comte de Lamotte-Valois* [3]. Il y aurait appris la véritable orthographe du nom de ce personnage, qu'il estropie [4], et son âge qu'il ignore. « Le comte de Lamothe, dit-il, était en 1815 un vieillard de 75 ans ; »

[1] *Moniteur,* année 1819, p. 1836 ; année 1820, p. 25.

[2] *Les Misérables, loc. cit.*

[3] Publiés en 1858 par Louis Lacour, 1 vol. in-18.

[4] Il écrit partout : *Lamothe*-Valois, au lieu de Lamotte. Voyez les autographes publiés par M. Campardon dans son livre sur *le Procès du collier*. Paris, 1863.

il avait à cette date 60 ans seulement et non 75, étant né en 1754 ; — il y aurait appris surtout que le misérable époux de la misérable comtesse de Lamotte, bien loin de pouvoir être en 1816 et 1817 « le coq » d'un salon où se réunissait la plus haute société de Paris, était abandonné de tous et plongé dans la plus profonde détresse. Voici en quels termes il parle de cette époque de sa vie :

« A dater de cette époque (1816), je tombai dans la plus affreuse infortune... Je restais seul au monde sans consolations, sans appuis, sans moyens d'existence. Renvoyé de plusieurs hôtels faute de paiement, humilié de recevoir de mes connaissances les secours minimes qui suffisaient à peine à mes premiers besoins, je sentis mon courage m'abandonner, et je ne songeai plus qu'à mettre un terme à une vie aussi douloureuse. N'ayant pas même les moyens de me procurer un pistolet pour exécuter ma résolution, je pris le parti de me précipiter dans la rivière... [1] »

M. de Lamotte abandonna son projet de suicide (1817), mais il y revint en 1818 : « Je ne me nourrissais, dit il, qu'avec des fèves de marais ou des pommes de terre cuites à l'eau, sans assaisonnement, et la plupart du temps sans pain! Découragé tout à fait et ne voyant point de terme à une position aussi affreuse, je me déterminai à me débarrasser d'une existence qui m'était insupportable. Pour cette fois, je remontai la rivière et je me rendis d'abord à Choisy ; il me restait encore vingt-deux sous. J'entrai dans un mauvais cabaret où je dépensai douze sous [2] ». Nous voilà bien loin du salon

[1] *Mémoires du comte de Lamotte-Valois*, p. 361.
[2] *Op. cit., p.* 365.

de la baronne de T... — Le cabaret l'avait dégrisé ; il ne se jeta pas à l'eau. En 1819, il chercha, par l'entremise d'un entrepreneur de mariages, à contracter une troisième union avec une vielle femme chargée d'enfants et de petits-enfants. « J'aurais épousé le diable, dit-il dans ses *Mémoires*, pour sortir de la misère où j'étais plongé. » Cette troisième tentative de suicide manqua, comme les deux premières. Nous le retrouvons, en 1822, à l'hôpital de la Charité ; en 1828, il sollicita de la police, sans pouvoir l'obtenir, une pension viagère de 300 ou 400 francs et son admissionà l'hospice de Chaillot. Le malheureux promena ses dernières années sous les galeries de bois du Palais-Royal et mourut accablé d'infirmités et de misère au mois de novembre 1831 [1].

Où trouver place, dans cette existence du comte de Lamotte-Valois, pour ces succès de salon que lui prête Victor Hugo ? Il lui plaît d'en faire « le coq » de la société la plus aristocratique, au moment même où il manquait de pain : *le moindre grain de mil* eût été bien mieux son affaire.

Le *salon royaliste pur* de la baronne de T... inspire à l'auteur des *Misérables* les réflexions suivantes : « L'esprit *ultra* caractérise spécialement la première phase de la Restauration... Il y eut là tout un petit monde nouveau et vieux, bouffon et triste, juvénile et sénile, se frottant les yeux ; rien ne ressemble au réveil comme le retour... Jadis méconnaissait Hier. On n'avait plus

Emile Campardon, *op. cit.*, p. 200.

le sentiment de ce qui était grand ni le sentiment de ce qui était ridicule. Il y eut quelqu'un qui appela Bonaparte *Scapin.* Ce monde n'est plus. »

Ainsi Victor Hugo reproche aux *ultras*, aux *royalistes purs* d'avoir affublé Bonaparte du sobriquet de *Scapin*, comme s'il était permis d'ignorer que l'auteur de ce mot, celui qui l'inventa, le commenta et le mit en circulation, était un bonapartiste de la veille, successivement nommé par Napoléon évêque de Poitiers, archevêque de Malines, ambassadeur en Pologne, baron et grand-officier de la Légion d'Honneur, un des serviteurs les plus remuants du régime impérial et l'un des adversaires les plus acharnés de la Restauration, le fameux abbé de Pradt, enfin, *l'aumônier du dieu Mars*, qui publia en 1815 sous ce titre : *Histoire de l'ambassade dans le grand-duché de Varsovie en* 1812, un pamphlet plein d'esprit et de longueurs, mélange confus de pages étincelantes et de passages ridicules, où le public d'alors remarqua surtout cette phrase :

« Joignez a ces dispositions la corruption, fille de l'orgueil..., et vous serez sur la voie de l'explication de l'esprit de l'homme qui, unissant dans ses bizarreries tout ce qu'il y a de plus élevé et de plus vil parmi les mortels, de plus majestueux dans l'éclat de la souveraineté, de plus péremptoire dans le commandement, avec ce qu'il y a de plus ignoble et de plus lâche jusque dans ses plus grands attentats, joignant les guet-apens aux détrônements, présente une espèce de *Jupiter-Scapin* qui n'avait pas encore paru sur la scène du monde [1]. »

[1] *Préface*, p. xxiij.

II

Puisqu'il parlait des salons, il est regrettable que Victor Hugo n'ait rien dit, ou à peu près, des *modes* de 1817 et qu'il se soit borné à ces trois lignes : « En 1817, la mode engloutissait les petits garçons de quatre à six ans sous de vastes casquettes en cuir maroquiné à oreillons assez ressemblantes à des mitres d'Esquimaux. » A la veille de 1789, un galant homme, M. de la Mésangère, fonda le *Journal des Modes*, qu'il rédigea sans interruption pendant plus de quarante ans. Spectateur des révolutions des empires, il retraçait chaque jour les révolutions de la gaze et du satin, les révolutions de la veille et quelquefois aussi celles du lendemain. Sans souci des ruines qui s'accumulaient autour de lui et des changements à vue de la politique, il décrivait les changements à vue du costume et de la coiffure : et lui-même, au milieu de ces variations incessantes, il était immuable, toujours vêtu comme aux beaux jours de sa jeunesse [1]. Avec les matériaux enfouis dans le *Journal* de cet excellent M. de la Mésangère, un homme de goût, *arbiter elegantiarum*, écrira peut-être un jour l'histoire de la Mode. Je serais bien étonné si celui qui remplira cette tâche se préoccupait le moins du monde du petit détail, — vrai ou non, — donné par Victor Hugo, et s'il parlait des *casquettes en cuir maroquiné à oreillons*, même lorsqu'il

[1] Voy. sur M. de la Mésangère de charmantes pages de Jules Janin, au tome III de son *Histoire de la littérature dramatique*.

abordera ce chapitre dont l'intérêt capital n'avait point échappé à la haute sagacité d'Aristote et dans lequel ne devront être sacrifiés ni la forme ni le fond, le *chapitre des chapeaux*.

« Toutes les boutiques de perruquiers, dit un peu plus loin Victor Hugo, espérant la poudre et le retour de l'oiseau royal, étaient badigeonnées d'azur et fleurdelisées. »

L'habitude de peindre en bleu les boutiques de perruquiers était fort ancienne. Figaro — et quelle meilleure autorité pourrais-je invoquer en pareille matière ? — nous donne en ces termes, à la fin du premier acte du *Barbier de Séville*, le signalement de sa boutique :

LE COMTE.

Et ta demeure, étourdi ?

FIGARO *revient*.

Ah ! réellement, je suis frappé ! — Ma boutique à quatre pas d'ici, *peinte en bleu*, vitrage en plomb, trois palettes en l'air, l'œil dans la main. *Consilio manuque*, FIGARO.

Ce petit croquis est du mois de février 1775. Les barbiers, on doit leur rendre cette justice, traversèrent successivement le règne de Louis XVI, la République, le Consulat, l'Empire et la Restauration sans jamais changer de couleurs : celui de Robespierre lui-même resta fidèle, en pleine Terreur, à sa devanture bleue.

Après 1814 et 1815, un certain nombre de perruquiers firent peindre sur leur champ d'azur des fleurs de lis jaunes. Ces braves gens avaient sans doute peu d'enthousiasme pour la coiffure à la Titus, qui leur

rapportait de minces profits et les condamnait trop souvent à se dire le soir : *J'ai perdu ma journée !* peut-être même quelques-uns espéraient-ils qu'avec la Restauration l'oiseau royal allait renaître de ses cendres et sortir de la poudre. Ce qui est certain, c'est que plusieurs professaient pour les Bourbons un dévouement sincère et un enthousiasme désintéressé. J. Reboul a retracé, d'après nature, dans une des meilleures pièces de ses *Traditionnelles*, *le Barbier de mon père*, le type aujourd'hui disparu de ces Figaros royalistes :

. . . .
Où sont les barbiers fantastiques ?
Figaro comme Almaviva,
Les châteaux comme les boutiques
Prennent le monde comme il va.

Où sont les barbiers fanatiques ? Où sont, dirai-je à mon tour, les poëtes comme Reboul, simples de cœur et de génie, sans haine, mais non sans amour, convaincus dans un siècle de doute, inébranlables dans un temps de révolutions, demeurés fidèles jusqu'à la fin aux même autels, aux mêmes principes, aux mêmes inspirations, dignes, en un mot, que l'on inscrive sur leur œuvre et sur leur tombe cette devise : *Una fides, unus spiritus ?*

N'insistons pas : n'exposons pas Reboul à être traité de *perruque*, — après Racine et Corneille, et revenons à notre sujet.

En 1817, le règne des perruquiers était fini ; l'ère des coiffeurs commençait. Les plus célèbres étaient

Armand, rue du Helder ; Plaisir, rue de Richelieu ; Michalon de Saint-Etienne, rue Feydeau. Plaisir avait créé les *cache-folies*, mais Michalon avait inventé l'*oranomètre* et le *compas à huit pointes*. C'est aussi à l'année 1817 qu'appartient une autre invention plus fameuse, celle de l'*huile de Macassar*, immortalisée par Balzac dans *César Birotteau*. On se souvient qu'elle empêchait de dormir le célèbre parfumeur de la rue Saint-Honoré, et l'on sait les péripéties du duel qu'il soutint contre elle en l'an de grâce 1819. Rien n'est plus intéressant que cette campagne de César si bien décrite par l'auteur des Commentaires sur la grandeur et la décadence de l'Adjoint au Maire du deuxième arrondissement de la ville de Paris.

« Popinot, est-tu homme de cœur ? dit César en regardant son commis ; te sens-tu le courage de lutter avec plus fort que toi, de te battre corps à corps ?...

— Oui, monsieur.

— De soutenir un combat long, dangereux ?...

— De quoi s'agit-il ?

— De couler l'huile de Macassar ! Ne nous abusons pas, l'ennemi est fort, bien campé, redoutable. L'huile de Macassar a été rondement menée... Elle est spécieuse, elle a un nom séduisant, on la présente comme une importation étrangère, et nous avons le malheur d'être de notre pays [1] ».

Birotteau avait raison, l'huile de Macassar avait été rondement menée, au moment de son apparition, en 1817 ! je n'en veux pour preuve que l'article suivant publié par le *Constitutionnel*, le 1er décembre 1817, et

[1] *Grandeur et décadence de César Birotteau*, p. 90.

qui dut mettre aux champs l'honnête César, s'il y jeta les yeux ce jour-là chez son oncle Claude-Joseph Pillerault [1] :

« Le *Traité philosophique et pratique sur les cheveux,* traduit de l'anglais par MM. Nacquet et Cie, indique d'une manière précise toutes les vertus d'une essence appelée l'*huile de Macassar,* et il fait savoir de quelle manière il faut employer cette huile merveilleuse. Avez-vous des cheveux gris, blancs, rouges, etc. ? frottez votre chef avec de l'huile de Macassar, et en quelques heures vos cheveux reprendront leur couleur primitive. Êtes-vous chauve ? prenez, au lieu de perruque, quelques fioles d'huile de Macassar, et bientôt vous aurez la plus belle chevelure. Je soupçonne que Samson eut jadis à sa disposition une fiole de l'huile de Macassar. — Je vois d'ici les Michalon, les Armand, les Plaisir et autres célèbres fabricants de perruques crier au scandale, à la trahison ; pour mon compte, je me moque d'eux, car j'ai fait ma provision d'huile de Macassar. Je conseille à chacun de ne pas perdre de temps pour suivre mon exemple. Si les jurandes et les maîtrises dont nous sommes menacés par M. Levacher-Duplessis et par la *Quotidienne* ont une fois le dessus, adieu toutes les découvertes modernes ; il faudra remonter à la pommade, à la frangipane, et peut-être même, voyant proscrire les faux-toupets et les perruques élastiques, serons-nous contraints de reprendre la perruque à marteaux des petits-maîtres de la cour de Louis XIV.....»

Que vous en semble, et ne trouvez-vous pas que cette spirituelle réclame exhale un parfum que n'ont plus nos annonces d'aujourd'hui ? J'ai tenu à la reproduire et à en faire honneur au *Constitutionel :* j'ai trop rarement l'occasion de le louer pour ne point, quand elle se présente, la saisir aux cheveux.

[1] « Birotteau monta lentement. Il trouva son oncle lisant le *Constitutionnel* au coin de son feu, devant la petite table ronde où était son frugal déjeuner. » *Id*, p. 254.

III

Commencé au salon de la baronne de T..., rue Férou, ce chapitre finira au café Lemblin.

« Le café Lemblin tenait pour l'Empereur contre le café Valois qui tenait pour les Bourbons [1]. » — Le café Valois et le café Lemblin étaient situés tous les deux au Palais-Royal, dans la galerie de pierre, le premier aux n[os] 170-173, le second aux numéros 100-101.

Il serait difficile aujourd'hui de se faire une idée de l'animation qu'ils présentaient, de l'intérêt passionné avec lequel étaient commentés les plus petits articles de journaux, de la vivacité avec laquelle étaient jugés les orateurs de la veille, les hommes du jour ou les événements du matin. A chaque instant naissait une discussion nouvelle et s'élevait un nouvel orage, une tempête dans un verre de liqueur.

Le café Lemblin était le quartier-général des officiers à demi-solde. Au temps de leur triomphe, pendant les Cent-Jours, en avril et mai 1815, ils se réunissaient dans la salle Montansier, l'ancienne salle des Variétés, qui n'était plus qu'un café [2]. Un écrivain officieux, M. de Jouy, l'auteur alors célèbre de l'*Hermite de la Chaussée-d'Antin*, assurait, dans un article de la *Gazette de France*, rentrée, ainsi que tous les autres journaux, aux mains de la police, que le fond du caractère français, mélange de gaieté, de bravoure et de turbulence,

[1] Victor Hugo, l'*Année* 1817.

[2] Aujourd'hui la salle du théâtre du Palais-Royal.

trouvait son expression la plus vraie dans les soirées du café Montansier. « La beauté, ajoutait l'indulgent *Hermite*, ne perd point ses droits au café de Montansier ; les femmes, à quelque classe qu'elles appartiennent, y sont entourées de soins et d'hommages ; si la protection des *braves* qui les admettent à leurs jeux ne peut appeler sur elles une considération que la plupart de ces dames n'ambitionnent pas, du moins leur assure-t elle les égards qu'on doit à leur sexe [1]. »

Au mois de juillet 1815, le café Montansier fut fermé, et les *braves*, chantés par M. de Jouy, passèrent au café Lemblin, qui devint pour tous les officiers à demi-solde, restés à Paris, une sorte de *Champ d'Asile :*

Le Champ d'Asile est consacré ;
Élevez-vous, *salle* nouvelle ;
Soyez-nous un port assuré
Contre la fortune infidèle [2].

Balzac, dans l'un de ses meilleurs romans, *Un ménage de garçon*, a donné du café Lemblin, sous la Restauration, une définition pleine de justesse ; il l'appelle « une véritable Béotie constitutionnelle. »

J'ai cité tout à l'heure M. de Jouy. J'emprunte à un autre article, du même écrivain, quelques lignes sur les cafés de Paris au commencement de 1817. « Le *Café des mille Colonnes* a pour le moment l'avantage particulier d'offrir le mélange des différentes classes

[1] *Gazette de France*, 22 avril 1815.
[2] Béranger.

de la société que se partagent les autres cafés de la capitale. Le *Café de la Régence* est, depuis soixante ans, l'asile des paisibles joueurs d'échecs ; les rentiers vont au *Café de Foi ;* les politiques au *Caveau ;* les officiers à demi-solde au *Café Lemblin ;* les agents de change au *Café Tortoni ;* les hommes de lettres au *Café Chéron* [1]. » Comme le café Valois et le café Lemblin, ceux des Mille-Colonnes, de Foi et du Caveau étaient situés dans la galerie de pierre, au Palais-Royal ; le café de la Régence, au n° 243 de la rue Saint-Honoré ; le café Tortoni sur le boulevard des Italiens, n° 14, et le café Chéron rue Feydeau, 3.

[1] L'*Hermite de la Guiane*, 1817, tome III, p. 132.

CHAPITRE XV.

Le poète Chênedollé. *Manibus date lilia plenis.* — Le mouvement intellectuel sous la Restauration. — *Aladin ou la lampe merveilleuse.* La France et la princesse Badroulboudour.

I

J'ai fini... J'arrête ici ces pages, qui n'auront peut-être guère intéressé le lecteur, mais qu'il m'a été doux d'écrire. Il m'en coûte, je l'avoue, de m'arracher aux souvenirs de cette époque, qui, au milieu de ses faiblesses et de ses misères, eut du moins l'honneur de se passionner pour de nobles causes. J'ai peine à m'éloigner de ces rives où je me sentais retenu par un invincible attrait, celui des causes vaincues, des grandeurs tombées et des splendeurs évanouies, — *ripœ ulterioris amore.*

Parmi les épisodes qui marquèrent, au mois d'août 1830, le douloureux itinéraire du roi Charles X, de Rambouillet à Cherbourg, il en est un qui m'a toujours vivement ému. Le cortège royal, en traversant le val de Vire, passa non loin de la maison de Chênedollé, l'ami de Chateaubriand et de Joubert, l'auteur du *Génie de l'homme* et des *Etudes poétiques.* Chênedollé était sur la route, entouré de tous les siens,

tenant à la main des branches de lis qu'ils offrirent au vieux roi prêt à quitter, pour ne plus les revoir, les rivages de la patrie [1] : noble et touchante inspiration ! Adieux de la Poésie à la Royauté sur le chemin de l'exil ! Traduction vraiment française du vers de Virgile : *Manibus date lilia plenis !*

Certes, je ne suis pas de ceux qui méconnaissent les grandeurs du premier Empire et qui sont insensibles à ses gloires. Mais je ne puis oublier de quels sacrifices et de quels désastres il nous les a fallu payer. Je ne saurais oublier surtout que sous Napoléon la gloire militaire a tout absorbé. On cherche vainement à côté d'elle la liberté, l'âme, la poésie, l'éloquence, les lettres — les lettres, que l'Antiquité appelait d'un si beau nom : *humaniores litteræ*. Or, toutes ces choses, la Restauration nous les a données. Sous Louis XVIII et sous Charles X, en même temps qu'elle jouissait d'une prospérité incomparable et d'un bonheur hautement reconnu depuis par les adversaires les plus implacables du gouvernement royal [2], la France a été témoin d'une admirable épanouissement littéraire, d'une véritable renaissance intellectuelle.

« La Révolution, a dit Victor Hugo lui-même dans

[1] Louis Blanc, *Histoire de dix ans*, T. I, p. 488. Sainte-Beuve, Articles sur Chênedollé, *Revue des deux Mondes*, 1 et 15 juin 1849.

[2] « Il faudra peut-être des siècles à la plupart des peuples de l'Europe pour atteindre au degré de bonheur dont la France jouit sous Charles X. » *Promenades dans Rome*, par *Stendhal* (Henri Beyle), 1re série, p. 27.

une des meilleures pages des *Misérables*, avait eu la parole sous Robespierre ; le canon avait eu la parole sous Bonaparte ; *c'est sous Louis XVIII et Charles X que vint le tour de parole de l'intelligence.* Le vent cessa, le flambeau se ralluma. On vit frissonner sur les cimes sereines la pure lumière des esprits. Spectacle magnifique, utile et charmant [1]. » A l'appui de ces paroles, que de belles et grandes œuvres, que de noms illustres nous aurions à citer ! Que d'orateurs, de poètes, de philosophes, d'historiens, de publicistes ! Rappelons les noms des principaux : Royer-Collard, de Serre, Lainé, Camille Jordan, Foy, Benjamin Constant, Casimir Périer, Villèle, Martignac, le duc de Broglie, Berryer, Dupin, Guizot, Villemain, Cousin, Théodore Jouffroy, La Mennais, Chateaubriand, Joseph de Maistre, Paul-Louis Courier, de Bonald, Armand Carrel, Genoude, Augustin Thierry, de Barante, Philippe de Ségur, Thiers, Mignet, Laurentie, l'abbé Gerbet, Lebrun, Sylvestre de Sacy, Charles Nodier, Ancelot, Théodore Leclercq, Stendhal, H. de Latouche, Alexandre Soumet, Eugène Scribe, Etienne, Feletz, Charles Magnin, Champollion, Eugène Burnouf, Nisard, Saint-Marc Girardin, Vitet, Philarète Chasles, Mérimée, Sainte-Beuve, Charles de Rémusat, Alfred de Vigny, Béranger, Casimir Delavigne, et, à la dernière heure, Balzac, Jules Janin, Alexandre Dumas et Alfred de Musset. Et je n'ai pas nommé les deux plus grands de tous, Victor Hugo — et Lamartine, par lequel j'aurais dû peut-être commencer : *Ab Jove*

[1] *Les Misérables*, quatrième partie, Livre I, chapitre I.

principium [1]. Les artistes ne sont point inférieurs aux poètes. A côté des glorieux représentants de l'école de David, Gros et Gérard, Guérin et Girodet, à côté de Prud'hon, s'élèvent Eugène Delacroix et Géricault, Ingres et Ary Scheffer, Heim et Granet, Schnetz et Léopold Robert, Horace Vernet et Paul Delaroche. N'oublions ni les sculpteurs comme Bosio et Cartelier, Houdon et Cortot, David d'Angers et Pradier ; ni les musiciens comme Rossini et Boïeldieu, Berton et Cherubini, Hérold et Nicolo, Auber et Halévy ; ni les savants comme Georges Cuvier et Geoffroy Saint-Hilaire, Ampère et Gay-Lussac, Biot et Thénard, Arago et Cauchy, Poisson et Fourier.

Et maintenant, que le lecteur veuille bien compléter lui-même cette énnmération, qu'il revoie par la pensée toutes les œuvres que ces noms rappellent, qu'il les replace dans le cadre où elles se sont produites, et qu'il dise si Lamartine n'avait pas raison d'appeler ce réveil des âmes, cette mêlée des esprits sous la Restauration « le plus beau comme le plus hardi mouvement intellectuel qu'aucun de nos siècles eût encore vu [2] ». — Ces quinze années seront une date glorieuse dans les fastes de l'esprit humain, et le Paris de Charles X prendra place non loin du Paris de Louis XIV, de la Rome de Léon X et de l'Athènes de Périclès.

[1] Lamartine avait mis ces mots comme épigraphe en tête de la première édition des *Méditations poétiques*.

[2] *Des destinées de la poésie.*

A la tête des nations européennes dans l'ordre littéraire, artistique et scientifique, la France était aussi la première de toutes, l'Angleterre exceptée, au point de vue des institutions et de la pratique de la liberté. « Sous la Restauration, c'est un de ses adversaires qui lui rend ce témoignage, la nation s'était habituée à la discussion dans le calme, ce qui avait manqué à la République, et à *la grandeur dans la paix*, ce qui avait manqué à l'Empire. La France *libre et forte* avait été un spectacle encourageant pour les autres peuples de l'Europe... On vit travailler pendant quinze ans, en pleine paix, en pleine place publique, ces grands principes, si vieux pour le penseur, si nouveaux pour l'homme d'Etat : l'égalité devant la loi, la liberté de la conscience, la liberté de la parole, la liberté de la presse, l'accessibilité de toutes les aptitudes à toutes les fonctions. Cela alla ainsi jusqu'en 1830 [1] ».

Passionné pour toutes les idées généreuses et pour toutes les nobles causes ; mêlant aux progrès de l'industrie et du commerce l'éclat de la poésie et des lettres ; servi par des ministres intègres ; avec des finances excellentes et de gros excédents de recettes sur de petits budgets ; libre à l'intérieur et respecté au dehors ; à la fois pacifique et victorieux ; associant aux succès de son drapeau les intérêts de la civilisation, affranchissant la Grèce de la domination des Turcs, et, par la conquête d'Alger, délivrant la Méditerranée des

[1] Victor Hugo, *Les Misérables, loc. cit.*

pirates qui l'infestaient ; préparant enfin par sa diplomatie l'extension de nos frontières jusqu'au Rhin [1] : tel était, avec les imperfections, les défaillances et les misères inséparables de toutes les choses humaines, tel était notre pays sous ce gouvernement réparateur et honnête qui a reçu des contemporains et qui gardera dans l'histoire ce beau nom : *la Restauration ;* — sous ces princes qui ont relevé la France tombée mourante sur le dernier champ de bataille de l'Empire, qui ont fermé ses plaies, cicatrisé ses blessures et qui ont acquis le droit de dire de ce grand et cher pays sauvé par eux, ce que disait, dans son vieux et noble langage, Ambroise Paré : *Je le pansay*, *Dieu le guarit.*

Toutes ces choses sont passées
Comme l'onde et comme le vent.

Comment cela s'est-il fait ? Comment cet édifice, si brillant et si solide en apparence, a-t il pu s'écrouler subitement, pareil à ce palais des contes arabes disparu en une nuit « de manière qu'il n'en restait pas le moindre vestige ? »

Je n'ai point ici à le rechercher, ni à faire la part des fautes de tous, car tous en commirent, le parti royaliste comme le parti libéral, les ministres comme les chambres, la presse comme la royauté. Mais puisque je vois, sur mes vieux journaux, (va-t-il donc falloir les quitter ?) que le conte d'*Aladin ou la lampe merveil-*

[1] L. Blanc, *Histoire de dix ans*, I, 149.

leuse a été mis deux fois à la scène avec succès sous la Restauration, la première fois au théâtre de la Gaîté, dans l'année même qui nous a si longtemps retenus, en 1817, et la seconde fois, à l'Académie royale de Musique en 1822 [1], je demande à tirer de ce conte, en terminant, une petite moralité.

Aladin et sa femme, la belle Badroulboudour, étaient parvenus au comble de la félicité ; leur palais était magnifique et faisait envie à tous les princes étrangers. Certain magicien africain, ennemi d'Aladin et jaloux de son bonheur, se rend dans la ville où il habitait, achète une douzaine de lampes de cuivre toutes neuves, propres et bien polies, et se met à crier sous les fenêtres du palais : *Qui veut changer de vieilles lampes pour des neuves ?* Aladin, qui était parti pour la chasse, avait laissé sur une corniche la lampe merveilleuse, source de son prestige et de ses succès ; vieille lampe, d'ailleurs, pleine de rouille et passée de mode. Et à ce propos, l'auteur fait une réflexion bien sage : « On dira qu'Aladin aurait dû enfermer la lampe. Cela est bien vrai ; mais on a fait de semblables fautes de tout temps, on en fait encore aujourd'hui et l'on ne cessera d'en faire. » Quoi qu'il en soit, une esclave aperçoit la lampe et l'apporte à sa maîtresse, la princesse Badroulboudour, qui l'échange aussitôt contre une lampe neuve, tout heurense et toute fière de son marché.

[1] C'est dans l'opéra d'*Aladin*, paroles d'Étienne, musique de Nicolo, que le gaz fit ses débuts au théâtre (6 février 1822) ; il prêta ses clartés à *la lampe merveilleuse*, et des quinquets éteints remplaca le flambeau.

Le lendemain matin, le palais d'Aladin avait disparu.

Le jour où la France, dédaignant la *tradition*, parce qu'elle était trop vieille et couverte de poussière, l'a échangée contre une belle révolution toute neuve, n'aurait-elle point, par hasard, commis la même faute que la princesse Badroulboudour?

TABLE

Péronne. — Imp. Eug. Créty, Grande Place, 24.